

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**DIRECTION NATIONALE DES POLLUTIONS,
NUISANCES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES**



PLAN NATIONAL D'ADAPTATION (PNA) AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Mars 2026

CLIMATE
PROMISE



GREEN
CLIMATE
FUND

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité



**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**

**DIRECTION NATIONALE DES POLLUTIONS, NUISANCES
ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

**PLAN NATIONAL D'ADAPTATION
(PNA) AU CHANGEMENT
CLIMATIQUE DE
LA REPUBLIQUE DE GUINEE**

Mars 2026

Sources Photos

Voile de la mariee - Copyright Office National du Tourisme de Guinée

District de Firadou - Copyright PNUD

Mont dixin- Copyright Office National du Tourisme de Guinée

TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX.....	4
PREFACE	6
SIGLES ET ACRONYMES.....	8
GLOSSAIRE	10
RESUME EXECUTIF.....	13
PREMIERE PARTIE.....	17
I. INTRODUCTION.....	18
1.1 CONTEXT	18
1.2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DU PROCESSUS DU PNA.....	18
1.3 ANALYSE DES LACUNES ET FAIBLESSES LIÉES AU PROCESSUS PNA	20
1.4 OBJECTIFS DU PNA DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE	21
DEUXIEME PARTIE.....	23
II. CONTEXTE NATIONAL.....	24
2.1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE	24
2.2 CLIMAT DE LA GUINÉE	26
2.3 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE	27
2.4 ACCÈS AUX SERVICES DE BASE	29
2.5 CONSIDÉRATIONS LIÉES AU GENRE	30
III. GOUVERNANCE POUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	32
3.1 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET RÈGLEMENTAIRE DE L'ADAPTATION.....	32
3.2 POLITIQUES PERTINENTES	33
3.3 CADRE JURIDIQUE	39
3.4 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES	41
3.5 PROJETS ET PROGRAMMES D'ADAPTATION EN COURS DE MISE EN ŒUVRE	44
IV. CHANGEMENT CLIMATIQUE EN GUINEE.....	52
4.1 DISPONIBILITÉS DES SERVICES CLIMATIQUES EN GUINÉE	52
4.2 CLIMAT OBSERVÉ.....	52
4.3 SCÉNARIOS ET PROJECTIONS CLIMATIQUES	62
V. RISQUES, IMPACTS ET VULNÉRABILITÉ	66
5.1 RISQUES ET IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	66
5.2 ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS	88
VI. PRIORITÉS NATIONALES D'ADAPTATION	99
6.1 IDENTIFICATION DES PRIORITÉS NATIONALES D'ADAPTATION POUR LE PNA	99

TROISIEME PARTIE.	101
VII. ELEMENTS DU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION	102
7.1 FONDEMENTS	102
7.2 PRINCIPES DIRECTEURS	104
7.3 VISION, OBJECTIFS ET AXES STRATÉGIQUES	105
7.4 OBJECTIFS	105
7.5 AXES STRATÉGIQUES	106
7.6 PLAN D'ACTION	109
7.7 ESTIMATION DU COÛT DU PNA	155
7.8 CADRE LOGIQUE	160
QUATRIEME PARTIE	201
VIII. DISPOSITIF DE MISE EN OEUVRE	202
8.1 COORDINATION, DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE	202
8.2 ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE	202
8.3 ENGAGEMENT DES ONG ET DU SECTEUR PRIVÉ	203
8.4 MOBILISATION DES RESSOURCES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES	204
8.5 ESTIMATION DES COÛTS DE L'INACTION	208
8.6 STRATÉGIE DE COMMUNICATION	209
8.7 GENRE ET INCLUSION SOCIALE	209
IX. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION	210
9.1 OBJECTIFS DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION	210
9.2 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI-ÉVALUATION	211
9.3 LES ÉTAPES D'ÉVALUATION	211
9.4 RÉVISION ET MISE À JOUR DU PNA	212
CINQUIEME PARTIE	215
X. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	216
CONCLUSION	216
RECOMMANDATIONS	216
BIBLIOGRAPHIE	218
AUTRES DOCUMENTS	222
LIENS SOURCES	230

LISTE DES TABLEAUX

TABEAU 1 : INDICATEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES	28
TABEAU 2 : LES POLITIQUES PERTINENTES	33
TABEAU 3 : LISTE DES LOIS PERTINENTES	40
TABEAU 4 : LISTE DES PROJETS D'ADAPTATION EN COURS.....	46
TABEAU 5 : CATASTROPHES NATURELLES EN GUINÉE	61
TABEAU 6 : TYPE DE RISQUES EN GUINÉE ET LEUR RÉPARTITION.....	62
TABEAU 7 : RÉCAPITULATIF DES PROJECTIONS D'ÉLEVATION DU NIVEAU	65
TABEAU 8 : RISQUES ET IMPACTS DANS LE SECTEUR AGRICULTURE	67
TABEAU 9 : RISQUES ET IMPACTS DANS LE SECTEUR DE L'ÉLEVAGE	69
TABEAU 10 : RISQUES ET IMPACTS DANS LE SECTEUR DE LA PÊCHE.....	71
TABEAU 11 : RISQUES ET IMPACTS DANS LES SECTEURS DES RESSOURCES.....	73
TABEAU 12 : RISQUES ET IMPACTS DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ	75
TABEAU 13 : RISQUES ET IMPACTS DANS LE SECTEUR DE LA FORÊT	77
TABEAU 14 : RISQUES ET IMPACTS DANS LE SECTEUR DES ZONES CÔTIÈRES.....	80
TABEAU 15 : RISQUES ET IMPACTS DANS LES SECTEURS DE GESTION DES RISQUES.....	82
TABEAU 16 : RISQUES ET IMPACTS DANS LE SECTEUR DES MINES ET INDUSTRIE.....	85
TABEAU 17 : RISQUES ET IMPACTS DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE	86
TABEAU 18 : IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES FEMMES	87
TABEAU 19 : SYNTHÈSE DE LA VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	92
TABEAU 20 : SYNTHÈSE DE LA VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	96
TABEAU 21 : CARTOGRAPHIE DES ALÉAS ET RISQUES DE CATASTROPHES.....	97
TABEAU 22 : AXES DU PNA.....	106
TABEAU 23 : PROGRAMMES D'ADAPTATION SECTEUR AGRICULTURE.....	109
TABEAU 24 : PROGRAMMES D'ADAPTATION SECTEUR ÉLEVAGE	115
TABEAU 25 : PROGRAMMES D'ADAPTATION PÊCHE.....	117
TABEAU 26 : PROGRAMMES D'ADAPTATION RESSOURCES EN EAU ET ASSAINISSEMENT..	121
TABEAU 27 : PROGRAMMES D'ADAPTATION SANTÉ.....	127
TABEAU 28 : PROGRAMMES D'ADAPTATION FORÊT ET BIODIVERSITÉ	134
TABEAU 29 : PROGRAMMES D'ADAPTATION ZONES CÔTIÈRES	138
TABEAU 30 : PROGRAMMES D'ADAPTATION ENERGIE	140
TABEAU 31 : PROGRAMME D'ADAPTATION GESTION DES RISQUES,.....	142
TABEAU 32 : PROGRAMME D'ADAPTATION MINES ET INDUSTRIE	149
TABEAU 33 : PROGRAMME MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ADAPTATION	152
TABEAU 34 : COÛT ESTIMATIF DU PNA	157

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1 :CARTE ADMINISTRATIVE DE LA GUINÉE (HTTPS://WWW.AXL.CEFAN.	24
FIGURE 2 : CARTE GÉOGRAPHIQUE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE.	25
FIGURE 3 : CARTE PHYSIQUE DE LA GUINÉE.	25
FIGURE 4 : RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE ET BASSINS VERSANTS DE GUINÉE	26
FIGURE 5: TEMPÉRATURE MINIMALE MOYENNE DE L'AIR À LA SURFACE,	53
FIGURE 6 : DISTRIBUTION DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE MENSUELLE SUR LE PAYS	53
FIGURE 7 : VARIABILITÉ SPATIALE DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE (A)	54
FIGURE 8 : SÉRIE CHRONOLOGIQUE OBSERVÉE DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE	54
FIGURE 9 : VARIABILITÉ SPATIALE DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE	55
FIGURE 10 : RÉPARTITION DE LA PLUVIOMÉTRIE MOYENNE ANNUELLE	56
FIGURE 11 : VARIABILITÉ SPATIALE DE LA MOYENNE PLUVIOMÉTRIQUE	57
FIGURE 12 : ANOMALIES OBSERVÉES DE L'ÉLEVATION DU NIVEAU DE LA MER.	58
FIGURE 13 : DISTRIBUTION GLOBALE DES CATASTROPHES NATURELLES -GUINÉE.	60
FIGURE 14 : RÉPARTITION DES CATASTROPHES NATURELLES EN GUINÉE	61
FIGURE 15 : VARIATION INTERANNUELLE DE LA TEMPÉRATURE MOYENNE ANNUELLE	63
FIGURE 16 : VARIATION INTERANNUELLE DU CUMUL PLUVIOMÉTRIQUE.	64
FIGURE 17: ÉLEVATION DU NIVEAU DE LA MER À DIVERS HORIZONS 2050, 2070 ET 2100 ...	65
FIGURE 18 : PARCS ET RÉSERVES DE GUINÉE (SOURCE STRATÉGIE NATIONALE.	76
FIGURE 19 : LES COMPOSANTES DE LA VULNÉRABILITÉ AR4 (GIEC, 2007)	89
FIGURE 20 VULNÉRABILITÉ DES ÉCOSYSTÈMES AGRICOLES EN GUINÉE	91
FIGURE 21 : CARTE DE VULNÉRABILITÉ DES FORÊTS LIÉE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE..	94
FIGURE 22 : CARTE DE LA VULNÉRABILITÉ DE LA CÔTE GUINÉENNE (SOURCE : SNCC).	95

PREFACE

La Guinée fait partie des pays les plus vulnérables au changement climatique. Les principaux risques se traduisent principalement par des inondations, des sécheresses, ainsi que des précipitations irrégulières et torrentielles. Ces phénomènes climatiques affectent l'ensemble des secteurs économiques et ont des impacts négatifs sur tous les groupes socio-économiques du pays. Il est également reconnu que les inégalités de genre existantes amplifient les effets du changement climatique, en particulier sur les femmes et les filles.

Face à ces défis, la Guinée a inscrit l'adaptation au changement climatique parmi ses principales priorités nationales. Dès 2007, elle a engagé d'importants efforts avec l'élaboration du Plan d'Action National pour l'Adaptation (PANA) afin de répondre aux besoins urgents en matière d'adaptation avec vingt-cinq (25) projets prioritaires. En 2016, le Gouvernement guinéen, à travers le Ministère en charge de l'Environnement, s'est engagé dans le processus de PNA afin de renforcer la résilience du pays et d'accroître ses capacités nationales d'adaptation. Ce processus vise également à intégrer de manière transversale les enjeux de l'adaptation climatique dans la planification et la budgétisation aux niveaux national, local et sectoriel.

Ce premier PNA de la Guinée est aligné sur les principaux instruments de planification stratégique du pays, notamment le Programme Simandou 2040, la Contribution Déterminée au niveau National (CDN 3.0), la Troisième Communication Nationale (TCN) et les documents de stratégies de référence. Il constitue un cadre stratégique structurant qui décline les priorités nationales en matière d'adaptation à court, moyen et long terme. Il consolide l'approche de développement à long terme en créant des synergies entre priorités d'adaptation, les objectifs de développement durable (ODD) et le Programme d'urgence Simandou 2040. Sa mise en œuvre permettra au pays de réaliser des avancées significatives vers l'atteinte des ODD tout en favorisant la transition vers une économie verte, résiliente et sobre en carbone.

La réussite de ce PNA repose toutefois sur une mobilisation soutenue de ressources financières et d'expertise spécialisée. À cet égard, l'appui des partenaires techniques et financiers, tant nationaux qu'internationaux, est vivement sollicité pour accompagner et renforcer les efforts du Gouvernement guinéen dans la poursuite des objectifs fixés.

Le Gouvernement guinéen à travers le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, exprime sa profonde reconnaissance à toutes les parties prenantes ayant contribué à l'élaboration de ce premier PNA, ainsi qu'à celles qui contribueront à sa mise en œuvre. En particulier, nos remerciements s'adressent au Fonds vert pour le Climat, au PNUD et au Programme d'Appui Global aux Plans Nationaux d'Adaptation (PAG-PNA) pour leur précieux appui technique et financier.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement durable réaffirme son engagement et compte sur la mobilisation et le soutien actif de toutes les parties prenantes pour assurer le succès de ce plan ambitieux.

La Ministre de l'Environnement
et du Développement Durable

Djami DIALLO

SIGLES ET ACRONYMES

ABN	Autorité du Bassin du Niger
AEPHA	Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement
AGRYHMET	Centre Régional de Formation et d'Application en Agro Hydrologie et Météorologie
ANAFIC	Agence Nationale de Financement des Collectivités
ANM	Agence Nationale de la Météorologie
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BSD	Bureau de Stratégie et de Développement
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (en anglais, United Nations Framework Convention on Climate Change, UNFCCC)
CDN	Contribution Déterminée au niveau National
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEREMAC	Centre de Recherche maritime et côtière de Guinée
CMG	Chambre des mines de Guinée
CNSHB	Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura
CNSOE	Centre National de Surveillance et d'Observations Environnementales
CO2	Dioxyde de Carbone
COP	Conférence des Parties
DNPNC	Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques
DPM	Domaine Public Maritime
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EIES	Études d' Impact Environnementales Sociales
EES	Évaluation Environnementale Stratégique
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEM	Fonds pour l'environnement mondial (en anglais Global Environment Facility, GEF)
FVC	Fonds Vert Climat (en anglais Green Climate Fund, GCF)
FONGDD	Forum des ONG pour le Développement Durable
GIEC	Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
IDH	Indice de développement humain
INS	Institut National des Statistiques
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée
IREG	Institut de Recherche en Environnement de Guinée
MAEF	Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts
MASPF	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion Féminine et de l'Enfance
MPFEV	Ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables
MEDD	Ministère de l'Environnement, et du Développement Durable
MEPUA	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation

METFP	Ministère de l'Enseignement Technique, de la Formation Professionnelle, et de l'Emploi
MGF	Mutilations Génitales Féminines
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MITP	Ministère des Infrastructures et des Travaux Publics
MSHP	Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique
OIM	Organisation Internationale de Migration
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAFG	Plan d'Action Forestier de la Guinée
PAGSEM	Projet d'Appui à la Gouvernance du Secteur Minier
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PANA	Plan d'Action National d'Adaptation
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PGES	Plan de Gestion Environnemental et Social
PIB	Produit Intérieur Brut
PMA	Pays les Moins Avancés
PNA	Plan National d'Adaptation
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PRONG	Plateforme Nationale de Plaidoyer et de renforcement des capacités des ONGs
RCP	Voies de Concentration Représentatives
REB	Réseau Environnement Bauxite
RENASCEDD	Réseau National de la Société Civile pour l'Environnement et le Développement Durable
SCN	Seconde Communication Nationale
SDAM	Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove
SIG	Système d'Information Géographique
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SNCC	Stratégie Nationale sur le Changement Climatique
SNRRC	Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes
VFG	Violence Fondée sur le Genre
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets

GLOSSAIRE

Termes	Définitions selon le GIEC ou l'UNDRR ou la CCNUCC
Adaptation	Démarche d'ajustement au climat actuel ou attendu, ainsi qu'à ses conséquences. Pour les systèmes humains, il s'agit d'atténuer les effets préjudiciables et d'exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation au climat attendu ainsi qu'à ses conséquences (GIEC).
Aléa	Survenue potentielle d'un phénomène naturel ou induit par l'homme ou une tendance, ou un impact physique, pouvant entraîner la perte de la vie, des blessures, ou d'autres impacts sur la santé, ainsi que des dommages et des pertes aux biens, aux infrastructures, aux moyens de subsistance, à la prestation de services, aux écosystèmes et aux ressources environnementales (UNDRR).
Anomalie	Écart que présente une variable par rapport à sa valeur moyenne sur une période de référence.
Capacités (D'adaptation)	Faculté d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d'autres organismes, leur permettant de se prémunir contre d'éventuels dommages, de tirer parti des opportunités ou de réagir aux conséquences (GIEC).
Changements climatiques	Changements qui sont attribués directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui viennent s'ajouter à la variabilité naturelle du climat observée au cours de périodes comparables (CCNUCC).
Ensemble de modèles	Groupe de simulations effectuées à l'aide de modèles tournant en parallèle qui caractérisent les conditions passées, prévues et projetées du climat. Les écarts que présentent les résultats au sein de l'ensemble aident à estimer l'incertitude liée à la modélisation. Les ensembles issus d'un seul modèle, en variant les conditions initiales, caractérisent uniquement l'incertitude associée à la variabilité interne du climat, tandis que les ensembles issus de plusieurs modèles incluent également l'effet des différences dans les modèles. Les ensembles à paramètres perturbés, où l'on fait varier les paramètres des modèles de façon systématique, visent à estimer l'incertitude résultant des spécifications internes, au sein d'un même modèle. Les sources d'incertitude que ne résolvent pas les ensembles sont liées aux biais ou aux erreurs systématiques des modèles, que l'on peut estimer en comparant les simulations obtenues aux observations.
Erreur quadratique moyenne (EQM)	Est un indicateur de vérification de la fiabilité d'un modèle. Cet outil étudie les écarts entre les valeurs réellement observées et les valeurs prédites par le modèle.
Exposition	Présence de personnes, de moyens de subsistance, d'espèces ou d'écosystèmes, de fonctions environnementales, de services et de ressources, d'infrastructures ou de biens économiques, sociaux ou culturels dans des zones susceptibles d'être affectées négativement.

Termes	Définitions selon le GIEC ou l'UNDRR ou la CCNUCC
Gestion des Risques de Catastrophes	Action d'élaborer, de mettre en œuvre et d'évaluer des stratégies, politiques et mesures destinées à mieux comprendre les risques de catastrophes, à favoriser la réduction et le transfert de ces risques et à promouvoir l'amélioration constante de la préparation à une catastrophe, des réponses à y apporter et du rétablissement postérieur, dans le but explicite de renforcer la protection des personnes, leur bien-être, la qualité de vie, la résilience et le développement durable. (Glossaire du Rapport spécial sur la gestion des risques de catastrophes et de phénomènes extrêmes pour les besoins de l'adaptation au changement climatique, SREX). Selon le Groupe de travail RRC au sein des Nations Unies (2016) : Mise en œuvre de politiques et stratégies de réduction des risques visant à empêcher l'apparition de nouveaux risques, à réduire ceux qui existent et à gérer le risque résiduel, afin de renforcer la résilience et de limiter les pertes dues aux catastrophes.
Incertitude	État de connaissance incomplète pouvant découler d'un manque d'information ou d'un désaccord à propos de ce que l'on sait ou même de ce qu'il est possible de savoir. L'incertitude peut avoir des origines diverses : elle peut notamment être due à □ des données imprécises, à une ambiguïté □ dans la définition des concepts ou dans la terminologie, à une compréhension partielle de processus fondamentaux ou encore à □ des projections incertaines concernant le comportement humain. L'incertitude peut donc être exprimée par des mesures quantitatives (fonction de densité □ de probabilité □, etc.) ou par des évaluations qualitatives (reflétant par exemple l'opinion d'une équipe d'experts). (Voir Moss et Schneider, 2000 ; GIEC, 2004 ; Mastrandrea et al., 2010).
Modèle climatique	Représentation numérique du système climatique qui repose sur les propriétés physiques, chimiques et biologiques de ses composantes et leurs processus d'interaction et de rétroaction, et qui tient compte d'une partie de ses propriétés connues. Le système climatique peut être représenté par des modèles d'une complexité variable : pour une composante ou une combinaison de composantes donnée, on peut définir un spectre ou une hiérarchie de modèles qui diffèrent par certains aspects tels que le nombre de dimensions spatiales, le degré de représentation explicite des processus physiques, chimiques ou biologiques, ou le degré d'inclusion de paramétrages empiriques. Une évolution se dessine vers des modèles plus complexes à chimie et biologie interactives. Les modèles climatiques sont utilisés en recherche pour comprendre et simuler le climat ; ils sont aussi utilisés en exploitation, pour prévoir le climat à échéance mensuelle, saisonnière et interannuelle, et plus.
Période de référence	Période par rapport à laquelle les anomalies sont calculées.
Phénomène météorologique extrême	Phénomène rare en un endroit et à un moment de l'année particuliers. Même si le sens donné au qualificatif « rare » varie, un phénomène météorologique extrême devrait normalement se produire aussi rarement, sinon plus, que le dixième ou le quatre-vingt-dixième centile de la fonction de densité □ de probabilité □ établie à □ partir des observations. Par définition, les caractéristiques de conditions météorologiques extrêmes peuvent, dans l'absolu, varier d'un lieu à un autre. Lorsque des conditions météorologiques extrêmes se prolongent pendant un certain temps, l'espace d'une saison par exemple, elles peuvent être considérées comme un phénomène climatique extrême, en particulier si elles correspondent à □ une moyenne ou à □ un total en lui-même extrême (une sécheresse ou de fortes pluies pendant toute une saison, par exemple)
Projection climatique	Simulation de la réponse du système climatique à un scénario futur d'émissions ou de concentration de gaz à effet de serre et d'aérosols, obtenue généralement à l'aide de modèles. Les projections climatiques se distinguent des prévisions climatiques par le fait qu'elles sont liées aux scénarios d'émissions, de concentration ou de forçage radiatif utilisés, lesquels reposent sur des hypothèses concernant, par exemple, l'évolution socio-économique et technologique qui peuvent ou non se réaliser.

Termes	Définitions selon le GIEC ou l'UNDRR ou la CCNUCC
Projet de comparaison de modèles couplés (CMIP)	Activité conduite par le Programme mondial de recherche sur le climat dans le domaine de la modélisation, qui consiste à coordonner et à archiver des simulations du climat sur la base du partage des données de modèles par des équipes de simulation dans le monde entier. Les jeux de données multi-modèles CMIP3 comprennent des projections établies à partir des scénarios SRES. Les jeux de données CMIP5 comprennent des projections fondées sur les trajectoires représentatives de concentration. La sixième phase du Projet comporte une série d'expériences communes de modèles climatiques, ainsi qu'un ensemble de projets de comparaisons d'autres modèles retenus par le CMIP.
Réchauffement global	Estimation de la hausse de la température moyenne à la surface du globe au cours d'une période de 30 ans ou de la période de 30 ans centrée sur une année ou une décennie donnée, exprimée par rapport aux niveaux préindustriels, sauf indication contraire. Pour les périodes de trente ans couvrant des années passées et futures, il est assumé que la tendance multi-décennale au réchauffement observé actuellement se maintiendra. Voir aussi Changement climatique et Variabilité du climat.
Résilience	Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux à faire face à un événement, une tendance ou une perturbation dangereuse, en répondant ou en se réorganisant de manière à maintenir la capacité d'adaptation, d'apprentissage, et de transformation.
Risque	Résultant de l'interaction entre la vulnérabilité, l'exposition et l'aléa (ou le danger) : il est défini comme potentiel de conséquences, dans lequel quelque chose de valeur est en jeu, et dont l'issue est incertaine. Selon le Groupe de travail RRC au sein des Nations Unies (2016) : Risque de catastrophe : Risque de pertes en vies humaines, de blessures, de destruction ou de dégâts matériels pour un système, une société ou une communauté au cours d'une période donnée, dont la probabilité est déterminée en fonction du danger, de l'exposition, de la vulnérabilité et des capacités existantes.
Scénario d'émissions	Représentation plausible de l'évolution future des émissions de substances qui ont des effets radiatifs (gaz à effet de serre, aérosols, etc.), fondée sur un ensemble cohérent et intrinsèquement homogène d'hypothèses concernant les forces motrices (évolution démographique et socio-économique, progrès technologique, énergie, utilisation des terres, etc.) et leurs interactions principales. Les scénarios de concentration qui découlent des scénarios d'émissions sont souvent introduits, comme conditions initiales, dans les modèles climatiques pour établir des projections. Voir aussi Scénario de base, Scénario d'atténuation, Scénario socio-économique, Scénario, Trajectoires représentatives de concentration (RCP) (sous Trajectoires), Trajectoires communes d'évolution socio-économique (SSP) (sous Trajectoires) et Trajectoires de transformation (sous Trajectoires).
Vulnérabilité	Propension ou prédisposition à être affectée de manière négative. La vulnérabilité recouvre plusieurs concepts et éléments, notamment la sensibilité d'être atteint et le manque de capacités, telles que les capacités à anticiper, faire face et récupérer. La vulnérabilité se caractérise à travers différentes dimensions (par exemple sociale, économique, environnementale, institutionnelle, culturelle).

RESUME EXECUTIF

La République de Guinée consciente de l'urgence climatique et de sa vulnérabilité, a amorcé le processus du Plan National d'Adaptation (PNA) en 2016 afin de renforcer ses capacités de résilience face aux effets des changements climatiques. Ce processus a été soutenu par le PNUD dans le cadre du Programme d'appui global aux PNA (PAG-PNA) et le Fonds Vert Climat (FVC) en débutant par l'identification des besoins et lacunes en matière de planification de l'adaptation à travers le projet « Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée – PNA ».

La mise en œuvre de ce projet lancé en 2021 et les produits qui en ont découlé, ont permis la préparation de ce Plan National d'Adaptation (PNA). Une approche inclusive et participative a été adoptée afin d'impliquer l'ensemble des acteurs et partenaires concernés et de recueillir des informations complémentaires, notamment les informations relatives aux lacunes et recommandations. Les consultations ont également permis de présenter les résultats et les informations consolidées aux parties prenantes et de les faire valider. Outre les documents issus du projet « Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée – PNA », l'élaboration de ce document du PNA, a bénéficié d'une collecte complémentaire de documentation, d'une concertation des acteurs concernés et d'un atelier de validation avec les parties prenantes clés, le 4 décembre 2025 à Conakry afin de prendre en compte leurs recommandations sur le document du PNA.

La République de Guinée étant un pays moins avancé (PMA), est très vulnérable au changement climatique en raison de sa dépendance à l'agriculture pluviale, sa forte exposition géographique (littoral, montagnes), la dégradation des écosystèmes, la pauvreté, la faible capacité d'adaptation et les limites dans la gouvernance environnementale.

Le guide de méthodologie d'intégration du changement climatique¹ préparé au cours du processus du PNA préconise de prendre pour base les options prioritaires identifiées dans la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC) et de les actualiser en tenant compte des propositions d'adaptation des documents de stratégie les plus récents. Ainsi, les mesures du PNA ont été identifiées selon une approche participative et inclusive. Afin d'éviter une duplication, la méthodologie a consisté à :

- Insérer les différentes mesures identifiées dans la SNCC au regard de la faisabilité de leur intégration « rapide » dans la planification et la budgétisation ;
- Compléter et/ou ajouter les activités ou mesures identifiées compte tenu de l'analyse de vulnérabilité ;

¹ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2024c, Guide méthodologique ; Mission : « Élaboration d'un guide sur les directives techniques de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans la planification et la budgétisation sectorielle »

- Regrouper pour chaque secteur les différentes mesures dans des programmes pour rendre le PNA plus opérationnel et de faciliter l'élaboration des projets et la mobilisation de financements.

Ce premier PNA est un document stratégique qui présente des priorités d'adaptation et vient renforcer la perspective à long terme et les liens entre les priorités d'adaptation, les besoins de développement durable et le Programme Simandou 2040. L'objectif général du PNA est d'accroître la résilience climatique et les capacités d'adaptation nationale pour faire face aux effets des changements climatiques, tout en intégrant l'adaptation dans la planification et la budgétisation aux niveaux national, sectoriel et infranational

Les objectifs spécifiques sont :

- Réduire la vulnérabilité des secteurs économiques, des écosystèmes et des communautés aux impacts climatiques;
- Renforcer les capacités institutionnelles et locales pour une gouvernance efficace et inclusive de l'adaptation ;
- Intégrer l'adaptation dans les processus de planification et de programmation budgétaire ;
- Intégrer l'aspect genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'adaptation ;
- Faciliter la mobilisation des ressources techniques et financières pour les actions prioritaires d'adaptation.

Le PNA s'articule autour de quatre grands axes stratégiques définis comme suit :

- **AXE STRATÉGIQUE 1** : Renforcer la gouvernance et l'intégration de l'adaptation ;
- **AXE STRATÉGIQUE 2** : Recherche, information et partage des connaissances en matière d'adaptation au CC ;
- **AXE STRATÉGIQUE 3** : Améliorer la résilience des communautés et des secteurs de production ;
- **AXE STRATÉGIQUE 4** : Financer l'adaptation aux changements climatiques.

Compte tenu de la vulnérabilité de la République de Guinée, des mesures d'adaptation sont proposées dans onze (11) secteurs prioritaires : Agriculture, Élevage, Pêche, Ressources en eau et assainissement, Santé publique, Forêts, biodiversité et aires protégées, Zones côtières, Energie, Gestion des risques et Aménagement du territoire et infrastructures, Mines et Industrie, et Mobilisation des ressources techniques et financières. Le PNA s'aligne aux priorités et politiques de développement de la République de Guinée à savoir

le Programme Simandou 2040, la CDN 3.0, la Troisième Communication Nationale, et d'autres politiques liées aux changements climatiques telles que la SNCC et les politiques sectorielles.

Le PNA propose une approche sectorielle avec des orientations stratégiques et des actions prioritaires pour chaque secteur aux niveaux national et/ou régional et un ensemble de programmes structurants. Ces programmes visent une articulation des priorités stratégiques et actions préconisées dans le PNA pour une opérationnalisation effective, intersectorielle et planifiée dans le temps. Le présent PNA a été élaboré dans une perspective de planification sur 10 ans, avec une possibilité de révision au bout de 5 ans, suivant l'évolution du contexte et les résultats de l'évaluation à mi-parcours. La mise en œuvre sur 10 ans (2026-2035) se fera de manière participative avec les acteurs étatiques et non étatiques et requiert à la fois des moyens financiers et humains considérables ainsi que des arrangements institutionnels appropriés et efficaces.

Le plan d'action du PNA couvre les 11 secteurs ciblés déclinés en 22 programmes prioritaires. Le budget global de la mise en œuvre du PNA pour la période d'exécution de dix (10) ans est estimé à 10,9 milliards dollars américains financés par l'État, les partenaires techniques et financiers, les collectivités, le secteur privé et les organisations non gouvernementales/organisations de la société civile.

PREMIERE PARTIE

Inondation à Sansando, Siguiri

Copyright Agence Nationale de Gestion des Urgences
et Catastrophes Humanitaires (ANGUICH)

I. INTRODUCTION

1.1 CONTEXT

Le processus des Plans Nationaux d'Adaptation (PNA) a été établi en 2010 par la Convention-cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) comme élément du Cadre d'Adaptation de Cancun. Il permet aux Parties à la CCNUCC de formuler et mettre en œuvre des PNA en vue d'identifier les besoins d'adaptation à moyen et long-termes, de développer et mettre en œuvre des stratégies et programmes pour répondre à ces besoins. C'est un processus continu, progressif et itératif qui suit une approche nationale, sensible au genre, de nature participative et pleinement transparente. Les objectifs du processus PNA tels que définis par la CCNUCC sont les suivants :

“Réduire la vulnérabilité aux incidences des changements climatiques en renforçant la capacité d'adaptation et la résilience et Intégrer de manière cohérente l'adaptation aux changements climatiques dans les politiques, les programmes et les travaux pertinents, nouveaux ou en cours, en particulier les processus et les stratégies de planification du développement dans tous les secteurs concernés et à différent niveaux, selon qu'il convient” (CCNUCC, Décision 5/CP.17)².

1.2 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE DU PROCESSUS DU PNA

La République de Guinée a amorcé le processus de développement de son PNA en 2016 avec l'appui du PNUD dans le cadre du Programme d'appui global aux PNA (PAG-PNA) et du Fonds Vert Climat (FVC) par l'identification des besoins et lacunes en matière de planification de l'adaptation.

La requête de préparation du PNA auprès du FVC sous la forme du projet « Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée » a été soumise en 2019. Le projet a été financé en 2021 et mis en œuvre avec l'appui du PNUD. Il visait à accroître les capacités d'adaptation de la Guinée pour faire face aux effets du changement climatique en créant des liens entre recherche et politiques afin de parvenir à une prise de décisions éclairées et en mettant à profit les possibilités offertes par le financement public et le secteur privé³.

Les trois effets attendus de ce projet sont :

- Effet 1 – Les liens entre recherche et politiques ainsi que la base des connaissances permettant d'éclairer la planification et la prise de décisions en matière d'adaptation sont renforcés ;

² UNFCCC, 2011, Décision 5/CP.17, paragraphe 1.

³ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023t, Note méthodologique, plan de travail et chronogramme ; Mission : « Élaboration d'un guide sur les directives techniques de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans la planification et la budgétisation sectorielle ».

- Effet 2 - L'intégration de l'adaptation aux changements climatiques est facilitée par le renforcement des mécanismes de coordination et de suivi-évaluation ;
- Effet 3 - Le mécanisme de financement national et l'engagement du secteur privé sont élargis en vue de soutenir le financement de l'adaptation aux changements climatiques.

La mise en œuvre de ce projet et les produits qui en ont découlé ont permis la préparation de ce document PNA. Une approche inclusive et participative a été adoptée afin d'impliquer l'ensemble des acteurs et partenaires concernés et de recueillir des informations complémentaires, notamment celles relatives aux lacunes et recommandations. Les consultations ont également permis de présenter les résultats et les informations consolidées aux parties prenantes et de les faire valider.

Outre les documents issus du projet « Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée – PNA », l'élaboration de ce document du PNA, a bénéficié d'une collecte complémentaire de documentation, d'une concertation des acteurs concernés et d'un atelier de validation avec les parties prenantes clés, le 4 décembre 2025 à Conakry afin de prendre en compte leurs recommandations sur le document du PNA.

Le lancement du processus PNA a été matérialisé par une feuille de route suivie d'un atelier à destination des parties prenantes et d'une étude sur la question du genre dans le processus du PNA en 2019. L'avancement du processus PNA est ancré dans les stratégies et projets d'adaptation aux changements climatiques existants ainsi que dans les processus de planification du développement et de budgétisation de la République de Guinée. Ce PNA s'aligne en particulier sur le Programme Simandou 2040, le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PANA), la Contribution Déterminée au niveau National (CDN) 3.0, la Troisième Communication Nationale (TCN) et les documents stratégiques de référence.

Des efforts ont été faits en République de Guinée pour intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans la planification du développement aux niveaux national, infranational et sectoriel, notamment, les questions d'adaptation aux changements climatiques ont été prises en compte dans la Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA) en ce qui concerne les sous-secteurs de l'agriculture et dans le secteur de la Santé. Par ailleurs, le PANA préconise la gestion intégrée des ressources en eau et la protection et restauration des écosystèmes fragiles pour les zones côtières.

1.3 ANALYSE DES LACUNES ET FAIBLESSES LIÉES AU PROCESSUS PNA

Les principales lacunes et faiblesses identifiées dans le cadre du processus du PNA en Guinée peuvent être résumées ainsi :

- **FAIBLE COORDINATION AU NIVEAU INSTITUTIONNEL** : le projet a ainsi identifié des faiblesses et/ou des fragmentations dans les mécanismes de coordination, de suivi-évaluation et de financement. Cette fragmentation rend difficile l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques sectorielles d'une part et d'autre part, entraîne des duplications, des lacunes dans la mise en œuvre et un gaspillage de ressources aussi bien humaines que financières.
- **ABSENCE DE LIENS SOLIDES ENTRE LA RECHERCHE ET LES POLITIQUES** : il a été reconnu que le faible lien entre la recherche et les politiques limite les prises de décisions éclairées. Ainsi les données scientifiques sur les vulnérabilités climatiques (par exemple projections climatiques, modèles d'impact...) ne sont pas toujours traduites en option concrètes d'adaptation.
- **ABSENCE DE DONNÉES SUR LES IMPACTS SPÉCIFIQUES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS ÉCONOMIQUES** : études de vulnérabilité, études d'impact ...
- **INTÉGRATION LIMITÉE DE L'ADAPTATION DANS LES PROCESSUS DE PLANIFICATION, PROGRAMMATION, BUDGÉTISATION, SUIVI ET ÉVALUATION** : cela a pour conséquence un manque d'intégration de l'adaptation dans les plans de développement nationaux ou sectoriels.
- **MANQUE DE FINANCEMENT ADÉQUAT** : le PNA de la Guinée fait face à un défi financier majeur : L'insuffisance des mécanismes de financement (y compris la mobilisation du secteur privé) est une barrière. Sans financement durable, la concrétisation des stratégies identifiées dans le PNA reste incertaine.
- **COMMUNICATION ET DIFFUSION DES INFORMATIONS CLIMATIQUES FAIBLES** : le réseau d'observation climatique guinéen est jugé « obsolète et sous-équipé. Il y a des lacunes dans la communication des risques climatiques aux communautés et cela limite la capacité des communautés à réagir ou à planifier des stratégies d'adaptation locales.

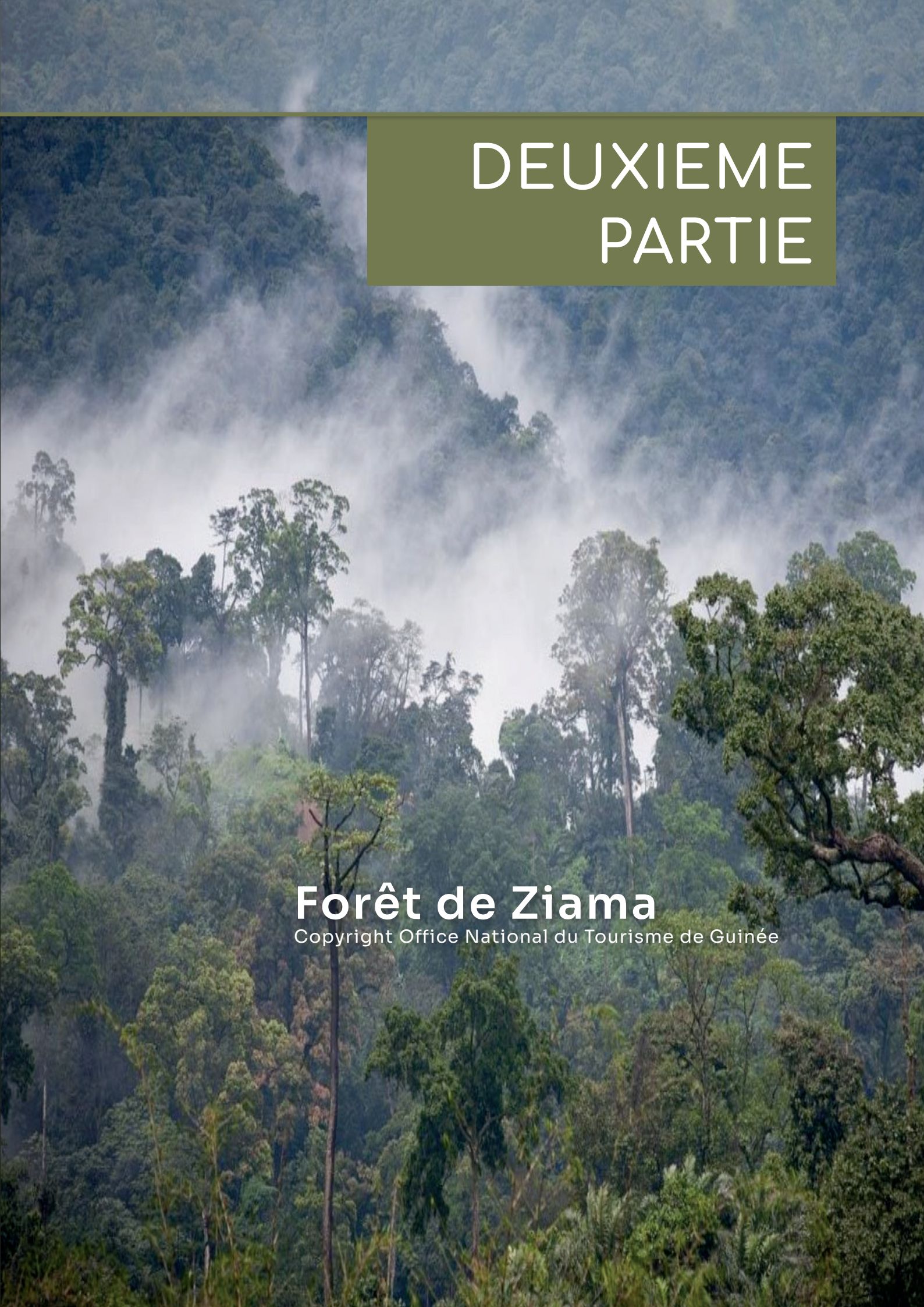
- **CAPACITÉ INSTITUTIONNELLE LIMITÉE** : durant le processus du PNA, des ateliers de formation des experts de divers ministères (environnement, finances, agriculture...) ont été organisés. Cependant, les besoins en renforcement des capacités sont encore importants et les efforts devraient être maintenus en termes d'évaluation des risques, de modélisation, de planification et de recherche de financement (capacité à rédiger des projets « bancables »).

1.4 OBJECTIFS DU PNA DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Ce premier PNA est un document stratégique qui présente des priorités d'adaptation et vient renforcer la perspective à long terme et les liens entre les priorités d'adaptation, les besoins de développement durable ainsi que le Programme d'émergence Simandou 2040. L'objectif principal du PNA est d'accroître la résilience climatique et les capacités nationales d'adaptation pour faire face aux effets des changements climatiques, tout en intégrant l'adaptation dans la planification et la budgétisation aux niveaux national, sectoriel et infranational.

Les objectifs spécifiques sont :

- Réduire la vulnérabilité des secteurs économiques, des écosystèmes et des communautés aux impacts climatiques;
- Renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux central et local pour une gouvernance efficace et inclusive de l'adaptation ;
- Intégrer l'adaptation dans les processus de planification et de programmation budgétaire ;
- Intégrer l'aspect genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'adaptation ;
- Faciliter la mobilisation des ressources techniques et financières pour les actions prioritaires d'adaptation.



DEUXIEME PARTIE

Forêt de Ziama

Copyright Office National du Tourisme de Guinée

II. CONTEXTE NATIONAL

2.1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE ET PHYSIQUE

2.1.1 SITUATION GÉOGRAPHIQUE

La République de Guinée est située au Sud-ouest de l'Afrique occidentale entre 7°05 et 12°51 de latitude Nord et 7°30 et 15°10 de longitude Ouest, à mi-chemin de l'équateur et du tropique du Cancer. Elle est limitée à l'Est par la Côte d'Ivoire et le Mali, au Sud par le Libéria et la Sierra Leone, à l'Ouest par l'océan Atlantique et la Guinée Bissau et au Nord par le Sénégal et le Mali. C'est un pays côtier de 245 857 km² de superficie, avec environ 350 km de littoral atlantique-ouest. Avec une population estimée à environ 14,53 millions d'habitants en 2024⁴, la Guinée a une densité moyenne de 48 habitants par km²⁵. Au niveau administratif, la Guinée compte 8 régions (Boké, Kindia, Mamou, Faranah, Kankan, Labé, N'Zérékoré et Conakry), 33 préfectures, 45 Communes Urbaines et 329 Communes Rurales (cf. Figure n° 1).



Figure 1 : Carte administrative de la Guinée (https://www.axl.cefan.ulaval.ca/afrique/guinee_fr-carteregionale.htm)

2.1.2 SITUATION PHYSIQUE

La République de Guinée est subdivisée en quatre régions naturelles avec des reliefs et des climats spécifiques : Basse Guinée ; Moyenne Guinée ; Haute Guinée, Guinée Forestière (cf. Figure n° 2),

4 <https://www.banquemonde.org/fr/country/guinea/overview#:~:text=Pays%20c%C3%B4tier%20de%20l'Afrique,millions%20d'habitants%20en%202024>.

5 République de Guinée, 2021a, Contribution Déterminée au niveau National (CDN) de la République de Guinée. Rapport Diagnostic.

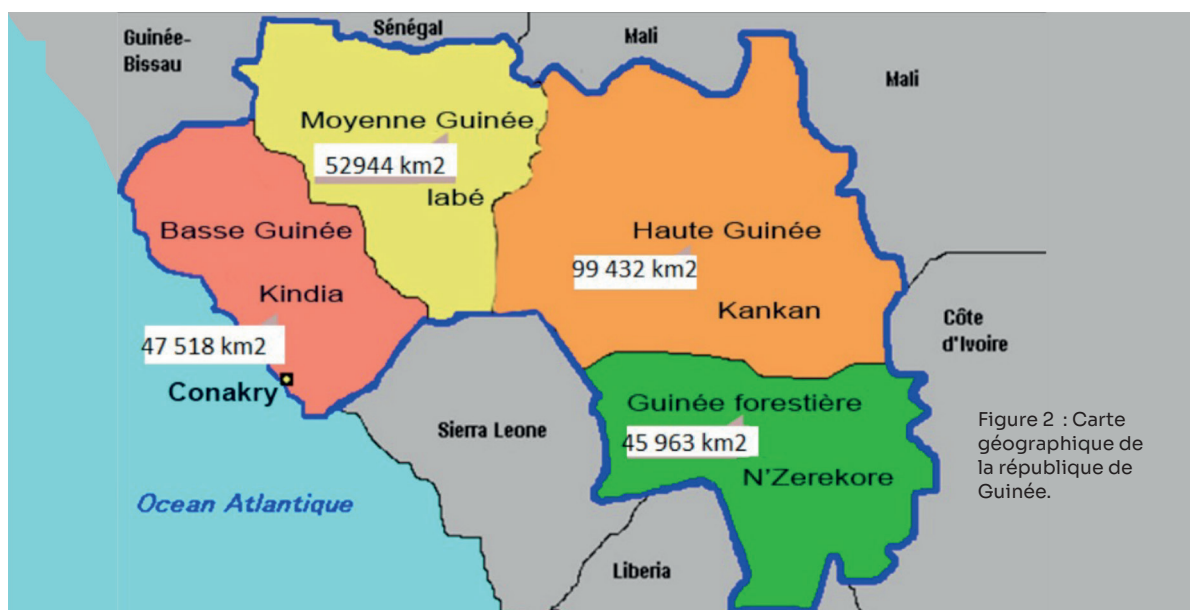


Figure 2 : Carte géographique de la République de Guinée.

RELIEF : le pays possède un relief varié allant des plaines du littoral à basse altitude aux zones montagneuses de l'intérieur du pays atteignant dans certains endroits une altitude de plus de 1500 m.⁶ Ainsi, on trouve le massif du Fouta Djallon qui domine les basses plaines côtières à l'ouest et les plateaux du bassin du Haut Niger à l'est. Au sud, la dorsale guinéenne porte le point culminant du pays (Mont Nimba, 1752 m)⁷ (cf. Figure n° 3).

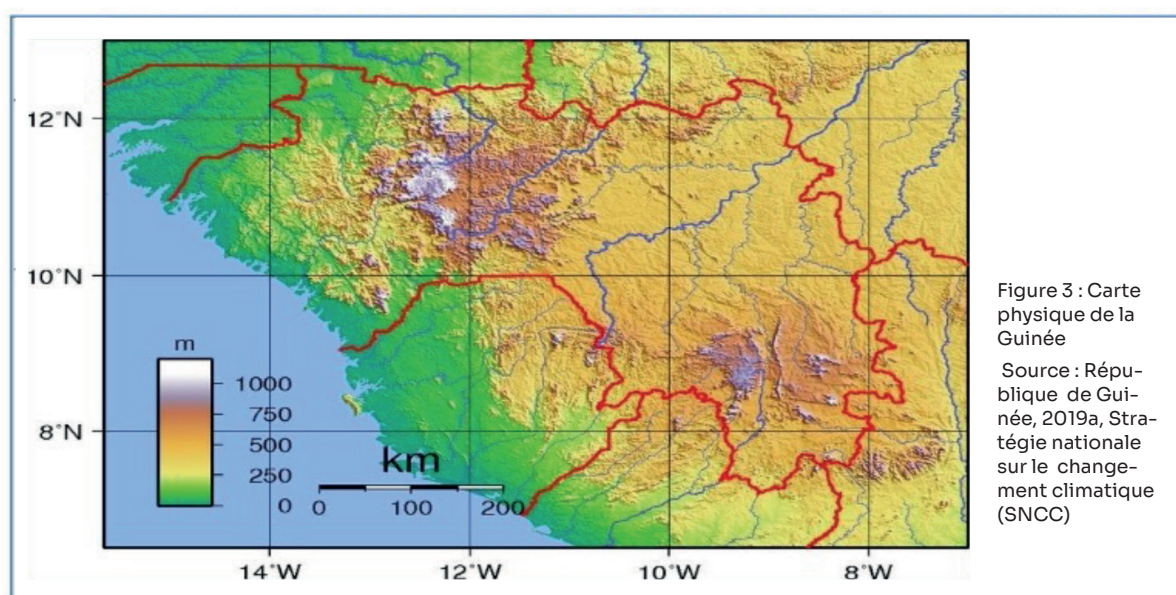


Figure 3 : Carte physique de la Guinée

Source : République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

Hydrographie : la République de Guinée est l'un des pays les plus arrosés de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest. La plupart des pays limitrophes sont tributaires des principaux cours d'eau qui y prennent leur source. Le réseau hydrographique, inégalement réparti entre les quatre zones climatiques du pays⁸, comprend environ 1165 cours d'eau, regroupés en 23 bassins versants

6 République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC).

7 République de Guinée, 2018a, Seconde Communication de la Guinée à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

8 République de Guinée, 2007, Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) de la République de Guinée.

dont 14 fleuves internationaux (cf. Figure n°4) à l'instar du fleuve Niger dont le bassin est partagé par neuf pays de la sous-région⁹. Les ressources renouvelables en eau de surface, y compris la partie partagée, sont estimées à 226 km³/an. Celles en eaux souterraines sont estimées à 72 km³¹⁰. Cependant, les eaux souterraines sont mal connues¹¹.

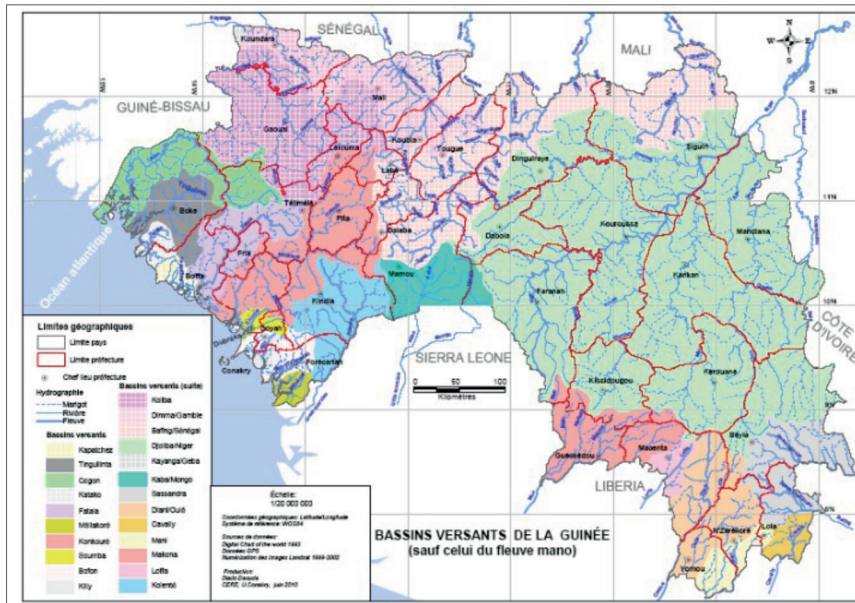


Figure 4 : Réseau hydrographique et bassins versants de Guinée (République de Guinée, 2018a, Seconde Communication de la Guinée à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

Végétation : le pays relève de quatre grands domaines géographiques : la mangrove constituée de palétuviers et les palmiers en Basse Guinée, la forêt sèche en Moyenne Guinée, la savane boisée en Haute Guinée et la forêt dense humide en Guinée Forestière. Les sols sont pauvres en éléments nutritifs sur les hauts plateaux du Fouta et en Haute Guinée. En Basse Guinée, le long du littoral, dans les vallées du Fouta, le long des fleuves en Haute Guinée et en Guinée forestière, les sols noirs ont une bonne structure et sont fertiles. Cette grande diversité des paysages contribue à la création des climats locaux, avec leur écosystème propre¹².

2.2 CLIMAT DE LA GUINÉE

La Guinée se caractérise par d'importantes différences climatiques dues en grande partie à la variété du relief (cf. Figure n°3). Ainsi les quatre régions naturelles de la Guinée présentent des caractéristiques climatiques, hydrologiques et écologiques bien différentes¹³ avec des particularités de température, de pluviométrie, de sol, de faune, de flore et de relief.

Le climat guinéen est caractérisé par deux types principaux : un climat tropical pour la majeure partie du territoire et un climat subéquatorial pour le sud-est

⁹ Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigeria et Tchad.

¹⁰ S. Camara et A. Bangoura, 2017, Valorisation des ressources en eau en Guinée en vue d'un développement économique, social et durable, Wat. Env. Sci. Vol. 1, (Numéro spécial COP22) (2017), 106-114 ; file:///Users/mac/Downloads/sara,+Selly+CAMA-RA+&+Abdelkader+Bangoura%20(1).pdf

¹¹ République de Guinée, 2018a, Seconde Communication de la Guinée à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

¹² Ibid.

¹³ République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

de la Guinée. Le régime pluviométrique annuel est unimodal. L'année est divisée en deux saisons distinctes : une saison sèche durant laquelle sévit l'Harmattan et une saison humide régie par la mousson ouest africaine. La saison humide dure de 5 à 7 mois (avril- octobre), suivie d'une saison sèche de novembre à avril. Les températures sont élevées et constantes et la pluviométrie croît du Nord au Sud et de l'intérieur vers la côte: Boké (2496 mm), Boffa (2891 mm), Dubréka (3617 mm), Conakry (4113 mm), Kindia (2120 mm), Forécariah (3128 mm). Les maxima sont situés dans la région de Conakry et Macenta, et les minima sont observés dans les régions du nord du pays.

Le climat tropical en Basse Guinée a des températures moyennes assez constantes : 23° et 25°C et des précipitations importantes, entre 2100 et 5000 mm, avec un maximum mensuel moyen de plus de 1000 mm en août. Dans le climat de type tropical montagnard, en Moyenne Guinée, les deux saisons sont de durée approximativement égale et les précipitations varient en moyenne de 1600 mm à 2000 mm. Les facteurs géographiques ont un impact majeur sur le climat de la Guinée. En effet l'orographie et la densité de la forêt de la région jouent un très grand rôle sur les précipitations et la température du milieu¹⁴.

2.3 CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE

L'économie guinéenne est principalement portée par le secteur tertiaire (commerce, transport, télécommunications, immobilier et services aux entreprises) qui représente 40% du Produit Intérieur Brut (PIB). Ensuite vient le secteur secondaire (35% du PIB), dominé par les activités minières qui, avec la bauxite, l'or et le diamant, représentent en moyenne 85% des exportations du pays. Enfin, le secteur primaire (principalement l'agriculture) représente 25% du PIB. Les secteurs primaire et tertiaire contribuent à l'essentiel de l'emploi (de 40,5% et 45,1%) tandis que la contribution du secteur secondaire est assez faible (14,4%).

En effet, les exportations minières (bauxite et or) contribuent peu à la création d'emplois ou à la réduction de la pauvreté¹⁵. La croissance moyenne entre 2016 et 2023 est de 6,7 %. La part du sous-secteur agricole (culture, élevage et chasse) dans le PIB a également augmenté passant d'une moyenne annuelle de 10,2 % au cours de la période 2007-2015 à 13,1 % au cours de la période suivante de 2016 à 2023¹⁶.

La République de Guinée a surmonté le double choc causé par la maladie à virus Ébola et la faiblesse du cours des produits de base qui a entraîné une récession économique entre 2014 et 2016, et fait preuve de résilience face à la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Ainsi, malgré ces chocs, le pays a vu son PIB multiplié par trois¹⁷, tandis que son PIB par habitant doublait¹⁸ entre 2012 et 2022.

¹⁴ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée;

¹⁵ Banque Mondiale, 2024, note de conjoncture économique de la Guinée : gestion des ressources naturelles pour le développement inclusif et durable, première édition, Septembre 2024

¹⁶ Ibid.

¹⁷ Banque mondiale. 2022. PIB (\$ US courants) – Guinée ; Banque mondiale. 2022. PIB par habitant (\$ US courants) – Guinée.

¹⁸ La population a augmenté de 3 millions d'habitants entre 2012 et 2022, le taux de fécondité n'ayant que légèrement diminué au cours de la même période, pour passer de 5,2 à 4,4 enfants par femme.

Avec un Indice de Développement Humain (IDH) de 0,471 qui est parmi les plus faibles du monde (182ème rang parmi 192 pays ¹⁹), les principaux indicateurs sociaux synthétisés dans le Tableau n°1 montrent que la Guinée a encore de nombreux efforts à faire pour lutter contre la pauvreté et assurer sa sécurité alimentaire²⁰. En effet, 43,7% de la population de la Guinée vit dans la pauvreté en 2018. Cela correspond à environ 5,3 millions de personnes vivant en dessous du seuil national de pauvreté (estimé à 5 006 362 GNF par habitant et par an). L'écart et la gravité de la pauvreté sont plus prononcés parmi la population rurale que la population urbaine²¹. La Haute Guinée est la région la plus pauvre de Guinée avec un ratio de pauvreté de 62 %²². En effet, entre 20% et 26% des ménages dépendant des activités agricoles sont en situation d'insécurité alimentaire chronique en Guinée dont 71% pratiquent une agriculture de subsistance. Cette situation est principalement due à la faible productivité agricole, les méthodes d'exploitation non-adaptées, les pertes considérables des produits récoltés et non conservés, ainsi que le mauvais état des routes²³. La population guinéenne est considérablement affectée par l'insécurité alimentaire et nutritionnelle chronique. L'analyse du Cadre Harmonisé du Ministère de l'Agriculture en 2021 estimait que plus de 450,000 personnes (soit plus de 4% de la population étudiée) était en insécurité alimentaire, et projetait que ce nombre pourrait augmenter de 30% d'ici la fin de l'année 2021, si aucune mesure de remédiation n'est pris²⁴.

Tableau 1 : Indicateurs socio-économiques

Indicateurs	Guinée	Afrique de l'ouest	Afrique subsaharienne
Développement et inégalités			
PIB/habitant (FMI, 2023)	1 529 dollars américains		1 68 dollars américains
Classement IDH (PNUD, 2024)	182/192		
Coefficient de GINI (BM, 2018)*	29,6		
Part de la population disposant de moins de 2,16 USD par jour (BM, 2018)	13,8%		36,7% (2019)
Part de l'emploi vulnérable (BM,2022)	79%		75%
Part de la population urbaine vivant dans des bidonvilles (BM,2020)	49%		51%
Démographie			
Taux de fertilité (NU,2023)**	4,2	4,4	4,3
Mortalité infantile des enfants de moins de 1 an (NU, 2023)	65	60	48
Taux de natalité chez les femmes âgées de 15 à 19 ans (2023, NU)***			

19 PNUD, 2020, Rapport sur le développement humain 2020

20 République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée.

21 Banque Mondiale, 2022a, investir dans les pauvres et les vulnérables : évaluation de la pauvreté en Guinée ; <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099110923183035046/pdf/P171552-f32c8c8c-f67a-46fc-b726-7e3605ddb589.pdf>

22 République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée

23 Bougouma, K., Jaquet, S., Schiek, B., Ghosh, A., Achicanoy, A., Esquivel, A., Saavedra, C., Ramirez-Villegas, J., Grosjean, G. 2021. PAM Initiative Interne Primordiale: Analyse de la Réponse pour l'Adaptation Climatique Guinée. L'Alliance de Bioversity International et le Centre International de l'Agriculture Tropicale; Programme Alimentaire Mondial. 66 p. , <https://www.preventionweb.net/media/79402/download?startDownload=20251107>

24 Ministère de l'Agriculture et de l'élevage, 2021, Cadre harmonisé d'identification des zones à risque et des populations en insécurité alimentaire et nutritionnelle en Guinée.

Indicateurs	Guinée	Afrique de l'ouest	Afrique subsaharienne
Espérance de vie à la naissance (NU, 2023)	60,7 ans	58,3 ans	62,1 ans

Source : <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Pays/GN/indicateurs-de-developpement>

La démographie est marquée par des disparités régionales avec la répartition de la population totale suivante: Basse Guinée (23%), Moyenne Guinée (26%), Haute Guinée (25%), Guinée Forestière (17,69%) et la zone spéciale de Conakry (26%). Entre 2017 et 2020, la densité de la population en Guinée a augmenté de +2,8% par an, corrélée à une croissance démographique de +2,5% par an entre 2018 et 2023. La densité démographique varie significativement selon les différentes régions administratives : Conakry est la région la plus densément peuplée avec 4 657 habitants par km² en 2022 et enregistre une augmentation de +14,8% entre 2017 et 2022, due à l'exode rural et à la pression démographique. Les régions comme Faranah, Mamou, Kankan, Kindia et Boké connaissent une densité de population faible, inférieure à 57 habitants par km² en 2022.

La population de la Guinée est jeune avec seulement 5,77% de Guinéens ayant plus de 60 ans, 42 % ont moins de 14 ans²⁵ et 62 % ont moins de 25 ans²⁶. La taille moyenne des ménages est de 7,1 personnes²⁷. La Guinée est un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure qui compte 13,85 millions d'habitants²⁸, dont 62 % vivent dans des zones rurales²⁹.

2.4 ACCÈS AUX SERVICES DE BASE

L'accès aux services de base tels que l'eau potable, l'électricité et les services sanitaires est très inégal et généralement faible en République de Guinée. 51,1 % de la population ont accès à l'électricité, avec une forte disparité de ce service entre le milieu rural (25,5 %) et le milieu urbain (92,5 %) (<https://trackingsdg7.esmap.org/>); 66% de la population ont accès à l'eau potable, dont 49% de la population rurale et 86% de la population urbaine.

Le faible accès aux services de santé, surtout en dehors des zones urbaines, est une conséquence directe de la situation économique du pays, et résulte en une faible contribution du secteur de la santé dans la réduction de la pauvreté. On notait en 2012 par exemple, un accroissement du pourcentage d'individus malades ayant accès à un centre de santé, passant de 53% (2007) à 58% (2012). En revanche, en milieu urbain, on notait une baisse de cette mesure (73% en 2007 contre 70% en 2012). Ces tendances historiques illustrent bien la double-contrainte d'offre et de demande dans l'utilisation des services de santé.

La quasi-totalité des ménages utilise un combustible solide tel que le bois de chauffe ou le charbon de bois pour la cuisson, et moins de 1% des ménages utilise un combustible et des techniques de cuisson propres. En effet, selon un recensement

²⁵ Banque mondiale. 2022 population rurale (% de la population totale)

²⁶ PopulationPyramid.net. Guinea – 2021.

²⁷ République de Guinée, 2017b

²⁸ Banque mondiale. 2022. Population, total – Guinée.

²⁹ Banque mondiale. 2022. Population rurale (% de la population totale) – Guinée.

effectué en 2014, près de 98% des ménages guinéens dont majoritairement les ménages ruraux utilisaient des combustibles solides pour la cuisson et pour leurs besoins énergétiques. Cette tendance se maintient aujourd'hui, contribuant ainsi au problème de déforestation chronique dont souffre le pays³⁰.

2.5 CONSIDÉRATIONS LIÉES AU GENRE

Les principaux aspects des inégalités de genre en Guinée se traduisent dans les domaines suivants : la violence basée sur le genre (VBG); l'excision ; l'analphabétisme, la représentation féminine aux postes de décision, la persistance du lévirat et du sororat dans les mœurs et coutumes et le taux élevé des femmes chefs de ménage dirigés par une femme veuve, ou divorcée ou en raison de l'absence du mari. Ces inégalités induisent des impacts différents du changement climatique sur les hommes et les femmes et doivent être prises en compte dans le processus du PNA afin de mieux répondre aux besoins de tous les citoyens de Guinée en matière d'adaptation³¹.

La Guinée se classait 118ème sur 146 pays sur le plan de l'égalité femmes-hommes en 2022. Les écarts entre les femmes et les hommes étaient relativement faibles dans le domaine de la santé, mais très importants en ce qui concerne l'émancipation politique, l'éducation et la participation à la vie économique³². Malgré la progression du taux de scolarisation dans le primaire ces dix (10) dernières années, seulement 76 % des filles sont scolarisées, contre 89,2 % des garçons³³. Le taux d'achèvement du cycle primaire est nettement inférieur chez les filles (52%, contre 67% chez les garçons)³⁴.

Les femmes font face à des inégalités dans plusieurs domaines tels que la santé procréative, l'autonomisation et l'activité économique³⁵. Les taux de mutilations génitales féminines sont alarmants, 94,5 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ayant été soumises à cette pratique.

Les inégalités liées au genre en Guinée s'aggravent à l'adolescence³⁶. Ainsi, le mariage des enfants est omniprésent chez les femmes, bien que sa prévalence ait diminué au cours des 25 dernières années et le taux de procréation précoce, défini par le fait que les mères ont leur premier enfant avant l'âge de 18 ans, reste élevé³⁷. Ainsi l'Enquête Démographique et de Santé en Guinée (EDS) en 2018³⁸ indique que 46% des femmes étaient mariées avant l'âge de 18 ans. La Guinée figure parmi les 10 pays où la prévalence du mariage d'enfants est la

30 Bougouma, K., Jaquet, S., Schiek, B., Ghosh, A., Achicanoy, A., Esquivel, A., Saavedra, C., Ramirez-Villegas, J., Grosjean, G. 2021. PAM Initiative Interne Primordiale: Analyse de la Réponse pour l'Adaptation Climatique Guinée. L'Alliance de Bioversity International et le Centre International de l'Agriculture Tropicale; Programme Alimentaire Mondial. 66 p. , <https://www.preventionweb.net/media/79402/download?startDownload=20251107>.

31 République de Guinée, 2021b, Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée.

32 Forum économique mondial, 2022, Global Gender Gap Report 2022: Economy Profile – Guinea. UNESCO, 2022, Éducation et alphabétisme – Guinée.

33 UNESCO, 2022, Éducation et alphabétisme – Guinée

34 Banque mondiale, 2021, Taux d'achèvement de l'école primaire, total (% du groupe d'âge pertinent) – Guinée.

35 Ministère des postes, des télécommunications et de l'économie numérique, 2023, projet régional d'intégration numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-Guinée), composante Guinée, cadre de gestion environnementale et sociale (CGES), rapport final ; https://mptn.gov.gn/wp-content/uploads/2023/07/Rapport_FINAL_CGES_WARDIP-Guinee.pdf

36 Banque Mondiale, 2022b, Libérer le potentiel des femmes et des filles: Le statut des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons en Guinée

37 Banque Mondiale, 2019, Guinée : les avantages économiques d'une société soucieuse de l'égalité des genres

38 République de Guinée, 2018, Enquête Démographique et de Santé de la Guinée

plus élevée au monde³⁹. De ce fait, le taux de fécondité des adolescentes, qui est de 133,36 naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans, se situe au-dessus de la moyenne de 101,1 pour l'Afrique subsaharienne. Les Mutilations génitales féminines (MGF) constituent une violation des droits humains et de l'intégrité physique et morale des filles et des femmes. Elles laissent des séquelles irrémédiables. La Guinée est le second pays où le taux de MGF est le plus élevé, après la Somalie (98 %). Les données les plus récentes indiquent que 94,5 % des femmes âgées de 14 à 49 ans (contre 39 % des filles de 0 à 14 ans) sont excisées⁴⁰. Les MGF sont pratiquées dans tout le pays et parmi tous les groupes économiques, religieux et ethniques⁴¹.

Les femmes guinéennes sont confrontées à des taux importants de violence fondées sur le genre (VFG). 63 % des femmes interrogées ont été victimes de VFG conjugale, avec une prévalence plus forte en milieu urbain qu'en milieu rural, selon une enquête effectuée par le ministère de l'Action sociale, de la promotion féminine et de l'enfance. Le taux de mortalité maternelle en Guinée est l'un des plus élevés au monde, à savoir 679 en 2015.

Le taux de participation des femmes à la population active en Guinée est l'un des plus élevés d'Afrique subsaharienne, soit 66 % par rapport à une moyenne de 62 % pour l'Afrique subsaharienne. L'agriculture est la principale source d'emploi pour l'ensemble des Guinéens, avec 65 % pour les hommes et 70 % pour les femmes. Le pourcentage des femmes est également plus élevé que celui des hommes pour la vente au détail soit respectivement 20% et 8%.

Malgré le rôle déterminant joué par les femmes dans l'amélioration du niveau de vie des ménages, elles sont défavorisées dans l'accès aux ressources productives et ne bénéficient pas du même traitement que les hommes dans le contrôle des moyens de production et des revenus de leurs familles. Les femmes ont accès à des terres qui sont souvent de plus petites superficies et de moindre qualité, que celles disponibles pour les hommes⁴².

39 Banque Mondiale, 2022b, Libérer le potentiel des femmes et des filles: Le statut des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons en Guinée

40 République de Guinée, 2018, Enquête Démographique et de Santé de la Guinée ;

41 République de Guinée, 2025e, Rapport de mise en œuvre du programme et du plan d'action de Beijing+ 30 ; https://www.unwomen.org/sites/default/files/2025-03/b30_report_guinea_fr.pdf

42 Doumbouya Oumou, Non datée. Présentation sur le processus d'élaboration du PNA et intégration du genre en Guinée, Direction nationale de l'environnement.

III. GOUVERNANCE POUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

3.1 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET RÈGLEMENTAIRE DE L'ADAPTATION

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) est chargé de coordonner les activités liées au changement climatique et de superviser la mise en œuvre des politiques environnementales globales. Sous l'égide du MEDD, la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques (DNPNC) est la tutelle gouvernementale, cheffe de file pour les actions nationales en matière de changement climatique et la coordination opérationnelle. Elle est le Point focal institutionnel de la CCNUCC⁴³. Dans le cadre du projet « Appui des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée », un groupe de travail recherche-politique (GTRP) a été créé en 2022⁴⁴ afin de combler les liens entre la recherche et la politique pour soutenir la formulation et la mise en œuvre du PNA. Sous l'égide du MEDD, un coordinateur sera nommé par le MEDD appuyé par un comité directeur technique (CDT) composé de points focaux des ministères et agences gouvernementales, des institutions de recherche, des praticiens et décideurs intervenant dans les secteurs couverts par le PNA et autres organisations de la société civile. Par ailleurs, un nouveau texte a été proposé pour renforcer l'opérationnalisation du Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC) en tant qu'organe de coordination des actions climatiques en Guinée

⁴⁵ .

Plusieurs instituts de recherche contribuent à la production de connaissances sur la dynamique du changement climatique, à l'évaluation des impacts du changement climatique sur les moyens de subsistance et à la surveillance de l'état de l'environnement : le Centre de Recherche Maritime et Côtière de Guinée (CEREMAC-G) ; Institut de Recherche en Environnement de Guinée (IREG) ; le Centre National des Sciences Halieutiques de Boussoura (CNSHB) ; l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG) et le Centre National de Surveillances et d'Observations Environnementales (CNOSE). Ces interventions sont basées sur les exigences des projets et des programmes, mais elles ne suivent pas toujours un programme politique cohérent. Les processus politiques n'exploitent guère leurs conclusions, en raison de l'irrégularité des résultats et de la caducité des données. Par exemple, le rapport sur l'état de l'environnement du CNOSE comprend une section sur le changement climatique qui contient des données obsolètes.

⁴³ GCF, 2020, Readiness proposal, with United Nations Development Programme (UNDP) for Republic of Guinea.

⁴⁴ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023a, Groupe de travail recherche-politique (GTRP)

⁴⁵ République de la Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023s, Rapport synthèse de l'atelier des parties prenantes sur les outils d'opérationnalisation du Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC)

Les institutions de la société civile guinéenne, telles que le Réseau national de la société civile pour l’environnement et le développement durable (RENASCE DD), la Plateforme Nationale de Plaidoyer et de Renforcement de Capacités des ONG (PRONG) et le Forum des ONG pour le développement durable (FONGDD), Guinée Écologie sont très actives sur les questions environnementales et servent de lien entre le gouvernement et les communautés locales. Dans ce paysage des OSC, Guinée Écologie joue un rôle de premier plan sur les questions liées au changement climatique.

Créé en 2018, le Réseau Environnement Bauxite (REB) encourage la participation du secteur privé aux efforts de protection de l’environnement et est composé de six sociétés minières bauxitiques du nord de la Guinée, sous l’égide de la Chambre des mines de Guinée (CMG). Le REB a élaboré un plan de travail annuel dont l’objectif est de préserver l’environnement, et plus particulièrement la biodiversité, des activités minières et d’accroître la résilience des communautés grâce à une approche écosystémique.

3.2 POLITIQUES PERTINENTES

L’objectif global du PNA est de contribuer au développement durable du pays par l’adaptation aux effets du changement climatique. A ce titre, le PNA s’aligne aux principales stratégies de développement économique du Pays dont le Programme SIMANDOU, la CDN3.0 et la Troisième Communication Nationale (TNC ainsi que les principales politiques sectorielles en cours, répertoriées dans le Tableau n°2 ci-dessous.

Tableau 2 : Les politiques pertinentes

Politique	Objectif
Programme Simandou 2040	Dans une perspective d'accélération de son développement économique et social, la Guinée a initié un plan stratégique à horizon 2040. Ce programme s'appuiera sur les secteurs clés et moteurs de son dynamisme économique. Il visera à garantir une croissance soutenue et à diversifier l'économie du pays. Ces initiatives s'inscrivent dans une démarche globale de transformation économique et de renforcement des capacités financières du pays.
CND 3.0 (2025)	La CDN 3.0 consolide et renforce ces engagements tout en intégrant de nouvelles dynamiques nationales, notamment le Programme Simandou 2040, qui définit une vision de développement industriel, logistique et énergétique durable autour du corridor minier. Les engagements renforcés se traduisent par une ambition accrue par rapport à la CDN 2.0 de 2021 aussi bien en matière d'atténuation que d'adaptation. La CDN 3.0 a revu à la hausse les engagements existants en matière de protection et gestion durable des ressources en eau et des écosystèmes naturels et côtiers , systèmes agricoles et rajouté quatre nouveaux engagements dans le domaine de la santé, l'éducation, les infrastructures , l'habitat et les migrations climatiques

Politique	Objectif
Troisième Communication Nationale TNC (2025)	La Troisième Communication Nationale (TCN) de la République de Guinée sur le changement climatique constitue une mise à jour des engagements, des efforts et des actions entreprises par le pays dans le cadre de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC). Elle s'inscrit dans la continuité des précédentes communications et vise à renforcer la transparence, la planification stratégique et l'alignement avec les engagements internationaux, notamment l'Accord de Paris.
Programme de Référence Intérimaire de la Transition (PRI) (2022)	Le PRI a « vocation à créer les conditions devant permettre à la Guinée de répondre adéquatement à l'impératif de refondation de l'État » et en même temps « renforcer sa résilience face aux catastrophes naturelles et autres risques environnementaux ». Les interventions envisagées par le PRI ont été regroupées autour de cinq axes : axe 1 -rectification institutionnelle ; axe 2-cadre macroéconomique et financier ; axe 3 -cadre légal et gouvernance ; axe 4 -action sociale, emploi et employabilité et axe 5- infrastructures, connectivité et assainissement. Les axes 2, 3 et 5 prévoient des activités qui, de manière explicite concernent l'environnement et le changement climatique
Guinée, Vision 2040	Définition des grandes orientations stratégiques de développement à long terme et engagement d'un processus de dialogue en prenant en compte toutes les composantes de la société ; • identification des futurs possibles • facilitation d'un consensus sur un futur désiré • cristallisation de toutes les forces vives de la Nation sur le futur désiré de la Guinée • détermination d'un cadre de référence pour permettre d'élaborer des stratégies à court , moyen et long terme et • réalisation d'un développement durable qui tienne compte de tous les paramètres
Plan National de Développement Économique et Social (PNDES, 2016-2020)	L'objectif global du PNDES est de promouvoir une croissance forte et de qualité pour améliorer le bien-être des Guinéens et amorcer la transformation structurelle de l'économie, tout en mettant le pays sur la trajectoire du développement durable. Il repose sur quatre piliers de développement : (i) Promotion d'une bonne gouvernance au service du développement durable ; (ii) Transformation économique durable et inclusive ; (iii) Développement inclusif du capital humain ; (iv) Gestion durable du capital naturel.
Politique Nationale Genre (PNG III 2025-2029)	Cadre stratégique de troisième génération, qui généralise l'intégration du genre dans les politiques publiques avec une approche inclusive et un budget dédié, aligné sur les ODD et les engagements Beijing+30
Environnement	
Politique Nationale de l'Environnement (2011)	Les principaux objectifs sont : la conservation, l'utilisation durable, les mesures générales de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique et le renforcement de la coopération internationale.
Plan d'action national de lutte contre la désertification (PNLCD) (2006)	Ce plan d'action a pour but d'identifier les facteurs qui contribuent à la désertification et les mesures concrètes à prendre pour lutter contre celles-ci et atténuer les effets de la sécheresse telles que: (i) sauvegarde des écosystèmes du massif du Fouta Djallon et de ses extensions physiques ; (ii) Lutte contre la pauvreté ; (iii) Gestion rationnelle et intégrée des ressources naturelles ; (iv) Décentralisation et participation effective des acteurs à la base

Politique	Objectif
Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques de la Guinée (PANA, 2007)	Ce PANA identifie les activités prioritaires qui doivent être traitées immédiatement pour réduire les impacts climatiques sur les moyens de subsistance et l'économie. Des options d'adaptation ont été identifiées grâce à des consultations publiques nationales impliquant les parties prenantes au niveau local, et 25 projets prioritaires ont été identifiés. Sept des 25 projets étaient spécifiques aux secteurs de l'agriculture et de l'élevage et visaient à améliorer la sécurité alimentaire et à préserver l'environnement tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre.
Politique Nationale de Gestion décentralisée de l'Environnement (PNGDE, 2016)	Cette Politique vise : • L'Évaluation Environnementale Stratégique Locale ; • la Planification participative vers un Plan de Développement Local Durable intégrant les AME ; • la Modélisation du Plan de Développement Local intégrant les AME ; • le Renforcement des capacités des cadres, agents et partenaires locaux du PACV et des services techniques déconcentrés et décentralisés à la prise en compte des AME dans la conception et la gestion de projets locaux de développement ; • la Mobilisation de ressources financières pour le développement local intégrant les AME
Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024	Le but de la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes est de rendre les populations guinéennes plus résilientes, atténuer les effets des catastrophes, des urgences environnementales et humanitaires, de sauver les vies humaines et protéger les biens et infrastructures socio-économiques.
Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) (2019)	La SNDD a pour objectif d'établir une vision collective à long terme sur l'ensemble des enjeux de développement durable au- quel le pays doit répondre, incluant l'éradication de la pauvreté, l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble de la population, la gestion des ressources naturelles, l'instauration d'une bonne gouvernance . Elle repose sur des politiques, plans et programmes déjà existants, qui intègrent pour la plupart certains aspects du développement durable, en créant des synergies et un cadre d'action commun.
Stratégie Nationale de Changement Climatique (SNCC) (2019)	L'objectif général de la stratégie est de renforcer la capacité d'adaptation de la Guinée, afin d'accroître la résilience au changement climatique et d'optimiser les possibilités d'atténuation en direction d'un développement durable sobre en carbone.
La Politique Nationale du Genre Révisée (PNGR) (2017)	Cette Politique vise l'égalité hommes- femmes d'ici 2030. Ses six axes prioritaires incluent : l'accès aux services de base, la lutte contre les VBG, l'autonomisation économique, la gouvernance, l'institutionnalisation du genre et les partenariats actifs.

Politique	Objectif
Politiques sectorielles	
Politique Nationale de Développement Agricole (PNDA), 2018-2025	Les principaux objectifs de cette politique sont de : • Transformer le secteur agricole pour assurer la sécurité alimentaire et augmenter les revenus des populations rurales • Fournir un cadre stratégique clair pour mobiliser les partenaires techniques et financiers • Améliorer l'accès aux marchés porteurs intérieurs et extérieurs • Accroître la productivité des principales spéculations agricoles • Améliorer l'accès aux marchés porteurs des produits agricoles • Améliorer la gouvernance du secteur agricole
Plan National d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN), 2018-2025	Ce plan a pour objectifs de : • Soutenir la PNDA en mobilisant les ressources nécessaires pour un développement agricole durable • Améliorer la productivité agricole, l'accès aux marchés, et renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle • Prendre en compte les dimensions environnementales et sociales dans toutes les actions entreprises Ce plan est divisé en 5 programmes suivants : • Programme 1 : Accroissement de la productivité des principales filières agricoles • Programme 2 : Amélioration de l'accès aux marchés porteurs et de la structuration des chaînes de valeurs des principales filières agricoles • Programme 3 : renforcement de la résilience du secteur agricole et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables • Programme 4 : Développement du capital humain et promotion des jeunes et des femmes dans le secteur agricole • Programme 5 : Amélioration de la gouvernance et soutien au secteur agricole
Document cadre de politique des pêches et de l'aquaculture (DOCPA), 2015	L'objectif général est d'améliorer la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture au développement économique de la Guinée, à la sécurité alimentaire, à la réduction durable de la pauvreté et à la protection environnementale à travers les objectifs spécifiques suivants : Gérer durablement les ressources halieutiques Promouvoir l'aquaculture Valoriser les ressources halieutiques
Plan Stratégique du Développement Halieutique (PSDH), 2023-2027	Ce plan a pour objectif : - Promouvoir la bonne gouvernance ; - Améliorer la sécurité alimentaire des populations par le développement socioéconomique des filières de production de la pêche et de l'aquaculture ; - Renforcer la résilience des écosystèmes marins et continentaux en tant qu'instrument contributif à la durabilité des ressources halieutiques

Politique	Objectif
Politique Nationale de l'Eau (2018)	Cette politique a pour but de : Accès à l'eau potable pour tous Mise en place de mesures particulières régissant l'exploration, l'exploitation et la protection des sources et eaux souterraines Définition des normes de construction, d'exploitation et d'entretien des ouvrages et installations hydrauliques ainsi que les procédures d'inspection et de sécurité; Mise en place d'une Commission Nationale de l'Eau chargée de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau
Plan d'Action National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE, 2023)	Le PAGIRE en tant qu'outil de planification de la mise en œuvre de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE). Pour cela, il a pour but d'organiser les acteurs et la gestion des ressources en eau dans tous ses segments (politique, juridique, financier, institutionnel, organisationnel, technique, environnemental) de manière cohérente et conforme aux principes et règles de gestion intégrée des ressources en eau.
Politique Nationale de l'assainissement (2023)	La politique de l'assainissement a pour objectif général de contribuer au développement durable, à l'amélioration continue de la qualité de vie des populations, protection de leur santé et celle des animaux, ainsi qu'à la préservation de l'environnement à travers les objectifs spécifiques suivants : Promouvoir un assainissement approprié à travers la politique nationale de l'assainissement et la mise en œuvre concertée et cohérente des plans d'action au niveau du pays ; Encourager des comportements adéquats en matière d'hygiène et d'assainissement ; Renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources Améliorer les capacités des acteurs locaux et nationaux
La Politique Nationale de l'Hygiène Publique (2023-2033)	Accent porté sur le développement des stratégies afin de réduire de façon significative la prévalence des maladies liées au manque d'hygiène dans les communautés
Politique Nationale de la Santé (2025-2034)	Renforcement de la prévention et de la prise en charge des maladies et des situations d'urgence ; - Promotion de la santé de la mère, de l'enfant, de l'adolescent et des personnes âgées ; - Renforcement du système national de santé
Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) 2025-2034	Vise à renforcer la prévention et la gestion des maladies, promouvoir la santé tout au long de la vie, consolider le système national de santé, améliorer la gouvernance et le financement pour atteindre la couverture santé universelle (CSU)
CDN 3.0 , volet adaptation santé (2024)	Le volet adaptation du secteur de la santé de la CDN3.0, vise à renforcer la résilience et l'adaptation du système de santé guinéen face aux changements climatiques, afin de protéger la santé des populations, réduire les risques liés aux maladies climato- sensibles et garantir la continuité et l'efficacité des services de santé, en particulier pour les communautés les plus à risque en Guinée

Politique	Objectif
Politique forestière (2010)	Elle a quatre objectifs principaux : (i) sauver ce qui reste du patrimoine forestier, (ii) doter le pays de moyens indispensables (organisation et gouvernance forestière, équipements et amélioration des connaissances et des capacités), (iii) démontrer par le travail effectif sur le terrain ce qui peut être fait, (iv) assurer le développement de la richesse et de l'utilité de l'ensemble des forêts du pays. A partir de ces objectifs, le cadre général de la politique forestière guinéenne et sa stratégie de mise en œuvre ont été consignés dans le plan d'action forestier de la Guinée (PAFG) qui a été adopté par décret le 5 février 1990
Programme sectoriel de l'éducation (PSE 2, 2017)	Ce programme a pour but de : Poursuivre la scolarisation primaire universelle de qualité en élargissant l'éducation de base au premier cycle du secondaire et en veillant à la réduction des disparités ; Améliorer la qualité et la pertinence des enseignements/apprentissages à tous les niveaux ; Développer des formations en adéquation avec les besoins de l'économie nationale au niveau des enseignements technique, professionnel et supérieur ; Renforcer la gouvernance du secteur en améliorant le pilotage , la coordination, la déconcentration et la décentralisation
Lettre de Politique Nationale de décentralisation et de développement Local (2011)	la politique nationale de décentralisation et de développement local vise trois objectifs complémentaires : Un objectif institutionnel : « contribuer » à la refondation de l'État. Un objectif de développement : améliorer les services apportés aux populations. Un objectif de gouvernance : assurer une participation des citoyens à la vie publique locale, base pour le développement de la citoyenneté et de la démocratie locale
Politique nationale de l'Habitat connue sous le nom « Habitat Vision 2021 » (2012)	Elle vise à "la mise en place d'un cadre de vie sain et sécurisé, par la promotion d'un habitat accessible et répondant aux besoins des populations, dans une perspective de développement régional équilibré, de développement économique efficace, écologiquement soutenable et socialement équitable."
Lettre de Politique de Développement du Secteur de l'Energie (LPDSE) (2012)	Cette lettre propose une vision à 2025 du secteur électrique en matière de : sécurité d'approvisionnement, réduction de la dépendance aux énergies fossiles, valorisation de l'hydroélectricité, et promotion des énergies renouvelables.
Programme Décennal de l'Éducation de Guinée (ProDEG) (2020 -2029)	Ce programme couvre six priorités éducatives, allant de l'accès équitable à la gouvernance du secteur. Le budget du secteur devrait passer de 1 971 à 8 288 milliards de GNF entre 2016 et 2030.
Déclaration de Politique Minière (DPM) (2016-2025)	la DPM soutient une croissance inclusive via une bonne gouvernance, le développement du capital humain et la gestion durable des ressources naturelles.

3.3 CADRE JURIDIQUE

Le cadre juridique guinéen relatif à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement se compose de textes qui édictent des règles de portée générale et des règles de portée spécifique. Deux éléments communs à l'ensemble de ces textes sont que : (i) ils tendent à favoriser la responsabilisation des populations vis-à-vis de la gestion de leurs propres terroirs et (ii) ils affirment que le développement, la préservation des ressources sont dans l'intérêt général et que l'État et tous les citoyens ont l'obligation de bien gérer leur patrimoine naturel pour les générations présentes et futures.

Dans plusieurs textes, la participation des populations est encouragée sous forme d'associations écologiques, collectivités locales, groupements, etc. Le Code de l'environnement à travers son article 14, suscite et favorise la création et le fonctionnement d'associations de protection et de mise en valeur de l'environnement et à travers son article 7 accorde le statut d'utilité public aux associations œuvrant dans le domaine de l'environnement.

Le Code forestier a institué un domaine forestier des collectivités décentralisées qui localement peuvent exploiter les espaces forestiers et en tirer profit, éventuellement avec l'assistance technique des services publics compétents, à condition de ne pas les dégrader par une gestion non durable. Le même code reconnaît aussi aux populations vivant à l'intérieur ou à proximité des forêts un droit d'usage, qui leur permet de satisfaire gratuitement leurs besoins personnels en produits forestiers pour autant qu'elles ne portent pas atteinte aux espaces boisés. Il prévoit également la mise au point des programmes destinés à favoriser une meilleure prise de conscience de l'importance des forêts.

Des dispositions allant dans le même sens figurent dans le Code de la protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse. Dans ce code, il est précisé qu'il est du devoir de chacun de contribuer au maintien et au développement du patrimoine faunistique national et que le pays entier doit se mobiliser pour atteindre cet objectif. Il prévoit des dispositions pour assurer l'éducation des populations.

Le Code de l'eau quant à lui dispose que la gestion des ressources est assurée par les collectivités décentralisées à l'intérieur de leur ressort territorial. Celles-ci peuvent s'organiser en associations d'utilisateurs. Le Tableau n°3 regroupe les principaux instruments juridiques en alignement avec le PNA.

Tableau 3 : Liste des lois pertinentes

TITRE	DESCRIPTION
Le Code de l'Environnement (2019)	Texte fondamental définissant les principes de la politique environnementale, les droits et obligations en matière de protection de l'environnement, ainsi que la gestion des ressources naturelles et la lutte contre la pollution ; Mise en place de mesures pour conserver les espèces, lutter contre le braconnage et gérer les aires protégées ; Rend obligatoire les EIE pour tout projet d'envergure. Objectif : prévenir les effets négatifs sur l'environnement ; Encadre la collecte et le traitement des déchets solides et promeut le recyclage, surtout en zone urbaine.
Code minier (2013)	Le Code minier introduit le Concept de Zones protégées ou interdites : Article 111 : Zones protégées ou interdites « Des périmètres de dimensions quelconques, à l'intérieur desquels la reconnaissance, la recherche et l'exploitation des Substances minières ou de carrières sont soumises à certaines conditions. ou simplement interdites, peuvent être établis partout où l'intérêt général l'exige, notamment pour la protection des édifices et agglomérations, des lieux de culte ou de sépulture, points d'eau, zones côtières, voies de communications, ouvrages d'art et travaux d'utilité publique, sans que le titulaire puisse réclamer le paiement d'une quelconque indemnité à cet effet. »
Loi sur l'Évaluation Environnementale (2013)	Rend obligatoire les EIE pour tout projet d'envergure. Objectif : prévenir les effets négatifs sur l'environnement.
Loi sur la gestion des déchets (2013)	Encadre la collecte et le traitement des déchets solides et promeut le recyclage, surtout en zone urbaine.
Loi Ordinaire N° 2018/0049/AN Portant Code de protection de la faune sauvage et réglementation de la chasse	Le présent code a pour objet de fixer les principes fondamentaux destinés à assurer la protection, la conservation et la gestion de la faune sauvage et ses habitats, de reconnaître le droit de chasse et d'en guider la pratique. La loi est composée par 4 titres, à savoir: dispositions générales (I); protection des milieux naturels (II); de la protection des espèces animales (III); et du régime de la chasse (IV).
Le Code Foncier et Domanial, promulgué par Ordonnance N° 92/019/PRG/SGG du 30 Mars 1992	Il traite des aspects d'assainissement et d'hydraulique urbaine
Code de l'eau (1994)	Encadre l'accès, l'utilisation et la gestion des ressources en eau.
Le Schéma Directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM) (1989)	Propose les grandes orientations pour l'Aménagement de la Mangrove guinéenne qui couvre près de 250.000 ha. Cet écosystème fragile connaît une régression de l'ordre de 4,2% par an. Il concerne une grande partie de la population guinéenne qui vit des ressources de la mangrove.
Code Forestier (2017)	Encadre l'exploitation durable des forêts et la protection des zones sensibles, en réglementant l'usage des ressources forestières.

TITRE	DESCRIPTION
Loi L/96/007/AN portant Code de la pêche continentale (1996)	Reconnait que la préservation des milieux aquatiques continentaux et la protection du patrimoine piscicole sont d'intérêt général
Loi N°2015/026/AN portant Code de la pêche maritime	Définit les règles applicables à la pêche dans les zones maritimes sous souveraineté ou juridiction guinéenne, ainsi que les règles applicables aux navires de pêche guinéens exerçant au-delà desdites zones
Loi N°2015/028/AN portant Code de l'aquaculture	Fixe le cadre général relatif aux activités aquacoles
Loi N° L/96/009 du 22/07/1996 relative à la gestion des catastrophes naturelles et anthropiques	Les dispositions de cette loi régissent la gestion des catastrophes d'origine géophysique, hydro météo climatique ou anthropiques, écologiques et technologiques. Cette gestion consiste à assurer en permanence la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre le risque d'accidents graves, de calamités ou de catastrophe ainsi que des effets qui en résultent.
Schéma National d'Aménagement du Territoire (1991)	Ce schéma fixe les grandes orientations du développement socio-économique, d'aménagement physique et spatial pour le long terme du pays. Il constitue un éclairage pour les actions à mener dans le court et moyen termes. Le SNAT devra par- venir à : (i) l'élaboration des plans d'aménagement régionaux et schémas directeurs d'aménagement et d'urbanisation des principales villes de l'intérieur, ainsi qu'à la coordination inter-préfectorale, (ii) la protection de l'environnement (protection de la nature, sylviculture y com- prise, protection des sites et monuments, élimination des déchets, assainissement des eaux et de l'atmosphère) et (iii) l'établissement dans la mesure du possible , d'une liste de priorités en ce qui concerne les réalisations pro- jetées, le calendrier d'exécution et les investissements nécessaires.

3.4 CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES

SECTEURS	PARTIES PRENANTES CONCERNEES	ATTRIBUTIONS/RÔLES
Agriculture et élevage	Ministères en charge : Agriculture, 'Élevage, et Environnement (BSD, Directions nationales, Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, Chambres Nationales d'agriculture, personnes ressources, consultants indépendants, etc.),	Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement agricole et de l'élevage et de sécurité alimentaire. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement agricole et le secteur de l'élevage.

SECTEURS	PARTIES PRENANTES CONCERNEES	ATTRIBUTIONS/RÔLES
Pêche et zones côtières	Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime et Environnement (BSD, Directions nationales, Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, Communautés engagées dans la pêche, personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement des Pêches, de l'Aquaculture et de l'économie maritime. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement des pêches, de l'Aquaculture et de l'économie maritime
Santé	Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP) (BSD, Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans les domaines de la santé et de l'hygiène publique et d'en assurer le suivi Élaborer les textes législatifs et réglementaires en matière de santé et d'hygiène publique et de veiller à leur application Promouvoir la santé des populations Élaborer les schémas d'organisation des soins Prendre en compte la dimension environnementale dans les programmes et projets de santé et de l'hygiène publique
Foresterie, biodiversité et aires protégées	Ministère de l'environnement et du Développement Durable (BSD, Inspections régionales et Directions préfectorales, ONG, Sociétés civiles, personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement sylvicole Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement sylvicole.
Mines	Ministère des Mines et de la Géologie (Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, Exploitants miniers artisanaux, Personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement minier. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement minier.
Énergie	Ministère en charge : de l'Energie, de l'hydraulique et des Hydrocarbures (Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, Personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement énergétique. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement énergétique.
Industries	Ministère des Industries et Petites et Moyennes entreprises (Directions régionales et préfectorales, ONG, Sociétés civiles, Personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de développement des industries et petites et moyennes entreprises. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le développement industriel et des petites et moyennes entreprises.

SECTEURS	PARTIES PRENANTES CONCERNEES	ATTRIBUTIONS/RÔLES
Infrastructures et Travaux Publics	Ministère des infrastructures et des Travaux Publics (BSD, Personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine des travaux publics. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine des travaux publics.
L'Urbanisme et l'Habitat et aménagement du territoire	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'État (BSD, Personnes ressources, etc.)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Habitat. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine de l'Urbanisme et de l'Habitat
Enseignement supérieur et recherche scientifique	Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation Universités et Instituts de recherche dans les 4 régions nationales (Kindia, Nzérékoré, Kankan, Labé)	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.
Collectivités décentralisées	Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation. Personnes ressources	Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de l'administration du territoire et de la décentralisation. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine de l'administration territoriale et de la décentralisation.
Plan et Coopération Internationale	Ministère en charge du Plan et de la coopération internationale Personnes ressources	Mettre en œuvre la politique du gouvernement en matière de planification de développement économique et social ; Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine des plans de développement économique et social Mettre en œuvre la politique du gouvernement dans le domaine de la coopération internationale et de l'intégration. Promouvoir la prise en compte des enjeux et risques du changement climatique dans le domaine de la coopération internationale et de l'intégration sous régionale
Secteur privé	Chambre Nationale de l'Agriculture, Chambre du Commerce, Fédération des éleveurs, Fédération des planteurs d'anacardes, Fédération Nationale des Professionnels de la Filière Bois (FNPFB) , Confédération Nationale des pêcheurs artisanaux de Guinée (CNPBG)	Contribuer à l'effort national de lutte contre le changement climatique

SECTEURS	PARTIES PRENANTES CONCERNEES	ATTRIBUTIONS/RÔLES
Société civile	ONG, associations et communautés locales	Contribuer à l'effort national de lutte contre le changement climatique ; Mettre en œuvre de projets communautaires

3.5 PROJETS ET PROGRAMMES D'ADAPTATION EN COURS DE MISE EN ŒUVRE

La Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD) et la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC) représentent un bon point de départ pour l'élaboration d'un nouveau Plan National d'adaptation au changement climatique. Le PANA, malgré son ancienneté (2007), reste une base solide qui a servi l'élaboration de la SNCC. Aussi, il n'y pas eu d'informations sur la mise en œuvre et le bilan de ce Plan⁴⁶.

Cependant, il ressort de la mise en œuvre des projets d'adaptation, certaines lacunes notamment, l'insuffisance d'outils de suivi-évaluation afin d'assurer un suivi régulier et assurer la durabilité des acquis des projets⁴⁷.

Il a été observé que le recours à des technologies couplées à la valorisation des savoirs locaux sensibles à l'adaptation bénéficie d'une appropriation facile par les populations du fait de leur arrimage aux savoirs locaux existants⁴⁸. La difficulté de la gestion des connaissances a également été observée et est liée au manque d'informations sur la diffusion des enseignements tirés des projets et l'efficacité des efforts de gestion des connaissances limitant l'évaluation globale des progrès accomplis. Cela suggère qu'il est essentiel d'avoir des stratégies solides de gestion des connaissances pour optimiser l'apprentissage et l'amélioration continue pour les projets à venir. En outre, on note un manque de visibilité des projets qui nuit également à leur durabilité et à leur potentiel de répliquabilité.

46 République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023b, Rapport de la 1ère Réunion du Groupe de travail recherche-politique (GTRP) avec les partenaires

47 République de Guinée, FEM, PNUD, 2023b, Évaluation finale du Projet renforcement du système d'informations climatiques et d'alertes précoces pour un développement résilient et l'adaptation au changement climatique en Guinée, GEF Project ID : 8023, UNDP PIMS ID : 5552, rapport final; République de Guinée, FEM, PNUD, 2016, Projet RAZC renforcement de la résilience et adaptation aux impacts négatifs du changement climatique des zones côtières vulnérables de la Guinée, Rapport d'évaluation finale ; République de Guinée, FEM, PNUD, 2018, renforcement de la Gestion Décentralisée de l'Environnement pour répondre aux objectifs des Conventions de Rio en Guinée (RGDE-GIN-PMIS-4963 ; ID : 00093877), Rapport d'évaluation finale ; PNUD, 2018, Évaluation finale (TE) du Projet renforcement de la résilience des moyens d'existence des communautés agricoles face au changement climatique dans les préfectures guinéennes de Gaoul, Koundara et Mali (REMECC- GKM-PIMS : 4615 ; ID : 000855694) ; République de Guinée, FEM, PNUD, 2023a, Évaluation à mi-parcours du projet « Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage Bafing Falémé GIRN-PBF » ; PNUD Guinée, 2022, Évaluation finale du Projet « adaptation basée sur les écosystèmes des communautés vulnérables de la région de la haute Guinée -ABE », rapport d'évaluation finale ; République de Guinée, FEM, PNUD, 2024, Évaluation finale du projet « Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée -PNA », rapport final

48 PNUD, 2018, Évaluation finale (TE) du Projet renforcement de la résilience des moyens d'existence des communautés agricoles face au changement climatique dans les préfectures guinéennes de Gaoul, Koundara et Mali (REMECC- GKM-PIMS : 4615 ; ID : 000855694) ; République de Guinée, FEM, PNUD, 2023a, Évaluation à mi-parcours du projet « Gestion Intégrée des Ressources Naturelles dans le Paysage Bafing Falémé GIRN-PBF »

La problématique de l'adaptation au changement climatique est par essence transdisciplinaire et multisectorielle et requiert de fédérer les efforts des divers acteurs et d'harmoniser leur position dans un cadre coordonné. La participation et l'engagement des parties prenantes restent un défi majeur pour la mise en œuvre efficace des projets d'adaptation en Guinée⁴⁹.

Le Gouvernement guinéen et les Partenaires Techniques Financiers (PTF) restent mobilisés pour continuer les efforts en matière d'adaptation et plusieurs projets d'adaptation sont mis en œuvre et d'autres sont en préparation comme le montre le Tableau n°5. Toutefois, diverses lacunes et contraintes pèsent sur cette dynamique à savoir la faiblesse de la coordination et de la communication (inter secteurs et inter services), l'insuffisance de données statistiques actualisées et le partage très limité de celles qui existent ; la faiblesse des capacités des services publics, le déficit de compétences en ressources humaines (ex : expertise rare pour élaborer des Notes Conceptuelles ou de projets bancables selon les standards de certains donateurs, etc.) ; le faible maintien des acquis des projets après le financement extérieur des PTF ; la forte dépendance des programmes à l'égard des financements extérieurs ; la faible mobilisation des ressources internes et externes ; le faible niveau d'information et de capacité d'appropriation des communautés à la base, malgré les actions soutenues de l'Agence Nationale de Financement des collectivités (ANAFIC) et de certains Fonds spéciaux dédiés aux collectivités. Les expériences de terrain de l'ANAFIC méritent d'être vulgarisées et mises à profit dans la mise en œuvre des projets et programmes aux niveaux déconcentré et décentralisé⁵⁰. Le Tableau n°4 dresse la liste des projets d'adaptation en cours.

49 République de Guinée, FEM, PNUD, 2024, Évaluation finale du projet « Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée -PNA », rapport final

50 République de Guinée, FEM, PNUD, 2023b, Évaluation finale du Projet renforcement du système d'informations climatiques et d'alertes précoces pour un développement résilient et l'adaptation au changement climatique en Guinée, GEF Project ID : 8023, UNDP PIMS ID : 5552, rapport final; République de Guinée, FEM, PNUD, 2024, Évaluation finale du projet « Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée -PNA », rapport final

Tableau 4 : Liste des projets d'adaptation en cours

Titre du Projet	Principal objectif	Zone d'intervention	Période	Montant	Bailleurs
ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE					
Gestion Intégrée des Ressources Naturelles du Paysage Bafing Falémé	Promouvoir une gestion intégrée et durable des ressources naturelles en introduisant une approche paysagère, en créant et opérationnalisant une grappe d'aires protégées (Parc national du Moyen-Bafing, Réserve de faune de Gambie-Falémé, et 3 forêts communautaires) le long des cours d'eau Bafing et Falémé, et en établissant des écovillages autour des aires protégées	Tougué, Koubia, Siguiri, Mali, Dinguiraye	2020-2026	7,5 millions de dollars américains	FEM
Renforcement de la résilience et de capacités d'adaptation des communautés les plus vulnérables au changement climatique en Guinée forestière	Réduire la vulnérabilité des communautés de la Guinée Forestière face aux risques additionnels que pose le changement climatique en adoptant des stratégies agricoles climato-intelligentes	Macenta, N'Zérékoré, Lola Yomou, Beyla	2023-2028	8,85 millions de dollars américains	FEM
Programme cadre pour soutenir l'élaboration du plan de financement de la biodiversité	Soutenir les pays à élaborer un plan national de financement de la biodiversité	Territoire national	2024-2026	314 000 de dollars américains	FEM

Titre du Projet	Principal objectif	Zone d'intervention	Période	Montant	Bailleurs
Protection de la faune sauvage dans la réserve de Foloningbè à travers une gestion intégrée et participative	Lutter contre les facteurs de perte de la faune dans l'une des principales réserves de faune de la Guinée, la RNF, grâce à une approche coordonnée et intégrée de la protection de la faune et de la gestion des paysages à l'épreuve du climat	Reserve naturelle de Foloningbè	2026-2030	9,55 millions de dollars américains	FEM
AGRICULTURE					
Projet visant l'agriculture familiale, la résilience et les marchés en Haute et Moyenne Guinée	Aides, de renforcer leur résistance aux chocs externes tels que les changements climatiques et d'améliorer leur état nutritionnel et leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux	Régions de Haute et Moyenne Guinée	2018-2026	60,35 millions de dollars américains 15 millions de dollars américains 25 millions de dollars américains 14,1 millions de dollars américains	FIDA Arab Bank for the Economic Development of Africa OPEC Fund for International Development National Government
Projet d'Appui au Développement Agricole du Pôle G (PALAG)	Contribuer à la réduction de la pauvreté et de stimuler la croissance économique de la Guinée forestière	Guinée forestière	2021 – 2026	33,7 millions de dollars américains	FADD, Gouvernement Guinéen

Titre du Projet	Principal objectif	Zone d'intervention	Période	Montant	Bailleurs
PECHE					
Projet d'Appui à la Mise en Œuvre du Plan Stratégique Halieutique	Formation de 500 pêcheurs, création/ Gestion durable des ressources halieutiques de 10 unités de surveillance, et amélioration des infrastructures portuaires		2023 - 2025	150 000 dollars américains	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
Projet Kounki-Résilience climatique pêche et aquaculture	Renforcer la résilience climatique et améliorer la production durable de poisson et de développement de chaînes de valeur	les six aires marines protégées (Tristao, Kapatchez, Pongo, Konkouré, Loos, Mélakoré) du réseau guinéen d'aires protégées (REGAP)	2024 (6 ans) période)	126 millions de dollars américains	Banque Mondiale

Titre du Projet	Principal objectif	Zone d'intervention	Période	Montant	Bailleurs
EDUCATION					
Projet SWDEDD (Projet d'Autonomisation des Femmes et le Dividende Démographique au Sahel) MEPUA (ministère de l'Enseignement pré-universitaire et de l'alphabétisation)	Ensemble de projets lancés dans le cadre du projet SWEDD dans la zone de Kankan, Labé et Faranah, notamment : Octroi de 30 660 kits d'hygiène au MEPUA en faveur des filles ; Octroi de 30 403 manuels de français et 30 403 manuels de mathématiques pour les filles ; Distribution de 5 809 tables-bancs à 160 établissements ; Acquisition de 3200 vélos aux filles qui logent à plus de 3Km de l'école Attribution de bourses alimentaire à plus de 25 000 filles	zones de Kankan, Labé et Faranah	En cours	175 Mds FGN	Banque Mondiale
SANTÉ					
Projet Transformation du système de santé	Améliorer l'utilisation des services de santé de qualité en matière de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et adolescente et de nutrition dans les Régions sensibles au climat	Régions de Boké, Kindia, Kankan, Labé et Faranah	En cours (2023-2029)	95 Millions de dollars américains	Banque Mondiale

Titre du Projet	Principal objectif	Zone d'intervention	Période	Montant	Bailleurs
URBANISME ET HABITAT					
Plan d'Actions de la Politique Urbaine Nationale	Transformer les villes en espaces sûrs, sains, productifs, inclusifs et résilients, alignés sur l'objectif de prospérité nationale à horizon 2040 / Environnement urbain de meilleure qualité, protecteur de la santé des habitants et prise en compte du changement climatique		2024	400,6millions de dollars américains	MUHAT
Projet MDSFU (Modernisation, Digitalisation et Sécurisation du Foncier Urbain)	Moderniser la gestion foncière et fiscale grâce à la mise en service d'un système d'information foncier national par l'IGN FI Renforcement de la souveraineté des données foncières et géographiques tout en sécurisant les droits de propriété, réduisant les conflits et stimulant les investissements/ Environnement économique plus stable et propice à la croissance durable		n/d	37millions d'euros	Crédit acheteur de BPI France Ecobank Guinée et autres

Titre du Projet	Principal objectif	Zone d'intervention	Période	Montant	Bailleurs
Programme National de renouvellement urbain (PNRU)	Élaboration d'une planification urbaine afin de soutenir les futurs besoins d'aménagement du territoire Planification et exécution de la stratégie de résorption des bidonvilles et modernisation des quartiers anciens Zéro Bidonvilles : éradication de 5 grands bidonvilles Requalification durable des cités administratives et des édifices publics : Dynamisation du corridor Simandou : création de 4 pôles urbains Élaboration, planification et mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des capacités de l'Agence nationale de rénovation Urbaine (ANRU)		2022	2,4 milliards de dollars américains	Agence Nationale de rénovation urbaine (ANRU)
HYDRAULIQUE					
Alimentation en Eau Potable (AEP) GRAND CONAKRY - PHASE 2 & 3	Réalisation du schéma directeur de distribution d'eau du Grand Conakry	Conakry	Clôture : 2025 (Phase 2) & 2035 (Phase 3)	1 113 millions d'euros	N/A ; Exécuté par la Société des Eaux de Guinée (SEG)

IV. CHANGEMENT CLIMATIQUE EN GUINEE

4.1 DISPONIBILITÉS DES SERVICES CLIMATIQUES EN GUINÉE

Il existe 12 stations synoptiques dans le pays qui ont une longue série de données disponibles. Ce sont : Conakry, Kindia, Boké, Mamou, Labé, Koundara, Kankan, Siguiri, Faranah, Macenta, Kissidougou, N'Zérékoré qui ont collecté des données journalières de la pluviométrie, des températures maxi et mini sur une période de 40 ans (1981 – 2020)⁵¹.

Les données journalières de précipitation⁵², de températures moyennes et de températures minimales et maximales obtenues auprès de l'Agence Nationale de la Météorologie (ANM) ont été utilisées pour l'analyse du climat actuel ou climat de référence. Il s'agit des séries temporelles mensuelles de précipitations, de températures moyennes, minimales et maximales de Climate Research Unit (CRU) de l'Université East Anglia. En ce qui concerne les modèles, les données de projections climatiques collectées, sont les données journalières de précipitation, de température moyenne, minimale et maximale de onze (11) modèles régionaux du climat du programme CORDEX notamment les données de CORDEX-Africa. La résolution de ces modèles est de 25 Km pour les scénarii climatiques RCP2.6 et RCP8.5, et 50 Km pour le scénario RCP4.5 et proviennent respectivement de CORDEX-CORE et de CORDEX.

4.2 CLIMAT OBSERVÉ

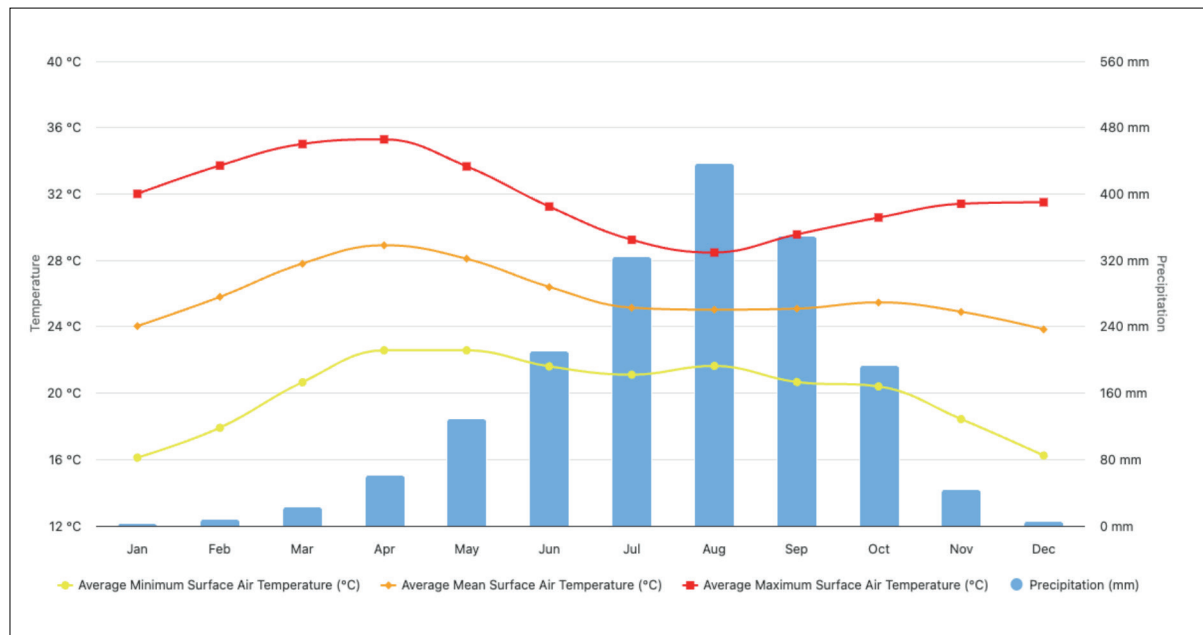
La Guinée possède un climat tropical humide alternant deux saisons de durées inégales du nord au sud. Une saison humide de mai à octobre suivie d'une saison sèche de novembre à avril. Cette pluviométrie dépend de la latitude, de la topographie et de la continentalité et croît du Nord au Sud et de l'intérieur vers la côte. Ainsi en Basse Guinée, les températures varient de 23° à 25°C et la pluviométrie de 2000 mm à 5000 mm, tandis qu'en Moyenne Guinée, les deux (2) saisons humide et sèche sont de durée égale et la pluviométrie varie de 1600 mm à 2000 mm⁵³.

⁵¹ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023h, Élaboration des modèles et des projections du climat pour développer une base de données factuelles sur les risques et la vulnérabilité climatiques ; rapport de collecte des données

⁵² République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023i, Validation des modèles

⁵³ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023h, opus cité

Figure 5: Température minimale moyenne de l'air à la surface, température moyenne de l'air à la surface, température maximale moyenne de l'air à la surface, précipitations.- Guinée 1991-2020

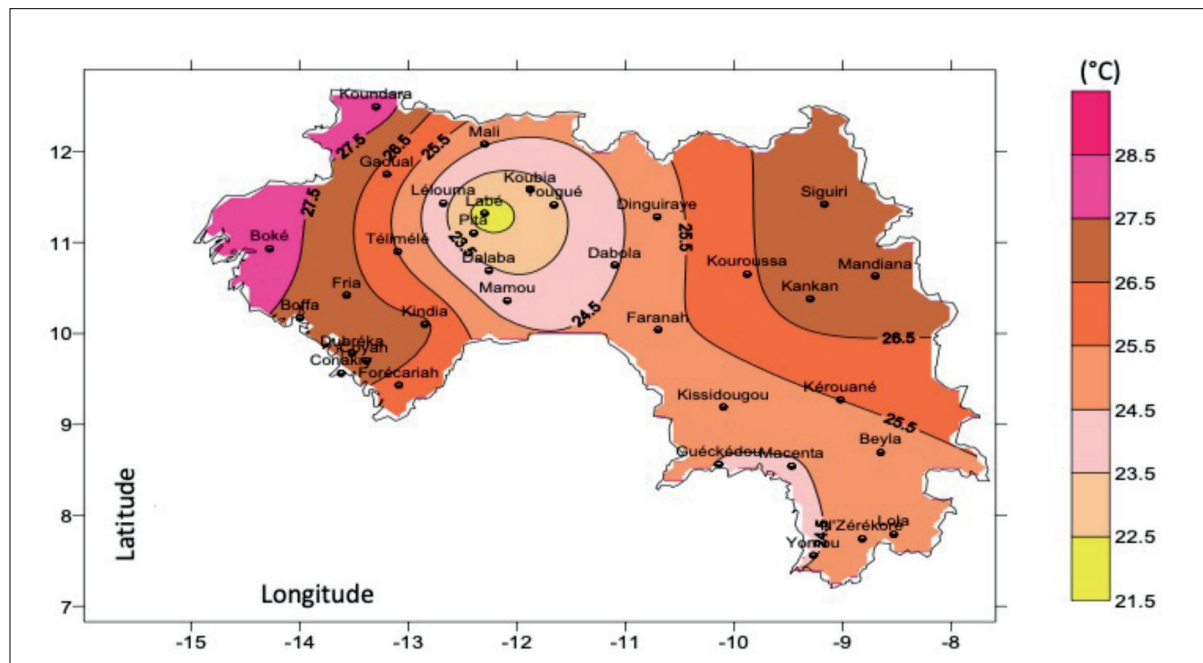


Source : <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/guinea/climate-data-historical>

4.2.1 TEMPÉRATURE

La température moyenne annuelle sur la période 1981-2021 varie de 22°C à 29°C selon les régions ; entre 22°C et 24°C en Basses guinée ; 24°C et 26°C en Guinée Forestière ; 26°C et 29°C en Moyenne Guinée (cf. Figure n° 6)⁵⁴.

Figure 6 : Distribution de la température moyenne mensuelle sur le pays

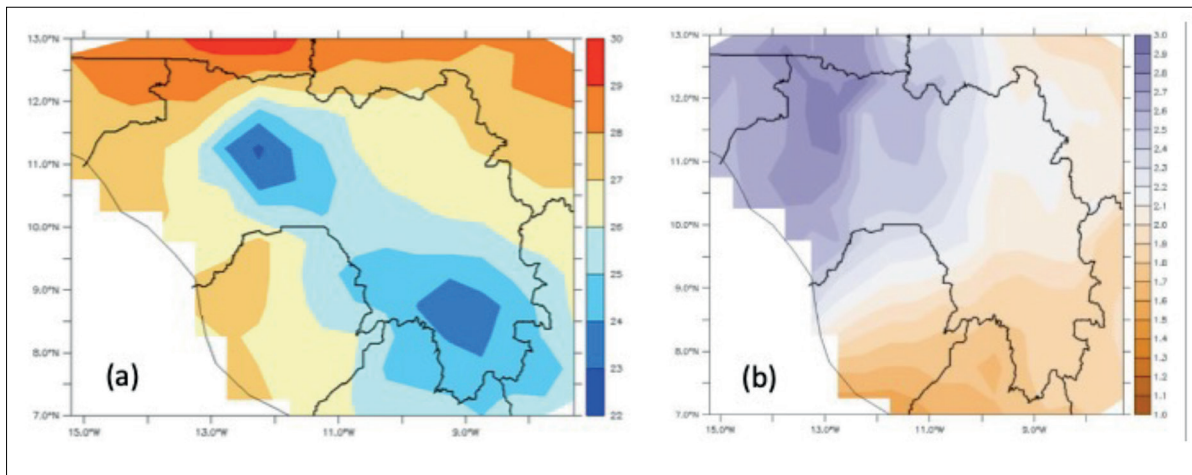


Source : République de Guinée, 2018a, Seconde Communication de la Guinée à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

⁵⁴ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée

L'ensemble des stations montre une tendance significative au réchauffement de la température moyenne avec une augmentation de 0.1°C/décennie à Boké et 0.3°C/décennie à Conakry, Labé et Kindia. Par ailleurs, l'analyse de la répartition de la tendance des températures moyennes avec les données de CRU, montre une tendance significative à la hausse de 0,1°C/décennie à 0.3°C/décennie sur l'ensemble du pays, soit une augmentation de 1 à 3°C tous les cent (100) ans (cf.Figures n° 7 & 8).

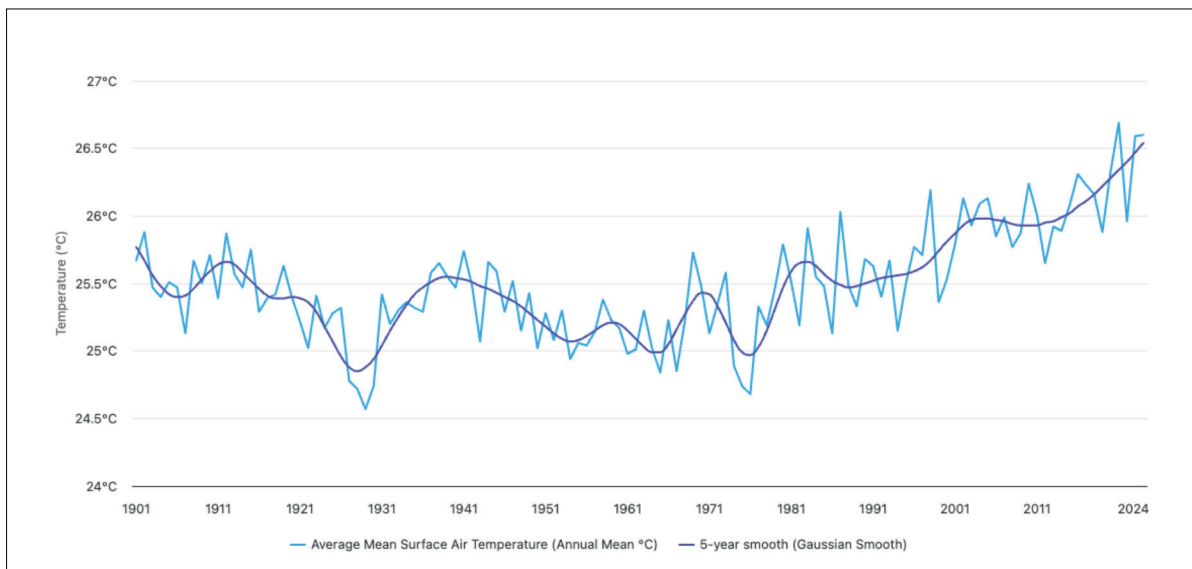
Figure 7 : Variabilité spatiale de la température moyenne (a) et de sa tendance sur la période 1981-2021(b).



(Source donnée : CRU)

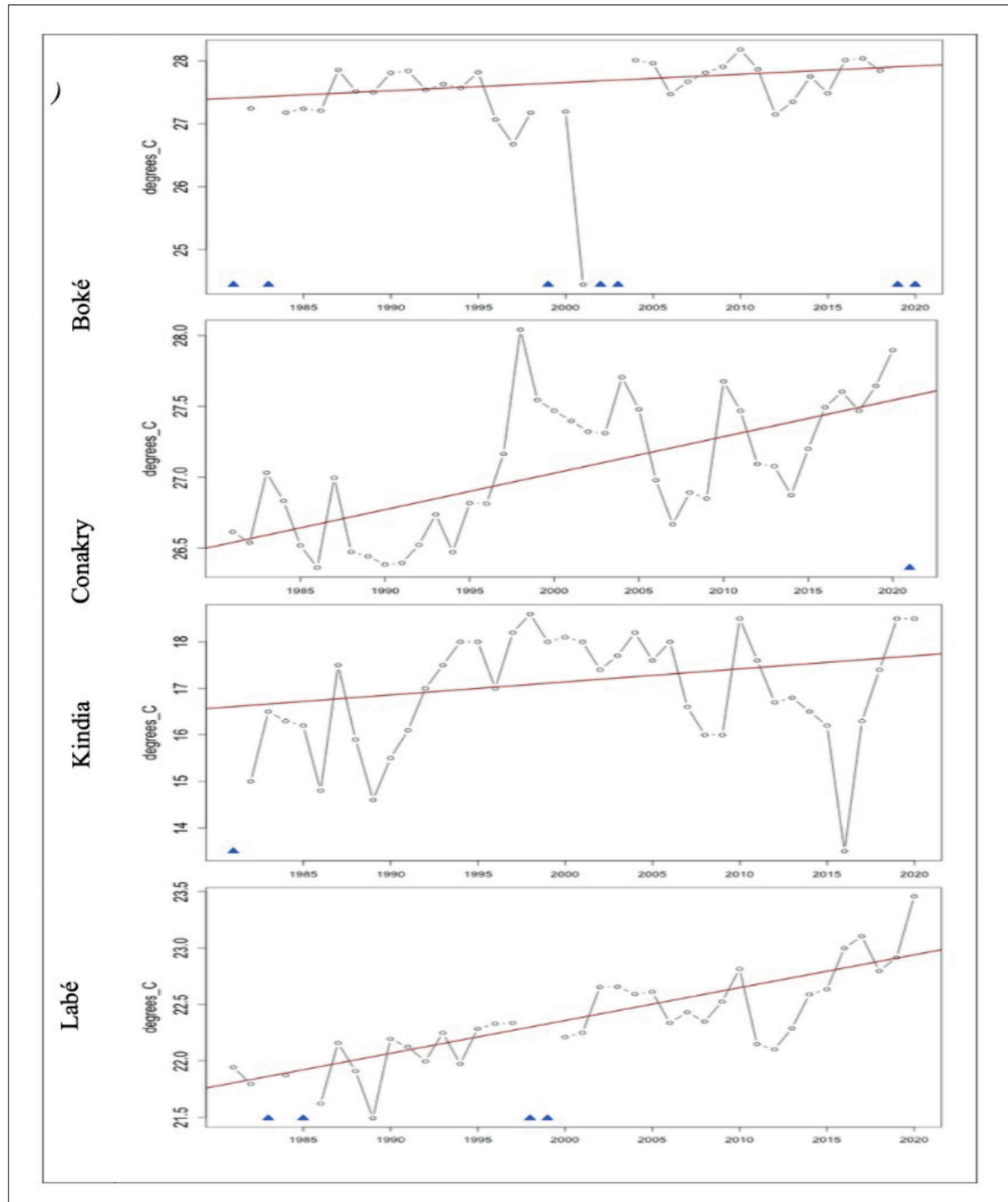
Source : République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée

Figure 8 : Série chronologique observée de la température moyenne annuelle de l'air à la surface- GUINEE- 1901-2024



Source : <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/guinea/climate-data-historical>

Figure 9 : Variabilité spatiale de la température moyenne et de sa tendance sur la période 1981-2021 (Source donnée : CRU)



Source : République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée

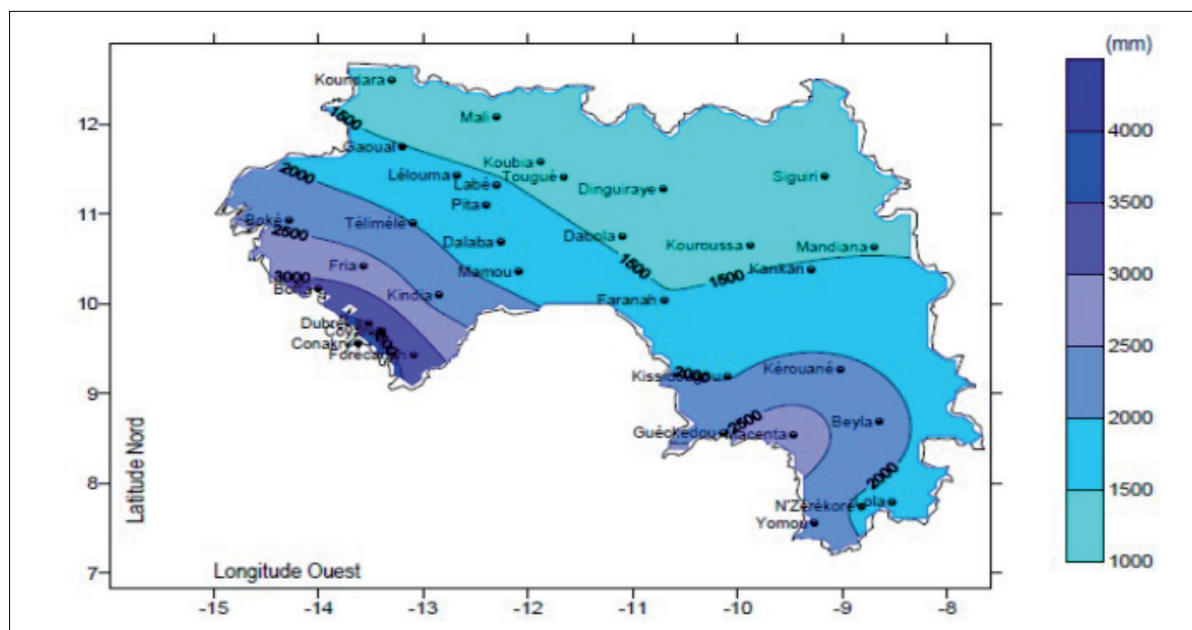
L'analyse de la moyenne des températures maximales et minimales montre que les températures maximales varient en moyenne entre 28°C et 34°C tandis que celles des minimales oscillent entre 14°C et 22°C. Il y a une tendance au réchauffement sur l'ensemble du pays (cf. Figure 9) avec une moyenne de 0.18°C à 0.3°C/décennie aussi bien pour les nuits les plus froides (de 0,2°C à 0,4°C/décennie) que les nuits les plus chaudes⁵⁵.

55 République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, Modélisation climatique : état du climat et projections

4.2.2 PLUVIOMÉTRIE

Le régime pluviométrique de la Guinée est fortement influencé par un régime d'air maritime et l'orographie du Fouta Djallon et caractérisé par une saison sèche dont la durée varie de 3 mois au Nord à 9 mois au Sud-Est. La pluviométrie varie de 4000 mm en région côtière à 1200 mm en haute Guinée (cf. Figures n° 10 & 11 a).

Figure 10 : Répartition de la pluviométrie moyenne annuelle sur le pays (1961-2010)



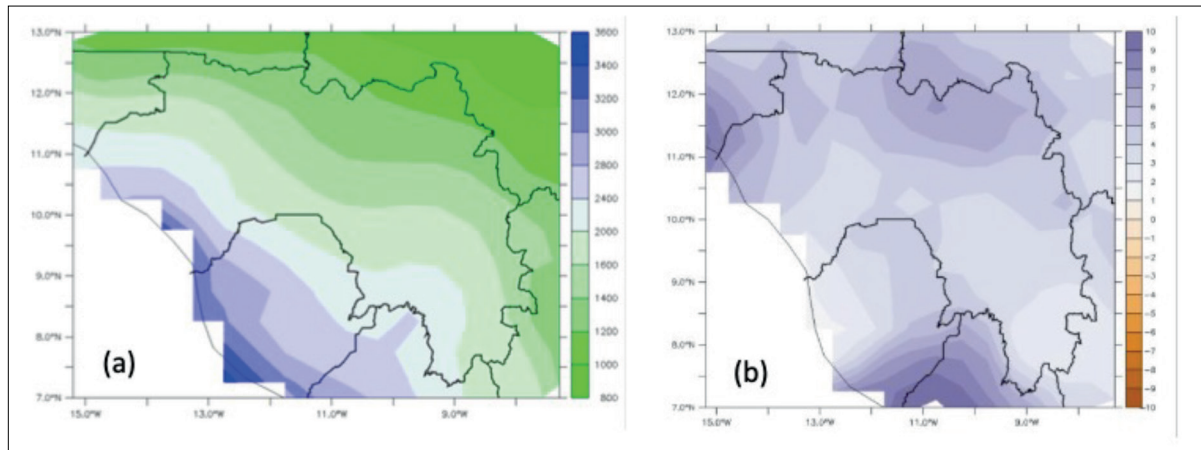
Source : République de Guinée, 2018a, Seconde Communication de la Guinée à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

On observe une tendance à une légère augmentation spatio-temporelle des pluies annuelles sur l'ensemble du pays comme le montre la figure 11b, ce qui est confirmé par l'ensemble des stations météorologiques⁵⁶.

climatiques de la Guinée République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, Modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée

56 République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, Modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée

Figure 11 : Variabilité spatiale de la moyenne pluviométrique (a) et de la tendance pluviométrique sur la période 1981-2021(b)



Source : République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée

Dans la figure 11 (b) la couleur pourpre matérialise une tendance à la hausse de la pluviométrie. (Source donnée CRU)⁵⁷

4.2.3 ÉLÉVATION DU NIVEAU DE LA MER

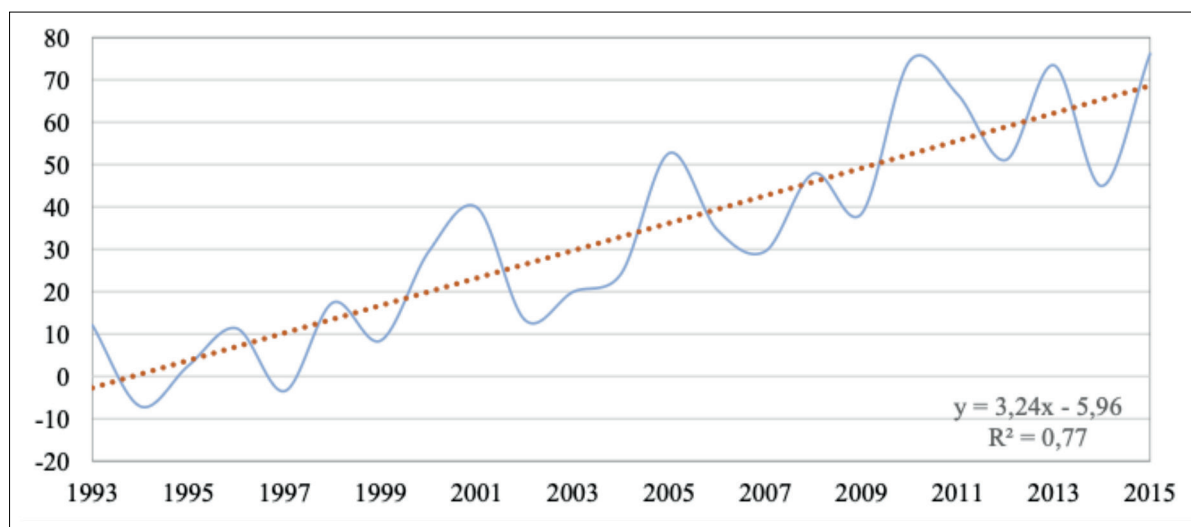
Le réchauffement systématique de la planète provoque une élévation du niveau moyen mondial de la mer par la fonte des glaciers et une expansion du volume de la mer. L'élévation historique du niveau de la mer a été significative, avec une augmentation moyenne mondiale d'environ 210 à 240 millimètres depuis 1880. Plus d'un tiers de cette élévation s'est produite au cours des 25 dernières années seulement, ce qui souligne une tendance à l'accélération. Cette élévation est largement attribuée à l'expansion thermique des eaux océaniques qui se réchauffent et à la fonte des glaces terrestres, notamment des glaciers et des calottes polaires⁵⁸. Ces enregistrements révèlent une nette tendance à la hausse du niveau de la mer. L'élévation du niveau moyen de la mer en Guinée est estimée à environ 3,2 mm par an (cf. Figure n° 12)⁵⁹.

⁵⁷ Ibid.

⁵⁸ <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/guinea/sea-level-historical>

⁵⁹ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, Modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée;

Figure 12 : Anomalies observées de l'élévation du niveau de la mer au niveau de la zone côtière Guinéenne de 1993 à 2015 comparativement à la moyenne de 1993-2012



Source : République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée

Les courbes bleue et rouge représentent respectivement la variabilité interannuelle et la tendance à la hausse du niveau de la mer au niveau des côtes Guinéennes.

L'élévation du niveau de la mer crée non seulement un stress sur le littoral physique, mais aussi sur les écosystèmes côtiers. Les intrusions d'eau salée peuvent contaminer les aquifères d'eau douce, dont beaucoup soutiennent les approvisionnements en eau municipaux et agricoles et les écosystèmes naturels. Alors que les températures mondiales continuent de se réchauffer, l'ampleur de l'augmentation dépendra fortement du rythme des futures émissions de dioxyde de carbone et du réchauffement climatique futur, et la vitesse pourrait de plus en plus dépendre du rythme de fonte des glaciers et de la calotte glaciaire⁶⁰.

4.2.4 ÉVÈNEMENTS EXTRÊMES LIÉS AU CLIMAT

Depuis la fin des années 1960, l'Afrique de l'Ouest a connu au moins une grande sécheresse tous les 10 ans. L'évolution des moyennes annuelles de températures et des précipitations au cours des trois dernières décennies indique que la Guinée connaît depuis les années 1970 une baisse graduelle de la pluviométrie annuelle et le nombre de jours humides diminue avec des modifications du régime des pluies conduisant à une augmentation de la fréquence des sécheresses et des inondations.

Les catastrophes tels que le séisme, les inondations, les sécheresses sont fréquentes en Guinée. Le premier séisme signalé et documenté date du 2 au 4 novembre 1892 à Conakry. Ce fut le 9ème séisme observé en Afrique occidentale. Celui du 22 Décembre 1983 était de magnitude 6.3 sur l'échelle de Richter à Koumbia à Gaoual au NW de la Guinée. Il a causé 300 morts, 10.000 blessés et 20.000 sans abris. Des inondations répertoriées en 2009 ont

⁶⁰ Ibid.

causé le déplacement de 6704 personnes, la destruction de 4781 habitations et 4426 ha de cultures. Le 17 mars 2008, des vents violents ont provoqué le naufrage d'une pirogue entre Conakry et l'île de Tamara, causant la mort de 21 personnes. Des vagues de froid accompagnées de gelées ont été observées à Mali en décembre 2009, tuant des animaux et détruisant des cultures⁶¹.

Les inondations représentent les catastrophes les plus fréquentes en Guinée et sont largement réparties dans le pays comme le montrent les Figures n° 13 & 14. Ainsi selon le rapport de l'étude de cartographie des risques de catastrophes et urgences environnementales, 14,71% du territoire guinéen sont fréquemment exposés à l'inondation⁶².

Quelques chiffres :

- Grande inondation aux abords du fleuve Milo septembre 2001, puis la région de Boké en 2003 ;
- En 2009, la montée des eaux a causé le déplacement de 6704 personnes et la destruction de 4781 habitations à Kinda et Conakry ;
- les inondations d'août 2021 ont affecté 69671 personnes (43815 à Siguiri), dont 21 blessés et 5 décès (FICR), d'autres conséquences incluent la destruction de facteurs de production, la perte de récoltes, des risques d'épidémies, des dégâts sur les infrastructures routières et une réduction de l'accès aux services sociaux de base ;
- La majorité (82%) des inondations survenues entre 2000 et 2017 ont été d'origine fluviale, soit des crues soudaines, à la suite d'importantes précipitations. Les localités les plus vulnérables incluent Conakry (toutes les communes), Kindia, Faranah, Kankan (zones riveraines des fleuves Niger, Milo, Sankarani, Tinkisso, Fié, Mafou, Niandan), Dinguiraye, N'Zérékoré, Mamou, Macenta et Guéckédou.
- Parmi les 23 bassins fluviaux, six (Niger, Makona, Fatala, Tinguilinta, Koliba/Coruba, Bafing au Sénégal) sont affectés par le phénomène à chaque saison

Les phénomènes de Tornade sont rarement observés en Guinée tandis que les vents violents sont fréquemment enregistrés au niveau national.

La Guinée a été touchée par la grande sécheresse au cours de la période 1961-1990, le déficit pluviométrique avait atteint un niveau extrême en 1984 à Conakry, puis en 1988 et 1989 sur l'essentiel du Pays. La menace est pressentie aujourd'hui dans plusieurs villes.

61 République de Guinée, 2018a, Seconde Communication de la Guinée à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

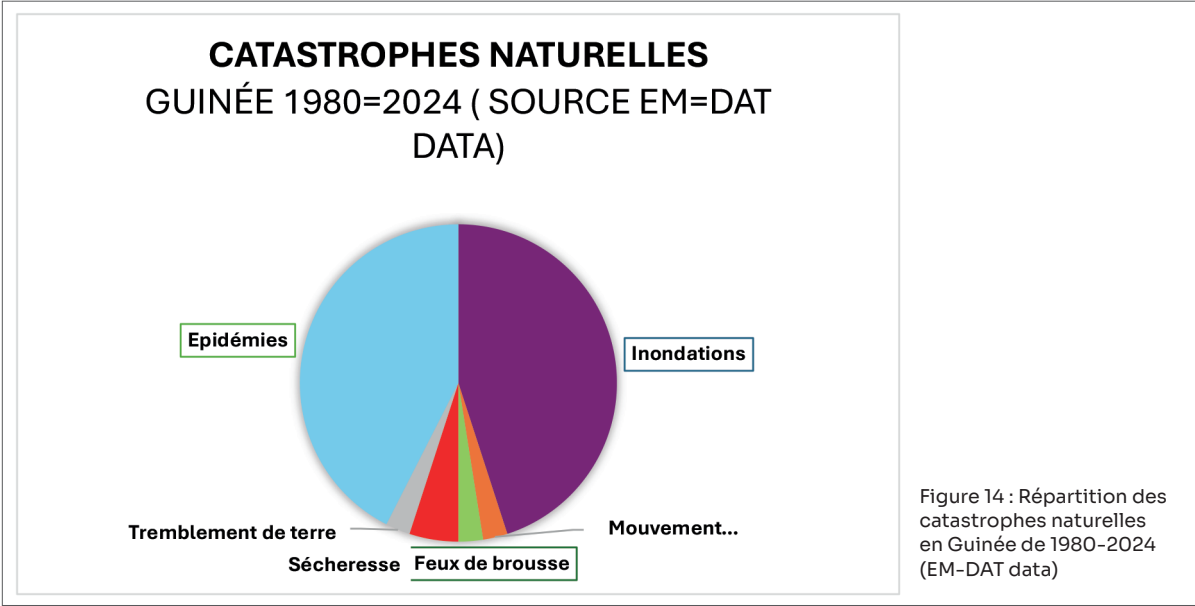
62 République de Guinée, 2018b, Politique Nationale de l'eau, Adopté par le Conseil des Ministres en sa session du 5 Avril 2018

NATURAL DISASTERS

- Storm
- Flood
- Drought
- Extreme Temperature
- Mass Movement (dry)
- Mass Movement (wet)
- Earth Quake
- Volcanic activity

De 1980 à 2024, la répartition des catastrophes naturelles est la suivante : inondations (45%) ; Mouvement de masse (2,5%) ; Feux de brousse (2,5%) ; Sécheresse (5,0%) ; Tremblements de terre (2,5%) ; épidémies (42,5%) comme le montre le graphique ci-dessous⁶⁴.

64 <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/guinea/trends-variability-projections>



En Guinée, l’historique des catastrophes naturelles (cf. Tableau n°5) montre que le pays a enregistré 33 événements majeurs survenus de 1980 à 2017⁶⁵.

Tableau 5 : Catastrophes naturelles en Guinée

Type de catastrophe	Nombre d'événements	Total décès	Total personnes affectées
Sécheresse	2	12	0
Tremblement de terre	1	275	21436
Épidémie	15	3630	39945
Inondation	12	28	406054
Éboulement	1	7	492
Vents violents	1	4	0
Feux de brousse	1	0	777
Total	33	3956	468707

Source : République de Guinée, 2024b, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024 – 2030

Les inondations sont de plus en plus récurrentes et ont des impacts très élevés. Ainsi, en 2021, 69671 personnes ont été affecté au niveau national⁶⁶.

Le tableau ci-dessous (n° 6) synthétise les principaux risques liés au climat dans les différentes régions naturelles de la Guinée.

65 République de Guinée, 2024b, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024 – 2030
66 Ibid.

Tableau 6 : Type de risques en Guinée et leur répartition par région naturelle

N°	Risques	Localisation			
		Guinée Maritime	Moyenne Guinée	Haute Guinée	Guinée forestière
1	Inondation	X	X	X	X
2	Incendie/feu de brousse	X	X	X	X
3	Épidémie	X	X	X	X
4	Conflit social	X	X	X	X
5	Glissement/Éboulement	X	X	X	X
6	Tornade	-	X	-	X
7	Vent violent	X	X	-	X
8	Sécheresse	-	X	X	-
9	Tremblement de terre	X	X	-	-
10	Vague de chaleur	X	X	X	-
11	Invasion acridienne	X	X	-	X
12	Infestation de chenille	X	X	-	X
13	Raz-de-marée	X	-	-	-
14	Produit chimique	X	-	X	X
15	Orage	X	X	X	-
16	Accident de transport	X	X	X	X
17	Biosécurité	X	X	X	X

Source : République de Guinée, 2024b, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024 - 2030

4.3 SCÉNARIOS ET PROJECTIONS CLIMATIQUES

4.3.1 PROJECTIONS TEMPÉRATURES

Contrairement aux projections de la pluviométrie, on note clairement une hausse attendue des températures moyennes pour les trois (3) horizons (H50, H70 et H100). En effet, l'analyse de la Figure n°15 fait ressortir, pour le cas du scénario RCP2.6, une hausse de 1 à 2°C sur l'ensemble du pays. La hausse est plus accentuée au niveau du scénario RCP4.5 où on note d'environ 3°C sur le

Nord du pays à l'horizon H70 et sur la presque totalité du pays à H100⁶⁷.

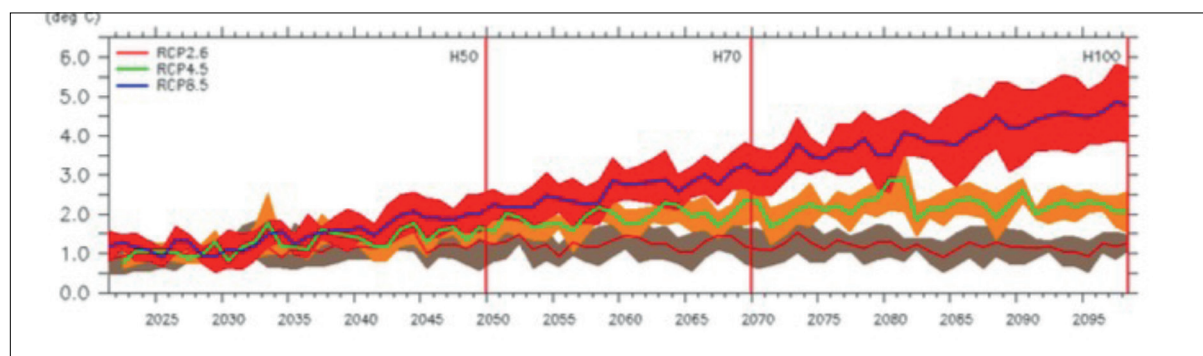
Le scénario RCP8.5 montre un réchauffement de 2°C à l'horizon H50, de 3°C à H70 et autour de 5°C pour H100. Du point de vue spatial, on note un gradient Sud- Ouest/Nord-Est dans la distribution des changements de température. En effet, les plus forts changements de température sont prévus dans la moitié Nord-Est du pays.

L'analyse de la variation temporelle des projections de la température moyenne sur la période allant de 2021 à 2100 (cf. Figure n°15) permet de dégager une tendance nette à la hausse des températures. En effet, on note que les changements moyens attendus de la température moyenne oscillent entre 0.5°C et 4°C sur tous les trois scénarii (RCP2.6, RCP4.5 et RCP8.5).

A l'horizon H50, on constate une certaine convergence des scénarios qui se tiennent dans une fourchette de 0.8°C à 1.5°C. Plus on s'éloigne dans le temps (H70 et H100) on voit une différence nette entre les trois scénarii. En analysant les incertitudes liées aux modèles climatiques, on note que l'intervalle de variabilité du changement des températures moyennes entre les modèles climatiques varie de 0.8°C à 5.5°C sur l'ensemble du pays sur la période 2021-2100.

L'analyse de la distribution spatiale de la température maximale attendue par rapport à la période de référence (1971-2000) fait ressortir une hausse nette de 2 à 4°C sur l'ensemble des trois (3) scénarii (cf. Figure n°15). En effet, pour le RCP2.6, il est attendu une hausse de 2°C des températures maximales pour tous les horizons. Quant aux deux autres scénarii (RCP4.5 et RCP8.5), la hausse est plus accentuée avec 4°C de hausse à partir de l'horizon H70.

Figure 15 : Variation interannuelle de la température moyenne annuelle projetée selon les trois scénarii RCP2.6, RCP4.5 et RCP8.5.).



Les incertitudes des modèles dans chaque scénario sont représentées par les couleurs jaune (RCP2.6), orange (RCP4.5) et grise (RCP8.5) tandis que les moyennes d'ensemble sont représentées par les courbes rouges (RCP2.6), verte (RCP4.5) et bleue (RCP8.5). Les traits rouges verticaux matérialisent les trois horizons (H50, H70 et H100).

67 République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, Modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée

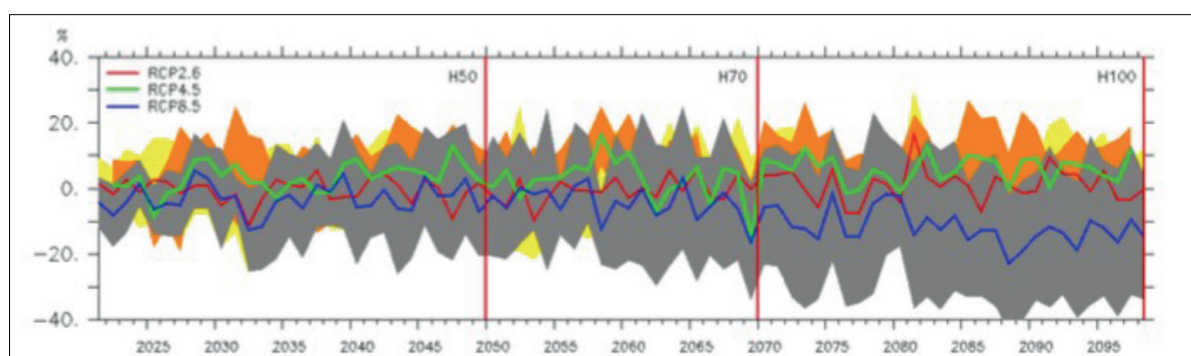
4.3.2 PLUVIOMÉTRIE FUTURE

L'analyse de la variation temporelle des projections de la précipitation sur la période allant de 2021 à 2100 (cf. Figure n°16) montre que les changements moyens attendus du cumul pluviométrique oscillent entre -20% et 20% sur presque tous les trois scénarii (RCP2.6, RCP4.5

et RCP8.5). Il s'agit d'une variation en dents de scie qui ne permet pas de dégager une tendance nette de l'évolution des précipitations. Notons aussi que les trois scénarii divergent au fur et à mesure qu'on évolue dans les trois horizons⁶⁸.

En considérant les incertitudes entre les modèles climatiques, on note que l'intervalle de variabilité du changement des précipitations entre les modèles climatiques varie entre -40% à 20% sur l'ensemble du pays.

Figure 16 : Variation interannuelle du cumul pluviométrique annuelle projeté selon les trois scénarii (RCP2.6, RCP4.5 et RCP8.5).



Les incertitudes des modèles dans chaque scénario sont représentées par les couleurs jaune (RCP2.6), orange (RCP4.5) et grise (RCP8.5) tandis que les moyennes d'ensemble sont représentées par les courbes rouge (RCP2.6), verte (RCP4.5) et bleue (RCP8.5). Les traits rouges verticaux matérialisent les trois horizons (H50, H70 et H100).

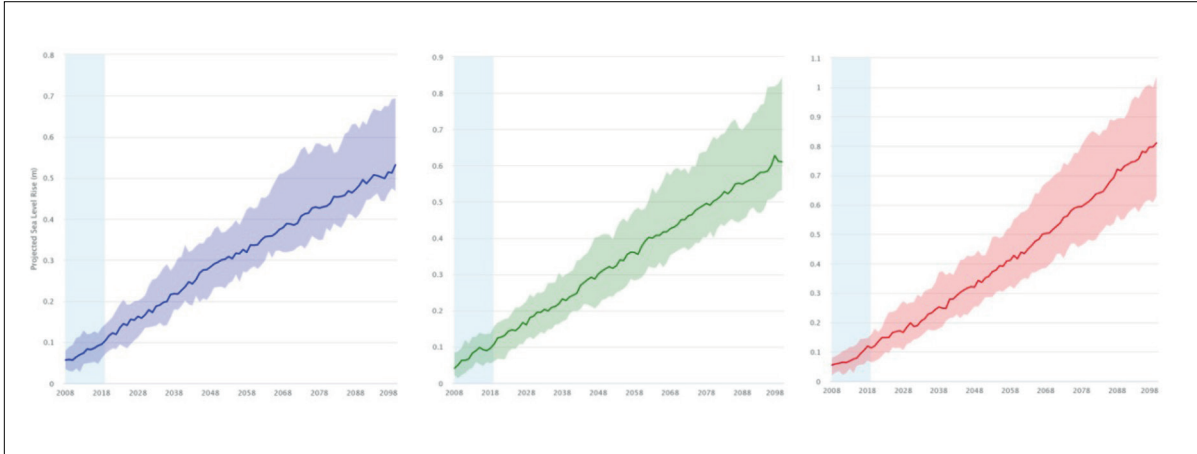
4.3.3 PROJECTIONS DU NIVEAU DE LA MER

Les différents processus contributifs, tels que la fonte continue des glaces, la dilatation thermique, les mouvements verticaux du sol et les changements dans le stockage des eaux terrestres, sont essentiels pour comprendre les changements futurs du niveau de la mer. À mesure que le changement climatique s'intensifie, ces processus devraient s'accélérer, entraînant une élévation plus importante du niveau de la mer à l'échelle régionale et mondiale. Le réchauffement continu aura des implications profondes pour les zones côtières et les écosystèmes, avec des conséquences qui dépendront des conditions locales et seront déterminées par les réactions spécifiques à chaque endroit des processus contributifs. Les contributions sont indiquées par rapport à 2005 (1993-2015)⁶⁹.

68 République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée

69 <https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/guinea/sea-level-projections>.

Figure 17: Élévation du niveau de la mer à divers horizons 2050, 2070 et 2100



La Figure 17 et le Tableau n° 7 regroupent les niveaux d'élévation du niveau de la mer en fonction des horizons temporels et des différents scénarii. Ainsi l'élévation du niveau de la mer varierait de 0,23 m (niveau le moins élevé) à 1,04 m (niveau le plus élevé).

Tableau 7 : Récapitulatif des projections d'élévation du niveau de la mer en Guinée aux horizons 2050, 2070 et 2100

Scenarios	H50 (2021-2050)	H70 (2041-2070)	H100 (2071-2100)
RCP 2.6	0,23 – 0,38 m (0,29 m)	0,32 – 0,52 m (0,39 m)	0,47 – 0,69 m (0,53m)
RCP 4.5	0,23 – 0,41 m (0,32 m)	0,37 – 0, 59 m (0,44 m)	0,53 – 0,84 m (0,61 m)
RCP 8.5	0,27 – 0,43 m (0,34 m)	0,41 – 0,7 m (0,52 m)	0,63 – 1,04 m (0,81 m)

Source : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée

4.3.4 PROJECTIONS ÉVÈNEMENTS EXTRÊMES LIÉS AU CLIMAT

Les projections suggèrent une augmentation des facteurs de risques climatiques déjà présents dans toutes les quatre zones naturelles du pays, notamment les vagues de chaleur et les pluies diluviennes et irrégulières⁷⁰. Il est attendu que les phénomènes extrêmes augmentent d'intensité et de fréquence.

⁷⁰ AM, 2021, Analyse de la réponse pour l'adaptation climatique, Guinée ; <https://www.preventionweb.net/media/79402/download?startDownload=20251107>

V. RISQUES, IMPACTS ET VULNÉRABILITÉ

5.1 RISQUES ET IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES SUR LES DIFFÉRENTS SECTEURS

Les risques climatiques les plus courants dans le pays sont les inondations dues à la montée des eaux et aux tempêtes, les sécheresses de plus en plus longues et fréquentes, et les orages fréquents et violents. Les impacts du changement climatique touchent la plupart des secteurs économiques du pays⁷¹.

5.1.1 RISQUES ET IMPACTS : AGRICULTURE

L'économie de la Guinée repose principalement sur ses ressources naturelles dont plus de 70 % de la population tirent l'essentiel de leur subsistance⁷². La Guinée présente une grande diversité de milieux et de grandes potentialités agricoles avec 13,7 millions d'hectares de terres arables, soit 56% du territoire national⁷³ dont seulement 81 000 hectares sont aménagés. Les principales cultures pratiquées en Guinée sont : le riz, le maïs, le manioc, le fonio, l'arachide, les cultures maraîchères et les cultures pérennes. Certaines cultures de rente (banane, coton, café, palmier à huile, thé, hévéa, tabac) sont aussi pratiquées dans les quatre zones agroécologiques de la Guinée⁷⁴.

L'agriculture est fortement dépendante des conditions climatiques (l'augmentation des températures et la diminution des précipitations), notamment pour l'agriculture pluviale. A cela s'ajoute les mauvaises pratiques agricoles et le manque de moyens de production⁷⁵. L'augmentation de la production est essentiellement due à l'accroissement des superficies emblavées. Ce système d'agriculture entraîne un épuisement des sols, une chute des productions et une augmentation des surfaces cultivées aux dépens des forêts⁷⁶.

Les principaux risques pour l'agriculture observés sont les déficits pluviométriques et séquences sèches plus longues et les inondations récurrentes. Ces risques affectent les rendements, la sécurité alimentaire et les revenus⁷⁷. Le Tableau n°8 reprend les principaux impacts des changements climatiques dans le secteur agricole.

71 République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée.

72 République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée

73 République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée

74 République de Guinée, 2018a, Seconde Communication de la Guinée à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

75 République de Guinée, FEM, UN environnement, 2024a, Évaluation des risques et vulnérabilité au changement climatique dans le secteur de l'agriculture en république de Guinée

76 Ibid.

77 République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée

Tableau 8 : Risques et impacts dans le secteur agriculture

Effets changements climatiques	Risques	Impacts	Option adaptation
Élévation du niveau de la mer	Augmentation du niveau de la mer	• Perte des terres agricoles et des récoltes • Réduction de la superficie de mangrove, • Augmentation de la salinisation des sols • Submersion des terres basses • Érosion des berges • Baisse des rendements • Conflits sociaux • Prolifération des ravageurs dans les mangroves (ex. crabes)	• Aménagement des bas-fonds et plaines • Respect du calendrier cultural • Lutte contre la salinisation des terres • Gestion durable des écosystèmes (forêt de mangroves)
Élévation température	Sécheresse Augmentation de la température de l'air Forte insolation	• Assèchement des terres, des cours d'eau et des mares • Recrudescence des feux de brousse • Diminution de l'humidité du sol ; • Diminution des aires des cultures inondées suite à l'assèchement de plaines • Baisse de la fertilité et du potentiel de régénération des sols • Stress hydrique et augmentation de l'évaporation • Baisse des rendements • Perte de récolte • Dégradation de la qualité agronomique des sols • Prolifération des attaques des cultures par les nuisibles • conflits sociaux	• Amélioration de l'accès et la gestion des ressources en eaux • Gestion durable des terres et du foncier • Gestion durable des écosystèmes et des services écosystémiques • Diversification des systèmes de production • Promotion des solutions basées sur la nature • Agroforesterie • Respect du calendrier cultural • Promotion et adoption de pratiques agricoles pour une utilisation plus rationnelle des ressources en eau • Diversification des cultures • Renforcement de la gestion des nuisibles • Renforcement de la lutte contre les feux de brousse • Promotion de la gestion durable et communautaire des terres

Effets changements climatiques	Risques	Impacts	Option adaptation
Évolution précipitations	Perturbation du régime pluviométrique (pluies faibles et irrégulières, fréquences des pauses et un raccourcissement de la saison des pluies)	• Risque de disparition de certaines variétés à cycle long • Réduction de l'humidité du sol • Assèchement des sols • Perturbation du calendrier agricole • Ralentissement de la floraison, du développement végétatif , retard de germination ... • Stress hydrique	• Promotion de l'association culturale-utilisation de variétés à cycle court , utilisation de bonnes pratiques agricoles, gestion durable des terres
	Inondations Pluies irrégulières et torrentielles	• Destruction des cultures inondables • Prolifération des maladies et des parasites • Domaines rizicoles inondés, • Inaccessibilité des zones de production • Destruction des cultures de bas-fonds et de plaines • Pourrissement de la production • Destruction des cultures et récoltes • Accélération du processus d'érosion des terres	• Application des bonnes pratiques agricoles. • Fixation des sols (DRS), • Reboisement, respect du calendrier cultural • Utilisation de l'information climatique

Source : Informations compilées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée ; République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée ; République de Guinée, FEM, UN environnement, 2024a, Évaluation des risques et vulnérabilité au changement climatique dans le secteur de l'agriculture en république de Guinée ; République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023o, Options et des critères de priorisation des options d'adaptation au changement climatique des secteurs de la riziculture, au maraîchage, de l'élevage et de l'eau en Basse, Moyenne et Haute Guinée

5.1.2 RISQUES ET IMPACTS : ÉLEVAGE

L'élevage participe à 3,3% du PIB total avec 7,9 millions de bovins, 2,8 millions d'ovins et 3,4 millions de caprins⁷⁸. Ce secteur est très peu développé, emploie environ 1% de la population agricole active du pays, et est surtout pratiqué dans la région du Massif du Fouta Djallon. Le système d'élevage pratiqué est traditionnel dans lequel les bovins représentent la principale spéculation hors élevage avicole. L'élevage de bovins est caractérisé par des systèmes très hétérogènes, non seulement au niveau régional, mais aussi au niveau local⁷⁹.

⁷⁸ <https://apip.gov.gn/agriculture/>

⁷⁹ République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

L'élevage est très menacé par la variabilité des facteurs climatiques notamment l'augmentation des températures et les périodes de sécheresse ainsi que les évolutions des précipitations⁸⁰.

Le Tableau n° 9 récapitule les principaux impacts des risques climatiques sur l'élevage.

Tableau 9 : Risques et impacts dans le secteur de l'élevage

Effets changements climatiques	Risque	Impacts	Option adaptation
Élévation de la température de surface et du niveau de la mer	Augmentation du niveau de la mer	- Baisse de la qualité et de la quantité des fourrages - Multiplication des épizooties	- Promotion de l'utilisation de races locales résistantes à la chaleur , à la sécheresse et aux maladies - Gestion durable des pâturages (Restauration des pâturages) : rotation , mise en défens, régénération naturelle assistée - Diversification des activités : combiner agriculture, élevage et foresterie (systèmes -agro-pastoraux) - Gestion durable des conflits entre les secteurs de l'agriculture et de l'élevage et sur les moyens d'apaiser ces conflits : ex . Gestion communautaire des points d'eau et des pâturages - Renforcement de la gouvernance locale et implication des organisations d'éleveurs - Formation et sensibilisation des éleveurs aux pratiques durables - Mise en place de Systèmes d'alerte précoce - Renforcer la coopération régionale en matière de transhumance : Planification de la transhumance : création de corridors pastoraux, gestion concertée entre pays (ex. CEDEAO)
Élévation température	Sécheresse	- Baisse de rendement des ressources pastorales - Réduction des pâturages	
	Augmentation de la température	- Déficit en eau pour le cheptel (tarissement précoce des points d'abreuvement) - Conflits d'usage entre éleveurs et agriculteurs pour l'accès aux terres et à l'eau - Prolifération de maladies - Un accès plus difficile ou irrégulier à l'eau pour permettre aux animaux de s'abreuver - Perte de cheptel et baisse de la qualité des fourrages	
Évolution précipitations	Forte insolation		
	Perturbation du régime pluviométrique	- Propagation des maladies et des parasites - multiplications des épizooties - Perte d'espèces animales et végétales - Baisse de rendement des ressources pastorales - parasites multiplications des épizooties - Perte d'espèces animales et végétales - Baisse de rendement des ressources pastorales	
	Inondations		
	Pluies irrégulières et torrentielles		

Source : Informations compilées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée ; République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée ; République de

80 République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2024c, Guide méthodologique ; Mission : « Élaboration d'un guide sur les directives techniques de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans la planification et la budgétisation sectorielle»

5.1.3 RISQUES ET IMPACTS : PÊCHE

Le secteur de la pêche est peu développé à l'instar de l'élevage et participe à un potentiel exploitable estimé à 12.000 tonnes/an pour la pêche continentale et 120.000 t/an pour la pêche maritime. La pêche est principalement pratiquée selon les techniques artisanales et concentrée dans la zone côtière (Basse-Guinée), qui assure plus de 80% de la demande nationale. Par ailleurs, l'aquaculture est aussi présente, mais peu développée et surtout pratiquée dans les régions internes du pays, le long des cours d'eau.

La pêche représente 6% du PIB. Avec un littoral de 300km, le potentiel est estimé entre 150000 et 250000 tonnes/an. En 2019, la production totale a atteint 401 804 tonnes, réparties entre la pêche maritime (310 326 tonnes), continentale (90515t) et la pisciculture (1112tonnes). Le secteur couvre des besoins en protéines animales et emploie 4% de la population active⁸¹.

Les activités de la pêche sont fortement affectées par la déplétion continue des ressources halieutiques découlant de l'exploitation anarchique des ressources naturelles et des changements climatiques⁸². Les principaux risques climatiques sont l'augmentation de la température de l'eau et de l'air et le changement des régimes pluviométriques, la hausse des événements extrêmes et intermittence des écoulements des eaux de surface qui affectent la croissance, la quantité et la qualité, la saisonnalité de la reproduction et le taux de mortalité des produits de la pêche⁸³.

Les principaux risques et impacts du changement climatique sur la pêche sont analysés dans le Tableau n°10 ci-dessous.

81 République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée

82 Bougouma, K., Jaquet, S., Schiek, B., Ghosh, A., Achicanoy, A., Esquivel, A., Saavedra, C., Ramirez-Villegas, J., Grosjean, G., 2021, PAM Initiative Interne Primordiale: Analyse de la Réponse pour l'Adaptation Climatique Guinée. L'Alliance de Bioversity International et le Centre International de l'Agriculture Tropicale; Programme Alimentaire Mondial. 66 p. , <https://www.preventionweb.net/media/79402/download?startDownload=20251107> & République de Guinée, 2019, Stratégie nationale de développement durable (SNDD), ministère de l'Environnement, des eaux et forêts, février 2019

83 République de Guinée, FEM, UN environnement, 2024b, Évaluation des risques & vulnérabilités aux changements climatiques de la zone côtière de la république de Guinée

Tableau 10 : Risques et impacts dans le secteur de la pêche

Secteur : Pêche	Risque	Impacts	Action adaptation
Élévation du niveau de la mer	Augmentation du niveau de la mer	• Modification de la structure taxonomique • Disparition/migration d'espèces animales ou végétales • Conflits sociaux • Modification des habitats et déplacement des populations de poissons • Réduction des zones de reproduction et de nourrissage pour de nombreuses espèces marines • Conflits sociaux	Techniques : • Promouvoir des systèmes d'élevage éco-responsables (moins de pollution, alimentation durable) • Diversification des espèces élevées pour réduire la dépendance à quelques ressources marines • Restauration écosystèmes • Restauration des mangroves, récifs coralliens et herbiers marins , qui servent d'abris et de nurseries • Création ou extension des aires marines protégées (AMP)
	Sécheresses	• Disparition/migration d'espèces animales ou végétales • Conflits sociaux • Modification des habitats et déplacement des populations de poissons • Réduction des zones de reproduction et de nourrissage pour de nombreuses espèces marines	
Élévation de la température	Augmentation de la température de l'air		Renforcement des capacités : • Sensibilisation des pêcheurs nouvelles techniques plus durables • Diversification des activités économiques : écotourisme, transformation locale du poisson
	Forte insolation		
Évolution précipitations	Perturbation du régime pluviométrique	• Perturbation du cycle biologiques de certaines espèces (ex. tilapia • Pollution de l'eau peut nuire à certaines espèces • Difficulté de déplacement pour les pêcheurs • Conflits sociaux	Recherche : • Améliorer accès à l'information climatique et à la prévision météo • Soutenir la recherche scientifique sur les impacts climatiques sur les écosystèmes marins Coopération : • Renforcement de la coopération régionale pour gérer les espèces migratrices
	Inondations		
	Pluies irrégulières et torrentielles		

Source : Informations compilées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée ; République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée ; République de Guinée, FEM, UN environnementt, 2024b, Évaluation des risques & vulnérabilités aux changements climatiques de la zone côtière de la république de Guinée

5.1.4 RISQUES ET IMPACTS : RESSOURCES EN EAU ET ASSAINISSEMENT

La Guinée considérée comme le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, possède d'énormes potentialités hydriques dont un réseau de 6 500 km, 1165 cours d'eau constituant environ 13 milliards de m³ d'eau souterraine. Les ressources en eau de surface renouvelables, y compris la partie partagée, sont estimées à 226 km³/an⁸⁴. Les ressources en eaux souterraines sont peu et mal connues, mais elles sont évaluées à 72 km³ dont 38 km³ renouvelables en année de pluviométrie moyenne. Les potentialités hydriques de la Guinée sont principalement d'origine pluviale avec une pluviométrie moyenne de 1988 mm/an inégalement répartie et dont les pics peuvent atteindre 4 000-4 500 mm de pluie par endroit (Conakry et alentours).

Suite aux périodes de sécheresses entre 1961 et 1990, les débits de certains cours d'eau ont beaucoup diminué et plusieurs d'entre eux, autrefois pérennes notamment en Haute et Moyenne Guinée, tarissent aujourd'hui pendant la saison sèche. Par ailleurs, les ressources en eaux souterraines sont dangereusement menacées par la baisse des capacités d'infiltration du fait des activités anthropiques et du changement climatique⁸⁵.

En ce qui concerne l'assainissement, le raccordement de la population au réseau d'assainissement est de 31% uniquement avec deux stations de pompage et d'épuration fonctionnelles sur neuf. Ce faible taux s'explique en grande partie par une gestion des déchets inadaptée et un faible développement des infrastructures de traitement⁸⁶.

80% des ménages jettent leurs ordures dans la nature en moyenne, cette proportion atteint 53,6% en milieu urbain. A peine 9,8% des ménages bénéficient du service de ramassage des ordures ou utilisent une poubelle publique en particulier à Conakry. Toutefois, l'évacuation salubre des ordures n'est pratiquée que par 6,7% des ménages. L'évacuation des ordures des mers demeure un problème crucial de salubrité en milieu urbain et ajouté au problème d'évacuation des eaux usées, des inondations répétées de certains quartiers peuvent être à l'origine de situations sanitaires alarmantes⁸⁷.

Le Tableau n°11 ci-dessous synthétise les risques et les impacts du changement climatique sur les ressources en eau et assainissement.

84 République de Guinée, 2019b, Stratégie nationale de développement durable (SNDD)

85 République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

86 Ibid

87 <https://www.invest.apipguinee.com/communication/energie/7.pdf>

Tableau 11 : Risques et impacts dans les secteurs des ressources en eau et assainissement

Effets changements climatiques	Risque	Impacts	Action adaptation
Élévation du niveau de la mer	Augmentation du niveau de la mer	• Modification de la structure taxonomique • Salinisation des nappes côtières • Pénurie d'eau potable • Conflits sociaux (conflits d'usage entre agriculture, industrie et besoins domestiques)	• Restauration des mangroves • Restauration des écosystèmes basés sur la nature
Élévation de la température	Sécheresses	• Tariessement des petits cours d'eau durant période sèche ; • Étiage prononcé des grands cours d'eau ; • Baisse de la disponibilité des ressources en eau • Baisse de la qualité/ pollution des eaux ; • Baisse du niveau des eaux souterraines • ensablement des lits des cours d'eau • Prolifération d'algues et de bactéries pathogènes • assèchement des terres, des cours d'eau et des mares • pénurie d'eau • conflits sociaux	• Réhabilitation et renforcement des réseaux de mesure météorologique, hydrologique et piézométrique ; • Création du Système Intégré de traitement des données et de diffusion d'Informations(SII) • Renforcement des capacités de gestion des réseaux de suivi (Institutions, ressources humaines, équipements) ; • Le développement de systèmes de contrôle et de prévision des aléas climatiques (Institutions, ressources humaine, équipements, outils) ; • L'harmonisation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux ressources en eau pour une meilleure prise en compte de la situation de changement climatique ; • La sensibilisation des différents acteurs (populations, décideurs et élus locaux) sur le contenu de ces lois et leur applicabilité ; • La protection des eaux contre les pollutions de toute origine (rejets urbains, industriels, agricoles) ; • Le renforcement de la coopération sous-régionale en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières ; • Restauration des têtes de sources et des galeries forestières dans des zones dégradées.

Effets changements climatiques	Risque	Impacts	Action adaptation
	Augmentation de la température de l'air	- Élévation de l'évapotranspiration - Assèchement des sols	- Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) - : coordination entre secteurs et bassins transfrontaliers - Récupération » et stockage de l'eau de pluie (mares, citernes, barrages communautaires) - Renforcement des infrastructures résilientes (réservoirs, systèmes de drainage, stations d'épuration adaptées aux crues - Promotion de technologies économes en eau :irrigation goutte à goutte, - Techniques de récupération des eaux pluviales - Protection des zones humides et bassins versants pour réguler les flux hydrologiques - Éducation et gouvernance communautaire de l'eau
	Forte insolation	- Élévation de l'évapotranspiration - Assèchement des sols	
Évolution précipitations	Perturbation du régime pluviométrique	Perturbation du régime des cours d'eau	
	Inondations	- Baisse qualité d'eau - Destruction des infrastructures (stations de traitement, latrines, réseaux de distribution ...)	
	Pluies irrégulières et torrentielles	- Pollution de l'eau potable par les eaux usées - Latrines inondées et propagation des pathogènes dans les nappes et les puits - Baisse qualité d'eau - Pollution eau	

Source : Informations compilées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée ; République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée ; République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023o, Options et des critères de priorisation des options d'adaptation au changement climatique des secteurs de la riziculture, au maraîchage, de l'élevage et de l'eau en Basse, Moyenne et Haute Guinée ; République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023l, Évaluation des risques et de la vulnérabilité du secteur de l'eau face aux changements climatiques en Basse Guinée (Boke)

5.1.5 RISQUES ET IMPACTS : SANTÉ PUBLIQUE

La Guinée a souffert de nombreuses épidémies au cours des 10 dernières années notamment Ebola (EVD), la rougeole, la fièvre jaune, la méningite bactérienne, la fièvre Lassa, la Fièvre de Marburg, etc. A cela s'ajoute la crise du COVID qui a eu des conséquences négatives sur la pauvreté. Ces nombreux cas d'épidémies sont imputables à la perturbation des paramètres climatiques et aux événements météorologiques extrêmes telles que les températures extrêmes, les fortes chaleurs, les pluies extrêmes /inondations, les risques de sécheresse. La prédominance des maladies climato-sensibles dont les principales en Guinée sont le paludisme, les infections respiratoires aiguës (IRA), les maladies diarrhéiques et la méningite risque de s'accroître compte tenu des projections climatiques⁸⁸.

⁸⁸ Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP), 2025, Étude des risques et Vulnérabilités liés aux Changements climatiques dans le secteur de la santé en Guinée, Rapport final

Le Tableau n° 12 ci-dessous regroupe les risques climatiques et les impacts dans le secteur de la santé.

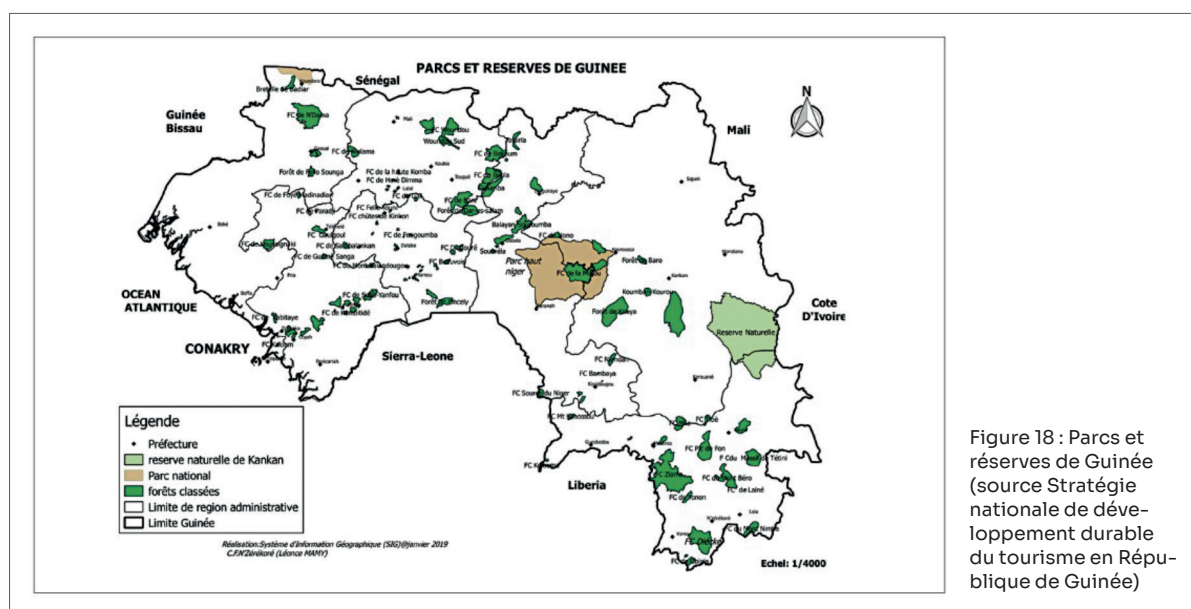
Tableau 12 : Risques et impacts dans le secteur de la santé

Effets des changements climatiques	Risque	Impacts	Action adaptation
Élévation du niveau de la mer	Augmentation du niveau de la mer	- Intrusion saline - Pénurie d'eau potable - Prolifération de maladies - Déplacement des populations	- Élaborer des plans nationaux d'adaptation pour la santé (PNA-Santé). - Créer des unités santé-climat dans les ministères de la santé. - Coopération intersectorielle : Renforcer la coopération entre santé, environnement, agriculture, eau, urbanisme - Établissement de santé résilient au climat : Garantir l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les centres de santé - Sensibilisation des agents et les populations aux maladies liées au climat
Élévation de la température	Sécheresses	Prédominance des maladies climato-sensibles telles que la méningite, les maladies diarrhéiques, la rougeole, les infections respiratoires aiguës, la typhoïde, l'hypertension artérielle	
	Augmentation de la température de l'air	- La prolifération des agents vecteurs de maladies comme le paludisme et la diarrhée - Recrudescence des épidémies /maladies hydriques et des maladies cardiovasculaires et respiratoires notamment chez personnes âgées et enfants - Augmentation des maladies liées à la sous nutrition - Expansion géographique et saisonnière des vecteurs (moustiques) et des agents pathogènes - plus d'épidémies liées à l'eau contaminée ou à l'assainissement déficient - pénurie d'eau/déshydratation	
Évolution précipitations	Fortes insolation		
	Perturbation du régime pluviométrique	la prolifération des agents vecteurs de maladies comme le paludisme et la diarrhée	- Système alerte précoce pour maladies vectorielles et hydriques - Renforcer recherche climat / santé
	Inondations	- recrudescence des épidémies /maladies hydriques - destruction des infrastructures socio-économiques - Perte de vies humaines et de biens - Destruction ou endommagement des infrastructures de santé	
	Pluies irrégulières et torrentielles		

Source : Informations compilées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée ; République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée ; République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023o, Options et des critères de priorisation des options d'adaptation au changement climatique des secteurs de la riziculture, au maraîchage, de l'élevage et de l'eau en Basse, Moyenne et Haute Guinée ; Ministère de la santé et de l'hygiène publique (MSHP), 2025, Étude des risques et Vulnérabilités liés aux Changements climatiques dans le secteur de la santé en Guinée, Rapport final ; République de Guinée, 2025b, Élaboration de la troisième

5.1.6 RISQUES ET IMPACTS : FORÊTS, BIODIVERSITÉ ET AIRES PROTÉGÉES

Faute d'inventaire forestier, le patrimoine forestier n'est pas bien connu en Guinée à ce jour, en termes de superficie et de richesse spécifique végétale. La question de la foresterie est souvent associée à celle de l'exploitation commerciale du bois, de coupes excessives pour la production de charbon de bois, de défrichements et plus généralement de dégradation des terres. Tous ces éléments sont en fait liés à des pratiques et actions anthropiques, et le changement climatique est un facteur pouvant amplifier ces phénomènes, ou du moins retarder ou compromettre les efforts de restauration des forêts⁸⁹.



La Guinée possède un réseau de réserves de biosphère, de parcs nationaux, parcs transfrontaliers, de réserves de faune, de réserves naturelles et de forêts classées ayant pour objectif de protéger les écosystèmes (cf. Figure 18).

La superficie totale des forêts a fortement diminué sous l'effet de multiples pressions (ainsi la forêt primaire a quasiment disparu en Guinée forestière) telles que : (i) les pressions agricoles avec la culture itinérante par défrichement, la quasi-systématisation de la culture sur brûlis, les cultures sur pentes à cycles rapprochés, les constructions de haies mortes, (ii) énergétiques avec exploitation du bois d'œuvre, la carbonisation autour des villes, (iii) les pressions pastorales, (iv) les feux de brousse dus au changement climatique, (v) les pressions minières dues à l'extension des mines et carrières sur toute l'étendue du territoire guinéen, (vi) les pressions urbaines avec la disparition des forêts classées (672 ha à Conakry, 90 ha à Kokou/Kindia, 410 ha à Tangama/Dalaba, 120 ha de Teckeraie à Bérékéna/Kankan), (vii) la prolifération des fours

⁸⁹ République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

à briques sur les berges des cours d'eau, (viii) le fumage du poisson, (ix) la construction des barrages hydro-électriques et hydro agricoles, etc.

Les constats visibles des effets des changements climatiques sur les forêts et la biodiversité montrent une diminution de la croissance des arbres et leur dépérissement, espèces menacées (69 plantes endémiques, 93 poissons osseux, 47 mammifères, et plusieurs espèces d'oiseaux et d'amphibiens), la prolifération d'espèces envahissantes, la fragmentation des habitats dans les forêts de Zياما, Diéké, etc., aggravée par les incendies et l'exploitation minière, le dysfonctionnement des écosystèmes et la perte des services écosystémiques (pollinisation, régulation hydrologique, séquestration de carbone). Par ailleurs, Il faut considérer l'impact du changement climatique sur les forêts comme une augmentation de vulnérabilité des populations⁹⁰.

Le Tableau n° 13 ci-dessous regroupe les risques climatiques et les impacts dans le secteur de la forêt et de la biodiversité.

Tableau 13 : Risques et impacts dans le secteur de la forêt et de la biodiversité

Effets changements climatiques	Risque	Impacts	Action adaptation
Élévation du niveau de la mer	Augmentation du niveau de la mer	- Disparition/migration d'espèces animales ou végétales - Destruction d'une partie de la mangrove - Conflits sociaux	- Fixation des dunes dans la partie littorale, - Aménagements des bas-fonds et plaines - Gestion durable des écosystèmes : restauration de la mangrove - Lutte contre l'érosion - Gestion des conflits - Diversification des activités

90 République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC)

Effets changements climatiques	Risque	Impacts	Action adaptation
Élévation de la température	Sécheresses	Dégradation inquiétante du couvert végétal	- Gestion durable des forêts : - Pratiques sylvicoles adaptées : choix d'essences locales résistantes à la sécheresse ou maladies - Utilisation des techniques de la régénération naturelle - Gestion communautaire des forêts : gestion locale et partagée des ressources. - Restauration des écosystèmes dégradés - Restauration des carrières - Restauration et reboisement : - Diversification des revenus : produits forestiers non ligneux (miel, fruits, plantes médicinales, apiculture.). - Gestion des feux de brousse - Conservation - Sensibilisation et renforcement des capacités locales et la gestion durable des forêts - Sécurisation foncière pour inciter les communautés à investir dans la reforestation - Recherche - Suivi et inventaires forestiers appuyés par la télédétection et les SIG. - Cartographie, suivi satellite, recherche sur les essences adaptées - Politique - Intégration de l'adaptation dans les politiques forestières nationales.
	Augmentation de la température de l'air	L'assèchement des zones inondées	
	Forte insolation	- Dégradation des sols - Dégradation de la biodiversité terrestre - Dégradation de la biodiversité des zones humides - Accroissement des incendies de forêts - Savanisation des formations forestières des régions du Sud - Perte de la biodiversité - Augmentation des conflits d'usage - Migration de la faune sauvage - Recrudescence des feux de brousse - Disfonctionnement des écosystèmes et perte des services écosystémiques - Déshydratation des espèces animales et végétales - Mortalité de la microfaune et microflore - Perte de la production et de la productivité	
Évolution précipitations	Perturbation du régime pluviométrique	- Perturbation du régime des cours d'eau - Perte d'espèces animales et végétales - Déracinement d'arbres (chablis) - Accélération du processus d'érosion des terres	- Suivi et inventaires forestiers appuyés par la télédétection et les SIG. - Cartographie, suivi satellite, recherche sur les essences adaptées - Politique - Intégration de l'adaptation dans les politiques forestières nationales.
	Inondations		
	Pluies irrégulières et torrentielles		

Source : Informations compliées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) ; République de Guinée, FEM, UN environment, 2024c, Évaluation des risques et vulnérabilités au changement climatique dans le secteur de la biodiversité en république de Guinée ; République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

5.1.7 RISQUES ET IMPACTS : ZONE CÔTIÈRE

La République de Guinée a un littoral long d'environ 300 km qui s'étend sur la façade Ouest de la Guinée Maritime du Nord au Sud, entre la Guinée Bissau et la Sierra Leone et couvre 15% de la surface totale du pays. Cette zone côtière regroupe des plaines de front de mer et d'estuaires d'altitude très faible (4 à 5 m) qui sont inondables soit par la marée, soit par les débordements fluviaux⁹¹.

La zone côtière est particulièrement vulnérable aux changements climatiques, du fait de l'élévation du niveau de la mer, la perturbation du régime des pluies et de l'intensification de l'érosion sur les côtes, avec des impacts sur les ressources halieutiques, la destruction d'infrastructures (rupture des digues, dégradation des routes d'accès, perte d'habitats) dans les villes et villages côtiers et la perte des terres suite à la salinisation des plaines rizicoles⁹². En outre, près de 30% de la population de la zone est menacée par ces risques⁹³.

Grâce à son climat, sa végétation, ses ressources naturelles et sa position géographique stratégique, cette zone est un pôle d'attraction pour une population de plus en plus nombreuse. La zone côtière est exploitée par divers acteurs (agriculture, pêche, agroforesterie, industries extractives, urbanisme, transport, etc.) pour des prélèvements pour le bois d'œuvre, l'énergie domestique, le fumage de poisson, l'extraction de sel, les défrichements agricoles et l'exploitation minière sans contrôle. Ces diverses pressions conduisent à des dégradations environnementales de plus en plus fortes (déforestation, pollution urbaine et industrielle, surpêche, appropriation des Domaines Publics Maritimes (DPM), privatisation du littoral, etc.) avec pour conséquences un accroissement des risques liés à l'érosion côtière et aux inondations, des pertes de services environnementaux et de productivité biologique, des coûts accrus pour les communautés et l'État, et des conflits récurrents. Tous ces risques et ces impacts sont décrits dans le Tableau n°14 ci-dessous.

91 République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

& République de Guinée, 2018a, Seconde Communication de la Guinée à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

92 République de Guinée, FEM, UN environment, 2024b, Évaluation des risques & vulnérabilités aux changements climatiques de la zone côtière de la république de Guinée

93 République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) ; République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée

Tableau 14 : Risques et impacts dans le secteur des zones côtières

Secteur : Zone côtière	Risque	Impacts	Action adaptation
Élévation du niveau de la mer	Augmentation du niveau de la mer	- Dégradation forêt de mangroves - Accentuation Intrusion saline/ Salinisation des sols - Érosion et sédimentation cyclique, - Rupture de digues - Perte de la biodiversité - Menaces sur les mangroves et la biodiversité côtière (disparition d'espèces, dégradation des habitats - Salinisation des sols, - Submersion marine et destruction d'infrastructures côtières et d'habitations pouvant concerner près de 30% de la population côtière et provoquer un déplacement massif - Submersion des terres basses - Destruction des infrastructures côtières et des habitations - Prolifération de maladies - Diminution du volume des ressources en eau potable. - Déplacements des populations - Conflits sociaux	Politique : - La formulation et la mise en œuvre d'une planification côtière urgente et conséquente soutenue par l'élaboration et la promulgation à court terme d'une loi du littoral Restauration des écosystèmes - Restauration des mangroves, marais salés, herbiers marins - Rechargement des plages - Création de zones tampons écologiques
Élévation de la température	Sécheresses	- Blanchissement des coraux dû à la hausse de la température de l'eau - Perte de biodiversité dans les mangroves, marais salés et herbiers marins - Dégradations des écosystèmes marins - Pression sur les ressources : eau douce, nourriture, logements - Conflits sociaux	Planification - Gestion intégrée des zones côtières (GIZC) - Planification aménagement du territoire pour éviter des zones à risque - Systèmes d'alerte précoce à mettre en place - Sensibilisation des populations
	Augmentation de la température de l'air		
	Forte insolation		
Évolution précipitations	Perturbation du régime pluviométrique	- Perturbation du régime pluviométrique et des activités socioéconomique (riziculture, saliculture, pêche) impliquant plus de 2.000.000 de personnes - Destruction des infrastructures socio-économiques - Dégradation forêt de mangroves - Rupture de digues - Déplacements des populations - Pertes en vies humaines et en biens - Conflits sociaux	
	Inondations		
	Pluies irrégulières et torrentielles		

Source : Informations compilées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée ; République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC) ; République de Guinée, FEM, UN environnement, 2024b, Évaluation des risques & vulnérabilités aux changements climatiques de la zone côtière de la République de Guinée.

5.1.8 RISQUES ET IMPACTS : GESTION DES RISQUES, INFRASTRUCTURES ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

La Guinée présente un taux d'urbanisation relativement faible (38%) en 2021⁹⁴, avec une concentration marquée à Conakry, où le taux d'urbanisation atteint 100%, tandis que la densité de population reste modeste au niveau national (55 habitants par km²). 49% de la population urbaine vivaient en bidonvilles en 2020⁹⁵. Les déficits en infrastructures (transport, eau, électricité) et en services essentiels, aggravés par la pollution et la congestion urbaine, reflètent une transition urbaine insuffisamment soutenue par des financements adaptés⁹⁶. En matière d'aménagement, l'urbanisation rapide est souvent informelle avec des occupations de zones à risques (zones d'inondations, mangroves), une faible application des documents d'urbanisme et une pression élevée à Conakry. On note par ailleurs, un vieillissement et un sous dimensionnement des infrastructures (routes dégradées ; réseau d'assainissement insuffisants), manque d'entretien (ponts, ouvrages hydrauliques, bâtiments publics).

Les principaux risques climatiques notamment les inondations et fortes pluies, l'érosion côtière menacent directement les quartiers littoraux et les infrastructures portuaires tandis que les glissements de terrain fragilisent les zones montagneuses (Fouta Djallon, Guinée forestière)⁹⁷. Cela a pour conséquence des déplacements de populations aussi bien des zones urbaines que des zones rurales⁹⁸.

Le Tableau n° 15 ci-dessous regroupe les risques climatiques et les impacts dans les secteurs de gestion des risques, infrastructures et aménagements du territoire.

94 Banque mondiale. 2022. Population, total – Guinée.

95 Banque mondiale. 2022. Population rurale (% de la population totale) – Guinée.

96 République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

97 Ibid.

98 Ibid.

Tableau 15 : Risques et impacts dans les secteurs de gestion des risques, infrastructures et aménagements du territoire

Effets des changements climatiques	Risques	Impacts	Action adaptation
Élévation du niveau de la mer	Augmentation du niveau de la mer	• Submersion, intrusion saline, Érosion côtière et Perte des habitations (notamment en zone côtières) • Submersion des terres basses • Destruction des infrastructures • Conflits sociaux • Déplacement des populations • Ralentissement des activités économiques	• Développement de l'assurance climatique • Développement des systèmes de vigilance et d'alerte précoce • Promotion des instruments tels que le zonage , les codes de construction et le réaménagement • Mettre en œuvre un aménagement du territoire sensible aux risques et participatif • Gestion des nouvelles catastrophes naturelles liées au climat sur la base de cartes de zones à risque
Élévation de la température	Sécheresses	• Habitats mal adaptés à la chaleur	• Mise en place de Plans de gestion des risques et catastrophes climatiques à l'échelle nationale et locale • Sensibilisation des communautés sur la prévention et gestion des risques climatiques • Sensibilisation des populations aux risques et catastrophes naturelles • Soutien pour des constructions avec matériaux plus résilients et mieux adaptés au climat
	Augmentation de la température de l'air		
	Forte insolation		

Effets des changements climatiques	Risques	Impacts	Action adaptation
Évolution précipitations	Perturbation du régime pluviométrique	• Destruction habitat dans zones urbanisées mal drainées, habitats informels sur plaines inondables • Destructions infrastructures routières • Glissement de terrains et destruction d'habitats • Perte des habitations (notamment en zone côtières) • Destruction des infrastructures socio-économiques • Pertes en vies humaines et en biens • Destructions des infrastructures • Déracinement d'arbres (chablis) • Éboulements de terre • Accroissement des problèmes d'assainissement et gestion des déchets • Ralentissement des activités économiques	

Source : Informations compilées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) ; République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC) ; République de Guinée, 2024b, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024 - 2030

5.1.9 RISQUES ET IMPACTS : MINES ET INDUSTRIE

Les produits miniers représentent 90 % des exportations totales de la Guinée et 22 % de son PIB, et le potentiel de croissance est considérable. La Guinée est le premier exportateur mondial de bauxite et le troisième producteur après l'Australie et la Chine. La bauxite représentait environ 63% de la production minière totale en 2019. Malgré son poids important dans l'économie, l'exploitation minière industrielle ne représente qu'environ 6,5 % de l'emploi formel et se concentre majoritairement au niveau local⁹⁹.

Le secteur minier figure parmi les plus polluants (par la contamination des eaux, les déchets des sites et des cités miniers, la dégradation des sols et la modification de l'espace exploité) et la hausse de la production minière

99 Bougouma, K., Jaquet, S., Schiek, B., Ghosh, A., Achicanoy, A., Esquivel, A., Saavedra, C., Ramirez-Villegas, J., Grosjean, G. 2021. PAM Initiative Interne Primordiale: Analyse de la Réponse pour l'Adaptation Climatique Guinée. L'Alliance de Bioversity International et le Centre International de l'Agriculture Tropicale; Programme Alimentaire Mondial. 66 p., <https://www.preventionweb.net/media/79402/download?startDownload=20251107>

prévue dans les prochaines années ne pourra qu'accroître la pollution et la dégradation environnementale¹⁰⁰.

L'article 143 du Code minier guinéen dispose que « les titulaires d'Autorisations et/ou de Titres miniers doivent s'assurer de prévenir ou de minimiser les effets négatifs de leurs activités sur la santé et l'environnement notamment la pollution des eaux, de l'air et du sol, la dégradation des écosystèmes et de la diversité biologique ». D'après l'article 144 du code minier, les entreprises doivent créer un compte fiduciaire pour financer la réhabilitation et la fermeture des sites. Cependant, malgré le cadre légal et en raison d'un cadre de contrôle inefficace, la prise en compte des impacts environnementaux et sociaux varie d'un projet à l'autre en fonction du bon vouloir des entreprises et de leurs engagements en matière de responsabilité sociale des entreprises¹⁰¹.

Les activités minières se pratiquent dans toutes les 4 régions naturelles de la Guinée à travers (i) l'exploitation minière industrielle qui se chevauche considérablement avec les zones protégées et les réserves forestières et (ii) l'exploitation minière artisanale qui consiste généralement à creuser des fosses dans des chenaux alluviaux et à extraire des sables noirs associés à des graviers aurifères et diamantifères.

L'exploitation minière entraîne l'ensablement des cours d'eau, la déforestation, la pollution des eaux souterraines et de surface, la pollution atmosphérique, la dépression de la nappe phréatique, la fragmentation des habitats, et la dégradation des sols¹⁰². Les dégradations du secteur minier sont accentuées par les manifestations du changement climatique dans toutes les régions du pays (cf. Tableau n° 16). En raison de cette nature généralisée, les effets du changement climatique subis en termes de variabilités des précipitations, des températures, d'événements extrêmes et d'inondations fréquentes, affectent l'efficacité et la stabilité du secteur des mines en Guinée. Cela perturbe les infrastructures, les voies de transport, la protection de l'environnement et peut provoquer la fermeture d'un site par manque d'approvisionnement en eau et en énergie.

100 République de Guinée, 2019b, Stratégie nationale de développement durable (SNDD)

101 Programme d'appui à la gouvernance dans le secteur minier (PAGSEM), 2016, Étude Stratégique Environnementale et Sociale (ESES) de la réforme du secteur minier en République de Guinée, Rapport Final définitif.

102 République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

Tableau 16 : Risques et impacts dans le secteur des mines et industrie

Effets changements climatiques	Risque	Impacts	Action adaptation
Élévation du niveau de la mer	Augmentation du niveau de la mer	Destruction infrastructures	Amélioration progressive de la gouvernance minière : la modernisation et la mise à jour du cadastre minier,
Élévation de la température	Sécheresses	- Pénurie d'eau - la fermeture d'un site par manque d'approvisionnement en eau et en énergie	- Appui à l'initiative de transparence des industries extractives en vue de maintenir la Guinée comme un pays conforme de Transparency International, - Sensibilisation de bonnes pratiques respectueuses de l'environnement au niveau industriel - Sensibilisation auprès des acteurs du secteur informel pour des pratiques respectueuses de l'environnement - Restauration des carrières
	Augmentation de la température de l'air		
Évolution précipitations	Forte insolation	- Destruction infrastructures - Destructions transport la fermeture d'un site par manque d'approvisionnement en eau et en énergie	- Mise en place de mesures de sécurité - Mise en place de mesures de protection contre les incendies - Sensibilisation de la population
	Perturbation du régime pluviométrique		
	Inondations		
	Pluies irrégulières et torrentielles		

Source : Informations compliées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) ; République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC) ; République de Guinée, 2024b, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024 - 2030

5.1.10 RISQUES ET IMPACTS : ENERGIE

Le secteur de l'énergie en Guinée dépend de deux ressources essentielles : l'eau pour l'énergie hydro-électrique et les combustibles ligneux tirés des ressources forestières. Plus de 90 % des ménages guinéens dépendent du bois énergie comme source d'énergie domestique. D'autres sources potentielles sont aussi le solaire et l'éolien. Actuellement, la capacité hydro-électrique installée en Guinée est faible au regard du potentiel disponible et du réseau hydrographique guinéen très dense¹⁰³.

En ce qui concerne l'hydroélectricité, le changement climatique a des effets sur les ressources hydriques, les infrastructures et la demande énergétique. Pour le bois énergie, la dégradation des ressources naturelles et la pression

¹⁰³ République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

sur ces ressources sont accentuées par les effets du changement climatique comme le montre le Tableau n°17 ci-dessous.

Tableau 17 : Risques et impacts dans le secteur de l'Energie

Effets changements climatiques	Risque	Impacts	Action adaptation
Élévation de la température	Sécheresses	Bois de feu : - Assèchement feu de bois /plus grande probabilité feux de brousse Hydroélectricité : - Irradiations électromagnétiques cancérigènes - Baisse de la production Produits pétroliers : - Évaporation de produits pétroliers - Pluies grande probabilité d'incendies	- Promotion de sources d'énergies renouvelables - Sensibilisation pour utilisation de sources alternatives (ex. foyers améliorés)
	Augmentation de la température de l'air		
	Forte insolation		
Évolution précipitations	Perturbation du régime pluviométrique	Bois de feu : - Mauvaise combustion de produits ligneux - Inondations de formations végétales et forestières Charbon de bois : - Mauvaise carbonisation du bois - Augmentation émission de CO2 - Baisse de la qualité de charbon de bois Hydroélectricité - Destruction des composantes du réseau électrique - Coupure de courant (délestage) - Électrocution - Baisse du niveau si faibles pluies - Baisse de production électrique si faibles pluies	- Sensibilisation pour utilisations des énergies renouvelables - Promotion des énergies renouvelables - Promotion de bonnes pratiques d'efficacité énergétique - Sensibilisation de la population

Source : Informations compliées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) ; République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC) ; République de Guinée, 2024b, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024 - 2030

5.1.11 RISQUES ET IMPACTS : CONSIDÉRATION GENDRE

Les impacts du changement climatique ne touchent pas les populations de la même façon¹⁰⁴. Il est reconnu que les inégalités de genre existantes amplifient les impacts du changement climatique sur les femmes et les filles et la Guinée n'échappe pas à cette situation. En effet, comme confirmé dans l'étude produite sur l'intégration du genre dans le processus PNA,¹⁰⁵ si les hommes et les femmes guinéens sont tous affectés par les impacts négatifs des changements climatiques, les Guinéennes sont souvent plus vulnérables et plus sévèrement atteintes par ces impacts négatifs, en raison des inégalités de genre auxquelles elles font face, à savoir une dépendance élevée aux ressources naturelles , un accès limité aux ressources économiques et naturelles (terres, crédit formation, etc..), une persistance des inégalités sociales et éducationnelles, une charge domestique plus élevée et une faible participation au processus de prise de décision au sein des ménages et au travail.

Ainsi, à partir des inégalités existantes dans les domaines de ressources en eau, les écosystèmes ou agro-sylvo-pastorales, le Tableau n° 18 identifie les impacts spécifiques pour les femmes.

Tableau 18 : Impacts des changements climatiques sur les femmes

Secteur	Rôle des femmes	Impacts pour les femmes
Ressources en eau	Femmes responsables de la corvée de collecte d'eau et principales utilisatrices de l'eau dans les ménages	Eau polluée et maladies transmises liées à l'eau + la corvée d'eau entraîne une surcharge de travail car il faut aller plus loin pour en chercher à cause du tarissement des ressources en eau
Agriculture	Accès aux terres est limité et considération comme second rôle et statut de main d'œuvre agricole	Les terres cultivées par les femmes sont des terres infertiles et les plus dégradées + accès aux intrants très limités (crédit, intrants, moyens de production, technologies et formation) car intérêt, besoins et préoccupation des femmes peu pris en compte
Forêt	Utilisation bois de charbon ; corvée collecte de bois de chauffe	Suite à la surexploitation des ressources forestières, la corvée de bois entraîne une surcharge de travail pour les femmes et les filles car il faut aller en chercher plus loin

Source : Informations compilées à partir des documents suivants : République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC); République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC) ; République de Guinée, 2024b, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024 - 2030 ; République de Guinée, 2021b, Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée.

104 Banque Mondiale , 2022b, Libérer le potentiel des femmes et des filles: Le statut des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons en Guinée

105 République de Guinée, 2021b, Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée

5.2 ÉVALUATION DE LA VULNÉRABILITÉ DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS

5.2.1 FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

La Guinée est classée 153 -ème sur 187 selon l'indice national de l'Initiative mondiale pour l'adaptation Notre-Dame (ND-GAIN) en 2025. Ainsi la Guinée fait partie des pays les plus vulnérables se classant en 154ème sur 187ème et les moins bien préparés en se classant 148 -ème sur 192 -ème en termes de capacité de préparation. L'indice ND-GAIN¹⁰⁶ résume la vulnérabilité d'un pays au changement climatique et à d'autres défis mondiaux en combinaison avec la préparation pour améliorer la résilience.

Les approches basées sur des indicateurs fiables, mesurables et reproductibles sont les méthodologies les plus utilisées dans l'analyse de la vulnérabilité aux changements climatiques. Les indicateurs identifiés sur les caractéristiques climatiques, biologiques, écologiques, techniques, physiques, sociales, économiques, politiques, etc. du système servent à établir son niveau de vulnérabilité. Tout particulièrement, l'approche développée par GIZ en collaboration avec Adelphi et EURAC¹⁰⁷ est basée sur la définition suivante de la vulnérabilité :

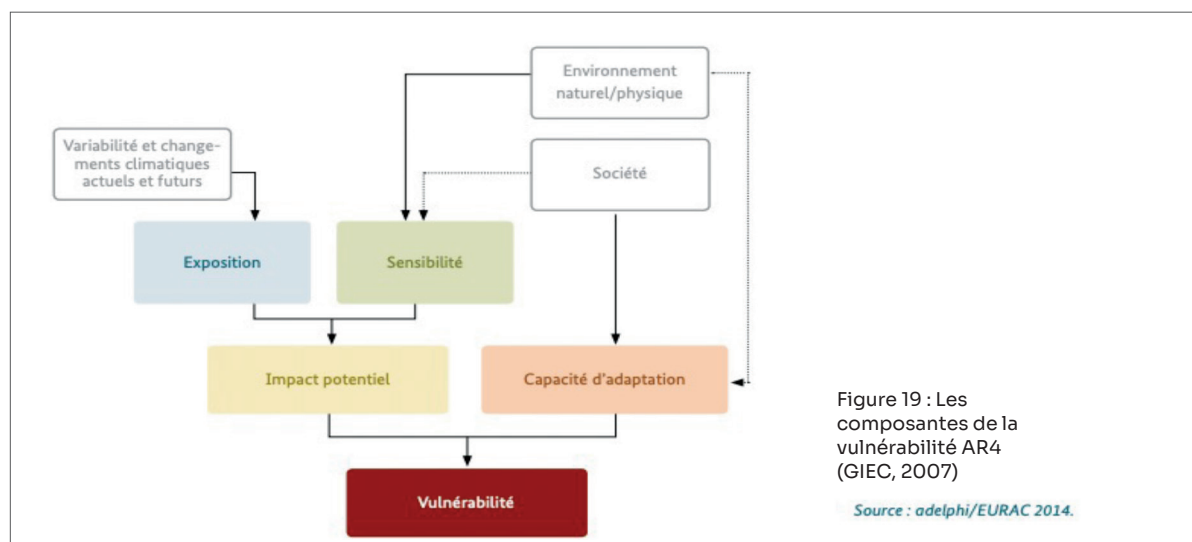
Degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des changements climatiques, y compris la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes. La vulnérabilité dépend du caractère, de l'ampleur, et du rythme des changements climatiques auxquels un système est exposé, ainsi que de sa sensibilité, et de sa capacité d'adaptation (Parry et al. 2007).

Le Guide de référence¹⁰⁸ préparé pour l'évaluation de la vulnérabilité s'appuie sur cette définition en distinguant quatre composantes clefs qui déterminent si et dans quelle mesure, un système est susceptible d'être impacté par les changements climatiques : l'exposition, la sensibilité, l'impact potentiel et la capacité d'adaptation (cf. Figure n°19).

106 <https://gain.nd.edu/our-work/country-index/rankings/>; Banque Mondiale, 2025b, Les expériences des femmes en matière de vulnérabilité et de résilience face au changement climatique : témoignages de la Guinée rurale

107 GIZ, 2017, Guide de référence sur la vulnérabilité

108 ibid.



La Guinée est très vulnérable au changement climatique en raison de :

- sa dépendance à l'agriculture pluviale,
- sa forte exposition géographique (littoral, montagnes),
- la dégradation des écosystèmes,
- la pauvreté et la faible capacité d'adaptation,
- les limites dans la gouvernance environnementale.

Dans le contexte de la République de Guinée, les facteurs de vulnérabilité autres que climatiques dans les différents secteurs sont les suivants :

1. Facteurs géographiques

- **• FORTE DÉPENDANCE AUX RESSOURCES NATURELLES** : agriculture pluviale, pêche, forêts.
- **• DIVERSITÉ ÉCOLOGIQUE EXPOSÉE** : zones côtières (Conakry, Basse-Côte), plaines inondables, zones montagneuses sujettes à l'érosion.

2. Facteurs socio-économiques

- **PAUVRETÉ ÉLEVÉE** : capacité limitée d'adaptation (accès à l'eau, l'énergie, l'assurance, technologies agricoles).
- **DÉPENDANCE DE L'AGRICULTURE DE SUBSISTANCE, TRÈS SENSIBLE AUX VARIATIONS CLIMATIQUES.**
- **FAIBLE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE** : une grande partie de la population travaille dans des secteurs climato-sensibles.
- **URBANISATION RAPIDE ET NON PLANIFIÉE, SURTOUT À CONAKRY, AUGMENTANT LES RISQUES D'INONDATIONS.**

- LES MODES D'EXPLOITATION NON DURABLES DES RESSOURCES QUI AGGRAVENT LEUR DÉGRADATION DES RESSOURCES NATURELLES (AGRICULTURE, EAUX, FORÊTES, PÊCHE)
- EXPLOITATION MINIÈRE POLLUANTE ET PARFOIS NON RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT : L'exploitation non gérée des ressources minières
- INSUFFISANCE DE CADRE FORMEL DE CONTRÔLE DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DU SECTEUR MINIER

3. Facteurs environnementaux

- Dégradation rapide des sols et déforestation (énergie bois, extension agricole, extraction minière) ;
- Perte de mangroves, qui jouent un rôle de protection contre l'érosion côtière ;
- Pollution et mauvaise gestion des déchets, aggravant les risques d'inondation. ;
- la pollution des nappes phréatique par les lixiviats, la pollution des cours d'eaux avec des eaux usées, les boues rouges venant de l'exploitation de l'or, les fleuves sont pollués et menacés. : Actuellement, les 23 bassins fluviaux de la Guinée dont 14 internationaux sont extrêmement menacés par des pollutions de tout genre ;
- l'absence d'un système approprié de gestion durable des déchets au niveau national, l'insuffisance et la vétusté des infrastructures d'eau, hygiène et assainissement, des égouts et le système de canalisation des eaux usées ;
- Érosion hydrique dans les zones de montagnes du Fouta-Djallon (réservoir hydrologique d'Afrique de l'Ouest).

4. Facteurs institutionnels et de gouvernance

- Insuffisance de planification urbaine et de politiques d'adaptation ;
- Insuffisance de données climatiques fiables et d'outils d'alerte précoce ;
- Capacités institutionnelles limitées pour la gestion des risques climatiques ;
- Coordination parfois faible entre ministères, collectivités et acteurs locaux.
- Insuffisances dans l'application des lois environnementales
- Instabilité socio-politique

5. Facteurs démographiques

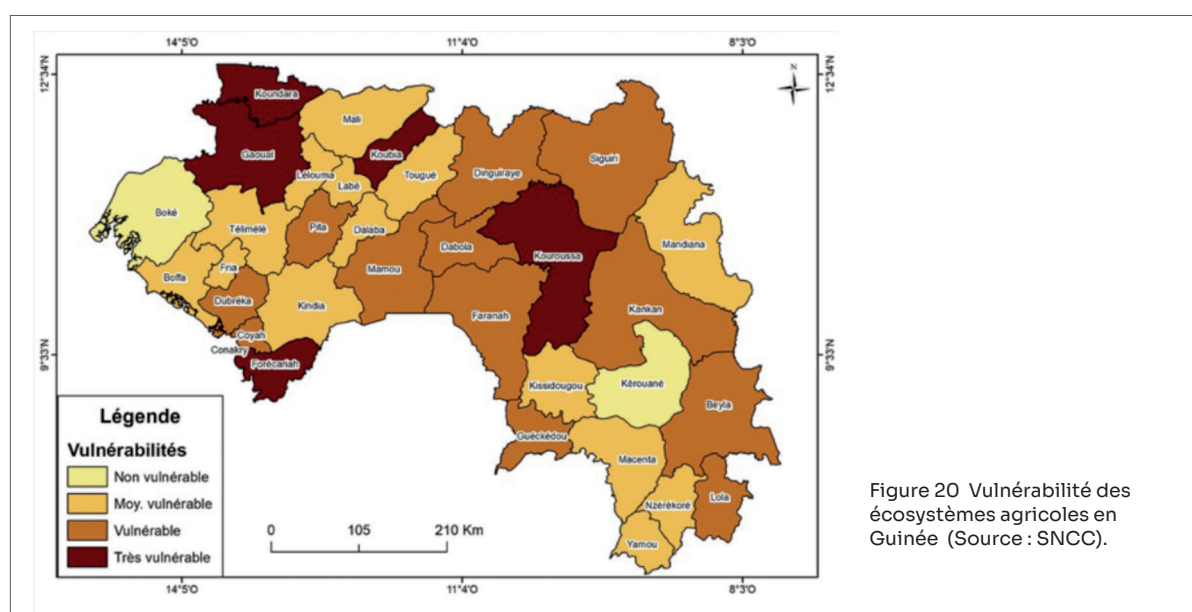
- Croissance rapide de la population qui entraîne une pression sur les ressources naturelles.
- Occupation anarchique des zones à risque (littoral, zones humides, flancs de collines) et sans contrôle
- Les conflits, migrations et déplacements internes

5.2.2 VULNÉRABILITÉ DES DIFFÉRENTS SECTEURS

Bien que la plupart des secteurs économiques de la Guinée soient vulnérables aux changements climatiques comme le montre l'analyse de la section II, il y a peu d'études scientifiques consacrées à la vulnérabilité des différents secteurs économiques et les populations concernées en Guinée. L'élaboration des études de vulnérabilité plus fines et détaillées fait partie des recommandations du processus de PNA et est une des actions /mesures des programmes identifiés dans les différents secteurs dans la section III.

5.2.2.1 VULNÉRABILITÉ DE L'AGRICULTURE

Ce secteur est fortement vulnérable aux effets du changement climatique. La carte (cf. n° 20) ci-dessous tirée de la SNCC montre que la Haute Guinée est la plus vulnérable (avec des zones allant de vulnérable à très vulnérable), la Moyenne Guinée qui possède des zones très vulnérables et en Basse Guinée, c'est surtout la zone de Forécariah qui est très vulnérable. Enfin, la Guinée Forestière dans son ensemble est aussi vulnérable aux changements climatiques avec cependant des zones encore préservées.



Une étude de vulnérabilité¹⁰⁹ préparée au cours de processus du PNA dans le cadre du projet « d'appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée » a permis de diagnostiquer et d'évaluer la vulnérabilité au changement climatique pour la riziculture et le maraîchage en Haute et Basse Guinée, l'élevage en Moyenne Guinée et les ressources en eau en Basse Guinée. Le Tableau n° 19 synthétise les principaux résultats de cette étude.

Tableau 19 : Synthèse de la vulnérabilité au changement climatique

Secteur	Région	Exposition	Sensibilité	Capacité d'adaptation	Vulnérabilité Résultante
Riziculture	Basse Guinée	0,73	0,50	0,58	0,54
	Haute Guinée	0,62	0,48	0,79	0,41
Maraîchage	Basse Guinée	0,60	0,32	0,46	0,49
	Haute Guinée	0,60	0,39	0,73	0,40
Élevage	Moyenne Guinée	0,69	0,75	0,64	0,58
Eau	Basse Guinée	0,64	0,38	0,48	0,62

Source : République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée

Ainsi les principaux résultats de cette étude montrent que :

La vulnérabilité actuelle de la filière riziculture en Basse Guinée est de 0,54, soit un niveau de vulnérabilité moyenne et de 0,41 en Haute Guinée. Cette vulnérabilité est caractérisée par une baisse des rendements et de la production. En tant que principal fournisseur de denrées alimentaires du pays, des moyens ingénieux sont mis en place depuis des générations et des appuis divers sont organisés par l'État et ses partenaires au développement pour faire face aux stress climatique et dynamiser l'agriculture en général et la riziculture en particulier en Haute Guinée.

La riziculture est la plus affectée du fait de son caractère pluvial, suivi de près par le maraîchage du fait d'une faible maîtrise de l'eau et des ravageurs dans le secteur agricole en général. Le secteur des ressources en eau est naturellement le plus vulnérable au changement climatique. Il contribue de facto à la vulnérabilité du secteur de l'élevage qui est le second secteur le plus vulnérable parmi les secteurs ciblés par cette étude. Enfin, le maraîchage est en moyenne le secteur le moins vulnérable, légèrement plus résilient que le secteur rizicole. Il est largement pratiqué en zone péri-urbaine ou près des concessions villageoises. La vulnérabilité de la filière de maraîchage est de 0,49 en Basse Guinée et de 0,40 en Haute Guinée.

¹⁰⁹ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée

5.2.2.2 VULNÉRABILITÉ DE L'ÉLEVAGE

Il existe à ce jour assez peu d'études scientifiques consacrées à la vulnérabilité de l'élevage au regard des changements climatiques. L'étude élaborée dans le cadre du projet d'appui est partielle mais cependant montre que la vulnérabilité du secteur de l'élevage en Moyenne Guinée est moyenne (soit 0,58 cf. Tableau n°19). Dans cette région de la Guinée, le secteur de l'élevage est caractérisé par la faible disponibilité du fourrage et de l'eau pour le bétail. Les mesures prises par les éleveurs pour y pallier induisent des conflits majeurs, parfois mortels avec les agriculteurs (à cause de la transhumance particulièrement) et les autres utilisateurs des ressources en eau.

Par ailleurs, un travail de recherche approfondi¹¹⁰ a été mené depuis une vingtaine d'années dans le but de caractériser les risques pour l'élevage en Afrique, en compilant des données et des observations dans 5 000 élevages répartis dans une dizaine de pays d'Afrique, et en considérant comme facteur principal l'élévation des températures. Ces travaux ont notamment permis de mettre en évidence une corrélation forte entre les revenus des produits d'élevage et le climat régional, avec en particulier une plus grande vulnérabilité des élevages de bovins et des poulets, et une meilleure « résistance » des élevages de vaches laitières, des ovins et des caprins. Cette étude s'est aussi attachée à décrire les mesures d'adaptation mise en œuvre par les éleveurs, en particulier la sélection d'espèces et le nombre d'animaux dans les regroupements et les fermes.

5.2.2.3 VULNÉRABILITÉ DES RESSOURCES EN EAU

Le secteur des ressources en eau est vulnérable aux effets du CC avec une vulnérabilité de 0,62 en Basse Guinée, soit un niveau de vulnérabilité élevé (cf. Tableau n°19) selon l'étude précitée¹¹¹. Le bassin du Niger partagé par 9 pays de la sous-région est le plus exposé aux effets des CC. Le régime des cours d'eau est fortement lié aux fluctuations saisonnières des précipitations et dans les périodes de sécheresse, on observe une tendance à la baisse des cours d'eau¹¹².

5.2.2.4 VULNÉRABILITÉ DES FORÊTS ET DE LA BIODIVERSITÉ

Le secteur de la forêt et de la biodiversité en Guinée est très vulnérable aux effets du changement climatique avec pour principales conséquences la déforestation et la destruction des habitats naturels, la disparition d'espèces endémiques et des menaces dans les aires protégées¹¹³. Ainsi, les espèces

¹¹⁰ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2024c, Guide méthodologique ; Mission : « Élaboration d'un guide sur les directives techniques de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans la planification et la budgétisation sectorielle »

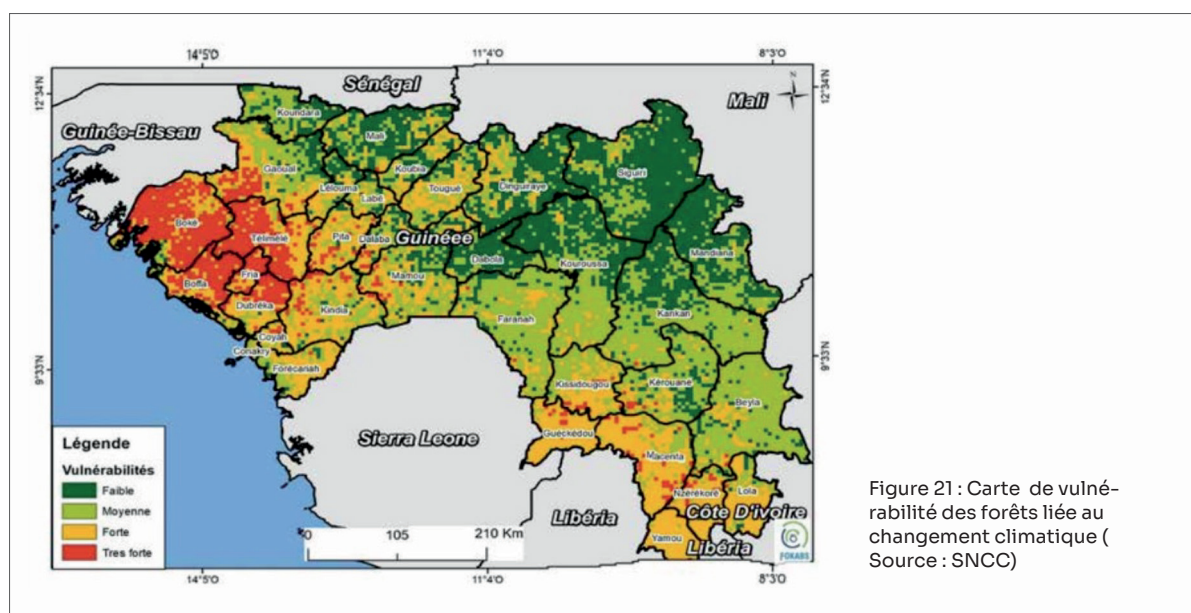
¹¹¹ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée

¹¹² République de Guinée, 2018a, Seconde Communication de la Guinée à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

¹¹³ République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC) en République de Guinée

déjà menacées ou celles qui dépendent étroitement d'habitats spécifiques sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique, ce qui augmente le risque d'extinction pour de nombreuses espèces¹¹⁴.

La carte ci-dessous (cf. Figure n°21) montre que la vulnérabilité des ressources forestières est très forte en Basse Guinée où la forêt de mangroves est en sursis. On constate que la Guinée Forestière est de plus en plus vulnérable avec des zones de très grande vulnérabilité. Les seuls endroits préservés actuellement selon cette carte sont certaines zones forestières de la Haute Guinée, certainement à cause de leur accès difficile.



5.2.2.5 VULNÉRABILITÉ DE LA ZONE CÔTIÈRE

La vulnérabilité de la zone côtière a des causes anthropiques dont notamment les pratiques agricoles (défrichement des périmètres agricoles, coupe de mangrove et aménagement agricoles), les pratiques inadaptées de pêche (surpêche, coupe de mangrove pour le fumage du poisson, utilisation d'engins prohibés), les industries extractives des mines et carrières, l'urbanisation non planifiée, les grands aménagements (hydro-électriques, zones portuaires et lignes ferroviaires), les pollutions urbaine et industrielle, la privatisation du littoral, et les conflits culturels, sociaux et domaniaux récurrents¹¹⁵. Outre ces menaces anthropiques, la zone côtière est très vulnérable à l'élévation du niveau de la mer et l'érosion marine qui mettent en péril les infrastructures, les habitats naturels, et les terres agricoles, notamment à Conakry, Boffa, Boké et Kamsar¹¹⁶.

¹¹⁴ République de Guinée, FEM, UN environnement, 2024c, Évaluation des risques et vulnérabilités au changement climatique dans le secteur de la biodiversité en république de Guinée

¹¹⁵ République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC) ; République de Guinée, 2018a, Seconde Communication de la Guinée à la convention cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques

¹¹⁶ République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC)

Une étude de vulnérabilité globale du littoral guinéen (mesurée à partir du calcul de l'indice de vulnérabilité côtière) montre que 78% du littoral est considéré comme vulnérable ou très vulnérable¹¹⁷. Ainsi d'après la carte ci-dessous (cf. Figure n°22), on observe que la vulnérabilité des zones côtières prend de l'ampleur.

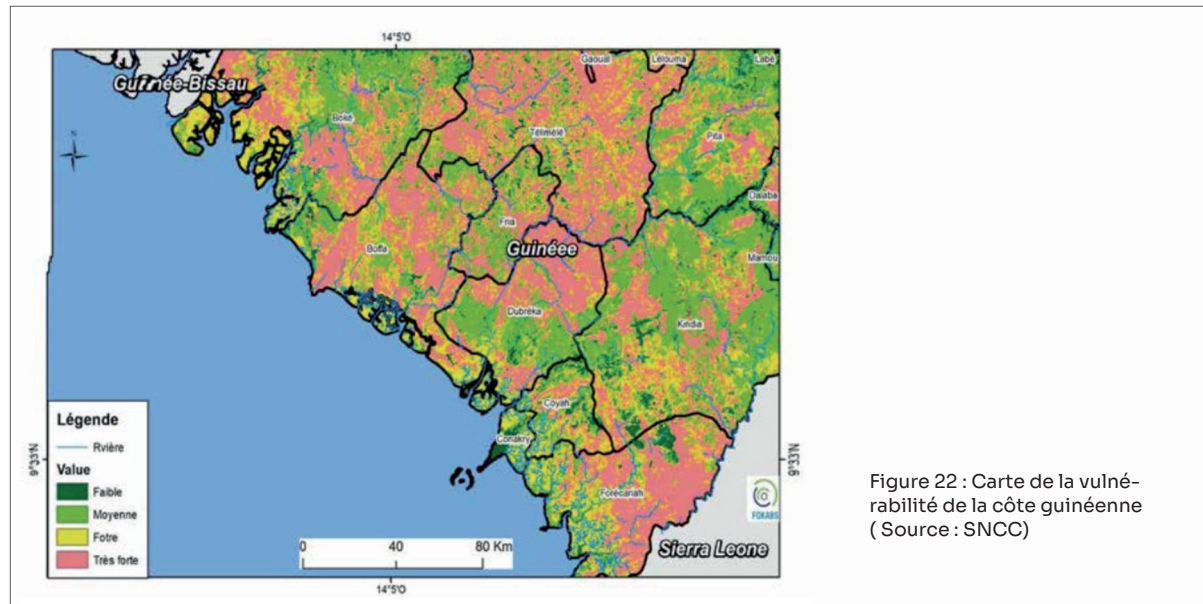


Figure 22 : Carte de la vulnérabilité de la côte guinéenne (Source : SNCC)

Une analyse montre un recul du trait de côte de 1975 à 2016 suite à l'érosion côtière. Le recul de côte a été estimé à 4,89 m/an pour la zone de Tabounsou, à 9,14m/an pour la zone de Kabossa et à 2,26 m/an pour la zone de Kaback. Des prévisions de l'évolution des traits de cote dans ces zones entre 2016 et 2036 montrent un recul de côte moyen de 8,35 m/an pour les 20 prochaines années. Le risque de submersion des terres basses est très élevé notamment pour les terres basses à plus de 4,4 m de l'arrière-cote qui sont actuellement très vulnérables¹¹⁸.

5.2.2.6 VULNÉRABILITÉ DU SECTEUR MINIER

Le secteur minier est très vulnérable aux risques climatiques tels que la variabilité des précipitations, des températures, et les événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresse ...). Le secteur minier doit renforcer la régulation des impacts des industries extractives sur le climat et à la conformité environnementale des activités minières¹¹⁹ car bien qu'il y ait peu de recherche sur la vulnérabilité du secteur des mines au changement climatique, on observe des impacts qui risquent de s'amplifier au cours du temps. Ainsi, compte tenu de l'importance de ce secteur dans l'économie guinéenne et les risques climatiques, il est important et nécessaire de rendre effectif l'application du nouveau code minier de 2011 et ses amendements de 2013 notamment en matière de protection de l'environnement¹²⁰.

¹¹⁷ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée

¹¹⁸ République de Guinée, FEM, UN environment, 2024b, Évaluation des risques & vulnérabilités aux changements climatiques de la zone côtière de la république de Guinée

¹¹⁹ République de Guinée, 2025d, Troisième Communication Nationale sur le Changement climatique (TNC)

¹²⁰ République de Guinée, 2019a, Stratégie nationale sur le changement climatique (SNCC)

1.4.1.8 VULNÉRABILITÉ DU SECTEUR DE LA SANTÉ

Des indices de vulnérabilité ont été calculés pour le paludisme, les infections respiratoires aiguës, les maladies diarrhéiques, et la méningite bactérienne et sont regroupés dans le Tableau n° 20. La vulnérabilité au paludisme est plus élevée en Basse Guinée et Haute Guinée et modérée dans le reste du pays. Pour ce qui concerne les maladies infections respiratoires aiguës (IRA), la vulnérabilité est élevée dans la zone nord allant de Siguiri à Boké, ainsi que dans la zone côtière et au sud-ouest du pays. Les districts sanitaires de la Haute Guinée, de la zone côtière ainsi que du nord de la Moyenne Guinée, régions fréquemment exposées aux inondations, présentent une vulnérabilité élevée en ce qui concerne les maladies diarrhéiques. L'indice de vulnérabilité de la méningite bactérienne est très élevée en zone côtière ainsi que le nord de la Haute Guinée et de la Moyenne Guinée¹²¹.

Tableau 20 : Synthèse de la vulnérabilité au changement climatique

Secteur	Indice vulnérabilité
Paludisme	0,42 à 0,66
Infections respiratoires aiguës	0,43 à 0,74
Maladies diarrhéiques	0,32 à 0,67
Méningite bactérienne	0,37 à 0,65

Source : République de Guinée, OMS, 2025, Étude des risques et vulnérabilité aux changements climatiques dans le secteur de la santé en Guinée

1.4.1.9 VULNÉRABILITÉ DU SECTEUR DE LA PÊCHE

Le secteur de la pêche est très vulnérable aux effets du changement climatique. À la dégradation des écosystèmes (stocks de poissons et habitats), la surpêche, l'absence d'activités alternatives et la mauvaise conservation du poisson, s'ajoutent les effets du changement climatique qui vont s'accroître au cours du temps. Il est nécessaire de promouvoir une pêche durable en mettant l'accent sur la promotion de techniques respectueuses de l'environnement d'une part, et d'autre part un encadrement législatif et technique des pêcheurs plus adéquats.

5.2.2.7 GENRE ET GROUPES VULNÉRABLES

Les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes avec handicap et les enfants font partie des groupes les plus vulnérables tous risques confondus et particulièrement pour des événements extrêmes et les épidémies (cf. Tableau n°21)¹²². Ainsi la Guinée a été classée au 4^{ème} rang de l'indice de risques climatiques¹²³ pour les enfants, développé par l'UNICEF¹²⁴ en 2021, faisant de

¹²¹ République de Guinée, OMS, 2025, Étude des risques et vulnérabilité aux changements climatiques dans le secteur de la santé en Guinée

¹²² République de Guinée, 2024b, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024 - 2030

¹²³ Cet indice affiche le niveau de vulnérabilité et d'exposition de la Guinée aux multiples risques de catastrophes, d'urgences humanitaires et environnementales

¹²⁴ UNICEF (CRIA : Child Rights assessments) : <https://www.unicef.org/reports/CRIA-responsibletech>

la Guinée un pays où les enfants sont parmi les plus vulnérables au changement climatique¹²⁵.

Cependant, si l’ensemble des risques liées aux catastrophes naturelles touchent différents groupes de populations comme le montre le Tableau n°21 ci-dessous, au sein de ces groupes, les femmes sont parmi les plus vulnérables car elles sont disproportionnellement touchées par le changement climatique à cause de leur forte dépendance aux ressources naturelles, des inégalités socio-économiques persistantes et de leur rôle central dans la subsistance des ménages.

Tableau 21 : Cartographie des aléas et risques de catastrophes

Risques	Groupes exposés
Problème de manque d'eau potable	Éleveurs ; Agriculteurs, et Population
Salinisation et pollution du sol et terres agricoles	Agriculteurs ; Entreprises agro-industries
Vétusté des digues	Agriculteurs
Problèmes d'infrastructures	Commerçants ; Éleveurs ; Agriculteurs ; Transporteurs et Pêcheurs
Maladies hydriques	Toute la population en générale ; enfants et femmes en particulier ; personnes de troisième âge
Raz de marée	Agriculteurs en particulier ; pêcheurs ; femmes fumeuses de poissons
Eau de ruissellement	Populations avoisinantes ; élèves ; malades ; éleveurs ; agriculteurs
Incendie	Ménages ; commerçants ; industries ; transporteurs ; services et dépôts d'hydro carbure et stations
Feu de brousse	Agriculteurs ; éleveurs ; populations en général ; chasseurs
Épidémie	Population en général ; éleveurs ; commerçants ; agriculteurs ; personnes vulnérables
Conflit	Agriculteurs ; éleveurs ; miniers ; populations en général
Glissement de terrain	Populations dans les zones minières ; flancs de montagnes et autres
Tornade	Opérateurs de la NTIC ; populations en général ;
Vent violent	Personnes vivant avec handicap ; femmes enceintes ; enfants ; pêcheurs ; élèves ;
Vague de chaleur	Éleveurs ; personnes malades et vulnérables aux chaleurs ; agriculteurs
Sécheresse	Agriculteurs ; population ; industries agroalimentaires ; éleveurs et les pêcheurs
Invasion acridienne	Agriculteurs

125 République de Guinée, 2024b, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024 - 2030

Risques	Groupes exposés
Infestation de chenille	Agriculteurs ; populations ;
Produits chimiques	population en général; agriculteurs; pêcheurs
Accident de circulation	Usagers de la route ; enfants (élèves) ; femmes et personnes de 3ème âge
Naufrages	pêcheurs ; passagers ; insulaires
Pollution	Agriculteurs ; éleveurs ; pêcheurs; population
Érosion côtière	Agriculteurs ; population riveraine; pêcheurs
Déforestations	Agriculteurs ; population en général ; éleveurs; chasseurs
La foudre	Agriculteurs ; population en général ; opérateurs de la NTIC
Insuffisance d'infrastructure agricole, d'eau, hygiène et toilettes.	Élèves ; filles et femmes ; personnes vivant avec handicap ; personnes de 3ème âge ; usagers de la route ; commerçants
Coulée de boue	Agriculteurs ; populations riveraines
Poussière	Agriculteurs ; population en général

Source : République de Guinée, 2024, Stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes (SNRRC) 2024 – 2030, ministère de l'Environnement et du développement durable

VI. PRIORITÉS NATIONALES D'ADAPTATION

6.1 IDENTIFICATION DES PRIORITÉS NATIONALES D'ADAPTATION POUR LE PNA

Le guide de méthodologie d'intégration du changement climatique préparé au cours du processus du PNA préconise de prendre pour base les options prioritaires identifiées dans la SNCC et de les actualiser en tenant compte des propositions d'adaptation des documents de stratégie les plus récents¹²⁶. Ainsi, les mesures du PNA ont été identifiées selon une approche participative et inclusive. Afin d'éviter une duplication, la méthodologie a consisté à :

- Insérer les différentes mesures identifiées au regard de la faisabilité de leur intégration « rapide » dans la planification et la budgétisation ;
- Compléter et/ou ajouter les activités ou mesures identifiées compte tenu de l'analyse de vulnérabilité ;
- Regrouper pour chaque secteur les différentes mesures dans des programmes pour rendre le PNA plus opérationnel et d'en faciliter l'élaboration des projets et la mobilisation de financements.

¹²⁶ République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2024c, Guide méthodologique ; Mission : « Élaboration d'un guide sur les directives techniques de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans la planification et la budgétisation sectorielle »



TROISIEME PARTIE

Champ de riz kokota

Copyright Projet Adaptation/Résilience Guinée
Forestière (PRACC GF)

VII. ELEMENTS DU PLAN NATIONAL D'ADAPTATION

7.1 FONDEMENTS

Le plan national d'adaptation est aligné au Programme Simandou 2040, la CDN 3.0, et la troisième communication nationale (TCN) et se base sur les principes identifiés ci-après.

PREMIER PRINCIPE : FONDER LE PNA SUR LES PROGRAMMES DÉJÀ IDENTIFIÉS

- Pour les actions nationales, des stratégies et plans existants, en particulier la liste des actions inscrites dans la Stratégie Nationale sur le Changement Climatique (SNCC) éventuellement consolidées par des actions des plans nationaux sectoriels, ainsi que la liste des actions inscrites dans le Programme de Référence Intérimaire (PRI) ;
- Pour les actions locales, des Plans de Développement Locaux.

DEUXIÈME PRINCIPE : PERCEVOIR LE PNA COMME UN DOCUMENT ITÉRATIF ET ÉVOLUTIF

Ce document est nécessairement itératif et évolutif, avec des améliorations fréquentes en fonction de l'avancée des connaissances et des moyens d'actions.

TROISIÈME PRINCIPE : FAIRE DU PNA UN OUTIL OPÉRATIONNEL

L'objectif de rapidité d'élaboration du PNA ne doit toutefois pas compromettre l'ambition essentielle d'en faire un document opérationnel.

Pour être opérationnel, le PNA doit définir les mesures et les programmes d'actions d'adaptation avec un degré de détails suffisant pour non seulement faire l'objet d'une demande d'intégration à la planification et la budgétisation, mais aussi pour être mis en œuvre rapidement, ce qui suppose une analyse de faisabilité.

QUATRIÈME PRINCIPE : METTRE EN ŒUVRE LE PNA EN UTILISANT LE PLUS POSSIBLE DES STRUCTURES EN PLACE

Les programmes inscrits dans le PNA, surtout quand les opérations sont classées prioritaires, doivent être conçus pour être mis en œuvre par les dispositifs et les structures en place ou effectivement mobilisables. En pratique, des

actions inscrites sans désigner précisément un opérateur (pas simplement une responsabilité par un ministère) se révèlent souvent infaisables. Le PNA doit donc privilégier des actions qui peuvent effectivement être portées par des structures ou institutions déjà en place, surtout pour les actions prioritaires (et donc à court terme).

Pour des actions nationales nécessitant des compétences, des moyens et / ou des disponibilités importantes, les services des Ministères concernés peuvent prévoir une externalisation de l'action, limitant leur rôle à la sélection d'un prestataire, à piloter son travail et à contrôler la bonne réalisation.

En application de ce principe, le rôle de l'ANAFIC dans la mise en œuvre de projets locaux doit être confirmé, avec si nécessaire un renforcement des équipes opérationnelles et un renforcement de capacité des acteurs locaux impliqués dans les Plans de Développement Locaux (PDL).

CINQUIÈME PRINCIPE : NE PAS NÉGLIGER L'IMPORTANCE DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

Le suivi, au moyen d'indicateurs en particulier, et l'évaluation sont essentiels. Cette démarche de suivi et d'évaluation doit d'abord concerner le PNA lui-même, pour valider sa méthode d'élaboration et renforcer si nécessaire sa légitimité et sa pertinence. Elle doit ensuite systématiquement suivre la mise en œuvre du PNA en général, des programmes d'actions en particulier.

Le suivi-évaluation sont des outils de contrôle et de gouvernance pour les autorités concernées, les opérateurs mais aussi les bénéficiaires. Il est par ailleurs important que ces éléments remontent au niveau national pour une valorisation consolidée par secteurs.

Enfin, le suivi-évaluation sont des obligations à l'égard des financeurs ; le respect de cette règle permet de pérenniser la collaboration avec des bailleurs de fonds.

SIXIÈME PRINCIPE : INTÉGRER LA PORTÉE NATIONALE ET INFRANATIONALE DU PNA

Le PNA est, par définition, de portée nationale. En revanche, le processus intègre pleinement la possibilité d'une déclinaison au niveau infranational, laissant la possibilité pour les pays à forte décentralisation de pleinement intégrer des projets locaux ou régionaux.

Cette composante infranationale est essentielle en Guinée, puisque le rôle du niveau national sur des projets locaux se limite de fait à une mission régaliennne, de conseils éventuels et de contrôle par l'intermédiaire des services déconcentrés. Ainsi, la plupart des projets locaux ou régionaux ne relèvent pas de l'échelon national : les ignorer dans le PNA reviendrait à n'inscrire pratiquement que des grands projets ou des actions génériques de sensibilisation ou d'information, ce qui est loin d'être suffisant pour le pays.

7.2 PRINCIPES DIRECTEURS

Les Principes directeurs du PNA de la République de Guinée s'alignent aux directives du Groupe d'experts des pays moins avancés¹²⁷ en conformité de la décision 1/CP.16 de la CCNUCC.

Le PNA repose sur des principes dont le choix a été guidé par ceux de la CCNUCC et qui s'alignent sur les politiques nationales en matière de développement. Ainsi le PNA veillera à respecter les principes directeurs suivants :

- **CONSIDÉRATIONS DU GENRE ET DE L'INCLUSION SOCIALE** : le PNA et ses mesures recommandées intègrent les impacts différentiels du changement climatique sur les hommes, les femmes, les enfants, les personnes âgées et d'autres groupes potentiellement vulnérables ;
- **VALORISATION DES CONNAISSANCES ENDOGÈNES, TRANSFERT ET ADOPTION DE LA TECHNOLOGIE APPROPRIÉE** : Le PNA met un accent particulier sur la prise en compte des savoirs locaux, les connaissances endogènes pour le développement des mesures d'adaptation. En plus, l'utilisation des meilleures technologies appropriées aux conditions dans lesquelles lesdites mesures d'adaptation sont mises en œuvre assurera un retour sur investissement élevé ainsi que la pérennité des interventions ;
- **ÉQUITÉ** : la recherche de l'équité notamment l'équité sociale et environnementale dans la mise en œuvre du PNA doit être de mise pour assurer la cohérence, la continuité, la durabilité des interventions. Ce principe garantit la réduction des inégalités sociales, régionales et la solidarité nationale qui seront le fil conducteur déterminant pour assurer l'équité intra et intergénérationnelle, la prise en compte du genre, ainsi que la prise en compte des spécificités des régions et localités par la valorisation de leurs potentialités, pour plus d'équité spatiale, plus de cohésion sociale et de paix ;
- **PRISE EN COMPTE DES PLUS VULNÉRABLES ET DES MIGRANTS SUITE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES** : la Guinée est déjà confrontée à des déplacements et des migrations dues à des effets négatifs du changement climatique. L'inclusion de la mobilité dans le PNA peut être transformatrice, car le développement du milieu rural pourra jouer un rôle important en s'attaquant aux facteurs négatifs de la migration et en se concentrant sur les conditions sociales et économiques des zones rurales d'origine affectées par le climat et de destination ;

¹²⁷ UNFCCC, 2025, Les directives techniques pour les PNA ; Groupe d'experts PMA

- **PLANIFICATION ET BUDGÉTISATION SENSIBLES AU CLIMAT** : le PNA guide la prise en compte des considérations d'adaptation au changement climatique dans les processus de planification et de budgétisation sectoriels ; et
- **LA DURABILITÉ** : la durabilité des actions du PNA suppose l'utilisation des ressources «naturelles» de façon rationnelle en tenant compte des besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. La durabilité prend en compte les contraintes économiques, sociales, environnementales et culturelles et promeut des modes de production et de consommation responsables, la solidarité, la précaution, la participation et l'engagement responsable.

7.3 VISION, OBJECTIFS ET AXES STRATÉGIQUES

La vision du PNA de la Guinée est d'atteindre un développement sobre en carbone et résiliente au changement climatique qui développe et poursuit les priorités de développement national de manière durable et équitable grâce à la mise en œuvre de mécanismes de planification et de mesures prenant en compte la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à l'horizon 2040 en alignement avec le Programme Simandou 2040.

7.4 OBJECTIFS

L'objectif général du PNA est d'accroître la résilience climatique et les capacités nationales d'adaptation pour faire face aux effets des changements climatiques, tout en intégrant l'adaptation dans la planification et la budgétisation aux niveaux national, sectoriel et infranational.

Les objectifs spécifiques sont :

- Réduire la vulnérabilité des secteurs économiques, des écosystèmes et des communautés aux impacts climatiques;
- Renforcer les capacités institutionnelles aux niveaux central et local pour une gouvernance efficace et inclusive de l'adaptation ;
- Intégrer l'adaptation dans les processus de planification et de programmation budgétaire ;
- Intégrer l'aspect genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des actions d'adaptation ;
- Faciliter la mobilisation des ressources techniques et financières pour les actions prioritaires d'adaptation.

7.5 AXES STRATÉGIQUES

L'analyse diagnostique stratégique réalisée a permis d'identifier les problèmes majeurs, les enjeux et les fondements du PNA, puis d'arrimer les orientations stratégiques du PNA sur les axes stratégiques de la SNCC. Afin de répondre efficacement aux défis climatiques, le PNA est structuré autour de quatre axes stratégiques indiqués dans le Tableau n°22 ci-dessous.

Tableau 22 : AXES du PNA

Axes /Objectifs stratégiques (OSS) du PNA	Axes SNCC
AXE STRATÉGIQUE 1 : Renforcement de la Gouvernance et l'intégration de l'Adaptation au CC dans les Politiques de développement.	AXE STRATÉGIQUE 5 : Incitation à la prise en considération des changements climatiques aux niveaux des politiques et stratégies sectorielles et la planification du développement national ;
	AXE STRATÉGIQUE 7 : Renforcement des services météorologiques et du suivi du climat de la Guinée ;
AXE STRATÉGIQUE 2 : Recherche, information et partage des connaissances en matière d'adaptation au CC dans les Politiques de développement	AXE STRATÉGIQUE 3 : Renforcement des capacités des acteurs, des institutions et de la recherche en matière de lutte contre le changement climatique ;
	AXE STRATÉGIQUE 6 : Renforcement de l'information, l'éducation, la communication et de la sensibilisation sur les changements climatiques ;
AXE STRATEGIQUE 3 : Renforcement de la Résilience des écosystèmes, des communautés et des secteurs de production	AXE STRATÉGIQUE 1 : Promotion des mesures de renforcement de la résilience et de la capacité d'adaptation de différents secteurs aux risques climatiques
	AXE STRATÉGIQUE 2 : Promotion des mesures d'atténuation sectorielles de séquestration du carbone et du réduction des émissions de gaz à effet de serre
	AXE STRATÉGIQUE 4 : Promotion du développement, du transfert et de l'adoption de technologies en matière de lutte contre le changement climatique ;
	AXE STRATÉGIQUE 8 : Prévention, gestion et réduction des risques et des catastrophes climatiques, y compris l'immigration ;
AXE STRATEGIQUE 4 : Mobilisation des Financements pour l'adaptation aux changements climatiques	AXE STRATÉGIQUE 9 : Promotion de l'accès aux financements liés au climat.

AXE STRATEGIQUE 1 : RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE ET L'INTÉGRATION DE L'ADAPTATION AU CC DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT.

Cet axe stratégique vise à (i) renforcer le cadre politique, juridique et organisationnel en matière de résilience climatique afin de permettre un dialogue et une coordination plus efficace entre les différentes structures

concernées de manière inclusive. Il s'agit non seulement de renforcer la coordination entre les différents secteurs mais également de manière transversale entre les structures de coordinations nationales spécialement dédiées d'un côté à la lutte contre le changement climatique, et de l'autre à la promotion du genre¹²⁸, de même que celles dédiées à la gestion des risques et entre les différents partenaires et acteurs nationaux.

Ainsi, la mise en place du PNA bénéficiera des mécanismes proposés dans le cadre de la mise en œuvre de la CDN en matière de communication et de coordination avec le renforcement du Comité National sur le Changement Climatique (CNCC) et un cadre de concertation avec les PTF¹²⁹; (ii) asseoir une bonne gouvernance climatique territoriale, incluant une meilleure articulation des politiques et initiatives en matière d'adaptation depuis l'échelle nationale jusqu'à l'échelle locale.

La création et le maintien de ces liens entre les niveaux national et infranational garantit que les réalités locales soient reflétées dans le processus de PNA et que le processus au niveau national permette une adaptation aux niveaux infranationaux, y compris aux niveaux local ou communautaire.

Les progrès réalisés en matière de décentralisation au niveau du pays et l'approche territoriale dans les politiques publiques de la Guinée fournissent une assise importante à l'intégration verticale et la mise en œuvre des politiques d'adaptation au changement climatique. Ainsi des dispositifs seront mis en place conjointement par l'État, les collectivités territoriales (en premier lieu les conseillers régionaux chargés de l'aménagement du territoire et de développement durable des régions) et les acteurs concernés pour assurer la meilleure articulation possible des politiques d'adaptation depuis l'échelle nationale jusqu'à l'échelle locale en tenant compte des compétences exercées. Ce sera un facteur important de cohérence qui favorisera le partage et les retours d'expériences. A l'instar de l'intégration verticale; (iii) renforcer la coopération technique internationale, régionale et sous régionale.

AXE 2 : RECHERCHE, INFORMATION ET PARTAGE DES CONNAISSANCES EN MATIÈRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT

Cet axe vise à (i) renforcer et diffuser la recherche en matière d'adaptation au changement climatique pour aider au processus de planification de l'adaptation. Ainsi la mise en place et le fonctionnement du Groupe de Travail Recherche-Politique (GTRP) et la mise en œuvre du Plan de Recherche sur l'Environnement et le Changement Climatique (PRECC) répondent parfaitement à l'objectif de cet axe; (ii) renforcer le service météo et les outils pour faciliter la planification pour l'adaptation, il s'agit principalement d'améliorer la qualité des données climatiques en Guinée. Des recommandations ont été formulées au cours du processus du PNA et devront être pris en compte; (iii) améliorer

¹²⁸ République de Guinée; 2019c, Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée

¹²⁹ République de Guinée, NDC Partnership, Climatic analytics, 2025, « Rapport d'évaluation diagnostique sur les cadres institutionnel, légal et réglementaire pour la Mise en Œuvre de la CDN en Guinée », projet d'Appui à la « mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel favorable à la mise en œuvre de la CDN en Guinée

la disponibilité et l'accessibilité de l'information climatique et la visibilité des interventions ; (iv) sensibiliser et renforcer les capacités de tous les acteurs (public/privé) et à toutes les échelles (national, infranational) et (v) sensibiliser les populations concernées et les plus vulnérables (femmes, enfants ...)

AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES, DES COMMUNAUTÉS ET DES SECTEURS DE PRODUCTION

Cet axe vise à renforcer la résilience des principaux secteurs économiques les plus vulnérables de la Guinée ainsi que les communautés qui en dépendent. L'accent sera particulièrement mis dans le renforcement de la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques qui en découlent et dont dépend la grande majorité de la population guinéenne, notamment les plus vulnérables. Ainsi des mesures d'adaptation sont proposées dans les secteurs suivants :

- Agriculture,
- Élevage
- Pêche
- Ressources en eau et assainissement
- Santé publique
- Forêts, biodiversité et aires protégées
- Zones côtières
- Energie
- Gestion des risques et Aménagement du territoire et infrastructures
- Mines et Industrie

AXE STRATEGIQUE 4 : MOBILISATION DES FINANCEMENTS POUR L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Cet axe vise à mobiliser et diversifier les sources de financement de l'adaptation aux changements climatiques à partir de (i) mobilisation des ressources financières internes et budgétisation des activités prévues ; (ii) mobilisation des ressources financières externes ; (iii) mobilisation des ressources financières du secteur privé et (iv) renforcement des capacités des acteurs à mobiliser les ressources à partir des différentes sources. Il s'agira en particulier de s'appuyer sur les mécanismes proposés pour la mise en place de la CDN 3.0 à savoir la plateforme pour le financement climatique piloté de manière concertée par le MEDD à travers l'Unité de Développement de Projet Climat (UDPC) et le Ministère en charge des finances¹³⁰. Par ailleurs, cet axe

¹³⁰ République de Guinée, NDC Partnership, Climatic analytics, 2025, « Rapport d'évaluation diagnostique sur les cadres institutionnel, légal et réglementaire pour la Mise en Œuvre de la CDN en Guinée », projet d'Appui à la « mise en place d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel favorable à la mise en œuvre de la CDN en Guinée

visé aussi à mobiliser les ressources techniques en vue d'une mise en œuvre efficace du PNA.

7.6 PLAN D'ACTION

Le plan d'action du présent PNA est organisé en programmes sur la base des options prioritaires identifiées en concertation avec les parties prenantes. Ces options visent à renforcer la planification et la budgétisation de l'adaptation à moyen et long terme. Les programmes s'inscrivent sur 10 ans. Le plan d'action couvre les 11 secteurs ciblés (10 secteurs de production et 1 secteur de mobilisation des ressources techniques et financières) déclinés en 22 programmes prioritaires (cf. Tableau n°23 à Tableau n°33).

7.6.1 PROGRAMMES D'ADAPTATION AGRICULTURE

Tableau 23 : Programmes d'adaptation secteur agriculture

Lignes d'Actions dans le secteur de l'agriculture	
Programme 1 : Gestion des risques climatiques et promotion de bonnes pratiques pour des systèmes agricoles plus résilients et sensibles au Genre	
1	Soutien aux petits producteurs en mettant l'accent sur les plus vulnérables (jeunes et femmes) en matière d'intrants (y compris équipements agricoles), d'accès au crédit, assurance agricole climatique
2	Promotion de bonnes pratiques agricoles climato intelligentes en prenant en compte les connaissances et expériences des femmes
3	Développement de chaînes de valeur des produits agricoles et promotion des activités génératrices de revenus (AGR) en tenant compte du genre et de l'adaptation au changement climatique
4	Renforcement des capacités des acteurs (en mettant l'accent sur les plus vulnérables à savoir les jeunes et les femmes) et institutions et transfert des technologies sur les techniques/ risques climatiques, conservation, stockage, business plan etc. (en prenant en compte les besoins des femmes).
5	Développement, production et diffusion de technologies/matériels/équipements adaptés aux petits producteurs et productrices / en collaboration avec des centres d'excellence pour récolte/post-récolte/stockage/conservation résilients au climat
6	Mise en place d'une banque de gènes et Renforcement des capacités des centres de sélection et de productions des semences climato-résilients
7	Promotion et gestion durable des aménagements et infrastructures à vocation agricole (Aménagements des bas -fonds et des périmètres avec systèmes d'irrigation adaptées ; micro-irrigation...)
8	Recherche, développement, innovations technologiques et amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux résultats de la recherche (y compris les connaissances et pratiques et technologies endogènes) adaptés aux CC

Programme 2 : renforcement de la résilience du secteur agricole à travers la régénération, restauration et gestion durable des ressources naturelles	
1	Réhabilitation et restauration des terres dégradées (forêts de mangroves) et des sites miniers dégradés à des fins agricoles
2	Défense et restauration des sols /conservation des eaux et des sols (lutte contre la salinisation, lutte contre l'érosion, techniques de gestion et de valorisation des eaux)
3	Promotion des mesures de gestion durable des terres (GDT) et leur prise en compte dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole
4	Promotion et sensibilisation aux méthodes d'irrigation résilientes aux changements climatiques (renforcement des capacités et transfert de technologies)
5	Amélioration de l'utilisation des énergies propres pour le secteur agricole (favoriser une production d'énergie plus locale et résiliente)
Programme 3: Amélioration de la Recherche, de la gouvernance, prévention et accès à l'information climatique en lien avec le secteur agricole	
1	Recherche et diffusion d'études (incluant dimension genre) sur les liens entre agriculture et changement climatique (ex. Études de la vulnérabilité, coût de l'adaptation)
2	Promotion des pratiques d'adaptation aux CC et agriculture intelligente face au climat (inventaire et capitalisation des bonnes pratiques)
3	Formations des différents agents (Hommes et Femmes) et institutions sur la gestion des risques en agriculture et intégration du CC dans les politiques
4	Opérationnalisation du système d'information et d'alerte précoce sur les CC
5	Renforcement de capacité des acteurs du secteur agricole sur les risques climatiques , intégration et planification des mesures d'adaptation (les groupes d'associations des femmes seront particulièrement ciblées)
6	Facilitation à l'accès aux services climatiques (météo, risques climatiques etc..) en mettant l'accent sur les plus vulnérables (prendre en compte les besoins des femmes)
7	Mise en œuvre et prise en compte de l'adaptation aux CC dans l'arsenal juridique, réglementaire et institutionnel du secteur agricole (Loi d'orientation agricole) et renforcement /harmonisation des législations sous sectorielles (, le code pastoral, le code de l'environnement, le code de l'eau, les codes de la pêche maritime, continentale et de l'aquaculture et le code des collectivités...)
8	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national

PROGRAMME 1 : GESTION DES RISQUES CLIMATIQUES ET PROMOTION DE BONNES PRATIQUES POUR DES SYSTÈMES AGRICOLES PLUS RÉSILIENTES ET SENSIBLES AU GENRE

Justification

La République de Guinée fait face à une vulnérabilité climatique croissante caractérisée par la variabilité accrue des précipitations, la dégradation des sols, l'augmentation des épisodes de sécheresse et d'inondations, ainsi que la perturbation du calendrier agricole. Ces changements climatiques menacent

directement la sécurité alimentaire, les moyens d'existence ruraux et la stabilité socio-économique du pays, où plus de 70 % de la population dépend de l'agriculture comme principale source de revenu.

Le secteur agricole est caractérisé par une forte dépendance à la pluviométrie, des pratiques culturales peu adaptées, un accès limité aux technologies innovantes, une faible diversification des cultures, et un déficit d'information climatique fiable. Ces facteurs sont aggravés par la déforestation, l'érosion des sols et la faible maîtrise de l'eau, entraînant une baisse progressive de la productivité agricole et un appauvrissement accru des communautés rurales.

Par ailleurs, les impacts du changement climatique sont ressentis de manière inégale entre les hommes et les femmes. Les femmes rurales, souvent responsables de la production vivrière, de la collecte de l'eau et du bois, et de la gestion des ressources familiales, disposent de moins d'accès aux terres, aux intrants, à la formation et au financement. Cette inégalité limite leur capacité à s'adapter aux chocs climatiques, tout en accroissant leur charge de travail et leur vulnérabilité socio-économique.

Compte tenu de la dépendance du pays à l'agriculture, de l'urgence climatique et des disparités de genre persistantes, ce programme répond à une priorité nationale majeure, en cohérence avec les politiques publiques guinéennes (Simandou 2040, CDN 3.0, PNIASAN ...) et les engagements internationaux du pays (Agenda 2030, Accord de Paris, Cadre de Sendai). Ainsi, ce programme constitue une réponse stratégique et urgente pour renforcer la résilience des systèmes agricoles guinéens, améliorer la sécurité alimentaire et promouvoir l'autonomisation des femmes dans un contexte de changements climatiques accélérés.

Objectif Principal

Renforcer durablement la résilience des systèmes agricoles et des communautés rurales, en particulier des femmes, face aux risques climatiques en République de Guinée, à travers l'adoption de pratiques agricoles durables, l'accès amélioré à l'information climatique et l'intégration du genre dans les stratégies locales d'adaptation.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir l'adoption de pratiques agricoles durables et résilientes ;
- Améliorer la capacité des producteurs et productrices à anticiper et gérer les risques climatiques ;
- Renforcer l'autonomisation et la participation des femmes rurales et
- Améliorer la gouvernance locale du climat.

Résultats attendus

- Les communautés agricoles adoptent des pratiques agricoles résilientes permettant de réduire les pertes, d'améliorer la productivité et de renforcer la durabilité environnementale ;

- Les producteurs et productrices ont un accès renforcé à des informations climatiques fiables, contextualisées et fournies en temps opportun, favorisant une meilleure prise de décision agricole ;
- Les femmes rurales voient leur accès accru aux ressources productives, aux formations, aux technologies agricoles et aux processus décisionnels sur la gestion du climat ;
- Les autorités locales et les organisations communautaires disposent de plans locaux d'adaptation intégrant le genre et mettent en œuvre des actions de gestion des risques climatiques ;
- La productivité agricole et les revenus des ménages ruraux sont améliorés malgré les chocs climatiques, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire locale.

PROGRAMME 2 : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DU SECTEUR AGRICOLE À TRAVERS LA RÉGÉNÉRATION, RESTAURATION ET GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES

Justification

La République de Guinée, dotée d'importantes potentialités agroécologiques et hydrologiques, fait face à une dégradation croissante de ses ressources naturelles en raison de la pression démographique, de l'agriculture itinérante sur brûlis, de la déforestation, de l'érosion des sols, de la surexploitation des terres et des impacts exacerbés du changement climatique.

Les régions agricoles du pays enregistrent une baisse progressive de la fertilité des sols, une réduction des rendements, une perte de biodiversité, ainsi que des épisodes récurrents d'inondations, des sécheresses et de ravinement. Ces phénomènes menacent la productivité agricole et compromettent la sécurité alimentaire nationale, alors que plus de 70 % des ménages (TNC, 2025) dépendent directement de l'agriculture.

La dégradation des terres est particulièrement marquée dans les zones de savanes et les hauts plateaux, où l'érosion hydrique et la déforestation entraînent une fragmentation des paysages agricoles. Cette situation affaiblit les systèmes de production, augmente la vulnérabilité des populations rurales et favorise l'appauvrissement des communautés.

Face à ces défis, il est impératif de promouvoir des actions structurantes de régénération des terres, de restauration des écosystèmes dégradés et de gestion durable des ressources naturelles afin de renforcer la résilience du secteur agricole guinéen. De telles interventions sont en cohérence avec les orientations stratégiques du pays (PNDES, CDN, politiques agricoles et environnementales) et les engagements internationaux (Accord de Paris, Agenda 2030, Convention de lutte contre la désertification).

Ce programme vise donc à apporter une réponse intégrée, durable et inclusive, favorisant une agriculture plus productive, climato-résiliente et écologiquement durable.

Objectif Principal

Renforcer la résilience du secteur agricole guinéen à travers la régénération, la restauration et la gestion durable des ressources naturelles afin d'améliorer durablement la productivité, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des communautés rurales.

Objectifs spécifiques

- Promouvoir la restauration des terres et écosystèmes dégradés ;
- Améliorer la gestion durable de l'eau, des sols et de la biodiversité ;
- Renforcer les capacités techniques, organisationnelles et institutionnelles ;
- Améliorer les moyens d'existence des populations rurales, notamment des femmes et des jeunes

Résultats attendus

- Les terres dégradées dans les zones d'intervention sont restaurées, régénérées et reboisées ;
- Les producteurs et productrices adoptent des pratiques agricoles climato-intelligentes ;
- Les systèmes communautaires de gestion durable des ressources naturelles sont renforcés et opérationnels (comités locaux, plans de gestion, conventions locales) ;
- La disponibilité et l'accès à l'eau pour l'agriculture sont améliorés grâce à des aménagements hydro-agricoles durables ;
- Les femmes et les jeunes disposent de compétences renforcées et d'opportunités économiques basées sur la gestion durable des ressources naturelles (pépinières, valorisation des produits forestiers non ligneux, écotourisme, etc.) ;
- Une réduction de la vulnérabilité climatique des communautés agricoles est constatée grâce à l'amélioration de la productivité des terres restaurées, la diversification des activités économiques et la gestion durable des écosystèmes.
- Les collectivités locales et les services techniques disposent de capacités renforcées en planification et mise en œuvre de stratégies de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation climatique.

PROGRAMME 3 : AMÉLIORATION DE LA RECHERCHE, DE LA GOUVERNANCE, PRÉVENTION ET ACCÈS À L'INFORMATION CLIMATIQUE EN LIEN AVEC LE SECTEUR AGRICOLE

Justification

La République de Guinée fait face à des défis croissants liés au changement climatique : variabilité accrue des précipitations, épisodes extrêmes (inondations, sécheresses), dégradation des terres, baisse de productivité agricole et vulnérabilité socio-économique élevée des ménages ruraux. Ces perturbations climatiques affectent directement les performances du secteur agricole, qui représente plus de 70 % des sources d'emploi et contribue substantiellement à la sécurité alimentaire nationale.

Malgré les efforts entrepris, plusieurs contraintes limitent la capacité du pays à anticiper et gérer les risques climatiques :

- Faiblesse de la recherche climatique et agrométéorologiques, ainsi que du transfert de connaissances vers les communautés agricoles ;
- Insuffisance de données fiables, continues et spatialement représentatives, en raison de lacunes dans les réseaux d'observation et l'analyse scientifique ;
- Accès limité des producteurs à l'information climatique et aux services météorologiques adaptés (prévisions saisonnières, alertes précoces, conseils agrométéorologiques) ;
- Cadres institutionnels et de gouvernance fragmentés, avec un manque de coordination entre les services météorologiques, la recherche, les ministères sectoriels et les organisations agricoles ;
- Insuffisante intégration du climat dans la planification agricole, ce qui limite la prise de décisions éclairées au niveau communautaire, local et national.

Dans ce contexte, l'amélioration de la recherche scientifique, du pilotage institutionnel, de la prévention des risques climatiques et de l'accès équitable à l'information climatique, apparaît comme une priorité stratégique pour renforcer la résilience du secteur agricole en République de Guinée.

Objectif Principal

Renforcer les capacités scientifiques, institutionnelles et opérationnelles de la République de Guinée en matière de recherche climatique, de gouvernance, de prévention des risques et d'accès à l'information climat afin de soutenir une agriculture plus résiliente et informée

Objectifs spécifiques

- Améliorer la production, la qualité et la disponibilité des données climatiques et agrométéorologiques.

- Renforcer la gouvernance climatique et la coordination institutionnelle,
- Développer des outils de prévention des risques climatiques
- Améliorer l'accès des producteurs/trices et des communautés rurales à des services d'information climatique fiables
- Renforcer les capacités des institutions de formation et de recherche

Résultats attendus

- Les capacités de recherche climatique et agrométéorologiques sont renforcées ;
- Le réseau d'observation hydro-climatique est amélioré ;
- Les cadres institutionnels et mécanismes de gouvernance climatique sont renforcés et fonctionnels;
- Des systèmes d'alerte précoce efficaces et des outils de prévention des risques sont opérationnels dans les zones agricoles prioritaires;
- Les producteurs, productrices, organisations paysannes et collectivités locales ont un accès amélioré à l'information climatique via des canaux adaptés.

7.6.2 PROGRAMMES D'ADAPTATION ÉLEVAGE

Tableau 24 : Programmes d'adaptation secteur Élevage

Lignes d'Actions du secteur de l'élevage	
Programme 4 : Renforcement de la résilience du secteur élevage	
1	Promotion d'une meilleure gestion du pastoralisme
2	Mettre en place un cadre juridique et opérationnel sur la transhumance au niveau transfrontalier
3	Introduire les espèces agroforestières et fourragères à croissance rapide, à forte biomasse avec la capacité de résistance au feu ou de régénération après le feu
4	Promotion de l'élevage sédentaire et production de fourrage
5	Sensibilisation et renforcement de capacités des acteurs aux pratiques durables de l'élevage
6	Construction de corridors et points d'eau (les frontières)
7	Amélioration de la gouvernance de la transhumance aux niveaux local, national et sous régional.
8	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national.

9	Mise en œuvre et prise en compte de l'adaptation aux CC dans l'arsenal juridique, réglementaire et institutionnel du secteur de l'élevage (le code pastoral) et renforcement / harmonisation des législations sectorielles connexes (notamment la loi d'orientation agricole, le code de l'environnement, le code de l'eau, les codes de la pêche maritime, continentale et de l'aquaculture et le code des collectivités...)
10	Renforcement de capacités dans la prévention et la gestion durable des conflits intercommunautaires en lien avec les ressources naturelles: (Les points d'eau et des pâturages)
11	Renforcement des groupes de gestions des conflits communautaires en incluant les jeunes et les femmes

PROGRAMME 4 : RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DU SECTEUR DE L'ÉLEVAGE

Justification

Le secteur de l'élevage occupe une place essentielle dans l'économie et les moyens d'existence des populations rurales en République de Guinée. Il contribue de manière significative à la sécurité alimentaire, aux revenus des ménages, à l'emploi, ainsi qu'à la fourniture de services écosystémiques (fertilisation des sols, diversification des systèmes de production).

Cependant, ce secteur fait face à des défis croissants liés aux changements climatiques, parmi lesquels : Variabilité des précipitations affectant la disponibilité des pâturages et des ressources en eau ; Dégradation et réduction progressive des parcours pastoraux ; Augmentation de la fréquence des sécheresses et des épisodes de chaleur extrême affectant la santé animale ; Prolifération de maladies animales sensibles au climat ; Conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs autour des ressources naturelles ; Baisse des rendements zootechniques (production laitière, croissance, reproduction) causée par le stress thermique et alimentaire.

À cela s'ajoutent des contraintes structurelles telles que : Insuffisance des infrastructures d'élevage (parcs, forages, couloirs de transhumance, abris) ; Faible accès aux services vétérinaires et aux intrants zootechniques de qualité ; Faible intégration des éleveurs dans les systèmes d'information climatique ; et les capacités limitées des institutions techniques en matière d'adaptation climatique et de gestion des risques.

Dans ce contexte, renforcer la résilience climatique du secteur de l'élevage en Guinée constitue un enjeu majeur pour garantir la sécurité alimentaire, stabiliser les revenus ruraux, prévenir les conflits, protéger les animaux et promouvoir une croissance durable.

Objectif Principal

Renforcer durablement la résilience climatique du secteur de l'élevage en République de Guinée afin de garantir la sécurité alimentaire, améliorer les moyens d'existence pastoraux et renforcer la durabilité des systèmes de production animale.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la gestion durable des ressources pastorales ;
- Renforcer les capacités des éleveurs et services techniques en techniques adaptées au climat ;
- Développer des infrastructures d'adaptation et des technologies innovantes (forages, parcs de vaccination, aires de repos, systèmes de stockage fourrager) pour sécuriser les systèmes d'élevage ;
- Améliorer l'accès des éleveurs à l'information climatique ;
- Renforcer la gouvernance locale et nationale du pastoralisme .

Résultats attendus

- Les ressources pastorales (pâturages, points d'eau, couloirs) sont mieux gérées et restaurées ;
- Les éleveurs adoptent des pratiques zootechniques et pastorales résilientes ;
- Les capacités techniques des éleveurs, des femmes et des jeunes, ainsi que des services vétérinaires et pastoraux, sont renforcées en matière d'adaptation, prévention et gestion des risques climatiques ;
- Les éleveurs bénéficient d'un meilleur accès à l'information climatique ;
- La gouvernance pastorale est améliorée avec des cadres de concertation fonctionnels, des mécanismes de prévention des conflits renforcés et une meilleure coordination institutionnelle.

7.6.3 PROGRAMMES D'ADAPTATION DU SECTEUR DE LA PÊCHE

Tableau 25 : Programmes d'adaptation pêche

Lignes d'Actions du secteur de la pêche	
Programme 5 : Gestion durable des ressources halieutiques et renforcement de la résilience des communautés des pêcheurs	
1	Soutien aux pêcheurs (secteur pêche artisanal) en mettant l'accent sur les plus vulnérables (jeunes et femmes) en matière d'intrants et d'infrastructures de conservation et de stockage
2	Amélioration de la durabilité des pratiques de pêche et sensibilisation et formation des pêcheurs à ces pratiques
3	Développement des techniques durables de conservation et de transformation des produits piscicoles
4	Exploitation rationnelle des ressources écologiques et halieutiques (ex. mettre en place des quotas de pêche selon l'évolution des stocks ; des périodes de repos biologique etc..)

Lignes d'Actions du secteur de la pêche	
5	Développement des technologies innovantes en aquaculture et recherche sur de nouvelles espèces endogènes
6	Restauration des mangroves, récifs coralliens et herbiers marins qui servent d'abris et de nurseries
7	Création d'aires marines protégées
8	Développement des chaînes de valeur et des activités économiques alternatives et génératrices de revenus (écotourisme, transformation locale de poisson)
9	Mise en œuvre et prise en compte de l'adaptation aux CC dans l'arsenal juridique, réglementaire et institutionnel du secteur pêche (les codes de la pêche maritime, continentale et de l'aquaculture) et renforcement /harmonisation des législations sectorielles connexes (notamment de la loi d'orientation agricole, le code pastoral le code de l'environnement, le code de l'eau, les codes de la pêche maritime, continentale et de l'aquaculture et le code des collectivités...)
10	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national
11	Réalisation des études océanographiques

PROGRAMME 5 : GESTION DURABLE DES RESSOURCES HALIEUTIQUES ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS DES PÊCHEURS

Justification

Grâce à son littoral de 300 km, ses zones maritimes productives et ses nombreux cours d'eau, la République de Guinée dispose d'un important potentiel halieutique. Le secteur de la pêche joue un rôle crucial dans l'économie nationale, fournissant des emplois à des milliers de ménages, renforçant la sécurité alimentaire et générant des revenus importants, notamment pour les communautés côtières et riveraines. Par ailleurs, la Guinée dispose d'importants cours d'eau (notamment le fleuve Niger et ses affluents), de plaines inondables et de retenues d'eau favorables à la pêche continentale et au développement de l'aquaculture. Cependant, ce potentiel est fortement menacé par des pressions environnementales, climatiques et socio-économiques croissantes :

- Défis climatiques : Variabilité climatique affectant la productivité marine et la disponibilité des espèces ; Montée du niveau de la mer provoquant l'érosion côtière et la dégradation des zones de débarquement ; Changements dans les températures de l'eau influençant la répartition des ressources halieutiques et Augmentation de la fréquence des tempêtes et houles mettant en danger la vie des pêcheurs.
- Défis environnementaux : Surexploitation des stocks halieutiques ; Pollution marine côtière ; Dégradation des écosystèmes critiques (mangroves, estuaires, frayères) et Pratiques de pêche destructrices ou non réglementées.

- Défis socio-économiques : Pauvreté et vulnérabilité des communautés de pêche artisanale ; Manque d'infrastructures adaptées et résilientes (ports, quais, installations de conservation) ; Faible accès à l'information halieutique et climatique et Cadre de gouvernance encore insuffisamment appliqué et faible surveillance.

Ces défis combinés entraînent une baisse de productivité, des pertes économiques, une insécurité alimentaire accrue et un risque élevé pour les moyens d'existence des communautés de pêcheurs, en particulier les femmes chargées du fumage, du séchage et de la transformation du poisson.

Face à ces enjeux, un programme intégré est nécessaire pour assurer la gestion durable des ressources halieutiques, renforcer la résilience climatique des communautés de pêche, et sécuriser la durabilité des écosystèmes côtiers et des chaînes de valeur.

Objectif Principal

Assurer la gestion durable des ressources halieutiques et renforcer la résilience climatique, socio-économique et environnementale des communautés de pêcheurs en République de Guinée.

Objectifs spécifiques

Gestion durable de la pêche Maritime

- Promouvoir la gestion durable et la restauration des écosystèmes halieutiques (mangroves, zones de reproduction, habitats côtiers) ;
- Renforcer la gouvernance, la régulation et la surveillance des activités de pêche afin de lutter contre la surexploitation et les pratiques illicites ;
- Améliorer la résilience climatique des communautés de pêcheurs en renforçant la planification, la protection côtière et la diversification des moyens d'existence ;
- Faciliter l'accès des pêcheurs à l'information climatique et océanographique (prévisions météo, alertes précoces, informations sur les courants et marées) ;
- Renforcer les chaînes de valeur halieutiques (capture, conservation, transformation, commercialisation) de manière durable, inclusive et sensible au genre.

Gestion durable des ressources halieutiques continentales

- Mettre en place des plans d'aménagement participatifs des pêcheries ;
- Améliorer les systèmes de collecte de données halieutiques
- Promouvoir des techniques de pêche respectueuses de l'environnement

- Restaurer les écosystèmes aquatiques dégradés
- Lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)
- Restaurer les zones humides et les mangroves continentales
- Promouvoir l'inclusion des femmes et des jeunes dans la chaîne de valeur

Développement d'une aquaculture durable

- Promouvoir des systèmes d'élevage adaptés aux conditions locales (étangs, cages flottantes)
- Faciliter l'accès aux intrants (alevins de qualité, aliments, équipements)
- Encourager l'investissement privé et communautaire en aquaculture
- Promouvoir l'inclusion des femmes et des jeunes dans la chaîne de valeur

Résultats attendus

- Les écosystèmes halieutiques, côtiers (mangroves, frayères, zones de nurserie) et continentaux sont régénérés, restaurés et protégés ;
- Les mécanismes de gouvernance halieutique sont améliorés ;
- Les communautés de pêcheurs sont mieux préparées et protégées face aux risques climatiques ;
- Les pêcheurs ont un accès amélioré à l'information climatique et marine via des systèmes adaptés : radios communautaires, SMS, plateformes numériques, bulletins météo marins ;
- La sécurité des pêcheurs en mer est renforcée grâce à la diffusion d'équipements de sécurité, de formations, et de systèmes d'alerte précoce fonctionnels ;
- Les infrastructures de pêche (quais, installations de conservation, dépôts de glace, séchoirs améliorés) sont modernisées et rendues plus résilientes au climat ;
- Les chaînes de valeur halieutiques sont améliorées ;
- Les revenus des pêcheurs et des femmes transformatrices augmentent, les pertes post-capture diminuent, et l'insécurité alimentaire est réduite dans les communautés côtières ;
- Les communautés adoptent des pratiques plus responsables, améliorant la durabilité environnementale, la bonne gouvernance et la protection de la biodiversité marine.

7.6.4 PROGRAMMES D'ADAPTATION DES RESSOURCES EN EAU ET ASSAINISSEMENT

Tableau 26 : Programmes d'adaptation ressources en eau et assainissement

Lignes d'Actions des ressources en eau et assainissement	
Programme 6 : Gestion intégrée et durable des ressources en eau	
1	Protection des bassins versants par des techniques innovantes et écosystémiques
2	Restauration et Préservation des cours d'eau (berges et lits), des bassins fluviaux et des écosystèmes aquatiques et forestiers
3	Promotion des investissements et les ressources humaines dans le développement et le transfert de technologies vertes
4	Recherche d'alternatives aux utilisations et aux prélèvements préjudiciables à la qualité de l'eau (ex. fabrication de briques, dragage des lits des rivières pour obtenir des minéraux.)
5	Protection des eaux contre les pollutions de toute origine (ex. rejets urbains, industriels, agricoles) avec la promotion de l'assainissement individuel et collectif
6	Études, capitalisation et diffusion des savoirs locaux en matière de gestion de l'eau et adaptation
7	Mise en place de Programmes d'éducation et de sensibilisation sur les économies d'eau et la gestion des risques
8	Campagnes de sensibilisation des couches les plus vulnérables autour des infrastructures en eau résilientes aux changements climatiques
9	Implication des femmes et des jeunes dans la gouvernance de l'eau et assainissement aux niveaux national et local
Programme 7 : Développement infrastructures des ressources en eau et de l'assainissement résilients au climat	
1	Promotion des techniques de protection de la qualité et de l'économie des ressources en eau
2	Promotion des techniques de collecte d'eau de pluie
3	Amélioration des systèmes d'assainissement et de drainage urbain
4	Modernisation du réseau pour éviter des pertes en eau
5	Mise en place de systèmes d'alimentation en eau potable résilients et amélioration de la qualité de l'eau
6	Promotion des infrastructures vertes (retenues naturelles, tranchées d'infiltration, bassins de rétention.)
Programme 8 : Amélioration de la gouvernance et information, prévision et d'alerte en matière de ressources en eau	
1	Réhabilitation et renforcement des réseaux de mesure météorologique et piézométrique

Lignes d'Actions des ressources en eau et assainissement	
2	Renforcement des capacités de suivi de la gestion des réseaux (institutions, ressources humaines, équipements)
3	Développement des systèmes de contrôle et de prévision des aléas climatiques
4	Harmonisation et vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux ressources en eau pour une meilleure prise en compte de la situation de CC (révision code de l'eau)
5	Renforcement de la coopération sous-régionale en matière de gestion des bassins transfrontaliers
6	Mise en place de Comités de bassins, protocoles d'allocation en période de stress, plateformes multi acteurs pour régler les conflits (représentation conséquente des femmes)
7	Élaboration et mise en place de plans de gestion spécifique des bassins sensibles ou groupes de bassins hydrographiques
8	Le Système national d'information sur l'eau (SNI Eau) est organisé, renforcé et opérationnel pour un meilleur suivi et évaluation des ressources en eau des bassins hydrographiques et en prenant en compte les risques climatiques
9	Renforcement des capacités des services techniques du ministère en charge de l'eau et des services techniques (centraux et décentralisés) impliqués dans la gestion de l'eau-
10	Mise en place de système de surveillance de suivi, des réseaux d'observation (eau de surface, eau souterraine et leur qualité)
11	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national
12	Renforcement des capacités du personnel dans les domaines de la météorologie, de la climatologie et de l'hydrologie et sur l'analyse et le traitement des données à travers les institutions universitaires de Conakry, Faranah, de N'Zérékoré etc.

PROGRAMME 6 : GESTION INTÉGRÉE ET DURABLE DES RESSOURCES EN EAU

Justification

La République de Guinée, souvent appelée le « château d'eau de l'Afrique de l'Ouest », possède un réseau hydrographique exceptionnellement riche, à l'origine de plusieurs grands fleuves régionaux (Niger, Sénégal, Gambie). Cependant, malgré ce potentiel, l'accès à l'eau est limité dans plusieurs zones rurales et périurbaines aussi bien pour les usages domestiques que professionnelles. A cela s'ajoute une insuffisance des infrastructures hydrauliques pour l'irrigation, l'énergie, l'abreuvement du bétail et de l'eau domestique. A ces facteurs, s'ajoutent les effets du changement climatique dont notamment les sécheresses, inondations et irrégularité des précipitations qui entraînent la diminution de la recharge des nappes ; l'envasement des cours d'eau, ravinement et érosion hydrique etc... Ces phénomènes se traduisent par une rareté de l'eau et de la baisse de la qualité dans certaines zones et des Conflits d'usages récurrents entre agriculture, élevage, exploitation minière et besoins domestiques.

Face à ces différentes pressions, il est nécessaire de mettre en œuvre un programme national de gestion intégrée, durable, participative et équitable des ressources en eau.

Objectif Principal

Assurer une gestion intégrée, durable et résiliente des ressources en eau en République de Guinée afin de garantir la sécurité hydrique, améliorer les moyens d'existence des populations et renforcer l'adaptation au changement climatique.

Objectifs spécifiques

- Renforcer la planification et la gouvernance intégrée de l'eau à tous les niveaux (national, local, communautaire) ;
- Protéger, restaurer et valoriser les écosystèmes hydriques et les bassins versants.
- Développer les infrastructures hydrauliques résilientes (irrigation, eau potable, stockage, retenues d'eau, ouvrages antiérosifs) ;
- Renforcer les systèmes de suivi hydrométéorologique, d'alerte précoce et de gestion des risques liés à l'eau (inondations, sécheresses) ;
- Promouvoir une utilisation rationnelle, équitable et durable de l'eau entre les différents secteurs (ménages, agriculture, élevage, énergie, industrie) ;
- Améliorer l'accès des communautés, en particulier des femmes et des jeunes, à l'information hydrique, aux technologies et aux capacités en gestion durable de l'eau.

Résultats attendus

- Les cadres de gouvernance et de planification de la GIRE sont renforcés et fonctionnels, avec des mécanismes de coordination intersectorielle améliorés ;
- Les bassins versants et écosystèmes hydriques prioritaires sont restaurés, réduisant l'érosion, améliorant la recharge des nappes et la qualité de l'eau ;
- Des infrastructures hydrauliques résilientes (irrigation, barrages collinaires, forages, puits, ouvrages antiérosifs) sont construites ou réhabilitées et améliorent la disponibilité en eau ;
- Les systèmes d'observation hydrométéorologique et d'alerte précoce sont renforcés ;
- La disponibilité de l'eau pour la production agricole, l'élevage et les besoins domestiques est améliorée ;
- Les communautés locales, y compris les femmes et les jeunes, adoptent des pratiques durables de gestion de l'eau ;
- La qualité de l'eau est améliorée dans les zones d'intervention.

PROGRAMME 7 : DÉVELOPPEMENT INFRASTRUCTURES DES RESSOURCES EN EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT RÉSILIENTS AU CLIMAT

Justification

La République de Guinée, bien qu'abondamment dotée en ressources hydriques, fait face à d'importants défis en matière d'accès à l'eau potable, d'assainissement, d'hygiène et de gestion durable de l'eau. La forte croissance démographique augmente la pression sur les infrastructures existantes accentuées par la faible capacité de maintenance des ouvrages existants et l'insuffisance des réseaux d'assainissement (égouts, latrines, systèmes de traitement).

Les changements climatiques aggravent ces problématiques en augmentant les risques d'inondations, de ruissellement, de pollution et de stress hydrique. Il devient donc urgent de développer des infrastructures hydrauliques et d'assainissement résilientes au climat, capables de résister aux aléas, d'améliorer les conditions de vie des populations, et d'assurer la sécurité hydrique et sanitaire du pays.

Objectif Principal

Développer des infrastructures hydrauliques et d'assainissement résilientes au climat afin d'améliorer l'accès durable à l'eau potable, la gestion des eaux usées et la résilience des populations face aux risques climatiques en République de Guinée.

Objectifs spécifiques

- Construire, réhabiliter et moderniser des infrastructures d'eau potable résilientes (forages, systèmes d'adduction d'eau potable, stations de pompage, réservoirs, systèmes de stockage) ;
- Développer des infrastructures d'assainissement durable (réseaux d'égouts, latrines améliorées, stations de traitement des eaux usées, drainage urbain résilient) ;
- Promouvoir la protection et la gestion durable des sources et bassins versants afin d'améliorer la quantité et la qualité de l'eau ;
- Renforcer les capacités techniques et institutionnelles pour la gestion, la maintenance et la planification des infrastructures hydrauliques sensibles au climat ;
- Mettre en place des systèmes de prévention des risques climatiques liés à l'eau (inondations, pollutions, sécheresses) et améliorer l'accès des populations à l'information ;
- Sensibiliser et renforcer les communautés, en particulier les femmes et les jeunes, à l'utilisation rationnelle de l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement.

Résultats attendus

- Des infrastructures modernes et résilientes d'eau potable sont construites ou réhabilitées ;
- Les infrastructures d'assainissement (latrines améliorées, systèmes de drainage, stations de traitement) sont développées et fonctionnelles ;
- Les sources d'eau et bassins versants sont protégés et restaurés ;
- Les systèmes de gestion des risques climatiques liés à l'eau (inondations, sécheresses, pollution) sont renforcés ;
- Les communautés disposent d'un meilleur accès à l'information hydrométéorologique ;
- Les autorités locales et les services techniques sont mieux outillés pour assurer la maintenance, la gestion et la durabilité des infrastructures hydrauliques ;
- Les pratiques d'hygiène, d'assainissement et d'utilisation responsable de l'eau sont améliorées au niveau communautaire.

PROGRAMME 8 : AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET INFORMATION, PRÉVISION ET ALERTE EN MATIÈRE DE RESSOURCES EN EAU

Justification :

La République de Guinée, considérée comme le château d'eau de l'Afrique de l'Ouest, possède un vaste réseau hydrographique. Cependant, malgré ce potentiel, la gestion des ressources en eau reste confrontée à de nombreuses contraintes, exacerbées par les effets du changement climatique et des pressions anthropiques :

Défis climatiques

- Variabilité accrue des précipitations entraînant sécheresses, crues et inondations ;
- Érosion des sols et dégradation des bassins versants perturbant les régimes hydrologiques ;
- Montée des températures impactant l'évapotranspiration et les cycles hydriques.

Défis de gouvernance

- Coordination limitée entre institutions chargées de l'eau, de l'environnement, de l'agriculture, de l'énergie et des collectivités locales ;
- Faible mise en œuvre du cadre national de la GIRE (Gestion Intégrée des Ressources en Eau) ;

- Manque de surveillance et de contrôle de l'usage de l'eau dans certains secteurs (mines, irrigation, industrie).

Défis techniques

- Réseau hydrométéorologique insuffisant, avec des stations obsolètes ou peu fonctionnelles ;
- Absence ou rareté de données fiables pour l'analyse, la modélisation et la planification hydrologique ;
- Faible capacité à produire des prévisions hydrologiques et climatiques précises.

Défis communautaires et socio-économiques

- Manque d'accès des populations à l'information hydrologique, aux alertes en cas de risques (crues, pollution, rupture d'ouvrages) ;
- Vulnérabilité accrue des communautés en zones à risques hydriques ;
- Accroissement des conflits d'usage (eau potable, agriculture, élevage, mines).

Ces défis limitent la capacité de l'État et des collectivités à garantir une gestion durable, équitable et sécurisée de l'eau et nécessitent la mise en place d'un programme pour y répondre.

Objectif global

Renforcer la gouvernance, la disponibilité de l'information hydrologique et les capacités de prévision et d'alerte afin d'améliorer la gestion durable, la sécurité et la résilience des ressources en eau en République de Guinée.

Objectifs spécifiques

- Améliorer la gouvernance nationale et locale des ressources en eau à travers la coordination, la planification et la réglementation ;
- Renforcer le réseau hydrométéorologique et les systèmes de collecte, d'analyse et de diffusion des données hydrologiques et climatiques ;
- Développer des capacités de prévision hydrologique et climatique, incluant des modèles modernes et des outils de gestion des risques hydriques ;
- Mettre en place et renforcer des systèmes d'alerte précoce pour anticiper les inondations, sécheresses, pollutions accidentelles et autres risques liés à l'eau ;
- Faciliter l'accès communautaire à l'information hydrique, en particulier pour les femmes, les jeunes et les zones vulnérables ;
- Renforcer les capacités institutionnelles, techniques et communautaires en gestion intégrée, analyse des risques et communication hydrologique.

Résultats attendus

- Les mécanismes de gouvernance de l'eau sont améliorés et fonctionnels, avec une meilleure coordination interinstitutionnelle et une mise en œuvre renforcée de la GIRE ;
- Le réseau hydrométéorologique national est modernisé, avec plus de stations installées, opérationnelles et connectées à un système de collecte automatisé ;
- Les institutions techniques disposent de données hydrologiques et climatiques fiables pour la prise de décision, la planification et la gestion durable de l'eau ;
- Des capacités de prévision hydrologique (crues, débits, sécheresse) sont développées à travers des modèles et outils renforcés ;
- Des systèmes d'alerte précoce sont opérationnels dans les zones à risques, permettant une meilleure anticipation des catastrophes hydriques ;
- Les communautés locales ont un accès régulier à l'information hydrique, utilisant des canaux adaptés (radios communautaires, SMS, plateformes numériques, tableaux d'information) ;
- Les capacités des structures publiques et communautaires en gestion des risques, analyse hydrologique et communication sont renforcées ;
- Les risques liés aux inondations, à la sécheresse et à la pollution sont mieux anticipés et gérés ;
- La résilience des populations et des systèmes hydriques est accrue.

7.6.5 PROGRAMMES D'ADAPTATION SANTÉ

Tableau 27 : Programmes d'adaptation santé

Lignes d'Actions du secteur de la santé	
Programme 9 : Sensibilisation, prévention et renforcement des capacités des populations et du personnel de la santé sur les maladies climato- sensibles	
1	Renforcement des systèmes d'information, d'éducation et de communication relatifs à l'adaptation de la santé humaine aux changements climatiques et les maladies climato-sensibles
2	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication pour la gestion efficace et efficiente des maladies climato-sensibles
3	Renforcement des capacités des ressources humaines en santé et changement climatique

Lignes d'Actions du secteur de la santé	
4	Promotion des savoirs endogènes/autochtones d'adaptation aux changements climatiques en tenant compte du genre et des minorités
5	Amélioration de l'Accès aux soins en zones vulnérables
6	Renforcement des infrastructures sanitaires, des équipements médicaux et des chaînes d'approvisionnement résilients aux aléas climatiques et conformes aux normes de durabilité environnementale
7	Amélioration des produits sanitaires pour mieux répondre aux risques climatiques (chaîne d'approvisionnement)
8	Renforcement des capacités de préparation, d'anticipation et de gestion des risques et urgences sanitaires climato-sensibles à tous les niveaux du système de santé.
Programme 10 : amélioration des infrastructures, équipements, produits et accès aux soins pour mieux répondre aux effets du CC	
1	Gestion des impacts climatiques sur les services AEPHA (d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement) en Guinée
2	Promotion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable d'hygiène et d'assainissement de base résilients dans les formations sanitaires des zones vulnérables
3	Investissement dans le développement (construction) des infrastructures sanitaires et équipements adaptés aux changements climatiques au niveau des zones vulnérables
4	Promotion de la gestion durable des déchets issus d'activité de soins de santé, utilisation de l'énergie renouvelable pour l'électrification des établissements sanitaires
Programme 11 : Amélioration de la gouvernance climat pour une réduction de la prévalence des maladies climato-sensibles	
1	Évaluation périodique de la vulnérabilité de la santé des populations et des établissements sanitaires au changement climatique en Guinée et mise à jour du plan d'adaptation du secteur de la santé au CC
2	Développer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les maladies dues ou aggravées par le changement climatique
3	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de recherche sur les incidences des changements climatiques et les stratégies de lutte contre les affections dominantes
4	Renforcement de la collecte de données et d'information en liens avec le climat, la santé humaine et animale et l'immigration
5	Mise en place d'un système intégré de surveillance des maladies et d'alerte précoce pour détecter rapidement les épidémies et urgences sanitaires liées au climat et permettre une réponse rapide et coordonnée
6	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national

PROGRAMME 9 : SENSIBILISATION, PRÉVENTION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES POPULATIONS ET DU PERSONNEL DE LA SANTÉ SUR LES MALADIES CLIMATO- SENSIBLES

Justification

La République de Guinée, comme de nombreux pays de la sous-région, est confrontée à une augmentation des maladies liées au climat, souvent appelées maladies climato-sensibles, telles que : les maladies vectorielles (paludisme, dengue, fièvre jaune) ; Les maladies diarrhéiques et hydriques (choléra, diarrhées infectieuses) ; Les maladies respiratoires aggravées par la pollution ou les épisodes de poussière ; et les maladies liées aux épisodes extrêmes (inondations, sécheresses, canicules). Les personnes les plus touchées les enfants, femmes enceintes, personnes âgées et communautés rurales, qui sont les plus vulnérables aux aléas climatiques.

Face à un secteur santé inadapté et sous équipé, on observe une augmentation des épidémies, des décès évitables et des impacts socio-économiques. Il est donc urgent de mettre en place un programme de sensibilisation, prévention et renforcement des capacités pour réduire la vulnérabilité des populations et améliorer la résilience du système de santé face aux maladies climato-sensibles.

Objectif global

Réduire la vulnérabilité des populations et renforcer la capacité du système de santé à prévenir, détecter et gérer les maladies climato-sensibles en République de Guinée.

Objectifs spécifiques

- Sensibiliser les communautés sur les risques liés aux maladies climato-sensibles et promouvoir des pratiques préventives adaptées au climat ;
- Renforcer les capacités du personnel de santé pour la détection, la surveillance, la prévention et la prise en charge des maladies climato-sensibles ;
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce et de surveillance épidémiologique intégrant les données climatiques et sanitaires ;
- Promouvoir la coordination intersectorielle entre santé, environnement, eau, agriculture et services communautaires pour la prévention des maladies ;
- Améliorer l'accès des populations à l'information et aux services de santé préventifs et curatifs adaptés aux risques climatiques.

Résultats attendus

- Les communautés sont sensibilisées et informées sur les maladies climato-sensibles et adoptent des pratiques préventives efficaces (hygiène, assainissement, protection contre les vecteurs, consommation sécurisée de l'eau) ;
- Le personnel de santé est formé et renforcé pour la détection, le diagnostic et la prise en charge des maladies climato-sensibles, y compris la gestion des épidémies ;
- Les systèmes de surveillance épidémiologique intègrent les données climatiques et environnementales ;
- Les communautés ont un meilleur accès à l'information sanitaire et aux services de prévention (vaccination, distribution de moustiquaires, traitement de l'eau, hygiène) ;
- Les structures de santé disposent de protocoles et outils adaptés pour gérer efficacement les maladies climato-sensibles ;
- La coordination intersectorielle est améliorée, impliquant santé, eau, environnement, agriculture et collectivités locales pour une prévention intégrée des maladies ;
- Les populations vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées) présentent une meilleure santé et résiliente face aux risques climatiques.

PROGRAMME 10 : AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES, ÉQUIPEMENTS, PRODUITS ET ACCÈS AUX SOINS POUR MIEUX RÉPONDRE AUX EFFETS DU CC

Justification

Le secteur de santé en Guinée est caractérisé par des Infrastructures sanitaires insuffisantes et vulnérables, des équipements et produits médicaux inadéquats (Stocks de médicaments et matériels insuffisants pour répondre aux pics de morbidité climato-sensible ; laboratoires et unités de soins faiblement équipés pour faire face à l'augmentation de cas liés au climat....) et un Accès limité aux soins (Faible couverture sanitaire dans les zones rurales et vulnérables ; Disparités dans l'accès des populations vulnérables (femmes, enfants, personnes âgées).

A ces facteurs s'ajoutent les effets du changement climatique (CC) qui affectent directement et indirectement le secteur de la santé en République de Guinée. En effet, les épisodes de chaleur extrême, les inondations, les sécheresses, et les variations climatiques aggravent la morbidité et la mortalité à travers l'augmentation des maladies climato-sensibles : paludisme, choléra, dengue, fièvre jaune, maladies respiratoires et diarrhéiques ; la malnutrition liée à la baisse de la production agricole ; les blessures et traumatismes liés aux catastrophes climatiques (inondations, tempêtes). Les stocks de médicaments et matériels sont insuffisants pour répondre aux pics de morbidité climato-

sensible et les Laboratoires et unités de soins sont sous équipés pour faire face à l'augmentation de cas liés au climat. Par ailleurs, ces épisodes climatiques rendent l'accès difficile aux infrastructures de santé (routes inondées, ponts détruits, centres de santé mal adaptés aux événements extrêmes...).

Ces défis compromettent la capacité du système de santé à prévenir, traiter et gérer efficacement les effets du changement climatique. Il est donc essentiel de développer un programme qui renforce les infrastructures, l'équipement, les produits et l'accès aux soins, afin de protéger la santé des populations et améliorer la résilience du secteur.

Objectif global

Renforcer les infrastructures, les équipements, les produits et l'accès aux soins pour améliorer la capacité du système de santé guinéen à prévenir et répondre efficacement aux effets du changement climatique.

Objectifs spécifiques

- Renforcer les infrastructures sanitaires pour qu'elles soient résilientes aux impacts du changement climatique (centres de santé, hôpitaux, laboratoires, maternités) ;
- Fournir et moderniser les équipements et produits médicaux essentiels, adaptés aux besoins liés aux maladies et urgences climatiques ;
- Améliorer l'accès physique et géographique aux soins, notamment pour les populations vulnérables en zones rurales et périurbaines ;
- Développer et renforcer les capacités du personnel de santé pour répondre aux maladies et urgences liées au changement climatique ;
- Mettre en place des systèmes de gestion et d'approvisionnement résilients pour garantir la disponibilité continue des médicaments et équipements essentiels ;
- Promouvoir la coordination intersectorielle (santé, eau, environnement, agriculture, collectivités) pour une réponse intégrée aux impacts climatiques sur la santé.

Résultats attendus

- Les infrastructures sanitaires sont modernisées, protégées et résilientes aux catastrophes climatiques, permettant un fonctionnement continu ;
- Les équipements médicaux et les produits essentiels sont disponibles et adaptés, garantissant la continuité des soins en période de crise climatique ;
- L'accès aux soins est amélioré, avec des populations vulnérables mieux couvertes, même lors d'inondations ou de catastrophes climatiques ;

- Le personnel de santé est formé et capable de gérer les maladies et urgences liées au climat, y compris la prise en charge rapide des épidémies et catastrophes ;
- Les systèmes d'approvisionnement et de gestion des produits de santé sont renforcés et résilients ;
- La coordination intersectorielle est améliorée, permettant des interventions intégrées entre santé, eau, assainissement, agriculture et environnement ;
- La résilience du système de santé est accrue, réduisant les mortalités et morbidités liées aux impacts du changement climatique et améliorant la sécurité sanitaire des populations.

PROGRAMME 11 : **AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE CLIMAT POUR UNE RÉDUCTION DE LA PRÉVALENCE DES MALADIES CLIMATO-SENSIBLES**

Justification

La République de Guinée est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique (CC), qui aggravent les risques sanitaires. Les maladies climato-sensibles, telles que le paludisme, la dengue, le choléra, la fièvre jaune et les maladies diarrhéiques, connaissent une prévalence croissante en raison de :

- **VARIABILITÉ CLIMATIQUE** : pluies irrégulières, inondations, sécheresses et épisodes de chaleur extrême ;
- **DÉGRADATION ENVIRONNEMENTALE** : pollution des cours d'eau, mauvais assainissement et destruction des habitats naturels ;
- **VULNÉRABILITÉ SOCIALE ET SANITAIRE** : accès limité à l'eau potable, à l'assainissement, à l'information et aux soins, surtout pour les populations rurales, femmes et enfants ;
- **CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES LIMITÉES** : faible coordination intersectorielle, déficit de planification, et manque de politiques et stratégies ciblées intégrant le lien climat-santé.

Ces facteurs entraînent une augmentation des épidémies, des pertes économiques et sociales, et une pression accrue sur le système de santé. Il est donc crucial d'améliorer la gouvernance climatique, en intégrant la santé dans les politiques climatiques, pour réduire la prévalence des maladies climato-sensibles.

Face à cette situation, il devient impératif de mettre en place des mécanismes de gouvernance innovants, capables de répondre efficacement aux défis posés par le changement climatique sur la santé publique. L'implication active des parties prenantes à tous les niveaux — gouvernement, société civile, secteur

privé et communautés locales — s'avère essentielle pour assurer la réussite des actions entreprises. Par ailleurs, le renforcement des capacités techniques et institutionnelles doit s'accompagner d'un engagement politique fort et d'un accès accru au financement, afin de garantir la pérennité des interventions et l'adaptation continue aux évolutions du contexte climatique.

Objectif global

Renforcer la gouvernance climatique en République de Guinée afin de réduire la prévalence et l'impact des maladies climato-sensibles sur les populations vulnérables.

Objectifs spécifiques

- Renforcer les cadres institutionnels et réglementaires pour intégrer la dimension santé dans la gouvernance climatique,
- Améliorer la coordination intersectorielle entre santé, environnement, eau, agriculture, assainissement et collectivités locales pour la prévention des maladies climato-sensibles.
- Mettre en place des systèmes d'information et d'alerte précoce sur les risques sanitaires liés au climat ;
- Renforcer les capacités des décideurs et acteurs locaux pour la planification et la mise en œuvre de stratégies de prévention des maladies climato-sensibles ;
- Sensibiliser les communautés et acteurs locaux sur les liens entre changement climatique et santé, et promouvoir des pratiques préventives adaptées.

Résultats attendus

- Les politiques, stratégies et réglementations nationales intègrent de manière opérationnelle la dimension santé-climat, avec des lignes directrices claires pour la prévention des maladies climato-sensibles.
- La coordination entre les ministères, collectivités et partenaires est renforcée, permettant une réponse intégrée et efficace aux risques sanitaires liés au climat ;
- Des systèmes d'information et d'alerte précoce fonctionnels sont en place, permettant la surveillance et l'anticipation des épidémies et des impacts sanitaires liés au climat ;
- Les décideurs et acteurs locaux disposent de capacités renforcées pour planifier, suivre et évaluer les interventions visant la réduction des maladies climato-sensibles ;
- Les communautés sont informées, sensibilisées et mobilisées, adoptant des pratiques de prévention efficaces contre les maladies liées au climat (assainissement, lutte contre les vecteurs, hygiène) ;

- La prévalence et l'incidence des maladies climato-sensibles diminuent, avec une réduction des épidémies et une amélioration de la santé publique.
- Les interventions de prévention et de gestion des maladies climato-sensibles sont durables et intégrées dans les plans locaux et nationaux de développement résilient au climat.

7.6.6 PROGRAMMES D'ADAPTATION FORÊT, BIODIVERSITÉ ET AIRES PROTÉGÉES

Tableau 28 : Programmes d'adaptation Forêt et biodiversité

Lignes d'Actions dans le secteur de la forêt , de la biodiversité et des aires protégées	
Programme 12 : Amélioration de la résilience des écosystèmes forestiers, des aires protégées et des acteurs	
1	Protection, conservation et restauration des écosystèmes forestiers fragiles (Conserver la biodiversité et maintenir la connectivité des habitats)
2	Promotion et création des aires protégées en prenant en compte les besoins des communautés riveraines et sensible au genre (ex. création de la réserve de faune de Kankan (Foloningbè))
3	Promotion de l'Agroforesterie et de la gestion durable des terres (ex. Promouvoir le reboisement et régénération naturelle & Gérer la densité, la structure et la composition des forêts)
4	Gestion durable des forêts (ex. Développement des cultures fourragères et aménagements des points d'eau ; gestion de feu de brousse)
5	Promotion de la gestion des gènes et des espèces locales (banques de semences adaptées et résistantes, espèces locales)
6	Développement de chaînes de valeur et activités génératrices de revenus (AGR) (ex. Valorisation des produits forestiers non ligneux PFNL)
7	Valorisation des connaissances et pratiques endogènes (y compris les connaissances et expériences des femmes)
8	Sensibilisation, communication et renforcement des capacités des acteurs du secteur forestier sur les pratiques durables de conservation et restauration des écosystèmes forestiers
9	Recueil et valorisation des connaissances et expériences des femmes
10	Proposition des pratiques alternatives pour réduire les consommations en bois (ex. Promotion de foyers améliorés, utilisation du biogaz)
11	Promotion des études sur les valeurs économiques des aires protégées et les services écosystémiques
Programme 13 : Renforcement de la gouvernance des écosystèmes forestiers et des aires protégées	
1	Vulgarisation de la réglementation forestière pour faciliter l'adaptation des forêts

2	Mise en œuvre de la Gouvernance locale et droits d'usage des écosystèmes forestiers et des aires protégées en tenant compte de la dimension genre
3	Suivi scientifique, cartographie et inventaires
4	Recherche sur les essences adaptées
5	Conception et mise en œuvre d'un système d'alerte précoce multirisques relatif aux sécheresses, inondations et feux de brousse
6	Programme de formations des différents agents (Hommes et Femmes) et institutions/ formations sur la gestion des risques dans les forêts et les aires protégées
7	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies forestières, la planification et la budgétisation aux niveaux local et national

PROGRAMME 12 : AMÉLIORATION DE LA RÉSILIENCE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS, DES AIRES PROTÉGÉES ET DES ACTEURS

Justification

La République de Guinée possède des écosystèmes forestiers et des aires protégées riches et diversifiés, qui jouent un rôle crucial dans la régulation climatique, la protection des sols et des bassins versants, et la conservation de la biodiversité. Par ailleurs, la majorité de la population dans les zones rurales dépendent des ressources forestières pour leur subsistance (bois, fruits, ressources médicinales, tourisme). Cependant, ces écosystèmes sont confrontés à plusieurs menaces aggravées par le changement climatique.

En effet, les pratiques non durables de collecte de ressources forestières par les communautés locales, la déforestation et la surexploitation de ces ressources pour l'agriculture, l'exploitation du bois, et l'exploitation minière ont pour conséquences l'érosion des sols, la perte de fertilité dans les bassins versants ; et la Fragmentation des habitats et perte de la biodiversité. En outre, au niveau institutionnel, on observe de faibles capacités techniques des acteurs locaux et gestionnaires de forêts et des aires protégées, et une faible participation des communautés dans la gestion des écosystèmes et dans les programmes de conservation.

Ces multiples pressions compromettent la résilience des écosystèmes et, les services écosystémiques (essentiels régulation de l'eau...) et la sécurité alimentaire des populations vivant de ces ressources naturelles. Le programme proposé vise donc à renforcer la résilience écologique et institutionnelle des écosystèmes forestiers et des aires protégées, tout en impliquant les acteurs locaux et communautés.

Objectif global

Renforcer la résilience des écosystèmes forestiers et des aires protégées en République de Guinée pour garantir la conservation de la biodiversité, la sécurité écologique et le soutien aux moyens d'existence des populations locales face aux changements climatiques.

Objectifs spécifiques

- Renforcer la gestion durable des écosystèmes forestiers et des aires protégées, incluant la restauration écologique et la protection des habitats ;
- Renforcer les capacités des acteurs et communautés locales pour la conservation, la surveillance et l'exploitation durable des ressources forestières ;
- Promouvoir la participation communautaire et la gouvernance locale dans la gestion des forêts et des aires protégées ;
- Mettre en place ou améliorer les infrastructures et moyens techniques de surveillance et de protection des écosystèmes forestiers et des aires protégées ;
- Développer et diffuser des pratiques agroforestières et forestières résilientes au climat, contribuant à la restauration écologique et à la sécurité alimentaire ;
- Renforcer la connaissance scientifique et le suivi écologique pour une prise de décision basée sur les données et adaptée au changement climatique.

Résultats attendus

- Les écosystèmes forestiers et les aires protégées sont restaurés et mieux protégés, réduisant la déforestation, la dégradation et la perte de biodiversité ;
- Les communautés locales et acteurs de la conservation disposent de capacités renforcées pour gérer durablement les ressources forestières ;
- La gouvernance et la participation communautaire sont améliorées, favorisant une gestion transparente et équitable des ressources naturelles ;
- Les infrastructures et moyens techniques de surveillance et de protection sont développés et fonctionnels, permettant une meilleure prévention des infractions et incendies ;
- Les pratiques agroforestières et forestières résilientes au climat sont adoptées par les communautés, contribuant à la restauration des sols et à la sécurité alimentaire ;
- Les données scientifiques et le suivi écologique sont renforcés, fournissant des informations fiables pour la planification et la gestion adaptative des écosystèmes forestiers ;
- La résilience écologique et socio-économique des populations locales est améliorée, avec des moyens d'existence diversifiés et durables, moins dépendants de la dégradation des forêts.

PROGRAMME 13 : **RENFORCEMENT DE LA GOUVERNANCE DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS ET DES AIRES PROTÉGÉES**

Justification

La République de Guinée abrite des écosystèmes forestiers riches et diversifiés, incluant des aires protégées stratégiques pour la conservation de la biodiversité, la régulation climatique et le soutien aux moyens d'existence des populations locales. Cependant, la gouvernance des forêts et des aires protégées présente plusieurs faiblesses notamment :

- Faible coordination entre les acteurs institutionnels, locaux et les communautés ;
- Manque de plans de gestion opérationnels et de mécanismes de contrôle efficaces ;
- Capacités limitées du personnel et des communautés pour la gestion durable et participative des forêts et aires protégées ;
- Pression des usages locaux et illégaux sur les ressources naturelles, entraînant des conflits et une exploitation non durable.

Ces facteurs constituent un obstacle à la durabilité écologique et socio-économique des écosystèmes forestiers. Il est donc essentiel de renforcer la gouvernance afin d'assurer une gestion durable, équitable et résiliente des forêts et des aires protégées, en intégrant la participation des communautés locales et le suivi scientifique.

Objectif global

Renforcer la gouvernance des écosystèmes forestiers et des aires protégées en République de Guinée pour assurer leur gestion durable, la conservation de la biodiversité et le soutien aux moyens d'existence des populations locales.

Objectifs spécifiques

- Améliorer les cadres institutionnels, législatifs et réglementaires relatifs à la gestion des forêts et des aires protégées ;
- Renforcer la coordination interinstitutionnelle et multi-acteurs, incluant les collectivités locales, communautés et ONG, pour une gestion intégrée ;
- Développer les capacités techniques et opérationnelles des gestionnaires d'aires protégées et des communautés locales ;
- Mettre en place ou renforcer des systèmes de surveillance, suivi écologique et contrôle pour prévenir la déforestation et la dégradation des ressources ;
- Promouvoir la participation communautaire et l'équité dans la gestion des ressources forestières et la prise de décision ;
- Encourager l'accès à l'information et la transparence sur l'utilisation des ressources forestières et la gouvernance des aires protégées.

Résultats attendus

- Les politiques, législations et réglementations relatives à la gestion forestière et des aires protégées sont renforcées et appliquées efficacement.
- La coordination entre les institutions publiques, acteurs locaux, ONG et communautés est améliorée, favorisant une gestion intégrée et participative.
- Les capacités techniques et opérationnelles des gestionnaires et des communautés sont renforcées
- Les systèmes de suivi écologique et de surveillance sont opérationnels, réduisant les activités illégales et la dégradation des ressources ;
- Les communautés locales participent activement à la gestion et à la décision ;
- L'accès à l'information sur la gouvernance et l'utilisation des ressources forestières est amélioré ;
- La biodiversité et les services écosystémiques des forêts et aires protégées sont préservés

7.6.7 PROGRAMMES D'ADAPTATION DES ZONES CÔTIÈRES

Tableau 29 : Programmes d'adaptation Zones côtières

Lignes d'Actions dans les zones côtières	
Programme 14 : protection du littoral et des communautés aux risques climatiques	
1	Protection des zones basses et stabilisation des traits de côte
2	Protection et drainage des sites côtiers (ports) pour une meilleure résilience
3	Aménagement des infrastructures de protection côtière en se basant sur les solutions fondées sur la nature
4	Restauration des mangroves
5	Protection des ressources en eaux côtières et marines
6	Protection des infrastructures portuaires et stratégiques
7	Éducation et sensibilisation des communautés riveraines sur les menaces potentielles des CC
8	Renforcement des capacités des populations à des pratiques d'exploitation durable des ressources côtières
9	Amélioration des systèmes de surveillance côtière et maritime

10	Vulgarisation et mise en application de la loi sur le littoral
11	Mise en place d'un système de surveillance, de gestion et d'alerte sur l'évolution du trait de côte
12	Renforcement de la coopération avec les autres États du Golfe de Guinée
13	Élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement durables des zones à risques
14	Élaboration de cartographie multi-aléas et zonage côtier réglementaire
15	Mise en place de systèmes d'alerte précoce et préparation d'urgence côtière
16	Normes de construction résiliente et contrôle de l'urbanisation littorale
17	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national

PROGRAMME 14 : PROTECTION DU LITTORAL ET DES COMMUNAUTÉS AUX RISQUES CLIMATIQUES

Justification

Le littoral guinéen, riche en écosystèmes côtiers (mangroves, plages, zones humides), est particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique, notamment :

- L'érosion côtière et la perte de terres habitables ;
- L'intrusion saline dans les nappes phréatiques et les terres agricoles ;
- L'élévation du niveau de la mer et les tempêtes côtières ;
- La dégradation des mangroves et habitats naturels servant de protection contre les catastrophes ;
- L'exposition directe des populations littorales aux inondations, à la perte de moyens de subsistance (pêche, agriculture) et aux risques sanitaires.

Face à cette situation, la sécurité des populations, la durabilité des moyens de subsistance et l'intégrité écologique du littoral sont menacés. Le programme vise à renforcer la protection physique et écologique du littoral, tout en améliorant la résilience des communautés face aux risques climatiques.

Objectif global

Réduire la vulnérabilité des écosystèmes littoraux et des communautés côtières aux risques climatiques en République de Guinée, en renforçant la protection écologique et l'adaptation locale.

Objectifs spécifiques

- Renforcer la protection écologique du littoral par la restauration et la conservation des mangroves, dunes et autres écosystèmes côtiers ;
- Mettre en place des infrastructures résilientes au climat (digues, protections naturelles, systèmes de drainage) pour réduire les impacts des tempêtes et inondations ;
- Renforcer la résilience des communautés côtières, notamment à travers des moyens de subsistance alternatifs, la sensibilisation et l'accès à l'information sur les risques climatiques ;
- Développer la planification intégrée et la gouvernance du littoral, en améliorant la coordination entre les institutions, collectivités locales et acteurs communautaires ;
- Mettre en place des systèmes d'alerte précoce et de gestion des risques pour anticiper et réduire les impacts des événements climatiques extrêmes.

Résultats attendus

- Les écosystèmes littoraux (mangroves, dunes, zones humides) sont restaurés et protégés ;
- Les infrastructures côtières sont renforcées et résilientes ;
- Les communautés côtières adoptent des pratiques durables et résilientes ;
- La planification et la gouvernance intégrée du littoral sont renforcées, avec une meilleure coordination intersectorielle et territoriale ;
- Les systèmes d'alerte précoce et de gestion des risques sont opérationnels.

7.6.8 PROGRAMMES D'ADAPTATION ENERGIE

Tableau 30 : Programmes d'adaptation Energie

Lignes d'Actions dans le secteur de l'énergie	
Programme 15 : Promotion des énergies alternatives au bois énergie	
1	Promotion des équipements de cuisson et autres technologies à énergies alternatives (réchaud à gaz, foyers améliorés, fours, chaudières etc.)
2	Promotion des combustibles alternatifs (briquettes de charbon, biogaz, gaz domestiques, coque de palmiste, etc.)
3	Sensibilisation des ménages à l'utilisation des énergies renouvelables

4	Développement de la recherche scientifique sur les énergies renouvelables adaptés aux zones climatiques
5	Techniques de réduction de l'envasement adaptées pour les sites hydroélectriques
6	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national
7	Amélioration des cadres juridiques dans le secteur de l'énergie (lois et codes) en intégrant l'anticipation des risques/opportunités du CC, particulièrement au niveau des Études d'impact Environnemental et Social (EIES) et d'évaluation environnementale et sociale (EES)

PROGRAMME 15 : PROMOTION DES ÉNERGIES ALTERNATIVES AU BOIS ÉNERGIE

Justification

En République de Guinée, le bois énergie (bois de chauffe et charbon de bois) demeure la principale source d'énergie pour la cuisson domestique et certaines activités artisanales et commerciales. Cette dépendance entraîne une forte pression sur les ressources forestières pour répondre à la demande énergétique avec pour conséquences une déforestation et dégradation des forêts, réduisant la biodiversité et les services écosystémiques et une érosion des sols et perte de fertilité, affectant la production agricole. Les effets du changement climatique accentuent cette situation.

Le programme proposé vise donc à promouvoir des solutions énergétiques alternatives durables et résilientes, contribuant à la réduction de la déforestation, à la protection de l'environnement, à l'amélioration de la santé et à la sécurité énergétique des populations.

Objectif global

Réduire la dépendance au bois énergie en République de Guinée par la promotion de solutions énergétiques alternatives durables et accessibles, contribuant à la protection de l'environnement, à la lutte contre le changement climatique et à l'amélioration de la santé publique

Objectifs spécifiques

- Promouvoir l'utilisation d'énergies alternatives domestiques et artisanales (poêles améliorés, biogaz, solaire, énergie électrique) ;
- Renforcer les capacités techniques et organisationnelles des acteurs (ménages, artisans, collectivités) pour l'adoption et la maintenance des technologies alternatives.
- Mettre en place des incitations économiques et mécanismes de financement pour faciliter l'accès aux énergies alternatives ;
- Sensibiliser les populations sur les impacts environnementaux et sanitaires du bois énergie et les avantages des alternatives ;

- Intégrer la promotion des énergies alternatives dans les politiques publiques, plans locaux de développement et stratégies de lutte contre le changement climatique.

Résultats attendus

- La consommation de bois énergie diminue significativement grâce à l'adoption d'énergies alternatives par les ménages, artisans et collectivités ;
- Les capacités techniques des acteurs sont renforcées pour installer, utiliser et entretenir les solutions énergétiques alternatives ;
- Des mécanismes de financement et d'incitation sont opérationnels, facilitant l'accès aux technologies alternatives pour les populations vulnérables ;
- Les populations sont sensibilisées aux impacts négatifs du bois énergie et aux bénéfices des alternatives, adoptant progressivement des pratiques plus durables ;
- La promotion des énergies alternatives est intégrée dans les politiques nationales et locales, assurant la durabilité et la résilience du programme.

7.6.9 PROGRAMMES D'ADAPTATION GESTION DES RISQUES, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET INFRASTRUCTURES

Tableau 31 : Programme d'adaptation Gestion des risques, aménagement du territoire et infrastructure

Lignes d'Actions pour la gestion des risques, aménagement du territoire et infrastructure	
Programme 16 : Infrastructures résilientes au climat et Renforcement de la résilience des populations face aux risques des catastrophes climatiques	
1	Réhabilitation et extension des réseaux de drainage urbains aux normes adaptées et maîtrise des lits majeurs
2	Construction des bassins de rétention et réhabilitation des exutoires naturels à partir de solutions basées sur la Nature (SbN)
3	Capitalisation des connaissances écologiques traditionnelles, telles que les pratiques, les compétences et les institutions locales en matière d'adaptation aux changements climatiques en tenant compte de la dimension genre
4	Transformations en villes résilientes au climat (Bâtiments publics et logements résilients aux risques climatiques ; d'infrastructures résilientes adaptées aux risques climatiques, installation des mini-grids par l'énergie solaire hôpitaux)
5	Prévention et sensibilisation des populations les plus vulnérables à la gestion des risques climatiques et les premiers secours, aux pratiques d'assainissement plus respectueuses de l'environnement et à la collecte communautaire des déchets

6	Animer une plate-forme d'informations sur les catastrophes naturelles liées au climat et sur l'immigration pour la prise de décision
7	Réhabilitation des écoles dégradées pour les rendre plus résilientes aux risques climatiques et renforcement des capacités des élèves et des enseignants à la gestion des risques climatiques, premiers secours
8	Mise en place d'un système d'Alerte locale & suivi au niveau national, et communautaire
Programme 17 : renforcement de la protection sociale et des moyens de subsistance des personnes vulnérables aux effets des changements climatiques	
1	Filets sociaux adaptatifs (anticipatifs et post-choc) : ex. Transferts monétaires déclenchés par seuils climatiques (anticipatifs/post-choc), du cash-for-work à co-bénéfices climatiques (reboisement, anti-érosion) et des cantines scolaires dans les zones d'insécurité alimentaire
2	Mise en place d'un système d'Alerte communautaire et déclenchement automatique des aides.
3	Gestion des risques spécifiques des ménages et moyens d'existence : Mettre en place des réserves de fourrage, des points d'eau d'urgence pastoraux, une assurance bétail indicelle, des pare-feu/équipements communautaires, un habitat plus résilient (kits) et des sites de relocalisation avec kits d'urgence + mise en place d'aide assurance risque climatique
Programme 18 : cadre institutionnel et gouvernance adaptés aux risques des catastrophes climatiques	
1	Animation d'une plate-forme d'informations sur les catastrophes naturelles liées au climat et sur l'immigration pour la prise de décision
2	Mise en œuvre rigoureuse des normes techniques de construction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques
3	Renforcement de capacités techniques des acteurs du secteur du BTP en vue de la prise en compte des changements climatiques dans le montage des dossiers techniques
4	Réforme des marchés publics climato-compatibles : révision du code /DAO pour intégrer des critères de résilience
5	Renforcement de la collaboration entre les différents acteurs de l'immigration et de la gestion des catastrophes
6	Amélioration et anticipation aux catastrophes et un mécanisme d'intervention rapide coordonné et approprié en cas de catastrophe
7	Renforcement des capacités nationales en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe
8	Création d'un partenariat renforcé avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et des institutions sous-régionales (ACMAD-AGRHYMET-ABN)
9	Mise en place d'un dispositif opérationnel d'alerte précoce prenant en compte les catastrophes naturelles
10	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national
11	Extension et modernisation des équipements des services météo (infrastructures et équipements) pour servir la population (davantage de postes pluviométriques pour les communes rurales)

12	Élaboration /révision de Schémas d'aménagement du territoire
13	Cartographie des risques des catastrophes climatiques et mise en place d'une base de données des risques des catastrophes climatiques
14	Élaboration des plans d'urgence au niveau régional
15	Renforcement de capacités sur l'évaluation et la priorisation des pertes et dommages liés aux effets des changements climatiques

PROGRAMME 16 : INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES AU CLIMAT ET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES POPULATIONS FACE AUX RISQUES DES CATASTROPHES CLIMATIQUES

Justification

La République de Guinée est particulièrement exposée aux effets du changement climatique et aux catastrophes naturelles, notamment :

- les inondations récurrentes (saison des pluies) ;
- les glissements de terrain ;
- la variabilité des précipitations et des températures ;
- la sécheresse dans certaines zones intérieures ;

Ces phénomènes climatiques ont des impacts directs sur les populations, les infrastructures et les moyens de subsistance, aggravant la vulnérabilité socio-économique déjà forte du pays. Les secteurs clés comme l'agriculture, l'habitat, les transports et l'eau potable sont régulièrement affectés par ces aléas, entraînant des pertes humaines et matérielles significatives, ainsi qu'une pression accrue sur les services publics essentiels.

Dans de nombreuses régions de la Guinée, les infrastructures existantes ne sont pas conçues pour résister aux événements climatiques extrêmes. Cela se manifeste par :

- des routes et ponts endommagés ou coupés par les crues ;
- des systèmes d'adduction d'eau vulnérables aux inondations ;
- des habitations et bâtiments publics insuffisamment protégés ;
- une absence de systèmes d'alerte rapide et de plans de gestion des risques efficaces.

Par ailleurs, les communautés locales manquent souvent d'informations, de capacités organisationnelles et de moyens d'adaptation pour anticiper, faire face et se remettre rapidement après une catastrophe. Cela se traduit par une augmentation de la pauvreté, un déplacement des populations et une fragilisation du tissu social.

Objectif global

Renforcer la résilience de la Guinée face aux impacts des catastrophes climatiques en améliorant les infrastructures critiques et en consolidant la capacité des populations à s'adapter et à répondre aux risques.

Objectifs spécifiques

- Renforcer la résilience des infrastructures essentielles ;
- Renforcer la résilience des populations ;
- Promouvoir une planification urbaine et rurale intégrant le risque climatique ;
- Renforcer les capacités institutionnelles.

Résultats attendus

- Les infrastructures critiques vulnérables des zones à risque sont inventoriées et cartographiées.
- Les Plans d'action communautaires de réduction des risques sont élaborés et mis en œuvre ;
- Les populations locales sont formées et sensibilisées sur les pratiques de résilience climatique ;
- Les Infrastructures critiques (routes, ponts, bâtiments scolaires et sanitaires) sont rénovées ou construites selon des standards résilients au climat ;
- Les Systèmes d'alerte précoce sont fonctionnels et intégrés dans les communautés ;
- Les normes nationales favorisant la résilience climatique des infrastructures sont adoptées et réglementées.

PROGRAMME 17 : RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE ET DES MOYENS DE SUBSISTANCE DES PERSONNES VULNÉRABLES AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Justification

Le changement climatique affecte de manière croissante les populations vulnérables en Guinée, notamment à travers :

- Les risques climatiques croissants : sécheresses, inondations, variabilité des précipitations, montée du niveau de la mer et érosion côtière fragilisent les écosystèmes et les moyens de subsistance (agriculture, pêche, etc.).
- La vulnérabilité socio économique : un grand nombre de ménages dépend de moyens de subsistance sensibles aux aléas climatiques (agriculture pluviale, pêche artisanale) et disposent de faible capacité d'adaptation (accès limité aux services financiers, information climatique, technologies agricoles adaptées, etc.).

- L'insuffisance des systèmes sociaux existants : la protection sociale traditionnelle est souvent limitée en couverture et peu réactive face aux chocs climatiques. De ce fait, les ménages pauvres et vulnérables n'ont pas de filet de sécurité efficace pour faire face à des chocs climatiques soudains ni pour investir dans la résilience à long terme.

Ce programme vise à :

■ RÉPONDRE À L'AGGRAVATION DES CHOCS CLIMATIQUES :

Le changement climatique représente désormais un facteur permanent de pauvreté et d'insécurité alimentaire, nécessitant une protection sociale proactive plutôt que réactive (réduire l'impact des événements climatiques sur les ménages vulnérables).

■ INTÉGRER LA PROTECTION SOCIALE ET L'ADAPTATION CLIMATIQUE :

Développer des systèmes de protection sociale adaptative qui tiennent compte des risques climatiques, permettant d'anticiper, amortir, absorber et se relever des chocs.

■ PROMOUVOIR DES MOYENS DE SUBSISTANCE RÉSILIENTS :

Au delà de transferts monétaires, soutenir des activités productives et la diversification des revenus (groupes d'épargne et de crédit, formation, technologies climato intelligentes) pour réduire la vulnérabilité économique.

Objectif global

Renforcer les systèmes de protection sociale et les moyens de subsistance des populations vulnérables en République de Guinée, afin d'augmenter leur résilience face aux effets des changements climatiques, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration du bien être des ménages

Objectifs spécifiques

- Renforcer les systèmes de protection sociale (Développer des mécanismes de protection sociale adaptative intégrés aux risques climatiques et Améliorer l'identification, le ciblage et la couverture des populations vulnérables.) ;
- Amortir l'impact des chocs climatiques : Mettre en place des dispositifs réactifs (transferts monétaires, aides ciblées) qui s'activent lors de chocs climatiques pour protéger les revenus et la sécurité alimentaire des ménages ;
- Diversifier et renforcer les moyens de subsistance ;
- Renforcer la capacité d'adaptation communautaire : Fournir des informations climatiques, des technologies agricoles climato intelligentes et renforcer les organisations locales et institutions publiques pour une meilleure planification et réponse.

Résultats attendus

- Mécanismes de protection sociale renforcés, notamment pour les plus vulnérables
- Dispositifs réactifs mis en place pour les ménages
- Résilience accrue des communautés face aux changements climatiques
- Capacité d'adaptation communautaire est renforcée

PROGRAMME 18 : CADRE INSTITUTIONNEL ET GOUVERNANCE ADAPTÉS AUX RISQUES DES CATASTROPHES CLIMATIQUES

Justification

La République de Guinée est particulièrement vulnérable aux aléas climatiques tels que les inondations, les sécheresses, les glissements de terrain et les cyclones. Ces catastrophes ont des impacts directs sur les populations, l'économie nationale et les infrastructures essentielles, et elles exacerbent les problèmes sociaux et environnementaux existants.

Cependant, malgré la gravité des risques climatiques, les mécanismes institutionnels et les structures de gouvernance existantes restent insuffisants pour anticiper, gérer et réduire efficacement ces risques. Les lacunes concernent notamment :

- La coordination interinstitutionnelle et l'intégration des risques climatiques dans les politiques nationales ;
- La capacité technique et opérationnelle des acteurs publics à gérer les catastrophes climatiques ;
- La participation et la sensibilisation des communautés locales aux risques et aux mesures de prévention ;
- L'accès aux financements et aux outils de gestion des risques, notamment l'assurance et les systèmes d'alerte précoce.

Ainsi, ce programme vise à renforcer le cadre institutionnel, la gouvernance et la résilience face aux catastrophes climatiques afin de réduire les vulnérabilités et d'améliorer la sécurité et le développement durable du pays.

Objectif global

Renforcer la gouvernance et le cadre institutionnel de la gestion des risques liés aux catastrophes climatiques en République de Guinée pour réduire la vulnérabilité des populations et promouvoir un développement résilient.

Objectifs spécifiques

- Mettre en place et renforcer les institutions et mécanismes de coordination pour la gestion des risques climatiques ;

- Intégrer les considérations liées aux risques de catastrophes climatiques dans les politiques nationales et locales de développement ;
- Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs publics et des communautés locales dans la prévention, la préparation et la réponse aux catastrophes ;
- Développer des outils de planification, de financement et de suivi pour une gouvernance efficace des risques climatiques.

Résultats attendus

- Un cadre institutionnel clair et coordonné pour la gestion des risques climatiques est mis en place ;
- Les politiques et les stratégies nationales et locales intégrant la réduction des risques climatiques sont adoptées ;
- les capacités des institutions publiques, des collectivités locales et des communautés sur la gestion des catastrophes climatiques sont renforcées ;
- Les compétences pour l'élaboration de plans de prévention, de réponse et de résilience face aux catastrophes sont développées ;
- Les systèmes d'alerte précoce sont opérationnels et accessibles aux populations vulnérables ;
- Les plans d'action locaux et nationaux pour la réduction des risques climatiques sont élaborés ;
- Les outils de planification, de financement et de suivi pour une gouvernance efficace des risques climatiques sont développés
- Les communautés et les acteurs concernés dans la gestion des risques climatiques sont sensibilisés et impliqués ;
- Des Campagnes de sensibilisation et d'éducation pour renforcer la culture de prévention et de résilience sont développées.

7.6.10 PROGRAMMES D'ADAPTATION MINES ET INDUSTRIE

Tableau 32 : Programme d'adaptation Mines et industrie

Lignes d'Actions des secteurs industriel et minier	
Programme 19 : Promotion des pratiques résilientes au climat dans le secteur industriel	
1	Promotion de l'utilisation de pratiques respectueuses de l'environnement (ex. utilisation de matériel moderne, gestion efficace des déchets industriels ; utilisation d'articles résilients et biodégradables...)
2	Protection et drainage des zones industrielles pour une meilleure résilience
3	Promotion d'un développement industriel responsable intégrant le développement communautaire sensible au genre
4	Sensibilisation et Renforcement des capacités des acteurs du secteur sur les risques et l'adaptation aux changements climatiques
5	Amélioration des cadres juridiques du secteur industriel (lois et codes) en intégrant l'anticipation des risques/opportunités du CC, particulièrement au niveau des Études d'impact Environnemental et Social (EIES) et d'évaluation environnementale et sociale (EES)
Programme 20 : développement du secteur minier résilient au climat	
1	Promotion d'une exploitation responsable dans le respect de l'environnement et des communautés locales (en particulier pour l'exploitation de la bauxite)
2	Promotion du développement minier responsable intégrant le développement communautaire sensible au genre
3	Renforcement des capacités et amélioration des équipements des orpailleurs artisanaux pour favoriser la sécurité, la productivité, et le respect de l'environnement
4	Réhabilitation et restauration des sites miniers dégradés conformément aux codes de l'environnement, minier et autres textes et normes internationales.
5	Sensibilisation et Renforcement des capacités des acteurs du secteur minier sur les risques et l'adaptation aux changements climatiques
6	Faire respecter le code minier et en particulier en matière des Études d'impact Environnemental et Social (EIES) et d'évaluation environnementale et sociale (EES)

PROGRAMME 19 : PROMOTION DES PRATIQUES RÉSILIENTES AU CLIMAT DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

Justification

La République de Guinée, comme plusieurs pays en Afrique de l'Ouest, est fortement exposée aux impacts du changement climatique : variations des précipitations, élévation des températures, inondations et stress hydrique. Le secteur industriel, en particulier les industries extractives, manufacturières et énergétiques, est à la fois vulnérable aux perturbations climatiques et un contributeur significatif aux émissions de gaz à effet de serre.

Ainsi en ce qui concerne le volet adaptation, les infrastructures industrielles, les chaînes d'approvisionnement et la production énergétique sont exposées aux risques climatiques. Les interruptions d'activité dues aux catastrophes naturelles entraînent des pertes économiques importantes.

Objectif global

Renforcer la résilience climatique du secteur industriel guinéen tout en promouvant des pratiques durables et économiquement viables.

Objectifs spécifiques

- Identifier et évaluer les risques climatiques pour les infrastructures et activités industrielles prioritaires.
- Promouvoir l'adoption de pratiques industrielles résilientes et économes en ressources (énergie, eau, matières premières).
- Renforcer les capacités des acteurs industriels (entreprises, autorités, associations sectorielles) en matière de gestion des risques climatiques et de technologies durables.
- Mettre en place des mécanismes incitatifs et réglementaires pour encourager les investissements dans la résilience climatique industrielle.
- Suivre et évaluer l'impact des interventions pour ajuster les stratégies et diffuser les bonnes pratiques à l'échelle nationale.

Résultats attendus

- La cartographie des risques climatiques industriels est réalisée,
- Les guides et standards de pratiques résilientes sont développés et adoptés par les entreprises industrielles ;
- Les capacités des industriels et des institutions publiques sur la gestion des risques climatiques et l'efficacité énergétique sont renforcées ;
- Les Projets pilotes de technologies résilientes dans les secteurs industriels clés, démontrant leur viabilité économique et environnementale sont mis en œuvre.

PROGRAMME 20 : DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR MINIER RÉSILIENT AU CLIMAT

Justification

La Guinée est riche en ressources minérales, notamment la bauxite, le fer, le diamant et l'or. Le secteur minier constitue un pilier majeur de l'économie nationale, représentant une part importante des revenus d'exportation et des investissements étrangers. Cependant, le secteur fait face à plusieurs défis liés au changement climatique, notamment les inondations, glissements de terrain, sécheresses, et variations hydrologiques peuvent affecter les opérations minières et l'accès aux infrastructures.

Par ailleurs, les activités du secteur minier se traduisent par des Impacts environnementaux à savoir la dégradation des sols, la pollution des eaux, l'érosion et la perte de biodiversité, accentués par des pratiques minières non résilientes.

La Guinée, signataire de plusieurs Conventions et Accords multilatéraux dont la CCNUCC, le Protocole de Kyoto et l'Accord de Paris, s'engage à intégrer l'adaptation au changement climatique dans ses secteurs clés, y compris l'exploitation minière.

Objectif général

Ce programme de développement du secteur minier résilient au climat vise à renforcer la capacité d'adaptation et la durabilité du secteur minier, tout en minimisant ses impacts environnementaux et sociaux.

Objectifs spécifiques

- Renforcer la résilience climatique des opérations minières ;
- Promouvoir des pratiques minières durables et respectueuses de l'environnement
- Renforcer les capacités institutionnelles et réglementaires ;
- Assurer des bénéfices socio-économiques durables pour les communautés locales

Résultats attendus

- La résilience du secteur minier face au changement climatique est accrue ;
- Les pratiques minières durables sont adoptées ;
- Les capacités institutionnelles et réglementaires sont renforcées ;
- L'impact socio-économique pour les communautés est positif

7.6.11 PROGRAMMES MOBILISATION DES RESSOURCES POUR L'ADAPTATION

Tableau 33 : Programme Mobilisation des ressources pour l'adaptation

Lignes d'Actions de la mobilisation des ressources techniques et financières	
Programme 21 : Mobilisation des ressources techniques pour la mise en œuvre du PNA	
1	Renforcer les capacités des acteurs sur la capitalisation
2	Renforcer les capacités dans le suivi et l'évaluation, conformément au cadre de transparence climatique relatif à l'adaptation ;
3	Renforcer les capacités des acteurs en termes d'intégration du genre dans la transparence climatique
4	Accompagner l'élaboration des curricula de formation sur l'ACC pour l'enseignement technique et professionnel
5	Intégration des curricula niveau Master/Doctorat en Changement climatique dans les Universités (Université Gamal, ISEG...)
6	Créer un partenariat renforcé avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et des institutions sous-régionales (ACMAD-AGRHYMET-ABN)
7	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans la planification et la budgétisation au niveau local et national
8	Identifier et développer les outils pour intégrer le changement climatique dans les processus stratégiques d'élaboration des politiques et de planification et former les formateurs pour la mise en œuvre
9	Renforcer le suivi évaluation de la performance des actions d'adaptation et d'atténuation du CC au niveau national, sectoriel et infranational / local
10	Renforcement des capacités en élaboration des projets en ACC
Programme 22 – Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PNA	
1	Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources internes en faveur de l'ACC
2	Intégrer le financement du PNA dans le budget national du Développement
3	Assurer le financement des programmes et projets d'adaptation par le Budget National de Développement
4	Allouer un pourcentage de prélèvement des projets du marché carbone pour les projets d'adaptation
5	Engager le secteur privé (national et international) dans les projets PNA mis en œuvre
6	Améliorer le système de prévision climatique et d'alerte précoce
7	Renforcement de capacités pour la mobilisation de financement de l'Adaptation au niveau des PTF et des Fonds climat (FA, FVC, Fonds pour répondre aux pertes et dommages ...)

Lignes d'Actions de la mobilisation des ressources techniques et financières	
8	Renforcement de capacités des Entités nationales pour leur accréditation auprès des Fonds Climat (Ex : ANAFIC, IREG , FECAN...)

PROGRAMME 21 : MOBILISATION DES RESSOURCES TECHNIQUES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNA ET COMMUNICATION

Justification

La République de Guinée, confrontée aux impacts croissants des changements climatiques (inondations, sécheresses, dégradation des sols, perte de biodiversité), a élaboré un Plan National d'Adaptation (PNA) et un plan de communication associé pour renforcer la résilience des communautés, des écosystèmes et des secteurs socio-économiques vulnérables.

Cependant, la mise en œuvre effective de ces plans nécessite :

- Une mobilisation accrue des ressources techniques et financières pour soutenir les initiatives d'adaptation.
- Un renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs nationaux et locaux ;
- Une coordination efficace entre les différents secteurs et parties prenantes ;
- Une communication stratégique pour sensibiliser, informer et mobiliser la société civile, les communautés locales et les partenaires au développement.

Le programme proposé vise donc à combler les lacunes techniques et organisationnelles identifiées, afin d'assurer une mise en œuvre durable et efficace du PNA en Guinée.

Objectif global

L'objectif global de ce programme vise à renforcer la capacité technique, institutionnelle et opérationnelle de la Guinée pour la mise en œuvre efficace du Plan National d'Adaptation et de communication sur le changement climatique.

Objectifs spécifiques

- Mobiliser et coordonner les ressources techniques nécessaires pour soutenir les actions d'adaptation identifiées dans le PNA ;
- Renforcer les capacités des institutions nationales, locales et des acteurs clés pour planifier, exécuter et suivre les activités du PNA ;
- Développer et mettre en œuvre un plan de communication efficace pour sensibiliser les parties prenantes et le grand public sur les enjeux climatiques et les mesures d'adaptation ;

- Faciliter le partage d'expériences et la documentation des bonnes pratiques pour informer les futures interventions d'adaptation ;
- Renforcer les capacités des entités nationales pour leur accréditation auprès des Fonds Climat

Résultats attendus

- Les ressources techniques pour soutenir les actions d'adaptation identifiées dans le PNA sont mobilisées et coordonnées ;
- Les capacités des institutions nationales /locales et les acteurs clés sont renforcées pour planifier, exécuter et suivre les activités du PNA
- Plan de communication opérationnel est mis en place ;
- Le partage d'expériences et de bonnes pratiques est facilité ;
- Les capacités des entités nationales pour leur accréditation auprès des Fonds Climat sont renforcées.

PROGRAMME 22 – MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNA

Justification

La République de Guinée est confrontée à des impacts croissants du changement climatique, notamment :

- L'augmentation des événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, érosion côtière) ;
- La vulnérabilité des secteurs clés comme l'agriculture, l'eau, la santé, les infrastructures et la biodiversité ;
- La dépendance de l'économie sur des secteurs sensibles au climat, exposant la population à des risques socio-économiques majeurs ;
- Le Plan National d'Adaptation (PNA) vise à renforcer la résilience du pays face au changement climatique. Toutefois, sa mise en œuvre est fortement conditionnée par la disponibilité de financements adéquats.

Le programme de mobilisation des ressources financières est donc justifié par :

- La nécessité d'assurer un financement durable pour la réalisation des actions d'adaptation identifiées dans le PNA ;
- La diversification des sources de financement, en combinant fonds publics, partenariats privés, coopération internationale et mécanismes innovants ;
- La sécurisation de l'efficacité et de la continuité des interventions d'adaptation, afin de protéger les populations et les écosystèmes vulnérables.

Objectif général

Garantir la disponibilité et la mobilisation de ressources financières suffisantes et durables pour la mise en œuvre efficace du Plan National d'Adaptation en Guinée.

Objectifs spécifiques

- Identifier et mobiliser des financements auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux (Fonds verts pour le climat, FEM, etc.) ;
- Promouvoir des partenariats public-privé pour financer les projets d'adaptation ;
- Développer des mécanismes financiers innovants (assurances climatiques, obligations vertes, fonds d'adaptation nationaux) ;
- Renforcer les capacités nationales en matière de planification financière et de suivi de l'utilisation des fonds alloués au PNA ;
- Assurer une coordination efficace entre les différents acteurs nationaux et partenaires financiers.

Résultats attendus

- Le montant ciblé de financements à mobiliser pour le PNA est atteint ;
- Diversification des sources de financement pour réduire la dépendance à une seule source ;
- Les mécanismes de coordination et de suivi des financements sont renforcés ;
- Les capacités des institutions nationales pour la gestion et la mobilisation des ressources financières sont améliorées ;
- Les Projets d'adaptation prioritaires du PNA sont financés et mis en œuvre ;
- Impacts concrets sur la résilience des communautés vulnérables et la protection des écosystèmes.

7.7 ESTIMATION DU COÛT DU PNA

L'estimation du PNA de la Guinée a pour référence celle du volet Adaptation de la CDN 3.0¹³¹. En effet, comme indiqué dans le rapport volet Adaptation CDN 3.0, la Guinée a prévu d'adopter un Plan national d'investissement et d'opérationnalisation de la CDN 3.0 dont un volet adaptation. Un premier cadrage financier 2026-2035 du volet adaptation a été effectué avec une estimation basée sur les coûts estimatifs et les hypothèses sectorielles ci-dessous qui ont permis d'agréger les données en :

¹³¹ République de Guinée, 2025c, Volet « Adaptation » révision de la Contribution Déterminée Nationale de la Guinée

- Les coûts sectoriels identifiés dans les tableaux détaillés (eau/WASH, santé, agriculture, littoral, infrastructures, mines, etc.) généralement fournis par les ministères impliqués avec une planification budgétaire allant de 12 mois à 5 ans maximum.
- Une projection de ces données sur une période de 10 ans, avec les coûts supplémentaires d'adaptation sociale, urbaine et humaine, introduites pour répondre aux engagements, notamment aux 4 nouveaux (santé résiliente, éducation, habitat, migrations climatiques) ;
- Les besoins de gouvernance, données, normes, systèmes d'alerte et MRV, indispensables à la réalisation de la CDN 3.0.
- La structuration financière reflète directement l'ambition renforcée de la CDN 3.0 avec les sept engagements nationaux d'adaptation.

Ce premier chiffrage consolidé de l'adaptation est ainsi estimé à 8,4 milliards USD pour la période 2026–2035 et réparti de la manière suivante :

- 6,89 milliards USD d'investissements sectoriels déjà identifiés dans les chapitres techniques (eau/WASH, santé, agriculture, littoral, infrastructures, mines) ;
- 1,15 milliard USD pour les mesures additionnelles de résilience urbaine et sociale, intégrées pour refléter les nouveaux engagements de la CDN 3.0 (santé, éducation, habitat, mobilité humaine) ;
- 360 millions USD pour la gouvernance climatique, les données, les normes techniques et les systèmes d'alerte.

Le coût estimatif du Plan National d'Adaptation (PNA) de la Guinée dépasse de 30 % celui du volet adaptation de la Contribution Déterminée au niveau national (CDN). Cet écart résulte de la portée étendue et du caractère exhaustif du PNA, qui recense l'ensemble des besoins d'adaptation du pays à moyen et long terme. Il englobe tous les secteurs vulnérables : agriculture, santé, infrastructures, ressources en eau, systèmes éducatifs, environnement, et bien d'autres. Cette approche d'estimation du coût du PNA permet d'intégrer des mesures ambitieuses, dont des interventions structurelles, des efforts de renforcement institutionnel, des activités de recherche et d'innovation, ainsi que des actions conditionnelles à l'obtention de financements additionnels, souvent absentes du volet adaptation de la CDN.

En comparaison, la CDN se concentre uniquement sur les actions prioritaires et réalisables dans un horizon temporel plus court, en fonction des engagements internationaux et des ressources disponibles. Par conséquent, la majoration de 30 % appliquée au coût du PNA, par rapport à celui de la CDN, s'inscrit dans la cohérence des pratiques observées au niveau international, en particulier en Afrique où des écarts comparables sont fréquents. Ce coût, estimé à 10,92 milliards de dollars américains sur 10 ans (2026–2035), soit 1,09 milliard de dollars américains/an, permet de couvrir l'ensemble des besoins nationaux identifiés au-delà des seules actions sélectionnées dans la CDN, garantissant

ainsi une adaptation solide, complète et intégrée pour la Guinée sur le moyen et le long terme. Cette estimation pourra par ailleurs être affinée après une analyse détaillée des secteurs non couverts par la CDN, de l’horizon du PNA et des mesures conditionnelles supplémentaires.

Le Tableau n°34 ci-dessous synthétise la répartition du coût estimatif du PNA de la Guinée dans les différents secteurs et programmes. La répartition de ces coûts s’inspire du rapport AGR¹³² et du volet Adaptation de la CDN de Guinée¹³³.

Tableau 34 : Coût estimatif du PNA

Programmes	Pourcentage du coût estimatif total (%)	Coût estimatif (milliard de dollars américains)
Agriculture	17,1	1,8639
Programme 1 : Gestion des risques climatiques et promotion de bonnes pratiques pour des systèmes agricoles plus résilientes et sensibles au Genre (40%)*		0,74556
Programme 2 : renforcement de la résilience du secteur agricole à travers la régénération, restauration et gestion durable des ressources naturelles (40%)		0,74556
Programme 3 : Amélioration de la Recherche, de la gouvernance, prévention et accès à l’information climat en lien avec le secteur agricole (20%)		0,37278
Élevage	2,4	0,2616
Programme 4 : Renforcement de la résilience du secteur élevage		0,2616
Pêche	2,5	0,2725
Programme 5 : Gestion durable des ressources halieutiques et renforcement de la résilience des communautés des pêcheurs		0,2725
Ressources en eau et assainissement	17	1,853
Programme 6 : Gestion intégrée et durable des ressources en eau (30%)		0,5559
Programme 7 : Développement infrastructures des ressources en eau et de l’assainissement résilients au climat (50%)		0,9265
Programme 8 : Amélioration de la gouvernance et information, prévision et d’alerte en matière de ressources en eau (20%)		0,3706

132 United Nations Environment Programme (2025). Adaptation Gap Report 2025: Running on empty. The world is gearing up for climate resilience — without the money to get there [Neufeldt, H., Hammill, A., Leiter, T., Magnan, A., Watkiss, P., Bakhtiari, F., Bueno Rubial, P., Butera, B., Canales, N., Chapagain, D., Christiansen, L., Dale, T., Milford, F., Niles, K., Njuguna, L., Pauw, P., Singh, C. and Yang, G.]. Nairobi

133 République de Guinée, 2025f, Volet « Adaptation » révision de la Contribution Déterminée Nationale de la Guinée

Programmes	Pourcentage du coût estimatif total (%)	Coût estimatif (milliard de dollars américains)
Santé	4,8	0,5232
Programme 9 : Sensibilisation, prévention et renforcement des capacités des populations et du personnel de la santé sur les maladies climato- sensibles (20%)		0,10464
Programme 10 : Amélioration des infrastructures, équipements, produits et accès aux soins pour mieux répondre aux effets du CC (60%)		0,31392
Programme 11 : Amélioration de la gouvernance climat pour une réduction de la prévalence des maladies climato-sensibles (20%)		0,10464
Forêt, biodiversité et aires protégées	5,9	0,6431
Programme 12 : Amélioration de la résilience des écosystèmes forestiers, des aires protégées et des acteurs (70%)		0,45017
Programme 13 : Renforcement de la gouvernance des écosystèmes forestiers et des aires protégées (30%)		0,19293
Zones côtières	10	1,09
Programme 14 : Protection du littoral et des communautés aux risques climatiques		1,09
Energie	2,2	0,2398
Programme 15 : Promotion des énergies alternatives au bois énergie		0,2398
Gestions des risques , aménagement du territoire et infrastructures	36	3,924
Programme 16 : Infrastructures résilientes au climat et Renforcement de la résilience des populations face aux risques des catastrophes climatiques (50%)		1,962
Programme 17 : Renforcement de la protection sociale et des moyens de subsistance des personnes vulnérables aux effets des changements climatiques (30%)		1,1772
Programme 18 : Cadre institutionnel et gouvernance adapté aux risques des catastrophes climatiques (20%)		0,7848
Mines et industrie	1,2	0,1308
Programme 19 : Promotion des pratiques résilientes au climat dans le secteur industriel (40%)		0,05232

Programmes	Pourcentage du coût estimatif total (%)	Coût estimatif (milliard de dollars américains)
Programme 20 : Développement du secteur minier résilient au climat (60%)		0,07848
Mobilisation des ressources financières et techniques pour l'adaptation	0,9	0,0981
Programme 21 : Mobilisation des ressources techniques pour la mise en œuvre du PNA (60%)		0,05886
Programme 22 – Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PNA (40%)		0,03924
Total	100	10,9

*Les pourcentages en parenthèses reflètent la répartition du coût estimatif du secteur

7.8 CADRE LOGIQUE

Lignes d'Actions : AGRICULTURE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 1 : Gestion des risques climatiques et promotion de bonnes pratiques pour des systèmes agricoles plus résilients et sensibles au Genre				
1	Soutien aux petits producteurs en mettant l'accent sur les plus vulnérables (jeunes et femmes) en matière d'intrants (y compris équipements agricoles), d'accès au crédit, assurance agricole climatique	- Les communautés agricoles adoptent des pratiques agricoles résilientes permettant de réduire les pertes, d'améliorer la productivité et de renforcer la durabilité environnementale ; - Les producteurs et productrices ont un accès renforcé à des informations climatiques fiables, contextualisées et fournies en temps opportun, favorisant une meilleure prise de décision agricole ; - Les femmes rurales voient leur accès accru aux ressources productives, aux formations, aux technologies agricoles et aux processus décisionnels sur la gestion du climat ;	Ministère de l'agriculture (MA) / MFFS/MEDD/ MAHH	0,74556
2	Promotion de bonnes pratiques agricoles climato intelligentes en prenant en compte les connaissances et expériences des femmes	- Pourcentage (%) de producteurs ayant été formés aux pratiques agricoles résilientes ; - Pourcentage (%) de ménages agricoles ayant adopté au moins une pratique agricole résiliente ; - Nombre de bulletins climatiques diffusés par saison ; - Pourcentage (%) de producteurs recevant de manière régulière des informations climatiques (SMS, radio, réunions communautaires ...) - Pourcentage (%) de producteurs ayant utilisé l'information climatique pour leur activité agricole (ex. planifier les semis) - Pourcentage (%) de femmes bénéficiant de formations agricoles		
3	Développement de chaînes de valeur des produits agricoles et promotion des activités génératrices de revenus (AGR) en tenant compte du genre et de l'adaptation au changement climatique			

Lignes d'Actions : AGRICULTURE		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
4	Renforcement des capacités des acteurs (en mettant l'accent sur les plus vulnérables à savoir les jeunes et les femmes) et institutions et transfert des technologies sur les techniques/ risques climatiques, conservation, stockage, business plan etc. (en prenant en compte les besoins des femmes).				
5	Développement, production et diffusion de technologies/matériels/équipements adaptés aux petits producteurs et productrices / en collaboration avec des centres d'excellence pour récolte/post-récolte/stockage/conservation résilients au climat	- Les autorités locales et les organisations communautaires disposent de plans locaux d'adaptation intégrant le genre et mettent en œuvre des actions de gestion des risques climatiques ; - La productivité agricole et les revenus des ménages ruraux sont améliorés malgré les chocs climatiques, contribuant ainsi à la sécurité alimentaire locale.	- Pourcentage (%) de femmes ayant accès aux intrants - Pourcentage (%) de femmes dans les comités locaux - Nombre de plans locaux d'adaptation élaborés/révisés - Pourcentage (%) de plans intégrant l'aspect genre		
6	Mise en place d'une banque de gènes et Renforcement des capacités des centres de sélection et de productions des semences climato-résilientes				
7	Promotion et gestion durable des aménagements et infrastructures à vocation agricole (Aménagements des bas -fonds et des périmètres avec systèmes d'irrigation adaptées ; micro-irrigation...)				
8	Recherche, développement, innovations technologiques et amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux résultats de la recherche (y compris les connaissances et pratiques et technologies endogènes) adaptés aux CC				

Lignes d'Actions : AGRICULTURE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 2 : Renforcement de la résilience du secteur agricole à travers la régénération, restauration et gestion durable des ressources naturelles			MA/MEDD/MAHH	0,74556
1	Réhabilitation et restauration des terres dégradées (forêts de mangroves et des sites miniers dégradés à des fins agricoles)	- Les terres dégradées dans les zones d'intervention sont restaurées, régénérées et reboisées ; - Les producteurs et productrices adoptent des pratiques agricoles climato-intelligentes ; - Les systèmes communautaires de gestion durable des ressources naturelles sont renforcés et opérationnels (comités locaux, plans de gestion, conventions locales) ; - La disponibilité et l'accès à l'eau pour l'agriculture sont améliorés grâce à des aménagements hydro-agricoles durables ; - Les femmes et les jeunes disposent de compétences renforcées et d'opportunités économiques basées sur la gestion durable des ressources naturelles (pépinières, valorisation des produits forestiers non ligneux, écotourisme, etc.) ;		
2	Défense et restauration des sols / conservation des eaux et des sols (lutte contre la salinisation, lutte contre l'érosion, techniques de gestion et de valorisation des eaux)	- Nombre d'hectares de terres restaurées/régénérées - Nombre d'hectares reboisés - Pourcentage(%) de producteurs/productrices ayant adopté au moins une pratique climato-intelligente - Superficie agricole sous pratiques climato-intelligentes (ha) - Nombre de comités locaux de gestion des ressources naturelles créés ou redynamisés		
3	Promotion des mesures de gestion durable des terres (GDT) et leur prise en compte dans les processus de planification et de mise en œuvre des actions du secteur agricole	- Nombre de plans de gestion /conventions locales développés et validés - Pourcentage (%) de femmes et jeunes membres des comités % de plans de gestion effectivement mis en œuvre - Nombre d'infrastructures hydro-agricoles réalisées/réhabilitées (bassins, forages, diguettes, systèmes d'irrigation) - Superficie irriguée supplémentaire (ha)		

Lignes d'Actions : AGRICULTURE		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
4	Promotion et sensibilisation aux méthodes d'irrigation résilientes aux changements climatiques (renforcement des capacités et transfert de technologies)	- Une réduction de la vulnérabilité climatique des communautés agricoles est constatée grâce à l'amélioration de la productivité des terres restaurées, la diversification des activités économiques et la gestion durable des écosystèmes. - Les collectivités locales et les services techniques disposent de capacités renforcées en planification et mise en œuvre de stratégies de gestion durable des ressources naturelles et d'adaptation climatique	- Nombre de femmes et de jeunes formés aux opportunités basées sur la gestion durable des ressources naturelles - Nombre d'unités économiques créées (pépinières, transformation PFNL, écotourisme) % de ménages ayant diversifié leur source de revenus - Nombre d'agents formés en gestion durable des ressources naturelles et adaptation climatique - Nombre de plans locaux intégrant l'adaptation climatique		
5	Amélioration de l'utilisation des énergies propres pour le secteur agricole (favoriser une production d'énergie plus locale et résiliente)				

Lignes d' Actions : AGRICULTURE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 3 : Amélioration de la Recherche, de la gouvernance, prévention et accès à l'information climatique en lien avec le secteur agricole				
Nombre de plans locaux intégrant l'adaptation climatique				
1	Recherche et diffusion d'études (incluant dimension genre) sur les liens entre agriculture et changement climatique (ex. Études de la vulnérabilité, coût de l'adaptation)	Les capacités de recherche climatique et agrométéorologiques sont renforcées,	- Nombre d'études/recherches climatiques produites par an ; - Nombre de publications scientifiques ou notes techniques diffusées - Nombre d'équipements scientifiques acquis et opérationnels (stations automatiques, logiciels de modélisation, serveurs de données) - Nombre de chercheurs et techniciens formés en climatologie/agrométéorologie - Nombre de politiques/stratégies climatiques élaborées ou révisées - Nombre de systèmes d'alerte installés dans les zones agricoles prioritaires - Nombre de bulletins d'alerte diffusés par saison - Pourcentage (%) de producteurs/productrices ayant accès aux alertes - Nombre de canaux de diffusion opérationnels (SMS, radio communautaire, applications	0,37278
2	Promotion des pratiques d'adaptation aux CC et agriculture intelligente face au climat (inventaire et capitalisation des bonnes pratiques)	Le réseau d'observation hydro-climatique est amélioré		
3	Formations des différents agents (Hommes et Femmes) et institutions sur la gestion des risques en agriculture et intégration du CC dans les politiques	Les cadres institutionnels et mécanismes de gouvernance climatique sont renforcés et fonctionnels.		
4	Opérationnalisation du système d'information et d'alerte précoce sur les CC	- Des systèmes d'alerte précoce efficaces et des outils de prévention des risques sont opérationnels dans les zones agricoles prioritaires. - Les producteurs, productrices, organisations paysannes et collectivités locales ont un accès amélioré à l'information climatique via des canaux adaptés.		

Lignes d'Actions : AGRICULTURE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
5	Renforcement de capacité des acteurs du secteur agricole sur les risques climatiques, intégration et planification des mesures d'adaptation (les groupes d'associations des femmes seront particulièrement ciblées)			
6	Facilitation à l'accès aux services climatiques (météo, risques climatiques etc..) en mettant l'accent sur les plus vulnérables (prendre en compte les besoins des femmes)	• Nombre de bulletins climatiques adaptés aux besoins agricoles • Pourcentage(%) de producteurs/productrices utilisant l'information climatique pour planifier les semis • Pourcentage (%) de femmes et jeunes bénéficiant des services climatiques • Nombre de politiques/stratégies intégrant l'adaptation et l'aspect genre au niveau local et national		
7	Mise en œuvre et prise en compte de l'adaptation aux CC dans l'arsenal juridique, réglementaire et institutionnel du secteur agricole (Loi d'orientation agricole) et renforcement /harmonisation des législations sous sectorielles, (dont notamment le code de l'Elevage et des produits animaux, le code pastoral, le code de l'environnement, le code de l'eau, les codes de la pêche maritime, continentale et de l'aquaculture et le code des collectivités...)			
8	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national			

Lignes d'Actions : ELEVAGE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 4 : Renforcement de la résilience du secteur de l'élevage				
1	Promotion d'une meilleure gestion du pastoralisme	• Les ressources pastorales (pâturages, points d'eau, couloirs) sont mieux gérées et restaurées ; • Les éleveurs adoptent des pratiques zootechniques et pastorales résilientes ; • Les capacités techniques des éleveurs, des femmes et des jeunes, ainsi que des services vétérinaires et pastoraux, sont renforcées en matière d'adaptation, prévention et gestion des risques climatiques ; • Les éleveurs bénéficient d'un meilleur accès à l'information climatique ; • La gouvernance pastorale est améliorée avec des cadres de concertation fonctionnels, des mécanismes de prévention des conflits renforcés et une meilleure coordination institutionnelle.	Ministère de l'élevage/MA /MEDD/ MAHH/ Ministère de la Justice/MATD	0,2616
2	Mettre en place un cadre juridique et opérationnel sur la transhumance au niveau transfrontalier	• Superficie de pâturages restaurés (ha) ; • Nombre de points d'eau réhabilités/ construits et fonctionnels • Longueur des couloirs de transhumance balisés/sécurisés (km) ; • Pourcentage (%) des éleveurs ayant adopté au moins une pratique résiliente • Nombre de plans de transhumance élaborés et appliqués • Nombre de personnes formées (désagré par sexe et âge) • Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées • Pourcentage(%) des éleveurs ayant accès aux bulletins météorologiques • Nombre de cadres de concertation fonctionnels • Nombre de réunions de coordination institutionnelle tenues par an		
3	Introduire les espèces agroforestières et fourragères à croissance rapide, à forte biomasse avec la capacité de résistance au feu ou de régénération après le feu			
4	Promotion de l'élevage sédentaire et production de fourrage			

Lignes d'Actions : ELEVAGE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
5	Sensibilisation et renforcement de capacités des acteurs aux pratiques durables de l'élevage			
6	Construction corridors et points d'eau (les frontières)			
7	Amélioration de la gouvernance de la transhumance aux niveaux national, local et sous régional.			
8	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national.			
9	Mise en œuvre et prise en compte de l'adaptation aux CC dans l'arsenal juridique, réglementaire et institutionnel du secteur de l'élevage (le code pastoral) et renforcement /harmonisation des législations sectorielles connexes (notamment le la loi d'orientation agricole , le code de l'environnement, le code de l'eau, les codes de la pêche maritime, continentale et de l'aquaculture et le code des collectivités...)			

Lignes d'Actions : ELEVAGE		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
10	Renforcement de capacités dans la prévention et la gestion durable des conflits intercommunautaires en lien avec les ressources naturelles: (Les points d'eau et des pâturages)				
11	Renforcement des groupes de gestions des conflits communautaires en incluant les jeunes et des femmes				

Lignes d'Actions : PECHE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 5 : Gestion durable des ressources halieutiques et renforcement de la résilience des communautés des pêcheurs				
1	Soutien aux pêcheurs (secteur pêche artisanal) en mettant l'accent sur les plus vulnérables (jeunes et femmes) en matière d'intrants et d'infrastructures de conservation et de stockage	- Les écosystèmes halieutiques, côtiers (mangroves, frayères, zones de nurserie) et continentaux sont régénérés, restaurés et protégés ; - Les mécanismes de gouvernance halieutique sont améliorés ; - Les communautés de pêcheurs sont mieux préparées et protégées face aux risques climatiques ; - Les pêcheurs ont un accès amélioré à l'information climatique et marine via des systèmes adaptés : radios communautaires, SMS, plateformes numériques, bulletins météo marins ;	Ministère de la Pêche et de l'économie maritime (MPAEM) / MEDD	0,2725
2	Amélioration de la durabilité des pratiques de pêche et sensibilisation et formation des pêcheurs à ces pratiques	- Superficie de mangroves restaurées / protégées (ha) ; - Superficies d'aires marines protégées (AMP) créées ou renforcées (ha) ; - Nombre de grayères et zones de nurserie identifiées et sécurisées - Superficie des écosystèmes halieutiques continentaux restaurés		
3	Développement des techniques durables de conservation et de transformation des produits piscicoles	- Nombre de comités de cogestion fonctionnels - Pourcentage (%) de pêcheurs formés aux risques climatiques et marins ;		
4	Exploitation rationnelle des ressources écologiques et halieutiques (ex. mettre en place des quotas de pêche selon l'évolution des stocks ; des périodes de repos biologique etc..)	- Pourcentage (%) de pêcheurs recevant régulièrement des bulletins météo marins - Nombre de systèmes d'alerte précoce opérationnels		

Lignes d'Actions : PECHE		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
5	Développement des technologies innovantes en aquaculture et recherche sur de nouvelles espèces endogènes	- La sécurité des pêcheurs en mer est renforcée grâce à la diffusion d'équipements de sécurité, de formations, et de systèmes d'alerte précoce fonctionnels ; - Les infrastructures de pêche (quais, installations de conservation, dépôts de glace, séchoirs améliorés) sont modernisées et rendues plus résilientes au climat ; - Les chaînes de valeur halieutique sont améliorées ; - Les revenus des pêcheurs et des femmes transformatrices augmentent, les pertes post-capture diminuent, et l'insécurité alimentaire est réduite dans les communautés côtières ; - Les communautés adoptent des pratiques plus responsables, améliorant la durabilité environnementale, la bonne gouvernance et la protection de la biodiversité marine	- Pourcentage(%) d'embarcations équipées de gilets de sauvetage - Nombre de kits de sécurité distribués - Nombre de pêcheurs formés aux premiers secours; - Nombre d'infrastructure construites/réhabilitées - Capacité de stockage frigorifique installée (m3) - Pourcentage (%) des infrastructures conformes aux normes climato-résilientes - Pourcentage (%) de produits transformés localement - Nombre de coopératives / organisations professionnelles renforcées - Pourcentage (%) de pêcheurs respectant les tailles minimales de capture - Pourcentage (%) d'engins conformes à la réglementation - Taux de participation des femmes et jeunes dans la gouvernance		
6	Restauration des mangroves, récifs coralliens et herbiers marins qui servent d'abris et de nurseries				
7	Créer des aires marines protégées				
8	Développement des chaînes de valeur et des activités économiques alternatives et génératrices de revenus (écotourisme, transformation locale de poisson)				

Lignes d'Actions : PECHE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
9 Mise en œuvre et prise en compte de l'adaptation aux CC dans l'arsenal juridique, réglementaire et institutionnel du secteur pêche (les codes de la pêche maritime, continentale et de l'aquaculture) et renforcement /harmonisation des législations sectorielles connexes (notamment le la loi d'orientation agricole, code de l'Elevage et des produits animaux, le code pastoral le code de l'environnement, le code de l'eau, les codes de la pêche maritime, continentale et de l'aquaculture et le code des collectivités...)				
10 Intégration simultanément de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national				
11 Réalisation des études océanographiques				

Lignes d'Actions : RESSOURCES en EAUX ET ASSAINISSEMENT	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 6: Gestion intégrée et durable des ressources en eau				
1	Protection des bassins versants par des techniques innovantes et écosystémiques	- Les cadres de gouvernance et de planification de la GIRE sont renforcés et fonctionnels, avec des mécanismes de coordination intersectorielle améliorés ; - Les bassins versants et écosystèmes hydriques prioritaires sont restaurés, réduisant l'érosion, améliorant la recharge des nappes et la qualité de l'eau ; - Des infrastructures hydrauliques résilientes (irrigation, barrages collinaires, forages, puits, ouvrages antiérosifs) sont construites ou réhabilitées et améliorent la disponibilité en eau ; - Les systèmes d'observation hydrométéorologique et d'alerte précoce sont renforcés ; - La disponibilité de l'eau pour la production agricole, l'élevage et les besoins domestiques est améliorée ;	- Nombre de politiques, plans ou stratégies GIRE adoptés ou révisés ; - Nombre de comités de bassin opérationnels - Nombre de réunions de coordination intersectorielle tenues par an ; - Superficie de bassins versants restaurée (ha) - Nombre d'ouvrages antiérosifs installés (cordons pierreux, diguettes, etc.) - Nombre d'infrastructures construites/réhabilitées (par type) - Nombre de stations hydrométéorologiques installées/réhabilitées - Pourcentage (%) de ménages ayant accès à une source d'eau améliorée	Ministère de l'énergie / MEDD/ MPFE
2	Restauration et Préservation des cours d'eau (berges et lits), des bassins fluviaux et des écosystèmes aquatiques et forestières			
3	Promotion des investissements et les ressources humaines dans le développement et le transfert de technologies vertes			
4	Recherche d'alternatives aux utilisations et aux prélèvements préjudiciables à la qualité de l'eau (ex. fabrication de briques, dragage des lits des rivières pour obtenir des minéraux,)			
5	Protection des eaux contre les pollutions de toute origine (ex. rejets urbains, industriels, agricoles) avec la promotion de l'assainissement individuel et collectif)			
6	Études, capitalisation et diffusion des savoirs locaux en matière de gestion de l'eau et adaptation			

Lignes d'Actions : RESSOURCES en EAUX ET ASSAINESSEMENT			Résultats attendus	ndicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
7	Mise en place de Programmes d'éducation et de sensibilisation sur les économies d'eau et la gestion des risques	- Les communautés locales, y compris les femmes et les jeunes, adoptent des pratiques durables de gestion de l'eau ; - La qualité de l'eau est améliorée dans les zones d'intervention.	- Nombre de personnes formées sur les pratiques durables de gestion de l'eau (désagréé par sexe et âge) - Pourcentage (%) de points d'eau conformes aux normes nationales			
8	Campagnes de sensibilisation des couches les plus vulnérables autour des infrastructures en eau résilientes aux changements climatiques					
9	Implication des femmes et des jeunes dans la gouvernance de l'eau et assainissement aux niveaux national et local					
Programme 7 : Développement infrastructures des ressources en eau et de l'assainissement résilients au climat						
1	Promotion des techniques de protection de la qualité et de l'économie des ressources en eau	- Des infrastructures modernes et résilientes d'eau potable sont construites ou réhabilitées ; - Les infrastructures d'assainissement (latrines améliorées, systèmes de drainage, stations de traitement) sont développées et fonctionnelles ; - Les sources d'eau et bassins versants sont protégés et restaurés ;	- Nombre de systèmes d'adduction d'eau potable construits ou réhabilités ; - Nombre d'infrastructures d'assainissement (latrines améliorées, systèmes de drainage, stations de traitement) réalisés / réhabilités ; - Nombre de sources protégées - Superficie de bassins versants restaurée (ha) - Nombre de plans locaux de gestion des risques élaborées - Nombre de systèmes d'alerte précoce mis en place	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'état / Ministère de l'Energie et de l'hydraulique/ MITP/MPFE/ MEDD		0,9265
2	Promotion des techniques de collecte d'eau de pluie					
3	Amélioration des systèmes d'assainissement et de drainage urbain					

Lignes d'Actions : RESSOURCES en EAUX ET ASSAINESSEMENT		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
4	Modernisation du réseau pour éviter des pertes en eau	- Les systèmes de gestion des risques climatiques liés à l'eau (inondations, sécheresses, pollution) sont renforcés ; - Les communautés disposent d'un meilleur accès à l'information hydrométéorologique ; - Les autorités locales et les services techniques sont mieux outillés pour assurer la maintenance, la gestion et la durabilité des infrastructures hydrauliques ; - Les pratiques d'hygiène, d'assainissement et d'utilisation responsable de l'eau sont améliorées au niveau communautaire.	- Nombre d'ouvrages de protection contre les inondations construits - Nombre de stations hydrométéorologiques installées/réhabilitées - Nombre de bulletin climatiques diffusés par an - Nombre de sessions de sensibilisation organisées - Nombre d'agents formés en gestion et maintenance - Nombre de plans de maintenance élaborés - Nombre de campagnes de sensibilisation sur les pratiques d'hygiène, d'assainissement et d'utilisation responsable de l'eau		
5	Mise en place de systèmes d'alimentation en eau potable résilients et amélioration de la qualité de l'eau				
6	Promotion des infrastructures vertes (retenues naturelles, tranchées d'infiltration, bassins de rétention.)				

Lignes d'Actions : RESSOURCES en EAUX ET ASSAINESSEMENT	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 8 : Amélioration de la gouvernance et information, prévision et d'alerte en matière de ressources en eau				
1	Réhabilitation et renforcement des réseaux de mesure météorologique et piézométrique	- Nombre de mécanismes de gouvernance de l'eau améliorés et fonctionnels ; - Nombre de cadres de concertation interinstitutionnels fonctionnels - Nombre de plans/directives GIRE adoptés ou actualisés; - Nombre de stations hydrométéorologiques installées/réhabilitées et opérationnelles - Pourcentage (%) de stations connectées à un système de collecte automatisé ; - Nombre de bases de données hydrologiques/ climatiques consolidées - Nombre de rapports techniques produits annuellement - Nombre d'institutions ayant accès aux bases de données ;	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'état / Ministère de l'énergie et de l'hydraulique/ MITP/MPFE/ ANM/METFP/ MEDD/	0,3706
2	Renforcement des capacités de suivi de la gestion des réseaux (institutions, ressources humaines, équipements)			
3	Développement des systèmes de contrôle et de prévision des aléas climatiques			
4	Harmonisation et vulgarisation des textes législatifs et réglementaires relatifs aux ressources en eau pour une meilleure prise en compte de la situation de CC			

Lignes d'Actions : RESSOURCES en EAUX ET ASSAINESSEMENT		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
5	Renforcement de la coopération sous-régionale en matière de gestion des ressources en eau transfrontalières		• Nombre de modèles hydrologiques développés ou adaptés • Nombre de techniciens formés en modélisation • Nombre d'outils de prévision opérationnels • Nombre de systèmes d'alerte précoce opérationnels dans zones à risques • Nombre de zones à risque couverte par un système d'alerte précoce • Nombre de bulletins diffusés via radio/SMS/platformes numériques • Pourcentage (%) de ménages déclarant recevoir régulièrement des informations hydriques • Nombre de structures publiques et communautaires formées en gestion des risques et analyse hydrologique • Nombre de cartes de risques élaborées • Nombre de plans de contingence validés • Pourcentage (%) de ménages capables de maintenir l'accès à l'eau en période de crise		
6	Mise en place de Comités de bassins, protocoles d'allocation en période stress, plateformes multi acteurs pour régler conflits (représentation conséquente des femmes)				
7	Élaboration et mise en place de plans de gestion spécifique de bassins sensibles ou groupes de bassins hydrographiques				

Lignes d'Actions : RESSOURCES en EAUX ET ASSAINESSEMENT		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
8	Le Système national d'information sur l'eau (SNI Eau) est organisé, renforcé et opérationnel pour un meilleur suivi et évaluation des ressources en eau des bassins hydrographiques et en prenant en compte les risques climatiques	- Des systèmes d'alerte précoce sont opérationnels dans les zones à risques, permettant une meilleure anticipation des catastrophes hydriques ; - Les communautés locales ont un accès régulier à l'information hydrique, utilisant des canaux adaptés (radios communautaires, SMS, plateformes numériques, tableaux d'information) ; - Les capacités des structures publiques et communautaires en gestion des risques, analyse hydrologique et communication sont renforcées ; - Les risques liés aux inondations, à la sécheresse et à la pollution sont mieux anticipés et gérés ; - La résilience des populations et des systèmes hydriques est accrue.			
9	Renforcement des capacités des services techniques du ministère en charge de l'eau et des services techniques (centraux et décentralisés) impliqués dans la gestion de l'eau				
10	Mise en place de système de surveillance, de suivi, des réseaux d'observation (eau de surface, eau souterraine et leur qualité)				
11	Intégration simultanément de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national				
12	Renforcement des capacités du personnel dans les domaines de la météorologie, de la climatologie et de l'hydrologie et sur l'analyse et le traitement des données à travers les institutions universitaires de Conakry, Faranah, de N'Zérékoré etc.				

Lignes d'Actions : SANTE		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 9 : Sensibilisation, prévention et renforcement des capacités des populations et du personnel de la santé sur les maladies climato- sensibles					
1	Renforcement des systèmes d'information, d'éducation et de communication relatifs à l'adaptation de la santé humaine aux changements climatiques et les maladies climato-sensibles	- Les communautés sont sensibilisées et informées sur les maladies climato-sensibles et adoptent des pratiques préventives efficaces (hygiène, assainissement, protection contre les vecteurs, consommation sécurisée de l'eau) ; - Le personnel de santé est formé et renforcé pour la détection, le diagnostic et la prise en charge des maladies climato-sensibles, y compris la gestion des épidémies ; - Les systèmes de surveillance épidémiologique intègrent les données climatiques et environnementales ; - Les communautés ont un meilleur accès à l'information sanitaire et aux services de prévention (vaccination, distribution de moustiquaires, traitement de l'eau, hygiène) ; - Les structures de santé disposent de protocoles et outils adaptés pour gérer efficacement les maladies climato-sensibles ;	- Nombre de sessions de sensibilisation organisées sur les maladies climato-sensibles ; - Nombre de personnes sensibilisées (désagrégué par sexe et âge) ; - Nombre d'agents de santé formés - Nombre de systèmes de surveillance épidémiologique intégrant les données climatiques et environnementales - Nombre de campagnes de vaccination réalisées - Nombre de moustiquaires distribuées - Nombre de kits de traitement d'eau distribués - Pourcentage (%) de structures disposant de protocoles et outils adaptés pour gérer efficacement les maladies climato-sensibles	Ministère de la santé et de l'hygiène Publique / MEDD/ Ministère de l'énergie / MITP	0,10464
2	Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication pour la gestion efficace et efficiente des maladies climato-sensibles				
3	Renforcement des capacités des ressources humaines en santé et changement climatique				
4	Promotion des savoirs endogènes/ autochtones d'adaptation aux changements climatiques en tenant compte du genre et des minorités				
5	Amélioration de l'Accès aux soins en zones vulnérables				
6	Renforcement des infrastructures sanitaires, des équipements médicaux et des chaînes d'approvisionnement résilients aux aléas climatiques et conformes aux normes de durabilité environnementale				
7	Amélioration des produits sanitaires pour mieux répondre aux risques climatiques (ex. garantir une eau chlorée conforme)				

Lignes d'Actions : SANTE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en oeuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
8 Renforcement des capacités de préparation, d'anticipation et de gestion des risques et urgences sanitaires climato-sensibles à tous les niveaux du système de santé	- La coordination intersectorielle est améliorée, impliquant santé, eau, environnement, agriculture et collectivités locales pour une prévention intégrée des maladies ; - Les populations vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées) présentent une meilleure santé et résiliente face aux risques climatiques.	- Nombre de réunions intersectorielles organisées - Existence d'un cadre formel de coordination		
Programme 10 : amélioration des infrastructures, équipements, produits et accès aux soins pour mieux répondre aux effets du CC				
1 Gestion des impacts climatiques sur les services AEPHA (d'Approvisionnement en Eau Potable, Hygiène et Assainissement) en Guinée	- Les infrastructures sanitaires sont modernisées, protégées et résilientes aux catastrophes climatiques, permettant un fonctionnement continu ; - Les équipements médicaux et les produits essentiels sont disponibles et adaptés, garantissant la continuité des soins en période de crise climatique ; - L'accès aux soins est amélioré, avec des populations vulnérables mieux couvertes, même lors d'inondations ou de catastrophes climatiques ;	- Nombre d'infrastructures sanitaires modernisées, protégées et résilientes aux catastrophes climatiques - Nombre de formations sanitaires réhabilitées ou renforcées contre les risques climatiques - Taux de disponibilité des kits d'urgence climatique - Pourcentage (%) des districts disposant d'un stock de sécurité pour situations d'urgence climatique - Taux de fréquentation des services de santé dans les zones à risque climatique;	Ministère de la santé et de l'hygiène Publique / MEDD/ Ministère de l'énergie / MITP	0,31392

Lignes d'Actions : SANTE		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
2	Promotion des ouvrages d'approvisionnement en eau potable d'hygiène et d'assainissement de base résilients dans les formations sanitaires des zones vulnérables	- Le personnel de santé est formé et capable de gérer les maladies et urgences liées au climat, y compris la prise en charge rapide des épidémies et catastrophes ; - Les systèmes d'approvisionnement et de gestion des produits de santé sont renforcés et résilients ; - La coordination intersectorielle est améliorée, permettant des interventions intégrées entre santé, eau, assainissement, agriculture et environnement ; - La résilience du système de santé est accrue, réduisant les mortalités et morbidités liées aux impacts du changement climatique et améliorant la sécurité sanitaire des populations.	- Nombre de personnes formées à la gestion des urgences climatiques et épidémies ; - Nombre de formations réalisées sur la surveillance des maladies sensibles au climat - Nombre de districts utilisant un système d'approvisionnement et de gestion des produits de santé renforcé/résilient - Nombre de réunions de coordination intersectorielle organisées par an - Existence d'un mécanisme formel de coordination multisectorielle - Taux de mortalité liée aux maladies sensibles au climat - Taux de morbidité liée aux catastrophes climatiques - Taux de létalité lors des épidémies liées au climat		
3	Investissement dans le développement (construction) des infrastructures sanitaires et équipements adaptés aux changements climatiques au niveau des zones vulnérables				
4	Promotion de la gestion durable des déchets issus d'activité de soins de santé, utilisation de l'énergie renouvelable pour l'électrification des établissements sanitaires				

Lignes d'Actions : SANTE		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 11 : Amélioration de la gouvernance climat pour une réduction de la prévalence des maladies climato-sensibles					0,10464
1	Évaluation périodique de la vulnérabilité de la santé des populations et des établissements sanitaires au changement climatique en Guinée et mise à jour du plan d'adaptation du secteur de la santé au CC	Les politiques, stratégies et réglementations nationales intègrent de manière opérationnelle la dimension santé-climat, avec des lignes directrices claires pour la prévention des maladies climato-sensibles.	Nombre de textes réglementaires intégrant santé et climat ;	Ministère de la santé et de l'hygiène Publique / MEDD/	
2	Développer et mettre en œuvre une stratégie de lutte contre les maladies dues ou aggravées par le changement climatique	La coordination entre les ministères, collectivités et partenaires est renforcée, permettant une réponse intégrée et efficace aux risques sanitaires liés au climat ;	Nombre de plans sectoriels intégrant des mesures de prévention des maladies climato-sensibles ;		
3	Élaboration et mise en œuvre d'un programme de recherche sur les incidences des changements climatiques et les stratégies de lutte contre les affections dominantes	Des systèmes d'information et d'alerte précoce fonctionnels sont en place, permettant la surveillance et l'anticipation des épidémies et des impacts sanitaires liés au climat ;	- Mécanisme formel de coordination santé-climat mis en place; - Nombre de réunions de coordination intersectorielle par an		
4	Renforcement de la collecte de données et d'information en liens avec le climat, la santé humaine et animale et l'immigration		Nombre de systèmes d'information et d'alerte précoce mis en place		
5	Mise en place d'un système intégré de surveillance des maladies et d'alerte précoce pour détecter rapidement les épidémies et urgences sanitaires liées au climat et permettre une réponse rapide et coordonnée	Les décideurs et acteurs locaux disposent de capacités renforcées pour planifier, suivre et évaluer les interventions visant la réduction des maladies climato-sensibles ;	- Nombre de décideurs formés en santé-climat - Nombre d'outils de suivi-évaluation développés et utilisés - Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées		

Lignes d'Actions : SANTE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national 6	- Les communautés sont informées, sensibilisées et mobilisées, adoptant des pratiques de prévention efficaces contre les maladies liées au climat (assainissement, lutte contre les vecteurs, hygiène) ; - La prévalence et l'incidence des maladies climato-sensibles diminuent, avec une réduction des épidémies et une amélioration de la santé publique. - Les interventions de prévention et de gestion des maladies climato-sensibles sont durables et intégrées dans les plans locaux et nationaux de développement résilient au climat.	- Nombre de personnes sensibilisées aux risques sanitaires liés au climat (par sexe et par âge) - Nombre de comités communautaires actifs sur les questions santé-climat - Inclusion des interventions santé-climat dans les plans nationaux d'adaptation		

Lignes d'Actions : FORETS ET BIODIVERSITE ET AIRES PROTEGEES	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 12 : Amélioration de la résilience des écosystèmes forestiers, des aires protégées et des acteurs				
1	Protection, conservation et restauration des écosystèmes forestiers fragiles (Conserver la biodiversité et maintenir la connectivité des habitats)		MEDD/MPFE/MA	0.45017
2	Promotion et création des aires protégées en prenant en compte les besoins des communautés riveraines et sensible au genre (ex. création de la réserve de faune de Kankan (Foloningbé)	- Les écosystèmes forestiers et les aires protégées sont restaurés et mieux protégés, réduisant la déforestation, la dégradation et la perte de biodiversité ; - Les communautés locales et acteurs de la conservation disposent de capacités renforcées pour gérer durablement les ressources forestières ; - La gouvernance et la participation communautaire sont améliorées, favorisant une gestion transparente et équitable des ressources naturelles ; - Les infrastructures et moyens techniques de surveillance et de protection sont développés et fonctionnels, permettant une meilleure prévention des infractions et incendies ;		
3	Promotion de l'Agroforesterie et de la gestion durable des terres (ex. Promouvoir le reboisement et régénération naturelle & Gérer la densité, la structure et la composition des forêts)			
4	Gestion durable des forêts (ex. Développement des cultures fourragères et aménagements des points d'eau ; gestion de feu de brousse)			
5	Promotion de la gestion des gènes et des espèces locales (banques de semences adaptées et résistantes, espèces locales)			
6	Développement de chaînes de valeur et activités génératrices de revenus (AGR) (ex. Valorisation des produits forestiers non ligneux PFNL)			
		- Superficie (ha) de forêts restaurées/reboisées - Superficie d'aires protégées sous gestion effective (ha) ; - Nombre de formation effectués sur la gestion durable des ressources forestières - Nombre de personnes formées (désagrégué par sexe et âge) sur la gestion durable des ressources forestières - Nombre de réunions de concertation multi-acteurs tenues par an - Pourcentage (%) de femmes et jeunes impliqués dans les comités de gestion		

Lignes d'Actions : FORETS ET BIODIVERSITE ET AIRES PROTEGEES		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
7	Valorisation des connaissances et pratiques endogènes (y compris les connaissances et expériences des femmes)	- Les pratiques agroforestières et forestières résilientes au climat sont adoptées par les communautés, contribuant à la restauration des sols et à la sécurité alimentaire ; - Les données scientifiques et le suivi écologique sont renforcés, fournissant des informations fiables pour la planification et la gestion adaptative des écosystèmes forestiers ; - La résilience écologique et socio-économique des populations locales est améliorée, avec des moyens d'existence diversifiés et durables, moins dépendants de la dégradation des forêts.	- Nombre d'infrastructures et moyens techniques de surveillance et de protection développés et fonctionnels - Nombre d'hectares sous pratiques forestières - Nombre de personnes (ménages) ayant adopté au moins une pratique résiliente - Nombre d'études/recherches produites et diffusées - Existence d'un système de suivi-évaluation opérationnel - Pourcentage (%) de ménages ayant au moins deux sources de revenus durables - Augmentation moyenne des revenus liés aux activités durables (%)		
8	Sensibilisation, communication et renforcement des capacités des acteurs du secteur sur les pratiques durables de conservation, et restauration des écosystèmes forestiers				
9	Recueil et valorisation des connaissances et expériences des femmes				
10	Proposition des pratiques alternatives pour réduire les consommations en bois (ex. Promotion de foyers améliorés, utilisation du biogaz)				
11	Promotion des études sur les valeurs économiques des aires protégées et les services écosystémiques				

Lignes d'Actions : FORETS ET BIODIVERSITE ET AIRES PROTEGEES	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)	
Programme 13 : Renforcement de la gouvernance des écosystèmes forestiers et des aires protégées			MEDD/MPFE/MA/ANM	0,19293	
1	Vulgarisation de la réglementation forestière pour faciliter l'adaptation des forêts	- Les politiques, législations et réglementations relatives à la gestion forestière et des aires protégées sont renforcées et appliquées efficacement. - La coordination entre les institutions publiques, acteurs locaux, ONG et communautés est améliorée, favorisant une gestion intégrée et participative. - Les capacités techniques et opérationnelles des gestionnaires et des communautés sont renforcées			- Nombre de politiques/lois/règlements révisés, adoptés ou harmonisés - Existence de textes d'application (décrets, arrêtés) adoptés - Nombre de plans d'aménagement forestier validés et mis en œuvre . - Nombre de cadres/plateformes de concertation fonctionnels ; - Nombre des réunions de coordination organisés par an - Mis en place d'un mécanisme formalisé de coordination interinstitutionnelle - Nombre de gestionnaires et membres de communautés formés (désagrégué par sexe et âge) - Existence d'un système de suivi écologique validé - Nombre de rapports de suivi produits et diffusés - Nombre de comités de gestion incluant des représentants communautaires
2	Mise en œuvre de la Gouvernance locale et droits d'usage des écosystèmes forestiers et des aires protégées en tenant compte de la dimension genre				
3	Suivi scientifique, cartographie et inventaires				
4	Recherche sur les essences adaptées				
5	Conception et mise en œuvre d'un système d'alerte précoce multirisques relatif aux sécheresses, inondations et feux de brousse				
6	Programme de formations des différents agents (Hommes et Femmes) et institutions/formations sur la gestion des risques en agriculture				

Lignes d'Actions : FORETS ET BIODIVERSITE ET AIRES PROTEGEES	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Intégration simultanément de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies forestières, la planification et la budgétisation aux niveaux local et national 7	- Les systèmes de suivi écologique et de surveillance sont opérationnels, réduisant les activités illégales et la dégradation des ressources ; - Les communautés locales participent activement à la gestion et à la décision ; - L'accès à l'information sur la gouvernance et l'utilisation des ressources forestières est amélioré ; - La biodiversité et les services écosystémiques des forêts et aires protégées sont préservés	- Nombre de réunions communautaires organisées - Taux de participation des femmes et jeunes à ces comités de gestion - Existence d'un portail/publication régulière des informations - Nombre de rapports diffusés - Superficie forestière maintenue ou restaurée (ha) - Nombre d'activités durables développées (écotourisme, PFNL, etc.)		

Lignes d'Actions : ZONES CÔTIÈRES		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 14 : protection du littoral et des communautés aux risques climatiques					
1	Protection des zones basses et stabilisation des traits de côte	- Les écosystèmes littoraux (mangroves, dunes, zones humides) sont restaurés et protégés ; - Les infrastructures côtières sont renforcées et résilientes ; - Les communautés côtières adoptent des pratiques durables et résilientes ; - La planification et la gouvernance intégrée du littoral sont renforcées, avec une meilleure coordination intersectorielle et territoriale ; - Les systèmes d'alerte précoce et de gestion des risques sont opérationnels.	- Superficie (ha) de mangroves, dunes et zones humides restaurées ; - Superficie (ha) d'aires littorales officiellement protégées - Nombre de plans de gestion écologique élaborés et mis en œuvre - Nombre ou km d'infrastructures côtières renforcées ou réhabilitées ; - Pourcentage (%) des nouvelles infrastructures conformes aux normes de résilience climatique ; - Nombre d'études de vulnérabilité réalisées - Nombre de personnes formées aux pratiques durables - Nombre de ménages ayant adopté des techniques adaptées (pêche durable, agriculture résiliente, etc.)	Ministère de la pêche et de l'économie Maritime/MITP//ministère de la Justice /MEDD	1,09
2	Protection et drainage des sites côtiers (ports) pour une meilleure résilience				
3	Aménagement des infrastructures de protection côtière en se basant sur les solutions fondées sur la nature				
4	Restauration des mangroves				
5	Protection des ressources en eaux côtières et marines				
6	Protection des infrastructures portuaires et stratégiques				
7	Éducation et sensibilisation des communautés riveraines sur les menaces potentielles des CC				
8	Renforcement des capacités des populations à des pratiques d'exploitation durable des ressources côtières				
9	Amélioration des systèmes de surveillance côtière et maritime				

Lignes d'Actions : ZONES CÔTIÈRES		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
10	Vulgarisation et mise en application de la loi sur le littoral		- Existence d'un plan de gestion intégrée du littoral adopté - Nombre de cadres de concertation intersectoriels fonctionnels - Nombre des réunions de coordination par an - Existence d'un système d'alerte précoce fonctionnel - Superficie des zones côtières couverte par le système d'alerte		
11	Mise en place d'un système de surveillance, de gestion et d'alerte sur l'évolution du trait de côte				
12	Renforcement de la coopération avec les autres États du Golfe de Guinée				
13	Élaboration et mise en œuvre des plans d'aménagement durables des zones à risques				
14	Élaboration de cartographie multi-aléas et zonage côtier réglementaire				
15	Mise en place de systèmes d'alerte précoce et préparation d'urgence côtière				
16	Normes de construction résiliente et contrôle de l'urbanisation littorale				
17	Intégration simultanément de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national				

Lignes d'Actions : ENERGIE		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 15 : Promotion des énergies alternatives au bois énergie					
1	Promotion des équipements de cuisson et autres technologies à énergies alternatives (réchaud à gaz, foyers améliorés, fours, chaudières etc.)	- La consommation de bois énergie diminue significativement grâce à l'adoption d'énergies alternatives par les ménages, artisans et collectivités ; - Les capacités techniques des acteurs sont renforcées pour installer, utiliser et entretenir les solutions énergétiques alternatives ; - Des mécanismes de financement et d'incitation sont opérationnels, facilitant l'accès aux technologies alternatives pour les populations vulnérables ; - Les populations sont sensibilisées aux impacts négatifs du bois énergie et aux bénéfices des alternatives, adoptant progressivement des pratiques plus durables ; - La promotion des énergies alternatives est intégrée dans les politiques nationales et locales, assurant la durabilité et la résilience du programme.	- Nombre de ménages équipés en solutions énergétiques alternatives (gaz, biogaz, solaire, foyers améliorés, etc.) - Quantité d'équipements alternatifs distribués/ installés ; - Nombre de sessions de formation réalisées ; - Nombre de personnes formés à l'installation et à la maintenance - Nombre de mécanismes de financement opérationnels - Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées - Nombre de personnes touchées par les actions d'information (désagréé par sexe/âge) - Nombre de politiques/ plans nationaux/locaux intégrant des énergies alternatives	Ministère de l'énergie/ MEDD/ ministère de la justice	0,2398
2	Promotion des combustibles alternatifs (briquettes de charbon, biogaz, gaz domestiques, coque de palmiste, etc.)				
3	Sensibilisation des ménages à l'utilisation des énergies renouvelables				
4	Développement de la recherche scientifique sur les énergies renouvelables adaptés aux zones climatiques				
5	Techniques de réduction de l'envasement adaptées pour les sites hydroélectriques				
6	Intégration simultanément de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national				
7	Amélioration des cadres juridiques dans le secteur de l'énergie (lois et codes) en intégrant l'anticipation des risques/opportunités du CC, particulièrement au niveau des EIES et EES				

Lignes d'Actions : Gestions des risques , aménagement du territoire et infrastructures	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 16 : Infrastructures résilientes au climat et Renforcement de la résilience des populations face aux risques des catastrophes climatiques				
1	Réhabilitation et extension des réseaux de drainage urbains aux normes adaptées et maîtrise des lits majeurs	- Les infrastructures critiques vulnérables des zones à risque sont Inventoriées et cartographiées. - Les Plans d'action communautaires de réduction des risques sont élaborés et mis en œuvre ; - Les populations locales sont formées et sensibilisées sur les pratiques de résilience climatique ; - Les Infrastructures critiques (routes, ponts, bâtiments scolaires et sanitaires) sont renouvelées ou construites selon des standards résilients au climat ; - Les Systèmes d'alerte précoce sont fonctionnels et intégrés dans les communautés ; - Les normes nationales favorisant la résilience climatique des infrastructures sont adoptées et réglementées.	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'état / MTP/MPFE/MEPUA/ MSPC/ MEDD	1,962
2	Construction des bassins de rétention et réhabilitation des exutoires naturels à partir de solutions basées sur la Nature (SbN)			
3	Capitalisation des connaissances écologiques traditionnelles , telles que les pratiques, les compétences et les institutions locales en matière d'adaptation aux changements climatiques en tenant compte de la dimension genre			
4	Transformations des villes résilientes au climat (Bâtiments publics et logements résilients aux risques climatiques ; d'infrastructures résilients adaptés aux risques climatiques, installation des mini-grids par l'énergie solaire (hôpitaux)			
5	Prévention et Sensibilisation des populations les plus vulnérables aux pratiques d'assainissement plus respectueuses de l'environnement et à la collecte communautaire des déchets			
6	Animer une plate-forme d'informations sur les catastrophes naturelles liées au climat et sur l'immigration pour la prise de décision			
7	Réhabilitation des écoles dégradées pour les rendre plus résilientes aux risques climatiques et renforcement des capacités des élèves et des enseignants à la gestion des risques climatiques, premiers secours			
8	Mise en place d'un système d'Alerte locale & suivi au niveau national, et communautaire			

Lignes d'Actions : Gestions des risques , aménagement du territoire et infrastructures	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 17: renforcement de la protection sociale et des moyens de subsistance des personnes vulnérables aux effets des changements climatiques				
1 Filets sociaux adaptatifs (anticipatifs et post-choc) : ex. Transferts monétaires déclenchés par seuils climatiques (anticipatifs/post-choc), du cash-for-work à co-bénéfices climatiques (reboisement, anti-érosion) et des cantines scolaires dans les zones d'insécurité alimentaire		• Nombre de Mécanismes de protection sociale renforcés, notamment pour les plus vulnérables • Nombre de personnes bénéficiant de ces mécanismes (désagréé par sexe, âge, handicap) • Nombre de dispositifs réactifs mis en place pour les ménages	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'état / MITP/MPFE/ MEPUA/ MSPC/ MEDD	1,1772
2 Mise en place d'un système d'Alerte communautaire et déclenchement automatique des aides.	• Mécanismes de protection sociale renforcés, notamment pour les plus vulnérables • Dispositifs réactifs mis en place pour les ménages • Résilience accrue des communautés face aux changements climatiques • capacité d'adaptation communautaire est renforcée	• Nombre de personnes (et/ou % de ménages ayant adopté des pratiques résilientes (agriculture climato-intelligente, diversification des revenus etc.) • Nombre d'infrastructures communautaires adaptées au climat (forages, digues, systèmes d'irrigation, etc.) ; • Nombre de comités locaux de gestion des risques fonctionnels • Nombre de formations réalisées sur l'adaptation climatique		
3 Gestion des risques spécifiques des ménages et moyens d'existence : Mettre en place des réserves de fourrage, des points d'eau d'urgence pastoraux, une assurance bétail indicelle, des pare-feu /équipements communautaires, un habitat plus résilient (kits) et des sites de relocalisation avec kits d'urgence + mise en place d'aide assurance risque climatique				

Lignes d'Actions : Gestions des risques , aménagement du territoire et infrastructures	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 18 : cadre institutionnel et gouvernance adaptés aux risques des catastrophes climatiques				
1	Animation d'une plate-forme d'informations sur les catastrophes naturelles liées au climat et sur l'immigration pour la prise de décision	• Mise en place d'un cadre institutionnel clair et coordonné pour la gestion des risques climatiques; • Nombre de réunions de coordination organisées par an ; • Nombre de politiques/ stratégies nationales et locales intégrant la réduction des risques climatiques sont adoptées ; • Nombre d'agents formés (désagré par sexe et âge) • Nombre de sessions de formation réalisées ; • Nombre de cadres techniques formés en planification RRC ; • Existence de guides méthodologiques standardisées (oui/non) ; • Nombre de systèmes d'alerte précoce fonctionnels ; • Nombre de plans d'action validés officiellement	Ministère de l'urbanisme, de l'habitat et de l'aménagement du territoire chargé de la récupération des domaines spoliés de l'état / MITP/MPFE/ MEPUA/ MSPC/ Ministère de l'énergie /ANM/ MEDD/	0,7848
2	Mise en œuvre rigoureuse des normes techniques de construction d'infrastructures résilientes aux changements climatiques			
3	Renforcement de la capacité technique des acteurs du secteur du BTP en vue de la prise en compte des changements climatiques dans le montage des dossiers techniques			
4	Réforme des marchés publics climat-compatibles : révision du code /DAO pour intégrer des critères de résilience			
5	Renforcement de la collaboration entre les différents acteurs de l'immigration et de la gestion des catastrophes			
6	Amélioration et anticipation aux catastrophes et un mécanisme d'intervention rapide coordonné et approprié en cas de catastrophe			
7	Renforcement des capacités nationales en matière de réduction et de gestion des risques de catastrophe			
8	Création d'un partenariat renforcé avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et des institutions sous-régionales (ACMAD-AGRHYMET-ABN)			

Lignes d'Actions : Gestions des risques , aménagement du territoire et infrastructures		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
9	Mise en place d'un dispositif opérationnel d'alerte précoce prenant en compte les catastrophes naturelles	- Les systèmes d'alerte précoce sont opérationnels et accessibles aux populations vulnérables ; - Les plans d'action locaux et nationaux pour la réduction des risques climatiques sont élaborés ; - Les outils de planification, de financement et de suivi pour une gouvernance efficace des risques climatiques sont développés - Les communautés et les acteurs concernés dans la gestion des risques climatiques sont sensibilisés et impliqués ; - Des Campagnes de sensibilisation et d'éducation pour renforcer la culture de prévention et de résilience sont développées.	- Nombre d'outils développés (guides, logiciels, plateformes) - Existence d'un mécanisme de suivi-évaluation fonctionnel (oui/non) - Nombre de consultations communautaires réalisées - Nombre de comités locaux de gestion des risques mis en place - Nombre de campagnes réalisées (radio, TV, réseaux sociaux, écoles) ; - Nombre de personnes touchées par les campagnes		
10	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans les politiques et stratégies sectorielles au niveau local et national				
11	Extension et modernisation des équipements des services météo (infrastructures et équipements) pour servir la population (avantage de postes pluviométriques pour les communes rurales)				
12	Élaboration /révision de Schémas d'aménagement du territoire				
13	Cartographie des risques des catastrophes climatiques et mise en place d'une base de données des risques des catastrophes climatiques				
14	Élaboration des plans d'urgence au niveau régional				
15	Renforcement de capacités sur l'évaluation et la priorisation des pertes et dommages liés aux effets des changements climatiques				

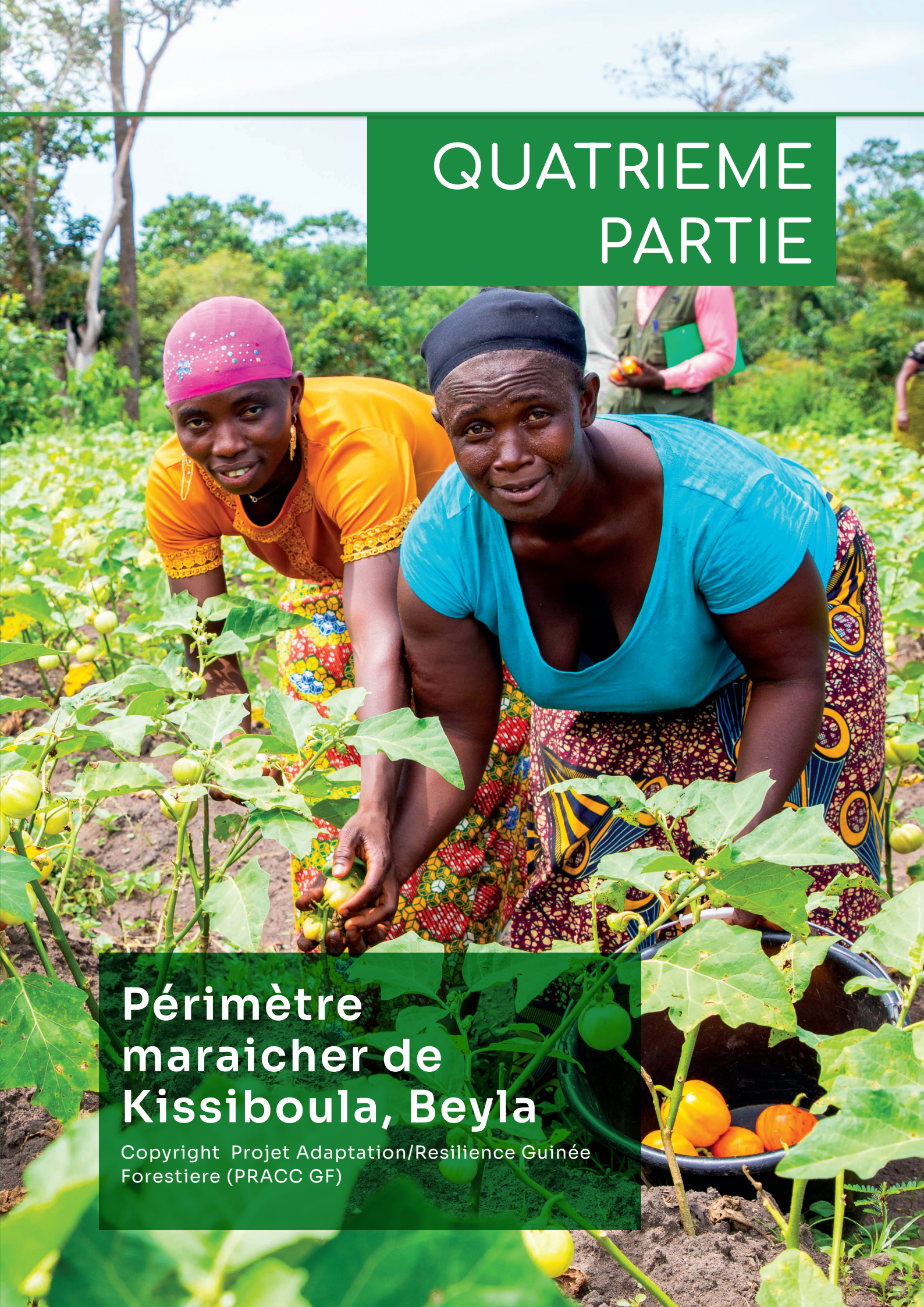
Lignes d'Actions : MINES ET INDUSTRIE		Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 19 : Promotion des pratiques résilientes au climat dans le secteur industriel					
1	Promotion de l'utilisation de pratiques respectueuses de l'environnement (ex. utilisation de matériel moderne, gestion efficace des déchets industriels ; utilisation articles résilients et biodégradables...)	- La cartographie des risques climatiques industriels est réalisée, - Les guides et standards de pratiques résilientes sont développés et adoptés par les entreprises industrielles ; - Les capacités des industriels et des institutions publiques sur la gestion des risques climatiques et l'efficacité énergétique sont renforcées ; - Les Projets pilotes de technologies résilientes dans les secteurs industriels clés, démontrant leur viabilité économique et environnementale sont mis en œuvre.	- Nombre de secteurs industriels couverts par la cartographie ; - Existence d'un rapport validé officiellement ; - Nombre de guides/standards élaborés - Nombre d'entreprises ayant adopté ces standards - Nombre de formations réalisées - Nombre de personnes ayant été formés (désagré par sexe /âge) ; - Nombre de projets pilotes mis en œuvre	Ministère de l'industrie / Ministère de l'énergie et de l'hydrologie/ MEDD	0,05232
2	Protection et drainage des zones industrielles pour une meilleure résilience				
3	Promotion du développement industriel responsable intégrant le développement communautaire sensible au genre				
4	Sensibilisation et Renforcement des capacités des acteurs du secteur sur les risques et l'adaptation aux changements climatiques				
5	Améliorer les cadres juridiques dans secteur mines et industrie (lois et codes) en intégrant l'anticipation des risques/opportunités du CC, particulièrement au niveau des EIES et EES				

Lignes d'Actions : MINES ET INDUSTRIE	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 20 : Développement du secteur minier résilient au climat				0,07848
1 Promotion d'une exploitation responsable dans le respect de l'environnement et des communautés locales (en particulier pour l'exploitation de la bauxite)	- La résilience du secteur minier face au changement climatique est accrue ; - Les pratiques minières durables sont adoptées ; - Les capacités institutionnelles et réglementaires sont renforcées ; - L'impact socio-économique pour les communautés est positif	- Nombre de sites miniers disposant d'un plan d'adaptation climatique validé ; - Nombre d'infrastructures minières intégrant des normes de conception résilientes ; - Nombre de plans de gestion environnementale et sociale (PGES) mis en œuvre ; - Nombre de cadres réglementaires révisés intégrant le changement climatique ; - Nombre d'agents formés au suivi environnemental et climatique ; - Nombre d'orpailleurs formés aux pratiques minières durables (activité minière artisanale) - Nombre d'équipements fournis pour améliorer la sécurité, la productivité et le respect de l'environnement - Nombre de projets communautaires financés (écoles, santé, eau)	Ministère des mines et de la géologie/MEDD	
2 Promotion du développement minier responsable intégrant le développement communautaire sensible au genre				
3 Renforcement des capacités et amélioration de l'équipement des orpailleurs artisanaux pour favoriser la sécurité, la productivité, et le respect de l'environnement				
4 Réhabilitation et restauration des sites miniers dégradés conformément aux codes de l'environnement, minier et autres textes et normes internationales.				
5 Sensibilisation et Renforcement des capacités des acteurs du secteur minier sur les risques et l'adaptation aux changements climatiques				
6 Faire respecter le code minier et en particulier en matière des Études d'Impact Environnemental et Social (EIES) et d'évaluation environnementale et sociale (EES)				

Lignes d'Actions : MOBILISATION RESSOURCES TECHNIQUES ET FINANCIERES POUR L'ADAPTATION	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
Programme 21 : Mobilisation des ressources techniques pour la mise en œuvre du PNA et communication				
1	Renforcer les capacités des acteurs sur la capitalisation	- Les ressources techniques pour soutenir les actions d'adaptation identifiées dans le PNA sont mobilisées et coordonnées ; - Les capacités des institutions nationales /locales et les acteurs clés sont renforcées pour planifier, exécuter et suivre les activités du PNA - Plan de communication opérationnel est mis en place ; - le partage d'expériences et de bonnes pratiques est facilité ; - Les capacités des Entités nationales pour leur accréditation auprès des Fonds Climat sont renforcées.	MEDD/ autres ministères sectoriels concernés /MEPFE// METFP/MEPUA	0,05886
2	Renforcer les capacités dans le suivi et l'évaluation, conformément au cadre de transparence climatique relatif à l'adaptation ;			
3	Renforcer les capacités des acteurs en termes d'intégration du genre dans la transparence climatique			
4	Accompagner l'élaboration des curricula de formation sur l'ACC pour m'enseignement technique et professionnel			
5	Intégration des curricula niveau Master/Doctorat en Changement climatiques dans les Universités (Université Gamal, ISEG...)			
6	Créer un partenariat renforcé avec l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM) et des institutions sous-régionales (ACMAD-AGRHYMET-ABN)			
		- Nombre d'experts techniques mobilisés (nationaux/internationaux) par thématique du PNA ; - Existence et fonctionnalité d'un mécanisme de coordination technique (comité, plateforme, réunions trimestrielles) ; - Nombre de réunions de coordination technique tenues par an ; - Nombre de sessions de formation organisées - Nombre de cadres formés (désagrégué sexe/âge) - Nombre d'institutions ayant intégré l'adaptation dans leurs plans sectoriels ; - Existence d'outils/méthodologies développés pour a planification et le suivi du PNA ; - Plan de communication validé officiellement - Nombre de supports développés brochures, policy briefs, vidéos, communiqués etc.) - Nombre de campagnes de sensibilisation réalisées - Nombre d'ateliers d'échange organisés - Nombre de bonnes pratiques documentées - Mise en place d'une plateforme de capitalisation (ou/non)		

Lignes d'Actions : MOBILISATION RESSOURCES TECHNIQUES ET FINANCIERES POUR L'ADAPTATION	Résultats attendus	Indicateurs de suivi	Responsable de mise en œuvre	Budget Prévisionnel (Milliards de dollars américains)
7	Intégration simultanée de la dimension genre et des mesures ACC dans la planification et la budgétisation au niveau local et national	• Nombre de publications ou études de cas produites • Nombre d'entités accompagnées dans le processus d'accréditation ; • Nombre de formations sur les exigences fiduciaires et environnementales du Fonds vert • Nombre d'entités soumettant un dossier d'accréditation ; • Nombre d'entités accréditées auprès du Fonds vert		
8	Identifier et développer les outils pour intégrer le changement climatique dans les processus stratégiques d'élaboration des politiques et de planification et former les formateurs pour la mise en œuvre			
9	Renforcer le suivi évaluation de la performance des actions d'adaptation et d'atténuation du CC au niveau national, sectoriel et infranational / local			
10	Renforcement des capacités en élaboration des projets en Adaptation changement climatique (ACC)			

Programme 22 – Mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre du PNA			0.03924
			MEDD/ autres ministères sectoriels concernés /MEPFE// METFP/MEPUA/ Ministère du Budget
1	Mettre en œuvre une stratégie de mobilisation des ressources internes en faveur de l'ACC	Le montant ciblé de financements à mobiliser pour le PNA est atteint ;	- Le montant total des financements mobilisés - Pourcentage du montant cible effectivement mobilisé (%) ; - Ration financement mobilisé/financement prévu dans le PNA ; - Nombre de sources de financement actives (fonds climat, bailleurs bilatéraux, secteur privé, budget national, etc.) ; - Part relative (%) de chaque source dans le financement total ; - Pourcentage (%) du financement provenant du secteur privé - Existence d'un mécanisme formel de coordination (ou/non) - Nombre de réunions de coordination tenues par an - Publication annuelle d'un rapport consolidé sur le financement du PNA (oui/non) - Nombre de cadres formés en mobilisation et gestion financière climatique ; - Nombre de propositions de projets soumises aux fond climat - Nombre/pourcentage de projets prioritaires financés - Nombre de ménages vulnérables bénéficiant de projets d'adaptation - Superficies d'écosystèmes restaurés ou protégés
2	Intégrer le financement du PNA dans le budget national du Développement	Diversification des sources de financement pour réduire la dépendance à une seule source ;	
3	Assurer le financement des programmes et projets d'adaptation par le Budget National de Développement	Les mécanismes de coordination et de suivi des financements sont renforcés ;	
4	Allouer un pourcentage de prélèvement des projets du marché carbone pour les projets d'adaptation	Les capacités des institutions nationales pour la gestion et la mobilisation des ressources financières sont améliorées ;	
5	Engager le secteur privé (national et international) dans les projets PNA mis en œuvre	Les Projets d'adaptation prioritaires du PNA sont financés et mis en œuvre ;	
6	Améliorer le système de prévision climatique et d'alerte précoce	Impacts concrets sur la résilience des communautés vulnérables et la protection des écosystèmes.	
7	Renforcement de capacités pour la mobilisation de financement de l'Adaptation au niveau des PTF et des Fonds climat (FA, FVC, Fonds pour répondre aux pertes et dommages ...)		
8	Renforcement de capacités des Entités nationales pour leur accréditation auprès des Fonds Climat (Ex : ANAFIC, IREG , FECAN...)		

A photograph of two women in a vegetable field. The woman on the left is wearing a pink headband and an orange shirt, while the woman on the right is wearing a black headband and a blue shirt. They are both smiling and looking at the camera. They are surrounded by green plants with yellow and orange fruits. In the background, there are trees and another person. A green banner is at the top right, and a dark green banner is at the bottom left.

QUATRIEME PARTIE

Périmètre maraicher de Kissiboula, Beyla

Copyright Projet Adaptation/Resilience Guinée
Forestière (PRACC GF)

VIII. DISPOSITIF DE MISE EN ŒUVRE

8.1 COORDINATION, DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

Le PNA suivra le même dispositif institutionnel que celui qui sera mis en place pour la CDN 3.0 afin d'éviter une duplication de comités et d'assurer une cohérence entre les deux politiques. Ce dispositif sera traduit par la consolidation d'un Comité Interministériel Climat sous la tutelle du MEDD, avec les points focaux sectoriels pour l'adaptation et le genre. La coordination locale sera assurée via les Inspections Régionales de l'environnement et les Comités de développement local.

8.2 ACTEURS DE MISE EN ŒUVRE

La mise en œuvre du PNA sera assurée par les entités suivantes :

- **L'ÉTAT** : Il s'entend par l'administration centrale et déconcentrée. Dans le cadre de la mise en œuvre du PNA, l'État et ses démembrements donnent des orientations, assurent la mise en œuvre et le suivi-évaluation des interventions. A ce titre, ils assurent (i) la coordination des interventions, (ii) la mobilisation des ressources financières, (iii) l'appui technique, matériel, infrastructurel et humain aux acteurs, (iv) le renforcement du cadre juridique, organisationnel et politique, (v) l'information, l'éducation et la communication et (vi) la recherche-action en matière de résilience aux changements climatiques
- **LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES** : Elles participent à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du plan par l'exécution et le suivi-évaluation des activités programmées dans les plans régionaux d'adaptation aux changements climatiques conformément aux compétences transférées par l'État. Ainsi, elles contribuent à l'amélioration de la résilience des populations et des systèmes naturels au niveau local à travers principalement la coordination des interventions au niveau local, la mobilisation des ressources, la réalisation d'investissements et la promotion des pratiques, techniques et technologies adaptées de résilience aux changements climatiques ;
- **LE SECTEUR PRIVÉ** : Il contribue à la mise en œuvre et au suivi-évaluation du PNA. Ainsi, Il participe principalement au développement de techniques et technologies adaptées de résilience climatique, à la mobilisation des ressources financières, au suivi-évaluation des

interventions et assure la réalisation des travaux et de prestations de services ;

- **LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES (ONG)** : Elles participent à la mobilisation des ressources financières, à l'animation des cadres de concertation et à la promotion des bonnes pratiques, techniques et technologiques adaptées à la résilience climatique. Aussi, elles assurent la veille citoyenne, la mobilisation sociale, l'information, la sensibilisation et la formation des populations en matière de résilience climatique. Elles participent à différents niveaux (national et local) à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets et programmes de résilience climatique. Elles participent également à l'animation des cadres de dialogue et à la mobilisation des ressources financières ;
- **LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES, LES CENTRES DE RECHERCHE** : Elles contribuent à l'organisation, à la formation et à l'information des acteurs. Elles participent aussi à la promotion et à l'adoption des pratiques, techniques et technologiques adaptées à la résilience climatique.;
- **LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS** : Ils contribuent principalement à la mobilisation des ressources financières, à la mise à disposition d'assistance technique et au suivi-évaluation des interventions en matière de résilience climatique.

8.3 ENGAGEMENT DES ONG ET DU SECTEUR PRIVÉ

La mobilisation et l'engagement des ONG et du secteur privé est l'un des facteurs de réussite de la mise en œuvre du PNA en Guinée. Afin d'assurer un engagement efficace des ONG et du secteur privé, il est nécessaire et important qu'ils soient impliqués dès le départ du processus. Ainsi des concertations ont été faites avec ces différents acteurs/trices au cours de la première phase et il est important au cours de la mise en œuvre du PNA de :

- Intégrer les représentants des ONG locales, internationales et des organisations de la société civile et du secteur privé dans les organes du PNA ;
- Mettre en place des consultations participatives spécifiques notamment avec les ONG environnementales de développement ; du secteur minier, agricole, énergétique BTP, télécoms etc ;
- Offrir des incitations pour impliquer le secteur privé avec les instruments tels que :
 - Avantages fiscaux pour les entreprises qui investissent dans

la résilience climatique (infrastructures vertes, agriculture intelligente face au climat, énergie renouvelable).

- Appels à projets cofinancés par l'État ou fonds internationaux (Fonds Vert pour le Climat, PNUD, BAD ; Fonds d'Adaptation etc.).
- Partenariats Public-Privé (PPP) pour des projets d'adaptation :
 - ▷ Gestion de l'eau :
 - ▷ Reforestation / gestion des bassins versants
 - ▷ Énergies vertes hors-réseau
 - ▷ Infrastructures résilientes
- Impliquer les ONG comme partenaire de mise en œuvre : Elles sont souvent au plus près des populations et sont les mieux qualifiées pour des actions de collecte de données, de sensibilisation et de suivi des projets ;
- Impliquer le secteur privé comme partenaire de mise en œuvre ;
- Animer des séances de renforcement des capacités pour les ONG et le secteur privé ;
- Inclure les ONG et le secteur privé dans la stratégie de communication en tant que groupes cibles pour plus de transparence.

8.4 MOBILISATION DES RESSOURCES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNA

8.4.1 MOBILISATION DES RESSOURCES TECHNIQUES ET FINANCIÈRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNA

Pour une mise en œuvre efficace du PNA, et compte tenu du contexte, la mobilisation des ressources techniques devrait se reposer sur les éléments suivants (liste non exhaustive) :

- Le renforcement des capacités techniques nationales telles que :
- Le renforcement des services météorologiques et hydrologiques (modernisation des stations météorologiques et hydrométriques, mise en place de système d'alerte précoce et formation du personnel à l'utilisation de SIG, modélisation climatique et prévision saisonnière) ;

- Appui technique des ministères sectoriels ;
- Déploiement des technologies adaptées au contexte de la Guinée : ex. en agriculture : irrigation solaire dans les bas-fonds et plaines ; promotion de variétés de riz résistantes aux maladies ; zones côtières (technologies de protection côtières barrières naturelles, mangroves, digues ...), infrastructures résilientes (construction résistante aux glissements de terrain dans les zones montagneuses)

• **LES PARTENARIATS ET L'INNOVATION LOCALE :**

- Collaboration avec les entreprises locales (énergie solaire, irrigation, construction durable)
- Partenariats avec des opérateurs télécoms pour un système d'alerte précoce à travers les SMS

• **LES PARTENARIATS POUR L'ACCÈS À L'EXPERTISE RÉGIONALE ET INTERNATIONALE :**

- Coopération avec les centres africains : AGRHYMET pour les prévisions climatiques adaptées au Sahel et à la Haute Guinée ; ACMAD pour les modèles climatiques régionaux ; IRD, CIRAD, ICRAF pour le soutien à la recherche appliquée
- Transfert de technologies avec les pays africains : Sénégal (gestion des zones côtières et restauration de mangroves) ; Ghana (systèmes d'irrigation solaires et agroforesterie) ; Côte d'Ivoire (systèmes d'alerte précoces et gestion forestière)

• **PROMOUVOIR L'INNOVATION ET LES SAVOIRS TRADITIONNELS / LOCAUX :**

- Soutien aux startups et initiatives locales : Incubation de startups guinéennes d'agritech (application météo locales, irrigation intelligente) ; promotion de solutions locales (fours améliorés, biogaz, systèmes solaires domestiques)
- Valorisation des savoir-faire traditionnels : Techniques traditionnelles de gestion de l'eau (Haute Guinée) ; pratiques agroforestières (Guinée forestière) ; méthodes locales contre l'érosion des sols.

• **AMÉLIORER LA GOUVERNANCE TECHNIQUE :**

- Coordination des données et du suivi technique des projets
- Appui technique aux collectivités locales

• SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION BASÉ SUR LES DONNÉES :

- Systèmes automatisés : stations automatiques dans chaque région naturelle de la Guinée ; mise en place de plateforme numérique de suivi des risques (inondations, feux de brousse, érosion)
- Retour d'expérience communautaire : intégration des comités de veille villageois, évaluations participatives annuelles

8.4.2 MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Cette section s'inspire principalement du document sur le FECAN¹³⁴ élaboré dans le cadre du projet d'appui à la préparation du PNA, qui a permis l'identification des différentes sources de financement de l'environnement en Guinée de manière générale et de l'adaptation en particulier.

Les financements climatiques en Guinée sont principalement fournis par les PTF, le budget national, le budget des collectivités territoriales et le secteur privé. D'après une étude de la BAD¹³⁵, sur la période 2019/2020, les financements globaux climatiques alloués par l'intermédiaire du gouvernement guinéen se montent à 258,57 millions de dollar US dont 97,4% proviennent des financements publics budgétaires nationaux et internationaux, et le reste soit 2,6% provenant du secteur privé (majoritairement des multinationales).

Le coût global de mise en œuvre de la CDN 3.0 est estimé à environ 17,7 milliards USD sur la période 2026–2035, dont 9,3 milliards USD pour l'atténuation et 8,4 milliards USD pour l'adaptation¹³⁶.

La Guinée a mis en place le Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECAN) créé en juin 2022 par le Décret D/2022/0273/PRG/CNRD/SGG, à partir de la fusion de deux (2) fonds : le « Fonds de Sauvegarde de l'Environnement (FSE) » et le « Fonds Forestier ».

Le FECAN dispose d'une importante trésorerie à la fin de l'exercice 2022. Les dépenses dédiées aux activités environnementales ont représenté 5,9 milliards GNF en 2022 sur un total de près de 51 milliards. L'institution dispose donc de solides moyens pour financer les projets environnementaux. La mise en place des propositions formulées dans cette stratégie devrait lui permettre de monter en puissance sur le front de la mobilisation des ressources et du financement des projets.

Compte tenu du contexte de la Guinée, le financement de la mise en œuvre du PNA proviendra des financements directs et indirects. Le financement direct se fera à partir de sources internes l'État à travers son budget et le FECAN, les collectivités territoriales, les ONG, le secteur privé, et des sources externes les partenaires techniques et financiers et les fonds climats. La contribution de

¹³⁴ PNUD, 2023a, Rapport diagnostic et analyse des opportunités de mobilisation des ressources, rapport provisoire sur la stratégie de mobilisation des ressources du FECAN, Plan stratégique du Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECAN)

¹³⁵ Banque Africaine de Développement, 2023, Rapport Pays 2023 Guinée, Mobiliser les financements du secteur privé en faveur du climat et de la croissance verte. Groupe de la Banque Africaine de Développement

¹³⁶ République de Guinée, 2025a, Contribution Déterminée au niveau National (CDN). 3.0 de la République de Guinée

chaque groupe d'acteurs se fera sous la forme qui lui est appropriée et dans le respect de la réglementation en vigueur. Afin de mobiliser plus de ressources, le FECAN pourrait davantage : (1) optimiser les taxes environnementales ; (2) exploiter les potentiels des recettes minières ; (3) optimiser les financements climatiques ; (4) explorer la finance verte et (5) impliquer le secteur privé .

Le financement indirect, fait référence aux bénéfices tirés d'une valorisation des efforts de réductions de carbone sur le marché carbone à travers des projets d'atténuation tout particulièrement.

SOURCES DE **FINANCEMENT DIRECT** :

Les sources directes internes : concernent l'État, les collectivités territoriales, les ONG, et le secteur privé et les partenaires techniques et financiers.

L'ÉTAT

Il contribuera au financement du PNA à travers les allocations budgétaires. Il interviendra dans le financement direct des investissements en matière de résilience climatique, la prise en charge des contre parties nationales prévues dans les projets/programmes de mise en œuvre du PNA et des dépenses régulières des ministères et institutions étatiques impliqués dans la mise en œuvre du PNA. La mobilisation des ressources financières se fera également à travers le FECAN.

LES COLLECTIVITÉS **TERRITORIALES**

Les interventions des collectivités territoriales se feront à travers le financement de la mise en œuvre des plans locaux d'adaptation aux changements climatiques. La coopération décentralisée pourra jouer un rôle important dans le financement de ces plans locaux d'adaptation aux changements climatiques.

LE SECTEUR **PRIVÉ ET LES ONG**

La contribution de ces partenaires sera indispensable pour la mise en œuvre du PNA. Leurs interventions se feront sous forme d'appuis budgétaires, de financements des projets et programmes en matière d'adaptation aux changements climatiques.

LES SOURCES **DIRECTES EXTERNES**

Cesont les fonds climats, les partenaires techniques et financiers internationaux et bilatéraux.

L'architecture du financement climatique mondial est complexe et ne cesse de se transformer. Les fonds sont déboursés via des filières multilatérales (à l'intérieur et à l'extérieur des mécanismes de financement de la CCNUCC et de l'Accord de Paris) et de plus en plus souvent via des filières bilatérales, ainsi que par des fonds climatiques régionaux et nationaux. Ainsi depuis 2023, 24 % des financements

approuvés vont à l'adaptation, la majorité allant à l'atténuation¹³⁷. Malgré son degré de vulnérabilité, la Guinée peine à accéder à ces différents fonds faute de capacités.

Pour financer le PNA, la Guinée devra drastiquement augmenter l'accès aux fonds climat dédiés à savoir Fonds vert (FCV) et FEM, Fonds d'adaptation. En particulier, Il s'agira dans un premier temps d'accéder aux ressources allouées à la République de Guinée dans le cadre du FEM et d'accéder au FVC et les autres fonds pour le financement du programme du PNA. L'objectif de la mobilisation des ressources à moyen terme est de disposer d'un portefeuille de projets pouvant être financés, en partant des projets prioritaires présentés à la section 6.4 que le FVC pourra en partie financer. À moyen et long termes, l'objectif est de constituer d'autres portefeuilles de projets finançables par les partenaires internationaux, dont le FVC, et d'augmenter substantiellement le financement public de l'adaptation au climat, notamment en abondant le FECAN. Dans cette optique il s'agira de renforcer les capacités opérationnelles du FECAN en tant qu'Autorité Nationale Désignée (AND).

Par ailleurs, le financement du PNA devra également se faire par la mobilisation des ressources financières auprès des partenaires techniques et financiers traditionnels du Gouvernement (Banque Mondiale, BAD etc....). Pour cela, la Guinée devra faire un plaidoyer auprès d'eux afin qu'ils soutiennent la mise en œuvre du PNA. Une stratégie de mobilisation des ressources financières, un plan d'investissement et un plan d'opérationnalisation seront élaborés en 2026 afin de garantir une mise en œuvre efficace du PNA.

FINANCEMENT INDIRECT OU PAIEMENTS BASÉS SUR LES RÉSULTATS

Certains projets et programmes ne portent pas directement sur l'adaptation mais concourent indirectement à la mise en œuvre du PNA. Il s'agit notamment des projets et programmes d'atténuation qui ont des Co bénéfices adaptation. En outre, pour la mise en œuvre du PNA, les sources de financement indirect portant sur la valorisation des efforts de réduction des émissions seront utilisées tel que le fonds carbone.

8.5 ESTIMATION DES COÛTS DE L'INACTION

Les coûts de l'inaction climatique comprennent l'ensemble des pertes socio-économiques induites par les effets du changement climatique, dans le cas où rien n'aurait été mis en place pour l'atténuer et s'y adapter. Autrement dit, le coût de l'inaction climatique représente le niveau maximum de dommages potentiellement supportés par une société du fait du changement climatique. Une étude en 2020 du Fonds mondial pour la nature (WWF)¹³⁸ a déterminé que le coût estimé de l'inaction pour la Guinée se situe entre 1,91 et 4,37 milliards de dollars US (en fonction des hypothèses liées aux taux d'actualisation) d'ici 2050. En termes de PIB, les pertes potentielles estimées pour la Guinée vont

¹³⁷ <http://www.climatefundsupdate.org/themes>

¹³⁸ WWF, 2020, Global Futures: Assessing the global economic impacts of environmental change to support policy-making ; Banque Mondiale, 2024, note de conjoncture économique de la Guinée : gestion des ressources naturelles pour le développement inclusif et durable, première édition, Septembre 2024

de 8 à 19 % du PIB de la Guinée en 2023¹³⁹.

8.6 STRATÉGIE DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée avec comme objectif principal de sensibiliser les autorités administratives, parlementaires, territoriales, les communautés, les chefs religieux, la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers, pour les amener à mieux comprendre les enjeux liés aux impacts induits par les changements climatiques dans tous les secteurs socioéconomiques et les inciter à mieux prendre en compte les activités d'adaptation.

8.7 GENRE ET INCLUSION SOCIALE

Le processus du PNA doit prendre en compte les multiples inégalités genre qui existent pour éviter que les priorités d'adaptation à moyen et long terme ne les aggravent ou en créent des nouvelles¹⁴⁰. Plus important encore, ces priorités d'adaptation devraient contribuer à réduire les inégalités de genre identifiées dans les secteurs de développement jugés prioritaires et les plus vulnérables aux changements climatiques, afin que le processus du PNA puisse répondre efficacement aux questions du genre.

Au cours du processus du PNA, un des constats a été que la plupart des parties prenantes ne font pas le lien entre l'égalité des genres et l'adaptation aux changements climatiques. En conséquence, une des recommandations a été de poursuivre la réflexion sur l'approche genre au cours du processus et de former les parties prenantes concernées à l'approche genre et comment prendre en compte le genre dans la planification de l'adaptation aux changements climatiques.

Ainsi, la prise en charge de la dimension genre dans le processus PNA, se fera :

- Au niveau institutionnel en intégrant la dimension genre dans tous les documents de planification de l'adaptation aux changements climatiques : l'institutionnalisation d'un service genre et équité (MASPFE : Ordonnance 025 du 13 juillet 2018) dans presque tous les services devrait faciliter cette tâche.
- Au niveau politique : la politique Nationale Genre Révisée doit servir de mandat pour l'intégration de la dimension genre dans la lutte contre les changements climatiques, y compris dans le processus du PNA.
- Sur le plan opérationnel : toutes les mesures élaborées dans le cadre de ce PNA prendront en compte la dimension genre avec des activités propres à réduire les inégalités du genre et les résultats de ces activités devront être reflétés dans les indicateurs de suivi et évaluation qui seront désagrégés

¹³⁹ Banque Mondiale, 2024, note de conjoncture économique de la Guinée : gestion des ressources naturelles pour le développement inclusif et durable, première édition, Septembre 2024

¹⁴⁰ République de Guinée ; 2019c, Pour un processus de Plan National d'Adaptation (PNA) qui réponde aux questions de genre en Guinée

IX. DISPOSITIF DE SUIVI EVALUATION

9.1 OBJECTIFS DU SYSTÈME DE SUIVI-ÉVALUATION

L'objectif du système de suivi-évaluation du processus du PNA est « d'assurer et améliorer la prise en compte de l'Adaptation au changement climatique (ACC) dans la planification et la mise en œuvre des politiques, stratégies et interventions de développement en Guinée. Le suivi-évaluation de l'adaptation vise à suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des interventions d'adaptation et/ou la façon dont ces interventions réduisent la vulnérabilité, améliorent la capacité d'adaptation et contribuent au bien-être général des populations touchées par les impacts des changements climatiques.

Le suivi-évaluation national de l'adaptation se concentre sur la progression du pays en matière d'ACC, les progrès qui ont été accomplis dans la mise en œuvre des politiques, des plans, des interventions et des investissements liés à l'adaptation, ainsi que les résultats de ces accomplissements. Il est important de souligner la différence entre le suivi-évaluation du processus du PNA et celui du résultat de l'ACC.

Le suivi-évaluation du processus se réfère à l'avancement dans la mise en œuvre des politiques, des plans ou des interventions visant à promouvoir l'adaptation et/ou à renforcer les capacités institutionnelles et humaines. Le résultat (stratégique) de l'adaptation renvoie aux changements qui résultent de la mise en œuvre de ces politiques, plans, ou interventions, c'est-à-dire si l'adaptation a effectivement eu lieu.

Le système de suivi-évaluation concerne à court terme, les indicateurs du processus PNA au sens large (évolution de l'intégration de l'ACC dans les politiques, plans, budgets et interventions) et à moyen et long terme, les résultats de l'ACC (réduction de la vulnérabilité et augmentation du niveau de résilience).

Le suivi-évaluation du processus du PNA est confronté à plusieurs défis, qui sont entre autres : l'absence d'une unité de mesure commune pour apprécier le succès, l'échelle temporelle longue, l'incertitude concernant les impacts réels des changements climatiques. A cela peut s'ajouter l'existence d'autres facteurs tels que : le changement socio-économique, politique, sécuritaire et la dégradation de l'environnement non liée au climat et l'absence des données sur les changements à surveiller.

9.1.1 ALIGNEMENT AVEC LES SYSTÈMES EXISTANTS

Le dispositif de Suivi -Évaluation de l'adaptation au changement climatique qui sera mis en place doit être aligné sur le dispositif institutionnel de suivi évaluation (DISE) du plan de développement national qui implique tous les acteurs du système statistique national (SSN), notamment, l'Institut National de la Statistique (INS) qui en assure la coordination et les Bureaux de Stratégie et de Développement (BSD).

Des indicateurs d'ACC ont ainsi été répertoriés, en vue de leur prise en compte dans l'annuaire statistique. Des supports de formation ont également été préparés, en vue de renforcer les compétences des cadres de la DPNPCC, du Centre National de Surveillance et d'Observation Environnementale (CNSOE), du CNCC, de l'INS et des BSD sur les outils de collecte et de traitement des données¹⁴¹.

9.2 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DE SUIVI-ÉVALUATION

Un dispositif intégré de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV), commun aux secteurs d'atténuation et d'adaptation, sera opérationnalisé au sein de la Direction Nationale des Pollutions, Nuisances et Changements Climatiques (DNPNC) du MEDD. Il reposera sur un tableau de bord national, des indicateurs harmonisés et des rapports de suivi annuels ouverts au public. Le PNA utilisera le même dispositif au sein de la DNPNC du MEDD.

9.3 LES ÉTAPES D'ÉVALUATION

La mise en œuvre transparente du PNA exige des évaluations externes et indépendantes pour mettre en évidence l'efficacité et l'impact des programmes réalisés.

Trois types d'évaluations seront effectués :

- Une évaluation à mi-parcours orientée sur l'efficacité et l'efficience ;
- Une évaluation finale au bout des cinq (5) ans de mise en œuvre en vue d'apprécier les résultats atteints. Cette évaluation permettra de faire des recadrages pour le prochain plan d'action quinquennal du PNA et
- Une évaluation rétrospective pour mesurer les impacts, les enseignements tirés et la durabilité des résultats.

¹⁴¹ République de la Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023u, Volet : suivi -évaluation, Volume 1 : Rapport sur les indicateurs de suivi-évaluation de la politique d'adaptation au changement climatique»

9.4 RÉVISION ET MISE À JOUR DU PNA

La révision du PNA peut intervenir lorsque (i) de nouvelles informations ou analyses de vulnérabilités sont faites, (ii) ou s'il y a évolution dans les négociations internationales sur le climat ou (iii) lorsque les circonstances nationales l'exigent.

Les données et informations collectées serviront à produire des rapports semestriels et annuels. Les rapports seront adaptés aux besoins et capacités des destinataires. La fréquence et le calendrier de la production de résultats opérationnels se feront conformément à la période de révision du PNA de manière à s'assurer que les données et informations serviront à alimenter l'élaboration ou la révision des politiques, stratégies et interventions.

An aerial photograph of a tropical island. The island is covered in dense green forest and has a sandy beach area. The water is a vibrant turquoise color. In the background, there are more islands and a cloudy sky.

CINQUIEME PARTIE

Ile de Loos

Copyright Office National du Tourisme de Guinée

X. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

CONCLUSION

Le Plan National d'Adaptation (PNA) pour la Guinée représente une avancée majeure dans la réponse du pays face aux impacts croissants des changements climatiques. Il marque une volonté politique de mettre en œuvre des mesures structurantes pour renforcer la résilience des écosystèmes, des communautés et de l'économie guinéenne.

Ce document stratégique s'articule autour d'une vision claire de réduction de la vulnérabilité des secteurs prioritaires (agriculture, énergie, santé, zones côtières, etc.), tout en renforçant les capacités institutionnelles et techniques, et en promouvant une mobilisation financière durable.

La réussite du PNA dépendra de plusieurs facteurs clés :

- une mobilisation concertée des acteurs, incluant l'État, les collectivités locales, les ONG, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers ;
- une amélioration des infrastructures résilientes et des systèmes de gouvernance pour une gestion efficace des risques climatiques ;
- une communication proactive et participative pour mobiliser les communautés locales et garantir leur engagement.

Avec un budget estimé à 10,9 milliards USD pour la mise en œuvre sur 10 ans, ce plan nécessite un engagement collectif et des innovations financières pour garantir des résultats concrets dans les secteurs identifiés. Ce premier PNA offre une opportunité unique de positionner la Guinée comme un exemple régional dans la lutte contre les impacts des changements climatiques.

La transition vers une Guinée résiliente et sobre en carbone est un défi ambitieux, mais réalisable, si chaque acteur s'engage activement dans la mise en œuvre et le suivi du plan.

RECOMMANDATIONS

À l'issue du processus d'élaboration et de validation de ce premier PNA, les recommandations suivantes ont été formulées pour favoriser une mise en œuvre efficace et durable :

1. PRÉPARER **UNE FEUILLE DE ROUTE COHÉRENTE POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PNA.**

- Dresser un calendrier détaillé avec des étapes, responsabilités et

priorités identifiées pour chaque programme.

- Inclure des mécanismes de suivi pour évaluer les progrès et adapter les actions en temps opportun.

2. ÉLABORER UNE STRATÉGIE NATIONALE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES.

- Intensifier les efforts pour accéder aux fonds climats internationaux (FEM, FVC, Fonds d'Adaptation etc.).
- Renforcer les capacités techniques des acteurs locaux pour développer des projets bancables.

3. RENFORCER LES SYNERGIES ET PARTENARIATS.

- Créer des plateformes de collaboration entre le secteur privé, les ONG, les collectivités locales et les institutions publiques pour garantir une mise en œuvre inclusive.
- Encourager les Partenariats Public-Privé (PPP) dans les domaines clés : gestion de l'eau, énergie renouvelable, reforestation et résilience côtière.

4. INTÉGRER EXPLICITEMENT LA DIMENSION GENRE ET INCLUSION SOCIALE DANS LES PROGRAMMES PRIORITAIRES.

- Veiller à ce que les besoins des groupes vulnérables, en particulier les femmes, les enfants et les personnes marginalisées, soient pris en compte dans chaque action.
- Désagréger systématiquement les indicateurs pour mesurer les progrès en matière de genre.

5. RENFORCER LE DISPOSITIF DE SUIVI-ÉVALUATION.

- Utiliser un cadre de Mesure, Rapportage et Vérification (MRV) aligné sur les stratégies nationales de développement.
- Établir des indicateurs pertinents pour mesurer la réduction des vulnérabilités et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'adaptation.

6. RENFORCER LA GOUVERNANCE LOCALE POUR L'ADAPTATION CLIMATIQUE.

- Appuyer les collectivités locales dans l'élaboration de Plans Locaux d'Adaptation (PLA).
- Former et équiper les comités locaux pour surveiller et gérer les risques climatiques.

BIBLIOGRAPHIE

Documents du « Projet Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements climatiques en Guinée »

1. Guinée écologie, 2023a, Campagne nationale d'information et de sensibilisation des acteurs nationaux sur le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation à Conakry
2. Guinée écologie, 2023b, Campagne nationale d'information et de sensibilisation des acteurs nationaux sur le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation à Mamou
3. Guinée écologie, 2023c, Rapport de mission : Campagne nationale d'information et de sensibilisation des acteurs nationaux sur le processus d'élaboration du Plan National d'Adaptation
4. PNUD, 2023a, Rapport diagnostic et analyse des opportunités de mobilisation des ressources, rapport provisoire sur la stratégie de mobilisation des ressources du FECAN, Plan stratégique du Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECAN)
5. PNUD, 2023b, Note Méthodologique, Plan stratégique du Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECAN), Novembre 2023
6. PNUD, 2023c, Rapport de mission : test de la mise en œuvre de la nouvelle génération de PDL et des Plans d'Investissement annuels (PIA).
7. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2024a, élaboration du Plan stratégique 2024-2026 du Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECAN) ; Fonds de l'Environnement et du Capital naturel (FECAN).
8. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2024b, Rapport final de la stratégie de mobilisation des ressources du FECAN ; Plan stratégique du Fonds de l'Environnement et du Capital naturel (FECAN) ;
9. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2024c, Guide méthodologique ; Mission : « Élaboration d'un guide sur les directives techniques de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans la planification et la budgétisation sectorielle »
10. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2024d, Rapport de l'atelier sur la validation du guide d'intégration de l'adaptation au changement climatique et du plan stratégique du FECAN »

11. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023a, Groupe de travail recherche-politique (GTRP)
12. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023b, Rapport de la 1ère Réunion du Groupe de travail recherche-politique (GTRP) avec les partenaires
13. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023c, Rapport de l'atelier de « mise en place du Groupe de travail Recherche-politique RPWG (GTRP)
14. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023d, la collecte des données et informations auprès des services publics et des partenaires techniques et financiers & les quatre ateliers de concertation avec des instituts de recherche et des décideurs politiques à propos de la structure, du mandat et de l'ancrage institutionnel du GRPT
15. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023e, Rapport Atelier de Validation du PRECC ; Processus et résultats de validation des GTRP et PRECC
16. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023f, Plan de recherche sur l'environnement et le changement climatique (PRECC)
17. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023g, modélisation climatique : état du climat et projections climatiques de la Guinée
18. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023h, Élaboration des modèles et des projections du climat pour développer une base de données factuelles sur les risques et la vulnérabilité climatiques ; rapport de collecte des données
19. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF) , PNUD, 2023i, Validation des modèles
20. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023j, Rapport de l'atelier de formation de la partie nationale sur les projections et modèles climatiques en Guinée, 15 - 18 et 22 - 25 mai 2023
21. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023k, Rapport de l'atelier de validation des documents sur la mise à jour des projections et modèles climatiques de la Guinée
22. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023l, Évaluation des risques et de la vulnérabilité du secteur de l'eau face aux changements climatiques en Basse Guinée (Boke)
23. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023 m, Analyses de la vulnérabilité au changement climatique en basse, moyenne et haute Guinée

24. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023n , Rapport de l'atelier de présentation des résultats des études de vulnérabilité et de priorisation des options d'adaptation au changement climatique en Guinée
25. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023o, Options et des critères de priorisation des options d'adaptation au changement climatique des secteurs de la riziculture, au maraîchage, de l'élevage et de l'eau en Basse, Moyenne et Haute Guinée
26. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023p, Composante « renforcement des capacités », rapport final.
27. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023q, Rapport de collecte de documents relatifs au cadre institutionnel, juridique et réglementaire des structures impliquées dans la gestion de l'environnement et du changement climatique en Guinée »
28. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023r, Rapport synthèse de l'atelier sur la concertation des parties prenantes au changement climatique
29. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023s, Rapport synthèse de l'atelier des parties prenantes sur les outils d'opérationnalisation du Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC)
30. République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023t, Note méthodologique, plan de travail et chronogramme ; Mission : « Élaboration d'un guide sur les directives techniques de l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques (ACC) dans la planification et la budgétisation sectorielle »
31. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023u, Volet : suivi -évaluation, Volume 1 : Rapport sur les indicateurs de suivi-évaluation de la politique d'adaptation au changement climatique»
32. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023v, Rapport de collecte des données des indicateurs de suivi-évaluation de la politique d'Adaptation au changement climatique
33. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023w, Volet : suivi -évaluation, Volume 2 : Métadonnées des indicateurs de suivi-évaluation de la politique d'adaptation au changement climatique».
34. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023x, Rapport synthèse de l'atelier : Projet Appui à la réalisation des politiques nationales de développement en renforçant les capacités de planification et d'adaptation aux changements

climatiques en Guinée», Session I : de formation sur le dispositif de suivi-évaluation du PNA ; Session II : Formation des parties prenantes nationales sur les Changements Climatiques : outils d'opérationnalisation du CNCC ; 28 au 31 Mars 2023,

35. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023y, Projet : Plan stratégique 2024-2026 du Fonds de l'Environnement et du Capital Naturel (FECAN) ; Fonds de l'Environnement et du Capital naturel (FECAN)
36. République Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023z, Volet : suivi -évaluation, Volume 1 : Rapport sur les indicateurs de suivi-évaluation de la politique d'adaptation au changement climatique»
37. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2023aa, Note méthodologique, Renforcement de capacités sur l'Approche « Solutions basées sur la Nature.
38. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2022a, L'Atelier de présentation des résultats et validation des documents sur le Plan de Recherche sur l'Environnement PRECC et du Groupe de travail Recherche - Politique (GTRP)
39. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2022b, Rapport de l' »Atelier de validation des documents sur le Plan de recherche sur l'Environnement et le changement climatique, le Cadre de Suivi-évaluation de l'adaptation aux changements climatiques »
40. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2022c, Composante « renforcement des capacités », rapport ateliers d'échange sur le fonctionnement du comité national sur les changements climatiques (CNCC), 6 décembre 2022.
41. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, 2020, Supporting the Achievement of National Development Policies by Building Climate Adaptive Capacity and Planning in Guinea, PRODOC
42. République de Guinée, IUCN, PNUD, BERD, 2023, Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau de la république de Guinée (PAGIRE/2025-2039)
43. République de Guinée, Green Climate Fund (GCF), PNUD, REB, Chambre des Mines, 2023, Rapport Atelier de Concertation 26 et 27 septembre 2023; Renforcement de capacités sur l'Approche « Solutions basées sur la Nature
44. République de Guinée, Ministère du Plan et de la Coopération internationale, institut national de la statistique, 2023, rapport de la formation des agents de collecte des données administratives ; Actualisation de l'annuaire statistique national par la prise en compte des indicateurs du cadre de S&E de l'Adaptation au changement climatique.

AUTRES DOCUMENTS

1. AGRYHMET, 2005, SUIVI DES TENDANCES DE L'OCCUPATION / UTILISATION DU SOL EN GUINÉE POUR L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES RESSOURCES NATURELLES. RÉPUBLIQUE DE LA GUINÉE.
2. BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT, 2023, RAPPORT PAYS 2023 GUINÉE, MOBILISER LES FINANCEMENTS DU SECTEUR PRIVÉ EN FAVEUR DU CLIMAT ET DE LA CROISSANCE VERTE. GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
3. BANQUE MONDIALE, 2025A, RAPPORT DE SUIVI DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE EN GUINÉE ; MOBILISATION ET GESTION DES RESSOURCES INTÉRIEURES POUR UN DÉVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE, DEUXIÈME ÉDITION.
4. BANQUE MONDIALE, 2025B, LES EXPÉRIENCES DES FEMMES EN MATIÈRE DE VULNÉRABILITÉ ET DE RÉSILIENCE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : témoignages de la Guinée rurale ; <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099091825093019599/pdf/P501474-866af69f-52d4-4017-8d62-bf8bbf81b209.pdf>
5. BANQUE MONDIALE, 2024, NOTE DE CONJONCTURE ÉCONOMIQUE DE LA GUINÉE : gestion des ressources naturelles pour le développement inclusif et durable, première édition, Septembre 2024
6. BANQUE MONDIALE, 2022A, INVESTIR DANS LES PAUVRES ET LES VULNÉRABLES : évaluation de la pauvreté en Guinée ; <https://documents1.worldbank.org/curated/en/099110923183035046/pdf/P171552-f32c8c8c-f67a-46fc-b726-7e3605ddb589.pdf>
7. BANQUE MONDIALE , 2022B, LIBÉRER LE POTENTIEL DES FEMMES ET DES FILLES: Le statut des femmes et des filles par rapport aux hommes et aux garçons en Guinée
8. BANQUE MONDIALE, 2019, GUINÉE : les avantages économiques d'une société soucieuse de l'égalité des genres
9. BOUGOUMA, K., JAQUET, S., SCHIEK, B., GHOSH, A., ACHICANOY, A., ESQUIVEL, A., SAAVEDRA, C., RAMIREZ-VILLEGAS, J., GROSJEAN, G. 2021. PAM INITIATIVE INTERNE PRIMORDIALE: Analyse de la Réponse pour l'Adaptation Climatique Guinée. L'Alliance de Bioversity International et le Centre International de l'Agriculture Tropicale; Programme Alimentaire Mondial. 66 p. , <https://www.preventionweb.net/media/79402/download?startDownload=20251107>

10. **BPIFRANCE, 2024, GUINÉE CONAKRY : Fiche Pays , Direction Évaluation, Études et Prospective**
11. **S. CAMARA ET A. BANGOURA, 2017, VALORISATION DES RESSOURCES EN EN GUINÉE EN VUE D'UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET DURABLE, WAT. ENV. SCI. VOL. 1, (NUMÉRO SPÉCIAL COP22) (2017), 106-114**
12. **DIAWARA, 2001, ÉTUDE PROSPECTIVE DU SECTEUR FORESTIER EN AFRIQUE – RÉPUBLIQUE DE LA GUINÉE.**
13. **DOUMBOUYA OUMOU, NON DATÉE. PRÉSENTATION SUR LE PROCESSUS D'ÉLABORATION DU PNA ET INTÉGRATION DU GENRE EN GUINÉE, DIRECTION NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, [HTTPS://fr.slideshare.net/slideshow/processus-dlaboration-du-pna-et-intgration-du-genre-en-guine/193636013#6](https://fr.slideshare.net/slideshow/processus-dlaboration-du-pna-et-intgration-du-genre-en-guine/193636013#6); <https://www.undp.org/fr/guinea/genre-et-egalite-des-sexes-en-guinee>**
14. **EXPERTISE FRANCE, ADAPT'ACTION, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, AFD, SALVA TERRA, 2021, RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE COORDINATION « CLIMAT » DES MINISTÈRES SECTORIELS DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ; RAPPORT FINAL.**
15. **FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL, 2022, GLOBAL GENDER GAP REPORT 2022: Economy Profile – Guinea.**
16. **GCF, 2023, READINESS PROPOSAL, WITH RFAA FOR THE TOGOLESE REPUBLIC, ON BEHALF OF BENIN, BURKINA FASO, GAMBIA, GUINEA, GUINEA BISSAU, IVORY COAST, MALI, NIGERIA, SIERRA LEONE, AND SENEGAL.**
17. **GCF, 2020, READINESS PROPOSAL, WITH UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAMME (UNDP) FOR REPUBLIC OF GUINEA.**
18. **GCF, 2015, READINESS PROPOSAL, WITH UNDP FOR THE REPUBLIC OF GUINEA, 16 DECEMBER 2015, NDA STRENGTHENING & COUNTRY PROGRAMMING**
19. **GIZ, 2017, GUIDE DE RÉFÉRENCE SUR LA VULNÉRABILITÉ ; [HTTPS://www.adaptationcommunity.net/download/va/vulnerability-guides-manuals-reports/giz_sbv_FR_SOURCEBOOK_screen_v171019.pdf](https://www.adaptationcommunity.net/download/va/vulnerability-guides-manuals-reports/giz_sbv_FR_SOURCEBOOK_screen_v171019.pdf)**
20. **MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ÉLEVAGE, 2021, CADRE HARMONISÉ D'IDENTIFICATION DES ZONES À RISQUE ET DES POPULATIONS EN INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE EN GUINÉE**

21. MINISTÈRE DE LA PROMOTION FÉMININE, DE L'ENFANCE ET DES PERSONNES VULNÉRABLES, 2025, RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET DU PLAN D'ACTION DE BEIJING + 30; [HTTPS://www.unwomen.org/sites/default/files/2025-03/b30_report_guinea_fr.pdf](https://www.unwomen.org/sites/default/files/2025-03/b30_report_guinea_fr.pdf)
22. MINISTÈRE DES POSTES, DES TÉLÉCOMMUNICATIONS ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE, 2023, PROJET RÉGIONAL D'INTÉGRATION NUMÉRIQUE EN AFRIQUE DE L'OUEST (WARDIP-GUINÉE), COMPOSANTE GUINÉE, CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES), RAPPORT FINAL ; [HTTPS://mpten.gov.gn/wp-content/uploads/2023/07/Rapport_FINAL_CGES_WARDIP-Guinee.pdf](https://mpten.gov.gn/wp-content/uploads/2023/07/Rapport_FINAL_CGES_WARDIP-Guinee.pdf)
23. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE (MSHP), 2025, ÉTUDE DES RISQUES ET VULNÉRABILITÉS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN GUINÉE, RAPPORT FINAL
24. OIM, 2021, ÉTUDE DE BASE D'ANALYSE DU NEXUS MIGRATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE (MECC) DANS LES COMMUNAUTÉS LES PLUS TOUCHÉES EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, RAPPORT FINAL
25. PAM, 2024, PLAN STRATÉGIQUE DE PAYS – GUINÉE (2024 – 2029), CONSEIL D'ADMINISTRATION, SESSION ANNUELLE, ROME 24-28 JUIN 2024, 13 MAI 2024
26. PAM, 2021, ANALYSE DE LA RÉPONSE POUR L'ADAPTATION CLIMATIQUE, GUINÉE ; [HTTPS://www.preventionweb.net/media/79402/download?startDownload=20251107](https://www.preventionweb.net/media/79402/download?startDownload=20251107)
27. PNUD GUINÉE, 2022, ÉVALUATION FINALE DU PROJET « ADAPTATION BASÉE SUR LES ÉCOSYSTÈMES DES COMMUNAUTÉS VULNÉRABLES DE LA RÉGION DE LA HAUTE GUINÉE -ABE », RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE
28. PNUD, 2020, RAPPORT SUR LE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2020
29. PNUD, 2018, ÉVALUATION FINALE (TE) DU PROJET RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE DES MOYENS D'EXISTENCE DES COMMUNAUTÉS AGRICOLES FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES PRÉFECTURES GUINÉENNES DE GAOUL, KOUNDARA ET MALI (REMECC- GKM-PIMS : 4615 ; ID : 000855694)
30. PROGRAMME D'APPUI À LA GOUVERNANCE DANS LE SECTEUR MINIER (PAGSEM), 2016, ÉTUDE STRATÉGIQUE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (ESES) DE LA RÉFORME DU SECTEUR MINIER EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, RAPPORT FINAL DÉFINITIF. [EN/21988149077750432/PDF/SFG3209-V1-EA-FRENCHP124648-BOX402898B-PUBLIC-DISCLOSED-3-28-2017.PDF](https://www.un.org/fr/21988149077750432/PDF/SFG3209-V1-EA-FRENCHP124648-BOX402898B-PUBLIC-DISCLOSED-3-28-2017.PDF)

31. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2025A, CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN). 3.0 DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
32. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2025B, ÉLABORATION DE LA TROISIÈME VERSION DE LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN 3.0) DE LA GUINÉE ; VOLET : Adaptation de la CDN 3.0, Secteur : santé, ministère de la Santé et de l'hygiène publique (MSHP)
33. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2025C, VOLET « ADAPTATION » RÉVISION DE LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE NATIONALE DE LA GUINÉE
34. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2025D, TROISIÈME COMMUNICATION NATIONALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (TNC) EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
35. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2025E, RAPPORT DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET DU PLAN D'ACTION DE BEIJING+ 30 ; [HTTPS://www.unwomen.org/sites/default/files/2025-03/b30_report_guinea_fr.pdf](https://www.unwomen.org/sites/default/files/2025-03/b30_report_guinea_fr.pdf)
36. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2025F, VOLET « ADAPTATION » RÉVISION DE LA CONTRIBUTION DÉTERMINÉE NATIONALE DE LA GUINÉE
37. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2024A, PREMIER RAPPORT BIENNAL ACTUALISÉ DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, BUR1
38. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2024B, STRATÉGIE NATIONALE DE RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES (SNRRC) 2024 - 2030
39. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2024C, STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TOURISME
40. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE 2022A, RAPPORT CONSOLIDÉ AU TERME DES CONCERTATIONS NATIONALES DANS LE CADRE DES PRÉPARATIFS DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DE LA GUINÉE À LA COP26, FEUILLE DE ROUTE DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE POUR UN SYSTÈME DE SANTE RÉSILIENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, DURABLE ET SOBRE EN CARBONE ;
41. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2022B, PROGRAMME DE RÉFÉRENCE INTÉRIMAIRE (PRI) 2022-2025, MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION.
42. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2022C, PLAN DE PARTENARIAT EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN (2021-2030).
43. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2021A, CONTRIBUTION DÉTERMINÉE AU NIVEAU NATIONAL (CDN) DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE. RAPPORT DIAGNOSTIC.
44. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2021B, POUR UN PROCESSUS DE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION (PNA) QUI RÉPONDE AUX QUESTIONS DE GENRE EN GUINÉE

45. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2019A, STRATÉGIE NATIONALE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (SNCC)
46. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2019B, STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (SNDD)
47. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE ; 2019C, POUR UN PROCESSUS DE PLAN NATIONAL D'ADAPTATION (PNA) QUI RÉPONDE AUX QUESTIONS DE GENRE EN GUINÉE
48. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2018A, SECONDE COMMUNICATION DE LA GUINÉE À LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
49. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2018B, POLITIQUE NATIONALE DE L'EAU, ADOPTÉ PAR LE CONSEIL DES MINISTRES EN SA SESSION DU 5 AVRIL 2018
50. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2018C, DÉCLARATION DE POLITIQUE MINIÈRE :
Pour un secteur minier performant, catalyseur de la transformation structurelle de l'économie pour un développement durable
51. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2018D, ENQUÊTE DÉMOGRAPHIQUE ET DE SANTÉ DE LA GUINÉE ; [HTTPS://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR262/SR262.pdf](https://dhsprogram.com/pubs/pdf/SR262/SR262.pdf)
52. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2017A, POLITIQUE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
53. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2017B, POLITIQUE NATIONALE GENRE RÉVISÉE
54. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2017C, POLITIQUE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
55. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2017D, PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE PNIASAN 2018 – 2025
56. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE , 2017E, ANALYSE DES DONNÉES DU RGPH3, ANALYSE DE LA PAUVRETÉ, TROISIÈME RECENSEMENT GÉNÉRAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITATION (RGPH3)
57. RÉPUBLIQUE DE LA GUINÉE, 2017F, PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES) 2016 – 2020, VOLUME 1 DOCUMENT PRINCIPAL.
58. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2017G, PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL (PNDES), VOLUME1, DOCUMENT PRINCIPAL, MINISTÈRE DU PLAN ET DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE.
59. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2017H, RAPPORT NATIONAL SUR L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT

60. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2016A, POLITIQUE NATIONALE DE L'ENVIRONNEMENT
61. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2016B, RAPPORT NATIONAL HABITAT III, COMITÉ NATIONAL HABITAT III
62. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2016C, STRATÉGIE NATIONALE SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE POUR LA MISE EN ŒUVRE EN GUINÉE DU PLAN STRATÉGIQUE 2011- 2020 ET DES OBJECTIFS D'AICHI
63. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2015, PLAN NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT SANITAIRE (PNDS) 2015-2024
64. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2014, POLITIQUE NATIONALE DE SANTÉ, ENGAGEMENT POUR BÂTIR UN SYSTÈME PERFORMANT, MINISTÈRE DE LA SANTÉ
65. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2012, PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE ET DE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE 2013-2017
66. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2011, VISION 2040 POUR UNE GUINÉE ÉMERGENTE ET PROSPÈRE
67. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2007, PLAN D'ACTION NATIONAL D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (PANA) DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE.
68. RÉPUBLIQUE DE LA GUINÉE. 2006. PROGRAMME D'ACTION NATIONAL DE LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION
69. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, 2002, COMMUNICATION INITIALE DE LA GUINÉE À LA CONVENTION CADRE DES NATIONS UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
70. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, FEM, PNUD, 2024, ÉVALUATION FINALE DU PROJET « APPUI À LA RÉALISATION DES POLITIQUES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT EN RENFORÇANT LES CAPACITÉS DE PLANIFICATION ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN GUINÉE -PNA », RAPPORT FINAL
71. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, FEM, PNUD, 2023A, ÉVALUATION À MI-PARCOURS DU PROJET « GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES DANS LE PAYSAGE BAFING FALÉMÉ GIRN-PBF »
72. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, FEM, PNUD, 2023B, ÉVALUATION FINALE DU PROJET RENFORCEMENT DU SYSTÈME D'INFORMATIONS CLIMATIQUES ET D'ALERTES PRÉCOCES POUR UN DÉVELOPPEMENT RÉSILIENT ET L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE EN GUINÉE, GEF PROJECT ID : 8023, UNDP PIMS ID : 5552, rapport final.

73. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, FEM, PNUD, 2021, ÉVALUATION FINALE DU « PROJET DE CRÉATION D'UN MARCHÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT ET L'UTILISATION DES RESSOURCES DE BIOGAZ EN GUINÉE », RAPPORT FINAL.
74. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, FEM, PNUD, 2018, RENFORCEMENT DE LA GESTION DÉCENTRALISÉE DE L'ENVIRONNEMENT POUR RÉPONDRE AUX OBJECTIFS DES CONVENTIONS DE RIO EN GUINÉE (RGDE-GIN-PMIS-4963 ; ID : 00093877),
Rapport d'évaluation finale
75. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, FEM, PNUD, 2016, PROJET RAZC RENFORCEMENT DE LA RÉSILIENCE ET ADAPTATION AUX IMPACTS NÉGATIFS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES ZONES CÔTIÈRES VULNÉRABLES DE LA GUINÉE , RAPPORT D'ÉVALUATION FINALE
76. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, FEM, UN ENVIRONNEMENT, 2024A, ÉVALUATION DES RISQUES ET VULNÉRABILITÉ AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
77. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, FEM, UN ENVIRONNEMENT, 2024B, ÉVALUATION DES RISQUES & VULNÉRABILITÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE LA ZONE CÔTIÈRE DE LA RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
78. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, FEM, UN ENVIRONNEMENT, 2024C, ÉVALUATION DES RISQUES ET VULNÉRABILITÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE SECTEUR DE LA BIODIVERSITÉ EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
79. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, FVC, PNUD, 2024, ÉVALUATION FINALE DU PROJET « APPUI À LA RÉALISATION DES POLITIQUES NATIONALES DE DÉVELOPPEMENT EN RENFORÇANT LES CAPACITÉS DE PLANIFICATION ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN GUINÉE-PNA »
80. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, NDC PARTNERSHIP, CLIMATIC ANALYTICS, 2025, « RAPPORT D'ÉVALUATION DIAGNOSTIQUE SUR LES CADRES INSTITUTIONNEL, LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN EN GUINÉE », PROJET D'APPUI À LA « MISE EN PLACE D'UN CADRE JURIDIQUE, RÉGLEMENTAIRE ET INSTITUTIONNEL FAVORABLE À LA MISE EN ŒUVRE DE LA CDN EN GUINÉE
81. RÉPUBLIQUE DE GUINÉE, OMS, 2025, ÉTUDE DES RISQUES ET VULNÉRABILITÉ AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ EN GUINÉE
82. UNEP, 2025, ADAPTATION GAP REPORT 2025: Running on empty. The world is gearing up for climate resilience — without the money to get there
[Neufeldt, H., Hammill, A., Leiter, T., Magnan, A., Watkiss, P., Bakhtiari,

F., Bueno Rubial, P., Butera, B., Canales, N., Chapagain, D., Christiansen, L., Dale, T., Milford, F., Niles, K., Njuguna, L., Pauw, P., Singh, C. and Yang, G.]. Nairobi. <https://wedocs.unep.org/20.500.11822/48798>

83. **UNESCO, 2022, ÉDUCATION ET ALPHABÉTISME – GUINÉE**

84. **UNFCCC, 2025, LES DIRECTIVES TECHNIQUES POUR LES PNA ; GROUPE D'EXPERTS PMA** [HTTPS://unfccc.int/sites/default/files/resource/Updated_NAP_Technical_Guidelines_2025_FR.pdf](https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Updated_NAP_Technical_Guidelines_2025_FR.pdf)

85. **UNFCCC, 2011, DÉCISION 5/CP.17, PARAGRAPHE 1. ;** [HTTPS://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/national_adaptation_plans/application/pdf/decision_5_cp_17.pdf](https://unfccc.int/files/adaptation/cancun_adaptation_framework/national_adaptation_plans/application/pdf/decision_5_cp_17.pdf)

86. **UNICEF, 2022, RÉPUBLIQUE DE GUINÉE** : Analyse du paysage climatique pour les enfants en Guinée (CLAC)

87. **UNOPS, EU, NON DATÉ, AUDIT INSTITUTIONNEL ET DU RENFORCEMENT ORGANISATIONNEL DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DES EAUX ET FORÊTS ; PROJET D'APPUI À LA RÉFORME DU SECTEUR DE SECTEUR – PAR SS3/ENVIRONNEMENT**

88. **WWF, 2020, GLOBAL FUTURES**: Assessing the global economic impacts of environmental change to support policy-making

LIENS SOURCES

https://crudata.uea.ac.uk/cru/data/hrg/cru_ts_4.04/crucy.2004161557.v4.04/countries/tmp/crucy.v4.04.1901.2019.Guinea.tmp.per

<https://climateknowledgeportal.worldbank.org/country/guinea/climate-data-historical>

<https://www.unicef.org/reports/CRIA-responsibletech> (UNICEF (CRIA : Child Rights assessments)

<http://www.climatefundsupdate.org/themes>

Site Simandou 2040 : <https://simandou2040.gn/>

GIZ, Guide de référence sur la vulnérabilité ; https://www.adaptationcommunity.net/download/va/vulnerability-guides-manuals-reports/giz_sbv_FR_SOURCEBOOK_screen_v171019.pdf

